SIXTEENTH CONSTITUTIONAL CONVENTION

TORONTO - APRIL 28 - MAY 2, 1986

Program of Business
Solidarity Address
Report of Secretary-Treasurer
Financial Statement
Report of Executive Council
Resolutions
Convention Committees
Balloting Committee
Rules for Election

Document 1 - Report of Constitution & Laws Committee
Document 2 - Report of Economic Policy Committee
Document 3 - Report of Education Committee
Document 4 - Report of Energy Policy Committee
Document 5 - Report of General Resolutions Committee
Document 6 - Report of Government Employees Committee
Document 7 - Report of Human Rights Committee
Document 8 - Report of International Affairs Committee
Document 9 - Report of Legislative Committee
Document 10 - Report of Occupational Health and Safety Committee
Document 11 - Report of Organization Committee
Document 12 - Report of Political Education Committee
Document 13 - Report of Social Action & Services Committee
Document 14 - Report of Technology Committee
Document 15 - Report of Transportation and Maritime Committee
Document 16 - Report of Women's Committee
Document 17 - Report of the Ombudsman
Document 18 - Full Employment and Fairness - The Workers' Agenda for Canada (Economic Policy Paper)
Document 19 - Our Canada or Theirs? Workers Confront the Corporate Blueprint (Policy Paper on Free Trade, Deregulation and Privatization)
Document 20 - International Affairs and the Pursuit Human Dignity: A Canadian Labour Response (Policy Paper)
Document 21 - Report of Committee on Officers' Reports
Document 22 - Union Label Trades & Services Department
Document 23 - 1984 Resolution No. ED-7

JJ:ii
May 13, 1986
opeiu 225

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 1

REPORT OF THE CONSTITUTION & LAWS COMMITTEE

The Committee met to consider resolutions C-1 to C-11.

The Committee agreed with the wishes of resolution C-11 but was reluctant to move to 90 days for the cut-off period for resolutions. Instead the Committee felt 75 days should be tried. The Committee therefore moves concurrence in the following substitute resolution:

BE IT RESOLVED that the words "(sixty) 60 calendar days" in Article V, Section 12(a) be changed to "(seventy-five) 75 calendar days"; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the words "(seven) 7 calendar days" in Article V, Section 12(d) be changed to "(thirty) 30 calendar days".

Resolutions C-1 and C-7 both deal with the same subject. This matter was examined very thoroughly when the Commission on Constitution and Structure held hearings across Canada. It was rejected then because of the problem in Canada with the existence of competing union centres. The Committee therefore moves non-concurrence in resolutions C-1 and C-7.

Resolutions C-2, C-4, C-8 and C-9 all deal with the issue of affiliation of locals to federations and labour councils. The Committee moves non-concurrence in resolutions C-2, C-4 and C-8. Resolution C-9 asks for no change and would be covered in principle by the previous motion of non-concurrence.

On resolution C-5, the Committee noted that only the Convention can pass constitutional changes. The Executive Council cannot adopt constitutional changes. All constitutional resolutions submitted in accordance with the Constitution's rules are brought before the delegates. Because the intent of C-5 is redundant, the Committee moves non-concurrence in resolution C-5.

Resolutions C-3, C-6 and C-10 deal with representation at CLC Conventions. The Commission on Constitution and Structure has studied this matter over the past decade. The change at the last Convention to increase representation for large locals was the only one that was possible within the clear decision of earlier conventions. The Committee therefore moves non-concurrence in C-3 and C-10. Resolution C-6 seeks no constitutional change and would be covered in principle by the previous motion.

All of which is respectfully submitted by:

Reg Basken, E.C.W.U., Chairperson
Louis Laberge, Q.F.L., Secretary
Huguette Plamondon, U.F.C.W.
Albert Burke, P.S.A.C.
Charles Clark, A.C.T.W.U.
Gerard Docquier, U.S.W.A.
Jack Munro, I.W.A.
Cliff Pilkey, O.F.L.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 2

REPORT OF THE ECONOMIC POLICY COMMITTEE

The Economic Policy Committee met to considere resolutions EC-1 to EC-135 and wishes to report as follows.

An Executive Council Policy Statement titled **OUR CANADA OR THEIRS? WORKERS CONFRONT THE CORPORATE BLUEPRINT** has been distributed to all delegates. The Committee recommends that this statement covers the subject matter in resolutions:

EC-33, EC-34, EC-43, EC-46, EC-51, EC-68, EC-69, EC-70, EC-74, EC-75, EC-83, EC-85, EC-87, EC-91, EC-92, EC-93, EC-94, EC-95, EC-96, EC-101, EC-104, EC-108, EC-113, EC-114, EC-116, EC-117, EC-121, EC-122, EC-125, EC-126, EC-130, EC-132, EC-133, EC-134, EC-135.

A Statement titled **FULL EMPLOYMENT AND FAIRNESS - THE WORKERS' AGENDA FOR CANADA** has been distributed to all delegates. The Committee recommends that this statement covers the subject matter in resolutions:

EC-10, EC-29, EC-30, EC-31, EC-36, EC-37, EC-39, EC-45, EC-47, EC-52, EC-55, EC-56, EC-67, EC-71, EC-72, EC-76, EC-79, EC-89, EC-90, EC-97, EC-98, EC-99, EC-100, EC-102, EC-105, EC-106, EC-107, EC-109, EC-110, EC-112, EC-115, EC-118, EC-119, EC-127, EC-128.

Resolution EC-129. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on giving priority to Canadian union made goods and services, as a substitute for resolutions EC-57, EC-61, EC-123, and EC-124:

WHEREAS it is in the interest of Canadian workers to buy Canadian made goods and services, in order to ensure the creation and preservation of jobs for Canadian workers; and

WHEREAS many jobs would be saved and others created if the different levels of government would purchase goods and services made in Canada; and

WHEREAS it is in the interest of organized men and women to encourage the purchase of union made goods and services, thus supporting the efforts of trade unions to maintain decent working conditions, decent wages and job security for their members; and

WHEREAS the packaging and labelling of goods is an important factor in the ability of consumers to choose Canadian made and union made products;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress develop a set of recommendations on the labelling of all consumer goods, requiring that the label show where the goods were grown, manufactured or processed, where they were packaged or assembled, and whether or not the goods were produced by union labour; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC communicate these recommendations to the federal government, and demand that they implement such a labelling system; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC encourage all affiliates to adopt a more vocal attitude towards buying first, union made Canadian goods and services and second, Canadian made goods and services; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC pressure the federal government and provincial governments to adopt a buying policy that emphasizes the same priorities, and to develop advertising campaigns which encourage the general public to adopt the same priorities.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on preserving Canadian jobs as a substitute for resolutions EC-11, EC-62, EC-73, and EC-111:

WHEREAS unemployment rates in Canada are at unacceptable levels; and

WHEREAS Canadian jobs are lost when governments allow technical and consultative services on Canadian projects financed with Canadian tax dollars to be contracted out to non-Canadian companies; and

WHEREAS similar job losses occur when Canadian companies bring in non-Canadians to do jobs that could be done by properly trained Canadian workers;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC demand that the federal government follow a policy of Canadian content on such projects and obtain assurances of Canadian employment before allowing the use of outside consultants and technical advisors on Canadian projects financed with Canadian tax dollars; and

BE IT FURTHER RESOLVED that Canadian companies be directed by the federal government to use trained and qualified Canadian workers before non-Canadians are used on Canadian projects; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demand an increase in the funds and facilities available to develop the necessary skills in Canada so that these jobs can be filled by Canadian workers.

Resolution EC-28. The Committee recommends concurrence.

Resolutions EC-50 and EC-53. The Committee recommends concurrence in resolution EC-50, and that it cover resolution EC-53.

Resolution EC-24. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on the use of tax dollars for job creation as a substitute for resolutions EC-49, EC-63, and EC-64:

WHEREAS millions of dollars in tax money are given every year to private companies in the hope of creating jobs; and

WHEREAS in many cases these tax dollars are used to expand private assets and do not provide secure long-term employment for workers; and

WHEREAS when jobs are created there are generally no guarantees of job protection; and

WHEREAS there are no conditions attached to these tax giveaways with respect to allowing employees to form and join the union of their choice;

THEREFORE BE IT RESOLVED that no tax incentives be given to private companies without written guarantees of job creation, and that job guarantee or job protection clauses be also written into the agreement, and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Canadian Labour Congress demand that the recipients of tax money for job creation be obliged to allow those employed by the company to belong to a union of their choice.

Resolution Ec-1. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-40. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on economic development in Cape Breton, as a substitute for resolutions EC-4, EC-5, EC-6, EC-7, EC-8, EC-12, and EC-44:

WHEREAS Cape Breton has the highest unemployment rate in Canada, and has been declared a disaster area by the Nova Scotia Federation of Labour; and

WHEREAS the federal government has provided incentive for industry to locate in Cape Breton with little positive results; and

WHEREAS the survival of the coal and steel industries, as well as the development of new industries, is crucial for the future of Cape Breton;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress reaffirm its support for continued public ownership of the Cape Breton steel and coal industries; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC call on both the federal and provincial governments to proceed immediately with their long promised modernization and diversification of Sydney Steel, and that this modernization be consistent with the present technology and basic steel making practices of blast furnaces and basic oxygen furnaces; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC call upon federal and provincial governments to keep Devco intact as a federal Crown corporation, and to provide enough money for research and development to ensure that Devco will be able to grow and provide jobs, including money for research and development of carbogel, and enough money to ensure increased development work in Lingan Phalen and the Donkin Morien coal seams and also untapped coal seams in the industrial area; and

BE IT FURTHER RESOLVED that governments seek out additional stable markets for the products of both Sydney Steel and Devco in overseas markets; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the federal government provide direct funding for training opportunities in Cape Breton so that the unemployed will have an opportunity to get the necessary training to find meaningful employment; and

BE IT FURTHER RESOLVED that additional incentives be provided by the federal government to revitalize existing industries and to encourage industries to locate in Cape Breton.

Resolution EC-38. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on mortgages as a substitute for resolutions EC-21, EC-59, EC-77, and EC-78.

WHEREAS thousands of Canadian homebuyers have suffered because of the high interest rate policy of the federal government, and many have been forced to sell their homes; and

WHEREAS many more who have become unemployed are facing foreclosure of the mortgages on their homes; and

WHEREAS many have been unable to purchase houses because of the high interest rates; and

WHEREAS uncertainty and instability in the house market causes unemployment among construction and forestry workers, among others;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress demand that the federal government enact legislation stabilizing home mortgage rates at a level that workers can afford and that will stimulate the housing industry and thus create jobs; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demand that the federal government declare a moratorium on foreclosures of mortgages held by Canadians who are unemployed.

Resolution EC-23. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on retirement income, as a substitute for resolutions EC-20, EC-41, EC-42, and EC-88:

WHEREAS encouraging people to plan for their retirement should be an important element of public policy, and all workers should be treated equally by the tax system; and

WHEREAS federal-provincial proposals for pension legislation may place limits on members of defined benefit plans in terms of contributions to RRSP plans that are different than the limits placed on members of other types of pension plan;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC call on the federal government to ensure that all workers are treated fairly and equally in terms of their ability to provide for their retirement, whether they are members of a defined benefit pension plan, a money purchase plan, whether they are members of a registered pension plan or not; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC make it clear to the federal government that it favours the institution of an equitable tax credit system for retirement savings; and

BE IT FURTHER RESOLVED that, in line with the position of the labour movement on retirement income, the CLC make it clear to the federal government that, while it places a high priority on the retirement savings of all categories of workers being treated equally by the tax system, it continues to regard the expansion and enrichment of the universal public pension system as an essential element of public policy.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on taxation as a substitute for resolutions EC-14, EC-15, EC-16, EC-17, EC-18, EC-19, EC-25, EC-26, EC-27, EC-54, EC-80, EC-81, EC-82, EC-86, EC-131:

WHEREAS the income tax system, which was originally supposed to be progressive, takes more money than it should from lower and middle income people, and less money than it should from upper income people; and

WHEREAS the two most recent federal budgets will make this situation worse, by increasing the burden of income taxes and sales taxes on low and middle income people while providing loopholes that reduce the tax burden on upper income people and by shifting the burden of taxation away from corporations and onto individuals; and

WHEREAS the effect of recent tax changes is to tax workers' income more heavily than before, while reducing the tax burden on other types of income such as capital gains; and

WHEREAS many working people, in order to do their job, have to incur expenses that are not adequately provided for in the income tax system, such as the need to drive long distances to and from work, the need to upgrade and replace tools frequently and at considerable personal expense, the need to buy clothing, boots and other equipment, the need to maintain more than one residence for long periods of time when the location of work is a long distance from the family home; and

WHEREAS some workers, in order to do their job, have to fly into the location of work, and plane fares are not tax deductible;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress demand that the federal government institute real tax reform that will ensure that everyone in Canada pays their fair share of tax and that all forms of income are treated equally for tax purposes; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC lobby the government to amend the Income Tax Act so that it is more sensitive to the needs of workers in remote communities and that these amendments include tax relief for workers in northern and isolated communities who have to travel long distances to work or who have to maintain more than one residence; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demand that the Income Tax Act be amended to give tax relief to workers who have to incur expenses as part of their job, such as the replacement or upgrading of tools, or the purchase of special clothing or equipment.

Resolution EC-2. The Committee recommends non-concurrence on the grounds that this tax measure would be regressive in that it would provide more tax relief to higher income people than to lower income people.

Resolution EC-65. The Committee recommends non-concurrence on the grounds that increased tax deductions are not the most effective way to provide tax relief to lower and middle income Canadians since tax deductions tend to benefit higher income people more than lower income people.

Resolution EC-120. The Committee recommends non-concurrence on the grounds that the most equitable way to ensure that all Canadians have a chance for adequate education is to lower the costs of education, not provide tax breaks, and on the grounds that a tax deduction for educational savings would benefit higher income Canadians more than lower and middle income Canadians.

The Committee recommends that the following resolution be adopted, and that it substitute for resolution EC-84:

WHEREAS the MacDonald Commission recently released its final report, at a cost of over $20 million to the taxpayers of Canada; and

WHEREAS the final report of the Commission contains many recommendations which constitute an attack on social programs in Canada and an endorsation of the kind of market-oriented policies which benefit big business and harm working people, the poor, elderly and disadvantaged; and

WHEREAS the labour participant on the Commission dissented from the major recommendations of the final report;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this Convention of the Canadian Labour Congress record its opposition to the recommendations of the final report of the MacDonald Commission; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC continue to oppose any attempt by the federal government to implement the recommendations of the MacDonald Commission Report, and that the opposition include lobbying, political activity, demonstrations, coalitions and alliances with other community groups, educational programs, and whatever other action is necessary to protect the interests of Canadian workers against the pro-business agenda contained in the Report.

Resolution EC-66. The Committee recommends non-concurrence on the grounds that the sales tax on used vehicles is a provincial responsibility, not a federal responsibility.

Resolution EC-32. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-22. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-103. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-13. The Committee recommends concurrence in resolution EC-13, with a change in the **THEREFORE BE IT RESOLVED** clause of the phrase "in plain English" to "in clear and easily understood language", so that the entire resolution would read as follows:

WHEREAS many of the programs of CEIC are somewhat confusing, hidden, subject to changing local interpretation and poorly represented in some literature; and

WHEREAS the programs are supposedly designed to assist workers to find a job, make a career change, relocate to another community to take up a job or to, in general, help with employment needs of workers;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the federal government be strongly encouraged to have available in every CEIC office all currently available programs written in clear and easily understood language, with all the "ifs and or buts" clearly spelled out.

Resolutions EC-35 and EC-48. The Committee recommends non-concurrence on the grounds that the Executive Council approved labour participation on the CLMPC.

Resolution EC-60. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-3. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-58. The Committee recommends concurrence.

Resolution EC-9. The Committee recommends concurrence.

The foregoing constitutes the full report of the Economic Policy Committee, and we move the adoption of the report as a whole.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee.

John Fryer, N.U.P.G.E., Chairperson
Bob McGarry, L.C.U.C., Secretary
Trish Blackstaffe, C.W.C.
Val Bourgeois, I.A.M.
Leo Gerard, U.S.W.A.
Don Holder, C.P.U.
Wilf Hudson, M.F.L.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 3

REPORT OF THE EDUCATION COMMITTEE

The Committee recommends concurrence on the composite resolution covering resolutions Ed-1, Ed-3, Ed-5 and Ed-6 as amended:

WHEREAS the public school system curriculum contains little or no information about the development and role of the trade union movement in Canadian society; and

WHEREAS most participants in Canadian school systems will come into contact with the labour movement and its related issues during their working lives; and

WHEREAS a greater understanding of labour issues will lead to a more balanced view of the role of labour in our society; and

WHEREAS local labour councils have a responsibility to explain and promote the role of labour in the community;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress develop a labour textbook, provide speakers' notes, distribute "Notes on Unions" and other CLC material that can be introduced into the school system in Canada; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC assist the federations of labour to petition each of the provincial governments to establish a labour education program in school curriculums; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC encourage its labour councils to work with local boards of education with a view towards instituting these programs at both the elementary and secondary school levels.

The Committee recommends concurrence on the composite resolution covering resolutions Ed-4 and Ed-10 as amended:

WHEREAS the federal government has signaled its intentions to limit the rate of growth of transfer payments to provincial governments in order to effect savings amounting to about $2 billion by fiscal year 1990-91; and

WHEREAS these cutbacks result in a significant reduction in the federal government support to post-secondary institutions over the next five fiscal years, and the total spending on post-secondary education has already declined from 48.7% in 1977-78 to about 43% in 1984-85; and

WHEREAS the provinces have well-established community colleges and training institutes, staffed by qualified instructors, that provide job training programs geared to the available jobs in the community; and

WHEREAS the federal government has been rechanneling funding away from established community colleges and training institutes and instead is increasing funding to the private sector for short-term job training courses;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC call on the federal government to reverse its decision of increased funding to the private sector at the expense of community colleges and training institutes; and

BE IT FURTHER RESOLVED that federal transfer payments be allowed to increase in order to raise the federal contribution to a level which would correspond to a 50/50 sharing of spending on post-secondary education.

The Committee recommends concurrence in resolution Ed-11.

The Committee recommends concurrence in resolution Ed-9.

The Committee recommends concurrence on composite resolution covering resolutions Ed-2 and Ed-7 as amended:

WHEREAS studies completed on children and youth on the effects of living in a nuclear age indicate a presence of serious concern about nuclear issues, militarism and disarmament; and

WHEREAS the fears of children and adults about world annihilation should be dealt with openly and honestly; and

WHEREAS responsible educators have proposed plans for peace education in Canadian schools;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC press for the incorporation of peace education programs into Canadian school curriculums to aid in the understanding of the issues; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC develop a peace education program to be incorporated into CLC education courses.

The Committee moves concurrence on resolution Ed-8 as amended:

WHEREAS the quality of education varies from province to province; and

WHEREAS it would be to our advantage to have a system across our country to establish a standard minimum for children and adults;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the federal government through transfer payments assure provinces adequate funding for equal and consistent academic standards for all levels of education.

All of which is respectfully submitted by the Education Committee:

Jeff Rose, C.U.P.E., Chairperson
Gordon Wilson, U.A.W., Secretary
Richard Gingerich, C.B.R.T. & G.W.
Jerry Shea, U.R.W.
Ian Kirkpatrick, U.S.W.A.
Jim Dowell, C.U.P.E.
Doreen Morton, P.S.A.C.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 4

REPORT OF THE ENERGY POLICY COMMITTEE

The Energy Policy Committee met to consider resolutions En-1 to En-9 and wishes to report as follows:

The Committee recommends concurrence with the following composite resolution to cover resolutions En-3, En-5 and En-8:

WHEREAS the world market price of oil has fallen sharply in recent months; and

WHEREAS Canadian consumers have not fully benefited from a corresponding drop in the retail price of gasoline; and

WHEREAS when the world market price of oil rises, the retail price of gasoline increases immediately; and

WHEREAS the federal Crown corporation, Petro-Canada, was established to challenge private, often foreign, control in the petroleum industry;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress pressure the federal government to insist that Petro-Canada show leadership by reducing the price of gasoline at its retail outlets in line with lower oil prices, thus forcing the multinational companies to follow suit; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demand that the federal government conduct a combines investigation into the oil industry's rack price agreement and its failure to lower retail prices in response to falling oil prices.

The Committee recommends concurrence with resolution En-1 as amended. In the first "WHEREAS" replace the words "the recent Wilson Budget" with the words "the May 1985 federal budget". In the first "RESOLVED" replace the words "Nova Scotia Federation of Labour" with the words "Canadian Labour Congress" and replace the words "at least until other jobs are provided" with the words "because no alternative work was provided". The second "RESOLVE" after the word "dismantled" to read "and the CLC pressure the federal government to have AECL not build new heavy water plants while we have two idle plants in Nova Scotia capable of producing this product".

The Committee recommends concurrence with the following substitute resolution to cover resolution En-7:

WHEREAS the Atomic Energy Control Board has given Ontario Hydro approval to operate its nuclear power plants during a labour dispute; and

WHEREAS the safe operation of these plants is dependent upon the high degree of skill provided by CUPE Local 1000 members;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC demand that the federal government's AECB not approve operation of nuclear power plants during labour disputes.

The Committee recommends concurrence with resolution En-6 as amended. In the "RESOLVED" replace the words "have a labour representative" with the words "pressure the federal government to have labour representatives".

The Committee recommends concurrence with resolution En-2.

The Committee recommends concurrence with resolution En-9.

The Committee recommends concurrence with resolution En-4.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Reg Basken, E.C.W.U., Chairperson
Jack MacDonald, C.U.P.E., Secretary
Len Stevens, U.S.W.A.
Pat Wocknitz, N.U.P.G.E.
Bill Stuart, U.M.W.
Jim Gill, U.A.W.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 5

REPORT OF THE GENERAL RESOLUTIONS COMMITTEE

The General Resolutions Committee met to consider resolutions G-1 to G-59.

Resolution G-2: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS there is no national program of public education for child abuse; and
WHEREAS a program of public awareness on child abuse could and should be implemented;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress call on the federal government to immediately develop and implement a continuing national program of public awareness focusing specifically on the needs of young children in relation to the prevention of abuse and ensuring better protection for children and youths who are victims; and
BE IT FURTHER RESOLVED that this Convention call upon the CLC to participate in a national awareness program.

The Committee recommends concurrence in resolution G-3.

Resolution G-4: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS airlines have been delibaretely transferring their reservations and ticketing work to travel agencies; and
WHEREAS the vast majority of travel agencies are unorganized; and
WHEREAS this results in an erosion of job security for organized airline workers;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress make its travel arrangements and purchase its tickets only through unionized air travel outlets whenever possible, and urge its affiliates to do likewise.

Resolution G-5 covers resolutions G-6, G-31 and G-41. The Committee recommends non-concurrence in these resolutions.

The Committee recommends concurrence in resolution G-7.

The Committee recommends concurrence in resolution G-8.

The Committee recommends concurrence in resolution G-9.

Resolution G-11 covers resolution G-42. The Committee recommends concurrence.

Resolution G-12 covers resolution G-33. These resolutions are referred to the Executive Council.

Resolution G-13: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS the Canadian autoworkers have overwhelmingly endorsed the move to independence; and
WHEREAS this proves the value of the original decision taken by the Canaian Labour Conress some years ago to promote Canadian trade union autonomy;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC warmly welcome the new all-Canadian UAW into its ranks.

Resolution G-14 covers resolutions G-1, G-10, G-19, G-32, G-43, G-45, G-46, G-49 and G-52. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in resolution G-16.

Resolution G-17 covers resolution G-20. The Committee recommends non-concurrence in these resolutions.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution which covers resolutions G-18 and G-27:

WHEREAS an agreement was signed by the CLC authorizing the 16th Constitutional Convention to be held in Toronto without a written understanding regarding the future unionization of employees of the facilities; and
WHEREAS CLC Conventions should, as a matter of principle, be held in facilities where the employees of the facilities are unionized;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC Executive will, as a matter of principle, obtain unionized facilities for its Constitutional Conventions.

Resolution G-21: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS Treasury Board (Canada) wishes to deposit employees' wages, Old Age Security pensions, Canada Pension Plan and other federally paid pensions directly into the recipients' bank accounts; and

WHEREAS this practice infringes on the individual's privacy and may lead to funds being removed from these accounts;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress oppose any mandatory transfer of federal employees' wages, Old Age Security pensions, Canada Pension Plan and other federally paid pensions directly into the recipients' bank accounts and lobby the governments, at all levels, to put an end to this venture.

Resolution G-22: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS Education Minister Jack Heinrich of the British Columbia Social Credit Government under William Bennett arbitrarily fired the elected Vancouver School Board trustees; and

WHEREAS democracy is the system under which our country is governed; and

WHEREAS the citizens of this country have fought several wars to ensure the democracy of Canada; and

WHEREAS many of our fellow countrymen have given their lives to preserve democracy;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress support efforts of the B.C. Federation of Labour to stop the arbitrary dismissal of elected school boards.

The Committee recommends concurrence in resolution G-23.

The Committee recommends concurrence in resolution G-24.

The Committee recommends concurrence in resolution G-25.

The Committee recommends concurrence in resolution G-26.

The Committee recommends concurrence in resolution G-28.

The Committee recommends concurrence in resolution G-29.

Resolution G-30: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS the South African policy of apartheid is repugnant to all those who detest racial discrimination and segregation; and

WHEREAS the South African regime employs brutal and oppressive measures against opponents of apartheid; and

WHEREAS several Canadian provinces have agreed not to import any more South African alcoholic products;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress step up its boycott of all goods and merchandise exported to Canada by South Africa, and that such boycott be promoted both within the ranks of the CLC and in the public realm; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC encourage federations of labour to lobby all provincial and territorial governments to withdraw all South African products from liquor outlets until such time as the policy of apartheid in South Africa is abolished.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution which covers resolutions G-34 and G-44:

WHEREAS Canadian Labour Congress Conventions have, over the years established policies which affect many aspects of Congress activities; and

WHEREAS a consolidation of these policies would assist affiliates in meeting their obligations and in knowing Congress activities;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC make available, upon request, to affiliated national and international organizations CLC policies currently in force.

Resolution G-36 covers resolution G-53. These resolutions are referred to the CLC Executive Counci.

The Committee recommends concurrence in resolution G-38.

The Committee recommends non-concurrence in resolution G-39.

The Committee recommends non-concurrence in resolution G-48.

The Committee recommends concurrence in resolution G-51.

Resolution G-54 covers resolutions G-15, G-35, G-37, G-40, G-47 and G-50. The Committee recommends concurrence.

The Committee recommends concurrence in resolution G-55.

Resolution G-56: This resolution has been referred to the International Affairs Committee of the Convention.

Resolution G-57: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS Canada's negotiation in the free trade talks has drawn the boundary issue into the discussions;
THEREFORE BE IT RESOLVED that this 16th Convention of the Canadian Labour Congress demand that the boundary dispute between Canada and the United States be kept totally separate and apart from free trade talks; and
BE IT FURTHER RESOLVED that the Congress demand the Canadian government declare that Canada's boundaries in Dixon Entrance and the Arctic are non-negotiable and Canada asserts its sovereignty over its territorial waters and jurisdictions over its 200-mile economic zones.

The Committee recommends concurrence in resolution G-58.

Resolution G-59: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS a growing portion of the budget of Canada ($10.3 billion in 1984) is earmarked for military expenditures, to the detriment of urgent social needs; and
WHEREAS increasingly, the very existence of our planet is threatened by the nuclear arms race; and
WHEREAS the Canadian labour movement has always been in the vanguard of progressive social measures; and
WHEREAS our unions have always fought to promote justice and equity for workers and the different peoples of the world; and
WHEREAS a growing number of our members attach a great deal of importance to the question of disarmament and peace in the world;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress designate a person to coordinate awareness and mobilization programs on peace and disarmament.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Robert White, U.A.W., Chairperson
Edward Witthames, Molders, Secretary
S.E. Roscoe, S.E.I.U.
D. Johnston, N.W.T.F.L.
M. Oliver, U.T.W.A.
L. Hinton, C.P.T.U.A.C.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 6

REPORT OF THE GOVERNMENT EMPLOYEES COMMITTEE

The Government Employees Committee met to consider resolutions GE-1 to GE-19. The Committee recommends that these resolutions be dealt with in the following manner:

The Committee received five resolutions dealing with the political rights and freedom of speech of government employees, and recommends that resolution GE-3 be amended to clarify the point that the issues it raises are relevant to federal, provincial and municipal employees. Therefore, the Committee recommends concurrence in GE-3 amended to read as follows:

WHEREAS political freedom is the cornerstone of a democratic society; and

WHEREAS certain public employees are denied the right to actively participate in the political process which means that they do not have the same political rights as other members of society; and

WHEREAS the rights of many public employees are severely constrained in the matter of free speech;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress working with federations of labour, demand the governments to revoke the discriminatory legislation, regulations and administrative procedures which restrict federal, provincial and municipal employees from speaking out on public issues and participating fully in political activities.

Resolution GE-3, as amended, covers resolutions GE-2, GE-11, GE-16 and GE-18.

The Committee recommends that resolution GE-6 be amended to take account of the ILO's criticism of legislation that curbs the trade union rights of employees of the Government of British Columbia. Therefore, the Committee recommends concurrence in GE-6 amended to read as follows:

WHEREAS Canada and all its provinces have ratified the International Labour Organization Convention 87 concerning Freedom of Association and the Right to Organize; and

WHEREAS the ILO's Committee on Freedom of Association has issued two reports in the last six months — one of November 1985 critical of the provincial governments of Alberta, Ontario and Newfoundland, and one in March 1986 critical of the provincial government of British Columbia — for imposing legislation which unduly restricts the collective bargaining rights of their employees; and

WHEREAS these reports contain specific recommendations on how all four provincial governments could amend their public sector labour legislation to have it conform to Convention 87; and

WHEREAS to date, not one of the four provincial governments has demonstrated any commitment for implementing these recommendations;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC lobby the federal government to pressure the provincial governments of British Columbia, Alberta, Ontario and Newfoundland to implement immediately the ILO's Freedom of Association Committee recommendations concerning their respective provinces.

The Committee recommends concurrence with resolution GE-7.

The Committee recommends concurrence with resolution GE-9.

The Committee recommends that resolution GE-12 be amended to clarify the point that the constitutional protection for the right to strike must apply to all workers and that it is the CLC Executive Council that is being asked to take action. Therefore, the Committee recommends concurrence in resolution GE-12 amended to read as follows:

WHEREAS the strike weapon is the most effective weapon that workers can have in their dialogue with their employers; and

WHEREAS knowing this, many large employers and their governments withhold this weapon from as many workers as possible, including tens of thousands of employees of the federal and all provincial sectors; and

WHEREAS especially now when governments are determined to cut back not only many conditions of public sector workers, but thousands of their jobs as well, it is critical that these workers have the right to strike;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this Convention urge the CLC Executive Council to initiate a campaign in cooperation with provincial federations of labour to compel the federal and provincial governments to grant their employees the right to strike and embody that right in the Canadian Constitution for all workers.

The Committee recommends concurrence with resolution GE-10.

The Committee recommends concurrence with resolution GE-14.

Resolutions GE-15 and GE-17 deal with measures to reduce the negative impact of proposed job cutbacks in the federal public sector. The Committee recognize that provincial and municipal employees are also facing job cutbacks. Therefore, the Committee recommends concurrence in the following composite resolution to cover GE-15 and GE-17:

WHEREAS the federal government has embarked on a campaign to reduce its workforce by at least 15,000 but more likely 40,000 federal public service employees in the next five years; and

WHEREAS the federal government is engaging in "privatization", "contracting out" and "devolution to other jurisdictions" of work now performed by federal public service workers; and

WHEREAS many provincial and municipal governments have or will be following similar courses of action; and

WHEREAS such action by the federal, provincial and/or municipal governments normally result in the lay-off of long service employees;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC, the federations of labour and the district labour councils demand that the federal, provincial and municipal governments provide all public service employees with the opportunity for early retirement incentives including no actuarial penalty to the employees' pensions; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC, the federations of labour and the district labour councils demand that the federal, provincial and municipal governments provide the necessary financial assistance and training so that employees who would otherwise be laid-off will be provided with other job opportunities within their respective governments.

The Committee received four resolutions dealing with attempts by all levels of government to privatize and contract out public services, and the need to wage a campaign against these initiatives. Because this issue is dealt with in the Policy Statement on Free Trade, Deregulation and Privatization, resolutions GE-4, GE-5, GE-8 and GE-13 are covered by the Policy Statement.

The Committee also received resolution GE-1 which deals with a ban on overtime and GE-19 which deals with funding for municipal infrastructure. Both of these resolutions are covered by the Economic Policy Statement.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Daryl Bean, P.S.A.C., Chairperson
W. Findlay, L.C.U.C., Secretary
John Booth, N.U.P.G.E.
Jean-Claude Laniel, C.U.P.E.
Marilyne White, C.A.L.F.A.A.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 7

REPORT OF THE HUMAN RIGHTS COMMITTEE

This Convention Committee has examined the resolutions in the area of Human Rights and wishes to report as follows:

Resolution HR-2: The Committee recommends concurrence — covers HR-1.

Resolution HR-3: The Committee recommends concurrence — covers W-22. (W-22 was referred to this Committee by the Women's Committee)

Resolution HR-4: The Committee recommends concurrence.

Resolution HR-5: The Committee recommends concurrence.

Resolution HR-6: The Committee recommends concurrence.

Resolution HR-7: The Committee recommends concurrence.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Huguette Plamondon, U.F.C.W., Chairperson
Gerald Yetman, N.S.F.L., Secretary
Yvon C. Rivard, O.P.E.I.U.
Sybil Frei, Y.F.L.
Fran Soboda, U.S.W.A.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 8

REPORT OF THE INTERNATIONAL AFFAIRS COMMITTEE

The International Affairs Committee considered resolutions IA-1 to IA-78 inclusive, resolution G-56 and the Policy Statement "International Affairs and the Pursuit of Human Dignity: A Canadian Labour Response", referred to it by the Executive Council.

The Committee recommends the disposition of the resolutions as follows:

Resolutions IA-1, IA-17, IA-28, IA-30, IA-32, IA-39, IA-43, IA-47, IA-49, IA-50, IA-56, IA-59 and IA-68 are composited in the substitute resolution on South Africa:

WHEREAS the repressive Government of South Africa continues to brutally impose its racist policies of Apartheid on the people of South Africa, denying them fundamental freedoms and a society based on majority rule, and continues to illegally occupy Namibia, uses force to destabilize neighbouring countries such as Angola, Mozambique and Lesotho; and

WHEREAS the people of South Africa are increasing their heroic resistance in all sectors of society as witnessed by the formation of COSATU, and have called for assistance and sanctions against the regime;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress reaffirm its condemnation of Apartheid, with its iniquitous Pass Laws, and the shameful imprisonment of Nelson Mandela and other political prisoners; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC and its affiliates reaffirm and vow to increase support for and solidarity with the political and trade union organizations committed to the creation of a democratic and non-racial South Africa, and with the Canadian workers who refuse to handle, produce, dispatch or use in any way goods from or destined to South Africa; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC call on the Canadian government to impose comprehensive political, social, and economic sanctions against South Africa, commencing with a ban on investments in South Africa and Namibia, and to take action at the Commonwealth, the United Nations, and its specialized agencies to join with other countries in beating Apartheid.

Resolutions IA-2, IA-11, IA-24, IA-26, IA-48 and IA-57 are composited in the substitute resolution on Central America:

WHEREAS the underlying causes of the conflicts in Central America are rooted in repression, injustice, poverty, external dependency and the denial of political participation to millions of people; and

WHEREAS military escalation in the region has directly increased the suffering and poverty of the people of Central America and has frustrated the goals of essential and inevitable revolutionary change;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this 16th Constitutional Convention of the Canadian Labour Congress reiterate its support for the heroic struggle of Central American workers for "bread, peace and freedom"; continue to support the right to self-determination of the peoples of the region by advocating full respect for fundamental human and trade union rights; and reaffirm its condemnation of US and other military intervention in Central America, in particular US support for Nicaraguan "contras"; and

BE IT FURTHER RESOLVED that this Convention recognize the democratic opening in Guatemala while demanding that all Guatemalans be guaranteed full human rights and civil and political liberties; condemns the continuing activities of right-wing death squads in El Salvador and the failure of the Salvadoran government to resume a constructive dialogue with the FMLN; calls for a resumption of the bilateral talks between the USA and Nicaragua; reiterates its endorsement of negotiated settlements of the conflicts in the region through the Contadora peace initiatives; and reiterates the support of the CLC for Central American workers and their trade union organizations through fraternal contact and solidarity projects; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC call upon the Government of Canada to: implement policies which will work against intervention and military escalation in the region and favour respect for human rights and economic development; deny bilateral aid to any country serving as a base for military intervention; and actively undertake measures to support the Contadora initiatives for a negotiated settlement in Central America.

Resolutions IA-3, IA-6, IA-10, IA-16, IA-18, IA-22, IA-27, IA-33, IA-34, IA-35, IA-40, IA-41, IA-46, IA-54, IA-58, IA-60, IA-62, IA-67 and IA-69 are composited in the substitute resolution on Peace, Security and Disarmament:

WHEREAS the 15th Constitutional Convention adopted the Policy Paper "Peace, Security and Disarmament", with its unequivocal and lasting condemnation of Cruise Missile testing in Canada, the militarization of Space for Star Wars, and the testing of Nuclear Warheads; and

WHEREAS the CLC has through its support for peace initiatives in other countries and for the Peace Petition Campaign, Operation Dismantle, and the Canadian Peace Alliance, and in many other ways, sought to promote these policies as a lasting and significant contribution to world peace;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the 16th Constitutional Convention reaffirms the commitment of the CLC to the policy imperatives of "Peace, Security and Disarmament"; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the 16th Constitutional Convention calls for the early and successful conclusion of negotiations between the United States and the Soviet Union on the limitation and eradication of nuclear weapons and the promotion of a multination peaceful program of space research for human advancement, not destruction.

Resolutions IA-4, IA-9, IA-72 and IA-78 are composited in the substitute resolution on Economic Conversion and Production for Peace:

WHEREAS the 15th Constitutional Convention of the CLC adopted and promoted the Policy Statement, "Peace, Security and Disarmament", with its clear focus on the need for the CLC to actively promote the redeployment of resources from arms production to meeting basic needs and to the transition to a new economic and social order for Canada and the world; and

WHEREAS defence production in Canada is increasingly geared to US military needs through the Defence Production Sharing Agreement instead of being related to a defence policy necessary to emphasize Canadian sovereignty and to contribute to international peace;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress demand that Canada withdraw from the DPSA and facilitate union studies of the applicability of economic conversion in their industries, and plants; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC call on the Canadian government to relate defence spending to the needs of Canadian sovereignty and international peace, and not be used either as an exercise in the false economics of military job creation, or as a means of avoiding the contribution it must make to remove NORAD from involvement in Star Wars and to ensure that NATO is dissolved with the achievement of negotiated and balanced disarmament.

Resolutions IA-5 and IA-63 are composited in the substitute resolution on the Middle East:

WHEREAS conflicts in the Middle East continue with an ever present danger of triggering a nuclear war; and

WHEREAS the right to self-determination as expressed in the UN Charter has been recognized in the call by the CLC for the creation of a Palestinian homeland and the existence of Israel within secure and recognized borders;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this 16th Convention of the CLC call upon the Government of Canada to contribute to a lasting peaceful solution of the conflicts in the Middle East based on recognition of the rights of the peoples of the region; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC call upon the Canadian government to increase its humanitarian assistance to Palestinian and Lebanese refugees.

Resolutions IA-7, IA-12, IA-14, IA-15, IA-19, IA-20, IA-21, IA-25, IA-29, IA-37, IA-42, IA-45, IA-52, IA-70, IA-71, IA-73, IA-74 and IA-76 are composited in the substitute resolution on Nicaragua:

WHEREAS the Nicaraguan people have received the admiration and support of the Canadian Labour Congress for their heroic overthrow of the Somoza dictatorship and for their goal of pursuing economic justice within a framework of political pluralism; and

WHEREAS the triumph of the Nicaraguan people is seriously jeopardized by outside intervention including a concerted campaign by the US Administration to destabilize and militarily overthrow the Nicaraguan government; and

WHEREAS the people of Nicaragua desperately require an end to military hostilities and international respect for their right to self-determination;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC maintain and strengthen its support for the workers of Nicaragua and their human and trade union rights through solidarity projects and exchange visits with all trade union centrals; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC intensify its campaign to lobby the Canadian government towards a more distinctive policy regarding Nicaragua which would include the establishment of a Canadian Embassy in Managua; the firm opposition to US military and "humanitarian" support for the "contras" and to US measures to economically and politically destabilize Nicaragua; increased Canadian development assistance and Canadian trade with Nicaragua, and; active support for the Contadora initiatives for peace in the Central American region.

Resolutions IA-8, IA-31, IA-53 and IA-55 are composited in the substitute resolution on Trade Union Exchanges:

WHEREAS the 16th Constitutional Convention of the CLC has adopted the Policy Paper "In Pursuit of Human Dignity" which points to a closer relationship between working people of all countries as an essential feature in lessening international tensions; and

WHEREAS "In Pursuit of Human Dignity" points to areas such as World Peace and Human and Trade Union Rights, which should be discussed between trade union bodies across ideological or geographical divides;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC, in resuming its active exchanges with the All Union Central Council of Trade Unions of the USSR and other trade union bodies, will ensure that such matters are fully and frankly discussed in the interest of developing understanding and trust in the furtherance of World Peace; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC, fully aware of the need to share information on conditions of employment in the era of the transnational corporation, will utilize exchanges to increase its efforts on behalf of a coordinated trade union response to the transnationals; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC, in supporting improved relations and increased exchanges of information with other trade union national centres in the world, encourage the international trade union bodies to assist this process to the fullest extent possible.

Resolutions IA-13, IA-44, IA-51, IA-65 and IA-77 are composited in the subsitute resolution on Chile:

WHEREAS the Chilean military dictatorship of Pinochet continues to use torture,murder and abduction to repress the Chilean people and assault human and trade union rights; and

WHEREAS Canadian workers stand in solidarity with the people of Chile and their struggle for social, economic, and political justice spearheaded by Chile's Commando Nacional de Trabajadores (National Workers' Command);

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC and its affiliates increase support for the Chilean labour movement through assistance projects, participation in solidarity campaigns, and boycotts of Chilean products; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC continue to vigorously oppose and condemn trade, development assistance, credit arrangements, increases in diplomatic contact, and especially the same of para-military equipment, between Canada and Pinochet's Chile.

Resolutions IA-36, IA-61 and IA-64 are composited in the substitute resolution on the Philippines:

WHEREAS the courage of the Filipino people has led to the downfall of the corrupt Marcos regime which had brought starvation and misery to the workers of the Philippines; and

WHEREAS workers and their trade unions fighting for economic and political justice faced assassination, harassment and the denial of basic trade union rights; and

WHEREAS Canadian and Filipino workers share common transnational employers;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the 16th Constitutional Convention of the CLC welcomes the overthrow of Marcos and the inauguration of the Aquino Presidency, and calls on President Aquino to introduce the fundamental changes needed to bring economic and political justice to the Filipino workers; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Canadian government assist President Aquino in securing the return to the Philippines of moneys and assets deposited in Canada by Marcos; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC work directly with recognized trade union centres such as the TUCP and the KMU to focus and intensify Canadian labour solidarity with Filipino workers.

The Committee recommends concurrence in the case of resolution IA-23 as amended:

WHEREAS in order to properly implement the policies of the Congress, it is essential that the International Affairs Department of the CLC continue to be independent of government influence; and

WHEREAS the Canadian International Development Agency (CIDA) is an agency of government designed to promote government objectives in international development; and

WHEREAS the CLC receives substantial financial support from CIDA for its development;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC continue to make full disclosure of the amount of funds received from CIDA, including any amount used for staff persons in Canada and abroad; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Congress take action to become more independent from financing from CIDA, beginning with prompt action by affiliated unions to contribute to the International Activities Fund for financing CLC development projects.

The Committee recommends concurrence in the case of resolution IA-66 as amended:

WHEREAS the Government of Poland has outlawed Solidarity, thereby depriving Polish workers the right to organize into free trade unions;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC continue to make representation to the Polish government to restore a free trade union movement in Poland under Solidarity.

The Committee recommends concurrence in the case of resolution IA-75 as amended:

WHEREAS international terrorism has escalated at an alarming rate; and

WHEREAS innocent victims have suffered greatly as a result of such terrorist acts; and

WHEREAS the current practice of retaliation using similar acts of terror cannot be the answer;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress urge the Government of Canada to adopt and carry out a practice of economic sanctions against those nations which support or encourage in any identifiable manner acts of terrorism; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Government of Canada urge the United Nations and its member nations to adopt and apply this principle of economic sanctions against nations which can be seen to support or encourage acts of terrorism.

The Committee recommends concurrence in the case of resolution IA-38 which covers resolution G-56.

The Committee recommends concurrence in the case of the substitute resolutions on South Africa, Central America, Peace, Security and Disarmament, Economic Conversion and Production for Peace, the Middle East, Nicaragua, Trade Union Exchanges, Chile, and the Philippines.

The committee recommends concurrence in the case of the Policy Statement on International Affairs and the Pursuit of Human Dignity.

All of which is respectfully submitted:

E.G. Docquier, U.S.W.A., Chairperson
R.C. Smith, B.R.A.C., Secretary
Don Collins, R.W.D.S.U.
Pat Fortune, P.S.A.C.
B. Hargrove, U.A.W.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 9

REPORT OF THE LEGISLATIVE COMMITTEE

The Legislative Committee met to consider resolutions L-1 to L-41 and wishes to report as follows:

The delegates will please take note that the resolutions are not in numerical order, but are being presented under subject matter titles for ease of presentation and debate.

Minimum Wage

Resolution L-12: The Committee recommends concurrence in the following substitute resolution to cover resolutions L-7, L-21, L-25, L-35, L-38, and L-41 which reads as follows:

WHEREAS many workers continue to earn salaries which are at, or only slightly above the minimum wage; and

WHEREAS the grossly inadequate federal minimum wage of $4 per hour is responsible for very many workers, especially women, immigrants, and young workers, to live below the poverty level; and

WHEREAS the labour movement must play a leadership role in the struggle to eliminate poverty and redistribute the wealth produced by the collective labour of working Canadians;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress mount a broad public campaign to compel the federal government to implement a substantial increase in the federal minimum wage as a step in the critical struggle to eliminate wage discrimination against women, immigrants, and youth; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC bring pressure to bear on the federal government to use its influence with the provinces to similarly increase the minimum wage and remove the discrepancies among the various provinces.

Part-Time Employees

Resolution L-18: The Committee proposes that the words "based on the calendar year, and not on hours worked" in the "BE IT RESOLVED" clause, be replaced by the phrase "on a pro-rata basis", and the words "and that part-time workers schedules be posted one week in advance" be deleted from the "BE IT RESOLVED" clause. The Committee recommends concurrence in the amended resolution which now reads as follows:

WHEREAS more and more employers are utilizing a part-time work force; and

WHEREAS employers are using these part-time workers as a cheap source of labour, and provide these part-time workers with inferior wages, benefits and working conditions; and

WHEREAS many of these part-time workers were seeking full-time employment and had to settle for part-time work;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress pressure the federal government to enact legislation to give part-time workers equal pay, equal benefits, seniority, and paid vacations on a pro-rata basis.

Dismissal for Cause

Resolution L-30: The Committee recommends resolution L-30 be amended by deleting the word "civil" and replacing it with the word "criminal" in the first "WHEREAS". The Committee recommends concurrence in the amended resolution.

Strikebreaking and Canada Employment Centres

Resolution L-10: The Committee recommends concurrence.

Whistle Blower Legislation

Resolution L-24: The Committee recommends concurrence.

International Treaties

Resolution L-33: The Committee recommends concurrence.

Skilled Trades Training

Resolution L-14: The Committee recommends concurrence in the following amended resolution:

WHEREAS skilled workers with computer training are urgently required by the shipbuilding repair industry and offshore industry and the demand cannot be presently met; and

WHEREAS more government assistance is required in the upgrading of workers to ensure a necessary skilled workforce so as not to be dependent on imported skilled labour;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the government at both the federal and provncial levels be requested to institute positive training programs so that skilled workers are available to these industries.

Resolution L-13: The Committee recommends concurrence.

Resolution L-11: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution L-31: The Committee recommends non-concurrence.

Shipbuilding and Repair

Resolution L-4: The Committee recommends concurrence.

Bankruptcy Act

The Committee recommends concurrence in the following substitute resolution to cover resolutions L-6, L-8, L-27, L-28, and L-32:

WHEREAS the federal Bankruptcy Act has not been amended since 1949; and

WHEREAS workers who are caught in a situation where their employer has gone into bankruptcy or receivership rarely or never receive the wages owing them; and

WHEREAS two Senate Committees studying the Bankruptcy Act have recommended that this situation must be remedied by legislating a Wage Protection Fund through an employer-only levy; and

WHEREAS the Landry Committee composed of labour, business and academic representation recommended a Wage Protection Fund that would:

1. Be paid for by a levy on employers;
2. Pay all wages and benefits owing to workers including severance pay and unfunded pension liabilities; and
3. Meet these payments within 3-5 weeks of an employer going bankrupt or into receivership;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress continue to pressure the federal government to pass amendments to the Bankruptcy Act to protect workers' wages and benefits in line with the Landry Committee's report which was commissioned by the Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Reduction of Working Hours

The Committee recommends concurrence in the following substitute resolution to cover resolutions L-3, L-5, L-9, L-17, L-22, and L-34:

WHEREAS unemployment is the number one problem of Canada's working people; and

WHEREAS in past Canadian Labour Congress Conventions delegates instructed the Congress to impress on all affiliated unions the feasibility of advocating the 32-hour week without loss of pay as a solution to this very serious problem; and

WHEREAS with the present economic policies followed by our various levels of government, a campaign to support reduced working time is required more than ever;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Executive Council strive for a reduction of the work week to be implemented by legislation in order to create work for the unemployed; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC organize public support for workers actually engaged in industrial action to achieve a reduction of working hours.

May 1st Holiday

Resolution L-37: The Committee proposes that the "BE IT FURTHER RESOLVED" clause be deleted. The Committee recommends concurrence in the amended resolution.

Workers' Compensation

Resolution L-2: The Committee recommends concurrence and notes that resolution L-2 also covers the intent of resolution L-29.

Workers' Charter of Rights

Resolution L-1: The Committee recommends concurrence.

Electronic Monitoring

Resolution L-39: The Committee recommends concurrence.

Anti-Scab Legislation

The Committee recommends concurrence in the following substitute resolution to cover resolutions L-15, L-20 and L-23:

WHEREAS the use of scab labour tends to cancel out the strike as a power struggle; and

WHEREAS use of the new technology makes it easier than before to replace striking workers with unqualified personnel or managers; and

WHEREAS Quebec workers are protected by a law which sets the rules in case of strike or lockout, with the exception of those workers whose employer is under federal jurisdiction; and

WHEREAS all workers in the country should enjoy the same protection as the workers of Quebec;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress demand that a protection similar to that enjoyed by the Quebec workers be provided for in the Canada Labour Code, with respect to strikes and lockouts, and in particular with respect to anti-scab measures; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC encourage the federations to have provincial laws amended to the same effect.

Legal Recognition of Union Stewards

Resolution L-21: The Committee recommends concurrence.

Quality of Work Life

Resolution L-16: The Committee recommends concurrence, and notes that resolution L-16 also covers the intent of resolutions L-19, L-26, and L-36.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

C. Pilkey, O.F.L., Chairperson
F. Benn, U.F.C.W., Secretary
G. Doer, N.U.P.G.E.
T. McCarthy, N.B.F.L.
G. Neil, A.C.T.R.A.
Joy Langan, I.T.U.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 10

REPORT OF THE OCCUPATIONAL HEALTH & SAFETY COMMITTEE

The Committee would like to express its thanks to the CLC Standing Committee on Health and Safety which has served the Congress since the last Convention. In particular, the Standing Committee has been active over the proclamation of Part IV of the amended Canada Labour Code, ionizing radiations, the Workplace Hazardous Materials Information System (a proposed National Standard for the workplace "right-to-know"), proposed amendments to the Environmental Contaminants Act, the Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) and over union educational issues in the field of workplace health and safety.

The Convention Committee on Health and Safety met on March 19, 1986 to discuss the relevant resolutions that have come before the CLC Convention; the Committee prioritized the 80 resolutions and wishes to report as follows:

Asbestos

The Committee recommends concurrence in the substitute resolution, replacing OHS-1, OHS-7, OHS-8, OHS-11, OHS-34, OHS-35, OHS-36, OHS-37, OHS-38, OHS-56, OHS-59, OHS-62, OHS-74, OHS-75, OHS-79, and OHS-80:

WHEREAS asbestos is a known human carcinogen with no known safe limit of exposure; and

WHEREAS the CLC has a policy of zero exposure to carcinogens; and

WHEREAS several countries have a partial or total ban on asbestos, or are moving in that direction; and

WHEREAS several Canadian unions are engaged in a practical campaign to have asbestos eliminated from workplaces and removed from public buildings and other places such as marine vessels; and

WHEREAS the International Labour Office is moving rapidly towards a Convention and resolution on the safety and the use of asbestos with the participation of the Canadian Labour Congress; and

WHEREAS some asbestos substitutes are proven to be less unsafe on the balance of the probabilities while others are not so proven; and

WHEREAS mining/production is the sole industry in some Canadian towns; and

WHEREAS jobs will be lost without the creation of industries and jobs in those towns to replace asbestos-related work; and

WHEREAS these same workers have struggled and achieved safer working conditions and reduced asbestos dust levels;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC in collaboration with its affiliates and federations, continue to work for an effective ILO Convention and recommendation on safety in the use of asbestos; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC work for adoption of the said Convention and recommendation by Canadian governments as a national code for the mining, production, processing and use of asbestos, including its removal from places of work such as buildings and vessels; and

BE IT FURTHER RESOLVED that exposure to asbestos be at the zero level through control at the source; that where this is not possible, all available engineering control devices be used to keep exposure to the lowest technically possible level; and that where possible asbestos should be replaced by substitutes that are proven to be less unsafe in comparable conditions of use on the balance of the probabilities; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demands the same type of legislation, controls and research into asbestos substitutes that we demand for asbestos itself, and that appropriate controls be adopted and enforced; and

BE IT FURTHER RESOLVED that production of substitutes and alternative products should be funded and located so as to result in retraining and no net job loss in asbestos-dependent communities; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demands the formation of a special fund, financed by industry and government, administered by the workers to deal specifically with information, training and education in safety in the use and handling of asbestos and asbestos containing products.

Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS)

OHS-20: The Committee recommends concurrence as amended:

WHEREAS the Canadian Centre for Occupational Health and Safety has been given federal funding for research into toxic substances; and

WHEREAS workers affected by these toxic substances continue to die across Canada due to their exposure to these toxic substances; and

WHEREAS the federal government has cut back federal funding to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress demand that the federal government reinstate federal funding immediately to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.

OHS-70: The Committee recommends concurrence in the amended resolution, covering resolutions OHS-28, OHS-45, and OHS-55:

WHEREAS workers are exposed to hazardous substances and agents on a daily basis; and

WHEREAS the list of potentially hazardous substances continues to grow; and

WHEREAS usually no standards are set to control worker exposure to these new substances, nor most substances now in place; and

WHEREAS the few standards that now exist governing toxic substances and agents are of dubious benefit in preventing long-term health problems;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress urge the federal government to have established within the Canadian Centre for Occupational Health and Safety a department that will develop guidelines designed to prevent ill health to workers due to exposure to toxic substances, physical agents and other sources of hazard to human health, including poorly-designed workplaces (ergonomics); and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC and all affiliates strongly lobby governments to adopt the CCOHS guidelines as standards.

Rail Safety

OHS-54, covering OHS-21, OHS-24, and OHS-27: The Committee recommends concurrence.

The Workplace Right-to-Know

OHS-31, covering OHS-26, OHS-57, OHS-63, OHS-65, OHS-67 and OHS-77: The Committee recommends concurrence.

Smoking

The Committee recommends concurrence in the amended resolution OHS-69, covering OHS-30, OHS-61 and OHS-72:

WHEREAS the union movement has an outstanding record in supporting the rights of workers to a healthy and safe work environment; and

WHEREAS cigarette smoke is a proven health hazard, containing dozens of toxic substances, including formaldehyde, benzene, cadmium, and hydrogen cyanide; and

WHEREAS many studies have confirmed that non-smokers face cancer risks from side-stream smoke; and

WHEREAS as well as the cancer risks, other health hazards are involved, including respiratory and heart disease;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress, through its Occupational Health and Safety Committee, educate union members about the dangers of second-hand smoke; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC Executive Council develop and adopt a policy for CLC Conventions, schools, conferences and meetings whereby the members attending will have the right to breathe safe and healthy air; and

BE IT FURTHER RESOLVED that unions negotiate a policy over smoking in the workplace for the protection of all workers.

OHS-13: The Committee recommends concurrence.

OHS-60, covering OHS-73: The Committee recommends concurrence.

OHS-19, covering OHS-40: The Committee recommends concurrence.

OHS-4: The Committee recommends concurrence in the amended resolution:

WHEREAS it is in the interests of the trade union movement to ensure that its members learn about Occupational Health and Safety from a trade union perspective; and

WHEREAS history has shown that non-trade union bodies may ignore or dismiss legitimate health and safety concerns identified by workers;

THEREFORE BE IT RESOLVED that it be the policy of this Congress that workers' education on Occupational Health and Safety be delivered under the direction of the CLC or its affiliates; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC engage in discussions with other union bodies and with government to ensure that education programs provided for workers on legislation relating to Occupational Health and Safety be delivered under the direction of the CLC or its affiliates.

OHS-41: The Committee recommends concurrence.

OHS-22, covering OHS-15: The Committee recommends concurrence.

OHS-25, covering OHS-42, OHS-43, and OHS-64: The Committee recommends concurrence.

OHS-33: The Committee recommends concurrence.

OHS-6, covering OHS-2 and OHS-12: The Committee recommends concurrence.

OHS-29: The Committee recommends concurrence.

OHS-76, covering OHS-78: The Committee recommends non-concurrence.

OHS-68, covering OHS-58: The Committee recommends concurrence.

OHS-53: The Committee recommends concurrence.

OHS-3, covering OHS-10 and OHS-17: The Committee recommends concurrence.

OHS-71: The Committee recommends concurrence.

OHS-39, covering OHS-51: The Committee recommends concurrence.

OHS-23: The Committee recommends concurrence.

OHS-52, covering OHS-49: The Committee recommends concurrence.

OHS-50, covering OHS-47: The Committee recommends concurrence.

OHS-5: The Committee recommends non-concurrence.

OHS-9: The Committee recommends concurrence.

OHS-44: The Committee recommends concurrence.

OHS-14: The Committee recommends concurrence.

OHS-48: The Committee recommends concurrence.

OHS-18: The Committee recommends concurrence.

OHS-16: The Committee recommends concurrence.

OHS-46: The Committee recommends non-concurrence.

OHS-32: The Committee recommends concurrence.

OHS-66: The Committee recommends non-concurrence.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Clément Godbout, U.S.W.A., Chairperson
Verna Ledger, I.W.A., Secretary
Réjean Bercier, C.W.C.
Fred Coates, P.S.A.C.
Margaret Day, N.U.P.G.E.
Colin Lambert, C.U.P.E.
Daniel Ublansky, E.C.W.U.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 11

REPORT OF THE ORGANIZATION COMMITTEE

The Organization Committee met to consider resolutions O-1 to O-34 and wishes to report as follows:

The first resolution O-1 deals with the issue of raiding.

The Committee is in full agreement with the concept that all affiliates of the Canadian Labour Congress should abide by the provisions of its Constitution. The Committee views raiding as a serious and unacceptable practice. This resolution, however, casts aspersions on some larger unions, without being specific, which in itself is not in line with trade union principles.

Therefore, your Committee recommends non-concurrence in resolution O-1.

Resolution O-2 and resolution O-5 deal with the issue of a national consumer boycott against the Canadian Tire Corporation.

The Canadian Labour Congress has an established and accepted policy for dealing with requests for national consumer boycotts; a main prerequisite of which is that the request must come from *the ranking officer* of the union making the request accompanied by an outline of the supportive action the union intends to take to promote the boycott.

Since resolutions O-2 and O-5 deal with the same subject matter and are in conflict with established and accepted policy, your Committee recommends non-concurrence in both resolutions.

Resolution O-3 deals with the issue of independent unions and encouraging them to come within the Congress structure.

Your Committee in considering this resolution were mindful of the procedures established at the last Convention, the fact that it is not simply a British Columbia problem and that solidarity has done a great deal to enhance the lot of labour.

Your Committee therefore has amended the resolution to bring it in line with these facts. The resolution will now read as follows:

WHEREAS working people in Canada and their unions are under attack and it is more important at this time than at any time in our history for working people to band together to protect the rights and institutions that protect and make responsive our society; and

WHEREAS tens of thousands of Canadian workers are in unions that are outside the mainstream of labour and are more vulnerable to attack;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress continue its efforts to bring non-affiliates into the CLC and at the same time create a climate suitable for organizing the unorganized; and

BE IT FURTHER RESOLVED that this matter be given a high priority by the CLC.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-3 as amended.

Resolution O-4, O-16 and O-22 deal with the same subject matter.

While the resolutions in question fail to recognize the efforts put forward by the Canadian Labour Congress since the last Convention with respect to building coalitions of concerned citizens to fight for the rights of Canadians, nevertheless the intent of the resolutions have merit.

Your Committee is therefore amending resolution O-4 to cover O-16 and O-22 and will read as follows:

WHEREAS the labour movement has a responsibility and an interest in encouraging and supporting a powerful movement of the unemployed; and

WHEREAS the 1984 Congress Convention called upon the Congress to work closely with federations of labour and labour councils to "build effective grass roots coalitions of unions, the unemployed, churches, the women's movement, among other groups, to fight for jobs and the rights of the unemployed; and

WHEREAS some progress has been made but alot remains to be accomplished;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Congress continue its efforts and encourage federations and labour councils to increase their efforts in assisting the unemployed through the formation of provincial and regional coalitions; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC work closely with federations of labour and labour councils for the attainment of the aforementioned objectives.

Your Committee therefore recommends concurrence with resolution O-4 as amended to cover as well resolutions O-16 and O-22.

Resolution O-6 deals with support by the Canadian Labour Congress for union label action.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-6 with one amendment. In the third line of the "THEREFORE BE IT RESOLVED" change the word "expand" to "continue".

Your Committee recommends concurrence in resolution O-6 as amended.

Resolution O-7 would require a Constitutional amendment to implement.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolution O-7.

Resolution O-8 deals with organizing fish plant workers in the Province of New Brunswick and suggests that the Congress offer financial assistance to unions willing to organize non-union plants.

The Congress has a standing policy of assisting affiliates in attempts to organize union potential. At the present time the Congress is involved with unions having jurisdiction in the fishing and fish processing industries in the Atlantic region with a view to a more effective structure to deal with the new realities in the fishing and fish processing sector. The Congress is committed to its policy of assistance and will continue this policy.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolution O-8.

Resolution O-9 deals with organizing the unorganized in the Province of New Brunswick and suggests unions not exploiting their jurisdiction should surrender it.

The Congress has no problem in having its affiliates organize within their jurisdiction where serious organizing potential exists. If there is evidence of any union failing to exploit organizing potential where a serious campaign can be mounted the Congress should be informed and it will take appropriate action.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolution O-9.

Resolution O-10 deals with having the building trades in the house of labour.

The Canadian Labour Congress has expended much time, money and effort including changing its policy on numerous occasions to satisfy concerns of building trades unions. Two of its officers, Vice-Presidents Mercier and Martin have been assigned to work with building trades and other independents with a view to affiliations.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-10 with one amendment, change the word "increase" to "continue" in the first of the "BE IT RESOLVED".

Resolution O-11 deals with the imposition of a first agreement on Graham Cable and T.V.

Your Committee had a problem with such a resolution emanating from a local union and the implications thereof. However, recognizing the extreme difficulty unions have in achieving a fair agreement in the given circumstances your Committee is amending the resolution to read as follows:

WHEREAS members of Communications and Electrical Workers of Canada Local 55 have been on strike against Graham Cable and T.V. for more than six months in an effort to obtain a first collective agreement; and

WHEREAS the employer has been convicted of unfair labour practices under the provisions of the Canada Labour Code; and

WHEREAS CWC Local 55 has applied to the Minister of Labour for assistance in resolving this dispute;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress request the federal government to review its file on the Graham Cable and T.V. case with a view to applying the terms of the present legislation; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC in its next submission to government seek to strengthen and improve the legislation dealing with the imposition of a first agreement recognizing the realities of the electronic age.

Your Committee therefore recommends concurrence in resolution O-11 as amended.

Resolution O-12 deals with the issue of strikebreaking.

While the prime responsibility will rest with provincial federations of labour in dealing with provincial governments, the Canadian Labour Congress in addition to its role at the federal level should exercise its right to promote a coordinated Canada-wide campaign.

Your Committee therefore recommends concurrence in resolution O-12.

Resolution O-13 deals with embodying the right to strike in the Canadian Constitution.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-13.

Resolution O-14 and O-20 represent the same subject matter. The resolution instructs the Congress to *organize an effective solidarity mechanism* to assist affiliates.

The problem with this resolution is that it presumes "*an effective solidarity mechanism*" can be instituted in all circumstances; and as well, it presumes the possibility *of full cooperation*. The Canadian Labour Congress is committed, indeed, its raison d'être is just that - to assist its affiliates. However, to concur in the resolution as submitted could mislead some into a false sense of security. The Congress will continue its efforts toward the achievement of the intent of the resolution, but cannot be committed to that which under present circumstances may not be possible.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolutions O-14 and O-20.

Resolution O-15 deals with reduced working time.

Since the last Convention the Congress has been attempting to promote the policies enunciated at the 1984 Convention against a background of unemployment, deregulation, free trade, privatization and anti-concession bargaining. The Congress will continue its efforts towards reduced working time, but must do so in light of the realities of the times.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolution O-15.

Resolution O-17 and O-31 cover the same subject matter - labour council by-laws.

Article XV, Section 3 of the Canadian Labour Congress Constitution gives the Executive Council of the CLC the authority to issue rules governing labour councils including by-laws. The Executive Council has approved standard by-laws - the problem stems from the assumption of some labour council officers that each council can write its own by-laws and change them at will. The standard by-laws are supposed to be used by all labour councils with only those amendments necessary for the efficient operation of the council, i.e. jurisdiction, time and place of meeting, per capita tax, etc.

The Congress recognizes the by-laws need some revision and this process has started. Any effort to change the procedure will require a constitutional amendment.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolutions O-17 and O-31.

Resolutions O-18, O-21, O-27 and O-28 cover the same subject matter, the formation of strong effective union of retirees.

The Canadian Labour Congress has already endorsed, supported and promoted "The National Pensioners' Senior Citizens' Federation". Its lack of growth is due to the strong relationship of the retirees to their parent union and its structure for retirees. The Congress has to respect the initiatives taken in this regard by affiliate unions.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-18 to cover resolutions O-21, O-27 and O-28 with the following amendment, after the "THEREFORE BE IT RESOLVED" add:

> "**BE IT FURTHER RESOLVED** that the Canadian Labour Congress develop a program of awareness on the potential impact retirees and their families can exert for social change."

Your Committee recommends concurrence on O-18 as amended to cover O-21, O-27 and O-28.

Resolution O-19 deals with continuing the boycott on Canada Trust.

Your Committee recommends concurrence with the following amendments:

1. In the "BE IT FURTHER RESOLVED", second line between "affiliates" and "immediately", insert "be requested to". It would then read "that all Canadian Labour Congress affiliates be requested to immediately withdraw all funds they have, or have control over, from Canada Trust."
2. The Executive Council to maintain a review on the boycott in line with Congress policy.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-19 as amended.

Resolution O-23 and O-30 cover the same subject matter, the establishment of a labour council in the Fraser Valley of British Columbia.

The establishment of a commission is totally unnecessary - labour councils are established according to need and a consensus that they do not infringe on an existing council and have the potential to be viable. If these prerequisites are met a council can be chartered. Congress staff are presently studying the Fraser Valley request.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolutions O-23 and O-30.

Resolution O-24 deals with "Building Trades Maintenance Agreements".

Your Committee recommends concurrence in resolution O-24.

Resolution O-25 deals with the establishment of a council of cultural and educational unions which would comprise unions in the educational, information, broadcasting entertainment, cultural, etc., unions.

The Congress now has a "Council of Performing Arts Unions", a "Council of Broadcast Unions", and is in the process of establishing a "council of unions in the printing and communications field".

Cooperation between these councils would be more appropriate than the establishment of an additional council of unions.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolution O-25.

Resolution O-26 deals with Employment and Immigration Canada advising clients of job offerings at operations on strike.

Your Committee deplores the policy of Employment and Immigration Canada in this respect. However, we cannot condone an infringement on the work relationship of an affiliate nor can this Congress ask Employment and Immigration personnel to put their jobs on the line to stop this practice.

Your Committee therefore recommends non-concurrence in resolution O-26.

Resolution O-29 deals with union busting.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-29 with the following amendment: "THEREFORE BE IT RESOLVED" to read as follows:

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Executive Officers of the CLC study the question of union busting and how affiliates can fight it. Develop an appropriate information program that will make Congress affiliates aware of the union busting campaign and coordinate efforts by provincial federations of labour for appropriate legislation to prevent inteference in a workers right to freedom of association as set out in the ILO Convention adopted by Canada.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-29 as amended.

Resolution O-32 deals with the building trades outside the Congress.

Your Committee made some wording adjustments and the resolution will now read:

WHEREAS international building trade unions refuse to respect the Constitution of the Canadian Labour Congress; and

WHEREAS the CLC has had to suspend them for non-payment of affiliation fees; and

WHEREAS the International Building Trades Unions have established a parallel structure to the CLC; and

WHEREAS the head offices of the International Building Trades Unions invested several thousand dollars in Quebec during the recent open period in the construction industry; and

WHEREAS the QFL Construction has presented amendments to the CLC Constitution in order to enable it to create independent building trades unions;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the CLC continue to study the possibility of making a Canadian structure operational in all provinces of Canada and make a preliminary report to all affiliates as soon as possible.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-32 as amended.

Resolution O-33 deals with multi-employer certifications.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-33.

Resolution O-34 deals with organizing in the financial sector.

Your Committee recommends concurrence with the following amendment. Amend "THEREFORE BE IT RESOLVED" to read as follows:

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress continue its efforts to organize, and to coordinate affiliate efforts with a view to expanding organizing in the banking and financial sector.

Your Committee recommends concurrence in resolution O-34 as amended.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee.

J. Buchanan, C.P.U. Chairperson
R. Bezo, A.B.G.W.I., Secretary
M. Rousseau, O.P.E.I.U.
Julie Griffin, C.U.P.E.
J.A. Callaghan, C.B.R.T. & G.W.
R. Cashin, U.F.C.W.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 12

REPORT OF THE POLITICAL EDUCATION COMMITTEE

The Committee met to consider resolutions PE-1 to PE-6 inclusive. The Committee moves concurrence in the following substitute resolution to cover resolutions PE-1, PE-2, PE-4, PE-5, and PE-6:

WHEREAS the Canadian labour movement played a central role in the creation of the New Democratic Party 25 years ago; and

WHEREAS the NDP led by Ed Broadbent has spoken up for the concerns and interests of the average Canadian worker when they are under attack by business or conservative governments;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the working people reaffirm their support for the party that has supported them; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Canadian Labour Congress put into effect labour schools or seminars to educate our brothers and sisters on what the NDP is about and what it has done for our country and for working people; and

BE IT FURTHER RESOLVED that in cooperation with its affiliates who are legally free to do so, the CLC undertake a campaign to increase local union affiliations to the New Democratic Party, thereby giving more trade unionists direct access to the decision and policy-making structures of the party, and also providing a more secure and democratic financial base for labour's party; and

BE IT FURTHER RESOLVED that February 1987 be designated as affiliation month during which time unions who are legally free to do so will seek to increase the number of their locals affiliated to the NDP; and

BE IT FURTHER RESOLVED that every member of the local union leadership be mailed information on how and why to join the NDP as an individual member.

In reviewing resolution PE-3, the Committee believed the only role of the federations should be clearly spelled out in promoting involvement in municipal elections. The Committee therefore moves concurrence in the following amended resolution:

BE IT RESOLVED that the CLC work with federations of labour to encourage local unions and labour councils to become more involved in municipal elections; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC in conjunction with the NDP assist federations to sponsor schools for municipal politics and campaign managers on a province-wide basis.

All of which is respectfully submitted by the Committee:

Bill Parsons, U.F.C.W., Chairperson
Nancy Riche, N.U.P.G.E., Secretary
Gord Brigden, U.S.W.A.
Joe Hanafin, I.A.M.
Len Harrison, U.A.W.
Gerry Stoney, I.W.A.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 13

REPORT OF THE SOCIAL ACTION AND SERVICES COMMITTEE

Your Convention Committee has examined the resolutions in the area of Social Action and Services and wishes to report as follows:

In presenting them to you, we are trying to give priority to those resolutions that are directly related to current political debates. The Committee therefore recommends concurrence in the following composite resolution on strengthening unemployment insurance to cover resolutions S-1, S-5, S-6, S-11, S-18, S-20, S-22, S-24, S-27, S-33, S-38, S-39, S-58, S-67, S-74, S-75, S-76, S-79, S-84, S-100, S-108, S-117, S-120 and S-129:

WHEREAS the federal government has done much to weaken the unemployment insurance;
THEREFORE BE IT RESOLVED to:

1. Introduce a uniform 10-week qualifying period and do away with all the specific requirements for entries into the workforce, re-entrance of repeaters;
2. Lengthen the maximum 52-week benefit period by a further 13 weeks when national unemployment rate is above 6%;
3. Increase the benefits level from 60% of earnings to 66 2/3%;
4. Extend UI coverage to part-time workers for all hours and all earnings;
5. Eliminate UI repayment for those whose incomes are above a certain level because UI is a universal insurance program not an income-tested program;
6. Eliminate the two-week waiting period;
7. Allow workers who have suffered a real loss in wages due to reduction in working hours to qualify for UI benefits;
8. Eliminate the seven or more consecutive days of unemployment before initial claim;
9. Pay maternity benefits to workers directly involved in a strike or lockout;
10. Have claim benefit to be determined on the average of the highest week's earnings during a re-qualifying or qualifying period;
11. Simplify the administration and eliminate needless complexity so that the program can be easily understood and accessed by unemployed workers;
12. That persons 65 years of age and over be eligible for unemployment insurance benefits;
13. That the new Program for Older Worker Adjustment, which replaces the Labour Adjustment Benefit Program, provide a minimum benefit level of 2/3 of individuals' earnings and indexed to the cost of living and that benefit be available to older workers in all industries; and
14. That the federal government introduce an income support program for workers who have exhausted unemployment insurance, who are able and willing to work but cannot find employment.

Resolution S-90: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-104: The Committee recommends concurrence.

The Committee also received thirteen resolutions dealing with the *future of public pension programs*. Therefore the Committee is moving concurrence in the following composite resolution to cover resolutions S-9, S-12, S-13, S-19, S-29, S-45, S-47, S-52, S-56, S-80, S-81, S-101 and S-123:

WHEREAS the majority of today's retirees rely on the national public pension programs (Old Age Security, Canada Pension Plan and the income-tested Guaranteed Income Supplement) for most of their retirement income; and
WHEREAS the benefits under these programs are still not sufficient to eliminate poverty among the elderly or to allow retirees and their surviving spouses to maintain their standard of living in retirement; and
WHEREAS company pension plans are still available to only half of all workers and one third of women workers, and suffer from other shortcomings; and
WHEREAS early retirement should be encouraged — particularly during periods of high unemployment;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress continue to pressure governments for the following as immediate objectives of pension reform:

1. Substantial incresing in all public pension benefits including a doubling of Canada Pension Plan benefits;
2. Equal sharing of Canada Pension Plan benefits between spouses and the full protection of the living standards of surviving spouses; and

3. **Making all of OAS, GIS and CPP benefits available at age 60 to people who are involuntarily retired due to unemployment and ill-health; and**

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC press the government of Canada to establish a "Bridge to Retirement" program that would make it easier for older workers to retire during periods of high unemployment. The "Bridge to Retirement" program would have the following characteristics:

1. **It would make benefits equal to OAS and CPP benefits available to older workers before age 65 when the unemployment rate in CEIC regions rises above 6 per cent;**
2. **The age at which the bridge benefits are paid would decrease — to a minimum age of 60 — by one year for each percentage point by which the national unemployment rate exceeds 6 per cent;**
3. **To be eligible for benefits workers would have to agree to leave the paid labour force;**
4. **The "Bridge to Retirement" program would be paid for out of general government revenue.**

BE IT FURTHER RESOLVED that the Canadian Labour Congress point out to the Government of Canada that it will not tolerate any tampering with the full indexation of public pension benefits such as the May 1985 proposal of the Finance Minister to partially de-index Old Age Security benefits.

The Committee is recommending concurrence in the following composite resolution to cover resolutions S-42, S-53, S-92, S-93, S-103, S-113, S-125, S-126 and S-127:

WHEREAS inflation undermines the purchasing power of pensions that are not indexed to changes in the cost of living (60% of the purchasing power of non-indexed pensions has been lost over the past ten years); and

WHEREAS inflation normally results in high returns on investment and pension fund surpluses; and

WHEREAS employers are under no legal obligation to use these surpluses to improve benefits and in most Canadian jurisdictions they can actually take pension surpluses back into corporate treasuries; and

WHEREAS the practice of removing pension fund surpluses has been increasing and now amounts to at least $200 million per year; and

WHEREAS the practice of removing pension fund surpluses highlights the need to include plan members in the management of pension plans and to provide plan members with full financial information on the operation of their pension plan;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress and the provincial federations of labour work together to ensure that pension benefits' legislation throughout Canada bans the removal of pension fund surpluses by employers and requires that improvements be made to the pensions of retirees to the extent that the contributions on behalf of the retirees account for the surplus; and

BE IT FURTHER RESOLVED that pension benefits' legislation require joint management of pension plans by employers and plan members where it is requested by the plan members and that all plan members and their collective bargaining agents have access to all relevant information on the operation of their plans; and

BE IT FURTHER RESOLVED that whether or not these legislative requirements are implemented, that negotiating protection against inflation for retirees become a major priority in collective bargaining on pensions; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC and its affiliates defend the full indexing of pension benefits where it now exists.

The Committee amended resolution S-89 in adding a third "BE IT RESOLVED" to now read:

BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress stand four-square behind the preservation and extension of universal health care as a basic social right of all Canadians; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC will actively campaign to ensure that:

1. All user fees, extra billing and any other tax on the sick be abolished;
2. There will be no privatization of health care in Canada in any form whatsoever;
3. Our health system recognizes the involvement of the community in the provision of health care to Canadians, includng the creation and extension of community health clinics;
4. The funding of Medicare through health care and medicare premiums be replaced through general tax revenue financing; and
5. The goals and work of the Canadian Health Coalition in ensuring that health care remains an accessible and universal social right of Canadians be continued; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demand the federal government provide adequate funding to the provinces so that a truly universal non-discriminatory Medicare system for all Canadians is achieved.

The Committee recommends concurrence in resolution S-89 as amended, covering resolutions S-10, S-14, S-28, S-44, S-85 and S-106.

Resolutions S-71 and S-139: Cutbacks in social programs, the Committee recommends concurrence in resolution S-139, covering S-71.

The Committee received 50 resolutions on Unemployment Insurance. Most dealt with entrance requirements and waiting period, the level and duration of benefits, the recent changes which treat severance payments and pension income as earnings. There were several dealing with parental leave, labour representation in the administration of UI.

The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on the treatment of pension income, severance, vacation pay and other retirement benefits as earnings, to cover S-4, S-7, S-16, S-23, S-25, S-37, S-40, S-48, S-63, S-65, S-78 and S-109:

WHEREAS the federal government has introduced regressive changes to Unemployment Insurance by treating pension income and severance pays as earnings to deny workers UI benefits; and

WHEREAS pension income is not earning but income from savings; and

WHEREAS the selective treatment of pension income discriminates against older workers who mus, accept early retirement; and

WHEREAS such a major change should have been referred to the Commission of Inquiry on UI before implementing it;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the federal government immediately repeal the UI Regulations treating pension income severance payments, vacation and holiday pay and other termination benefits as earnings. Workers denied benefits by this policy should receive retroactive compensation.

Resolution S-102: The Committee recommends concurrence in the following composite resolution on parental benefits which covers resolutions S-36, S-102 and S-122:

WHEREAS the Unemployment Insurance Act has provided maternity benefits of 60% of earnings, for a maximum of 15 weeks, following a two-week waiting period; and

WHEREAS many working families find both the level and duration of benefits inadequate to meet their dual responsibility as workers and parents; and

WHEREAS Canada lags behind many industrialized countries in the level of maternity benefits, and does not encourage fathers to share in family responsibilities;

THEREFORE BE IT RESOLVED that UI benefits be available for nine months, to either parent, and the two-week waiting period be eliminated; and

BE IT FURTHER RESOLVED that UI parental benefits be equivalent to a workers' full insurable earnings; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC study the issue of how this leave is allocated between both parents; and

BE IT FURTHER RESOLVED that this Convention urge the provincial governments to amend their labour codes to provide up to two years of leave, available to either parent, with benefits and seniority protected.

Resolution S-8: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-17: The committee amended the resolution by deleting the words "so that deepsea fishermen are treated on the same basis as other workers". The "THEREFORE BE IT RESOLVED" now reads:

THEREFORE BE IT RESOLVED that this Federation make representation through the Canadian Labour Congress to have this injustice removed.

The Committee recommends concurrence in resolution S-17 as amended.

Resolution S-35: The Committee amended resolution S-35 by deleting in the two "WHEREAS" and "BE IT RESOLVED" the words "this season" to read:

WHEREAS the Department of Fisheries and Oceans has drastically cut commercial fishing time; and

WHEREAS many fishermen, through no fault of their own, will not qualify for Unemployment Insurance benefits due to these regulations;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress instruct the appropriate Minister to adjust the number of weeks of work rquired for UI benefits to enable fishermen to qualify.

The Committee recommends concurrence in resolution S-35 as amended.

The Committee recommends concurrence in the substitute resolution replacing resolutions S-55 and S-61:

WHEREAS Canada Employment Commission has insufficient staff to ensure a maximum three-week turnaround time in processing claims; and

WHEREAS Canada Employment Commission has insufficient staff to provide adequate counselling services; and

WHEREAS the federal government has cut funding to "Unemployment Help Centres" which provide a valuable advocate role; and

WHEREAS there are serious bottlenecks in the appeals' system; and

WHEREAS there are no multilingual services for new Canadians;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the federal government provide Canada Employment Commission with increased staff to process claims with a maximum three-week turnaround time and to provide counselling services to claimants; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the federal government provide stable long-term funding to "Unemployment Help Centres"; and

BE IT FURTHER RESOLVED that Boards of Referees be required under the Act to make a decision within 45 days of the appeal being filed, and that decisions of the Umpire be rendered within 90 days of an appeal.

Resolution S-57: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-59: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-60: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-116: The Committee recommends concurrence.

The Committee received 34 resolutions dealing with a wide variety of *pension and retirement issues*.

Resolution S-91: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-69: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-94: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-128: The Committee recommends concurrence.

With regard to resolution S-118, the Committee notes that the various parts of this resolution are covered by resolutions S-90 and S-128, and the composite resolution on the future of public pension programs.

The Committee received four resolutions recommending that the *tax deduction* for Canadians over 65 be extended to people who take early retirement. The Committee endorses the spirit of these resolutions. But the Committee notes that the CLC has been trying to dissuade the government from using tax deductions to achieve social objectives because deductions provide their greatest benefits to high income earners and, therefore, the Congress has been encouraging the government to substitute direct expenditure programs and tax credits for tax deductions. The Committee also notes that the composite resolution on the future of public pension programs includes a more equitable way of supporting early retirement. Therefore:

Resolution S-30: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-41: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-43: The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-83: The Committee recommends non-concurrence.

The Committee received one further resolution asking the CLC to take action on a matter that needs to be resolved through the collective bargaining efforts of several affiliates. Therefore:

Resolution S-62: The Committee recommends non-concurrence.

The Committee received ten resolutions dealing with *Medicare and Health Care*.

Resolution S-46: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-49: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-124: The Committee recommends concurrence.

The Committee received 11 resolutions dealing with *environmental issues*.

Resolution S-15: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-32: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-73: The Committee recommends concurrence, covering resolution S-133.

Resolution S-88: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-96: The Committee recommends concurrence, covering resolutions S-132 and S-138.

Resolution S-105: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-119: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-72 on *acid rain*: The Committee recommends concurrence.

The Committee received five resolutions on *housing*: S-31, S-50, S-51, S-82 and S-87.

Resolution S-31: The Committee recommends concurrence, covering resolutions S-50, S-51 and S-82.

Resolution S-87: The Committee recommends non-concurrence, as the "BE IT RESOLVED" has been superseded.

The Committee received three resolutions on *family mantenance*: S-2, S-3 and S-66.

The Committee recommends concurrence in resolutions S-66, covering S-2 and S-3.

The Committee received three resolutionson the *Disable*: S-95, S-135 and S-137.

Resolution S-95: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-135: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-137: The Committee recommends concurrence.

The Committee received three resolutions on *land claims*: S-98, S-110 and S-111.

Resolution S-98: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-110: The Committee recommends concurrence with the substitute resolution replacing S-110.

WHEREAS the Social Credit government has been in receipt of the South Moresby Resource Planning Team Report since 1983 and has refused to act upon it; and

WHEREAS the Socred government refuses to accept its responsibilities to recognize and negotiate the settlement of aboriginal land claims; and

WHEREAS this refusal has forced the Haida nation to take action to defend the resource of their aboriginal title on Lyell Island, rather than accept policies of cultural genocide; and

WHEREAS the Socred government is more interested in creating division between Natives and natural resource workers and using that as a smoke-screen to cover up their total social and economic mismanagement of this province;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this Convention totally condemn the Socred government for its cowardly use of the courts and police in a game of divide and conquer, rather than sit down with the Haidas and negotiate a fair and just settlement of the land claims; and

BE IT FURTHER RESOLVED that we demand of the Socred government that they drop all charges against the Haidas and negotiate a fair and just land claim settlement; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Canadian Labour Congress call on the federal government to increase its pressure on the B.C. Socred government to start land claims negotiations forthwith; and

BE IT FURTHER RESOLVED that this Convention declare our solidarity with both the Haidas and the natural resource workers and urge them not to succumb to the divide and conquer game of the Socreds.

Resolution S-111: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-26: *Credit Union* - The Committee recommends concurrence.

Resolutions S-64 and S-86: *Transfer payments*:

Resolution S-64: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-86: The Committee recommends concurrence.

Resolutions S-107 and S-115: *Public liability insurance:*

The Committee recommends concurrence in resolution S-107, covering resolution S-115.

Resolution S-140: *Solidarity coalitions:* The Committee recommends concurrence.

Resolutions S-71 and S-139: *Cutbacks in social programs:* The Committee recommends concurrence in resolution S-139, covering resolution S-71.

Resolution S-112: *Direct transfer of funds:* The Committee recommends concurrence: (hereafter the text of resolution S-36 presented at the 1984 CLC Convention)

WHEREAS it is federal government policy to directly transfer all government employees' cheques into employees' bank accounts; and

WHEREAS this will cost large number of layoffs of PSAC members as well as reducing the number of jobs in banks whether unionized or not; and

WHEREAS this only benefits the big banks and not the workers; and

WHEREAS the employer will, knowing your bank account number, be able to electronically investigate your account;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress come out with a strong policy statement against direct transfer of funds and organize a campaign among all workers to stop this practice.

Resolution S-121: *Taxation of health and welfare benefits:* The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-70: *Banning the cans:* The Committee recommends non-concurrence.

Resolution S-114: *Waste management program:* The Committee recommends concurrence.

Employment Assistance Programs

The Committee recommends concurrence in the substitute resolution replacing S-34, S-68, S-97, S-99, S-136 and S-141:

WHEREAS corporations approach unions seeking cooperation in introducing employee assistance programs in the workplace; and

WHEREAS many members are experiencing problems beyond drug and alcohol dependency; and

WHEREAS departments, both provincially and federally continue to cut into social services offered thus denying assistance to members of the community at large; and

WHEREAS programs should be geared to the total well-being of the person; and

WHEREAS management's objectives in these programs are to increase productivity, reduce absenteeism and improve appearance before arbitrators; and

WHEREAS there are many union issues to be considered in such programs, e.g.:

1. The impact of work in causing workers' problems;
2. Restricting employer jurisdiction to job performance;
3. Confidentiality;
4. The financial resources employers should provide;
5. Problems in using health professionals; and
6. Labour involvement on boards of community agencies; and

WHEREAS the labour movement trains union counsellors to assist members with problems having personal impact, such as alcoholism and drug abuse and to consider union and social action needed beyond the immediate individual assistance required;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress reaffirm its commitment to the 1978 EAP/ERP policy; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC recreate a national body to deal with all aspects of alcohol and drug abuse, on a permanent ongoing basis to provide program information and enrichment for an ongoing EAP program; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC encourage affiliates to train members in the union counsellor program as a first step before deciding to enter employee assistance programs with employers.

Resolutions S-130 and S-131: *Logging:*

Resolution S-130: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-131: The Committee recommends concurrence.

Resolution S-77: *Program to eradicate poverty:* This resolution has been dealt with in the UI composite resolution and in resolutions S-31 and S-141. Therefore, the Committee recommends non-concurrence in resolution S-77.

Resolution S-134: *Continue employee benefits:* Needs to be resolved through the collective bargaining efforts of several affiliates. Therefore, the Committee recommends non-concurrence in resolution S-134.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Art Kube, B.C.F.L., Chairperson
Wally Majesky, O.F.L., Secretary
W. Jewers, B.C.T.W.I.U.
Dave Werlin, A.F.L.
Sylvia Wallace, O.P.E.I.U.
Susan Giampietri, P.S.A.C.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 - May 2, 1986

Document No. 14

REPORT OF THE TECHNOLOGY COMMITTEE

The Technology Committee met to consider resolutions T-1 to T-9. A comprehensive CLC policy on technology is already in place which covers issues like reduced work time, electronic surveillance, centralization of services and retraining; and includes an action plan for negotiations, education, agitation and design. The resolutions which follow, with the exception of T-9, reaffirm existing policy. The Committee wishes to make the following report on resolutions T-1 to T-9. Resolution T-9 will be dealt with first since it addresses new policy.

The Committee recommends concurrence with resolution T-9 as amended to add the words "credit union" in the first "WHEREAS" and the two "RESOLVES".

The Committee recommends concurrence with resolution T-1, workers' share in tech change benefits.

The Committee recommends concurrence with resolution T-2 with the following amendments: substitute the words "new technology" for "high technology" throughout the resolution; amend point 3 to "BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC lobby the federal government to establish a special department to study and monitor the effects of technology in the workplace; and BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC continue to provide educational programming with the goal of training more union members to monitor the introduction of technology in the workplace and ensure its proper introduction."

The Committee recommends concurrence with resolution T-3, federal public service bargaining.

The Committee recommends concurrence with resolution T-5, Canada Labour Code amendments.

The Committee recommends concurrence with the following composite resolution to cover resolutions T-6 and T-8, reduced work week:

WHEREAS technological change is allowing the same amount of work to be done by fewer workers, or the same amount of work to be done in a shorter period of time; and

WHEREAS long-term solutions are required to deal with the thousands of working people displaced by technological change; and

WHEREAS the right of every person to have a job and a decent standard of living is more important than increased productivity or increased profits;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress continue to pursue education and action programs to achieve reduced work time, in keeping with the 1984 Convention policy.

The Committee recommends concurrence with resolution T-7 to cover T-4, as amended to delete the words "within the company" in the second "RESOLVE".

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Fred Pomeroy, C.W.C., Chairperson
Roxie Baker, U.A.W., Secretary
Chris Andersen, T.W.U.
Fernand Dunberry, C.P.U.
Jean-Claude Parrot, C.U.P.W.
Hugh Wagner, G.S.U.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 15

REPORT OF THE TRANSPORTATION AND MARITIME COMMITTEE

The Transportation and Maritime Committee met to consider resolutions TM-1 to TM-42 and wishes to reports as follows. The resolutions are organized by subject matter.

Maritime Transport

a) Shipbuilding and Repair:

The Committee recommends concurrence with the following composite resolution to cover resolutions TM-3, TM-4, TM-6, TM-9, TM-10, TM-11, TM-12, TM-16, TM-17, TM-20, TM-21, TM-25, TM-27 and TM-34:

WHEREAS all industrial and maritime countries, with the exception of Canada, provide substantial financial assistance to the shipbuilding industry; and

WHEREAS the Progressive Conservative Party, during the 1984 federal election campaign, stated that a top priority of a Progressive Conservative Government would be a more viable and prosperous shipbuilding industry and listed a number of proposals to this end; and

WHEREAS the federal government, at a time when the shipbuilding industry is in crisis, has not only failed to implement most of their pre-election proposals, but also has discontinued the 9% Shipbuilding Industry Assistance Program and the 3% Productivity Assistance Grant; and

WHEREAS other shipbuilding nations are increasing their subsidies to the point of dumping, making it impossible for our industry to compete in our market, thus causing the worst crisis in our shipyards in half a century involving thousands of shipyard workers losing their jobs; and

WHEREAS vessel construction and repair related to the fishing industry and off-shore resource development should be a source of much needed work in Canadian shipyards; and

WHEREAS the federal government allows offshore supply vessels to come into Canada on temporary permits;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this Convention of the Canadian Labour Congress demand that the federal government reinstate the Shipbuilding Industry Assistance Program at a level which enables Canadian shipyards to be on a competitive basis in the world market; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC demand that the federal government fulfill its pre-election commitment to creating a more viable and prosperous shipbuilding industry; and

BE IT FURTHER RESOLVED that federal government assistance be available on a continuing basis, thus allowing shipbuilding companies ample lead time in bidding for work, rather than on an annual renewal basis; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the federal government take steps, including legislative measures, to ensure that the construction, repair and modification of drilling rigs, drillships, platforms, supply and service vessels used in our offshore resource development be carried out in Canadian shipyards; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the federal government:

1. Restrict the issuing of fishing licences to Canadian-built and repaired/modified vessels; and
2. Impose tariffs and duties on repair/modification of Canadian vessels done abroad.

b) Canadian Merchant Marine:

The Committee recommends concurrence with the following composite resolution to cover resolutions TM-2, TM-7, TM-8, TM-18, TM-24, TM-29, TM-30, TM-31, TM-33 and TM-36:

WHEREAS the abandonment of a Canadian merchant marine fleet by the federal government after the Second World War has left Canada utterly dependent upon foreign ship owners, who pay no taxes nor employ Canadian seafarers; and

WHEREAS the re-establishment of a Canadian merchant marine would provide thousands of Canadian jobs, improve our balance of payments, bolster our trade, and enable Canada to become self-reliant in deepsea shipping and marine policy; and

WHEREAS the United Nations Committee on Trade and Development (UNCTAD) with its recommended 40-40-20 formula for a shipping policy could be used as a basis for a Canadian Merchant Marine fleet as found in other Maritime nations; and

WHEREAS more than 200 Flag of Convenience vessels are beneficially owned by Canadian interests; and

WHEREAS the federal government has porposed allowing Canadian businesses to charter or lease offshore vessels and their crews to operate in Canadian Arctic territorial waters if no Canadian ship is available; and

WHEREAS the recent federal Task Force on Deepsea Shipping recommended against establishing a Canadian deepsea fleet while the minority report of the labour representatives on the Task Force urged such development;

THEREFORE BE IT RESOLVED that this Convention of the Canadian Labour Congress continue to support the re-establishment of a Canadian Merchant Marine with ships built in Canada and crewed by Canadians; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the UNCTAD 40-40-20 formula be adopted as a basis for re-establishing a Canadian Merchant Marine; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the federal government institute a program of repatriation of all Canadian Flag of Convenience vessels to be crewed by Canadians; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the federal government reserve all coastal shipping and offshore exploration activity for Canadian ships built in Canada and crewed by Canadians; and

BE IT FURTHER RESOLVED that government shipbuilding subsidies be increased to ensure that Canadian shipyards are in a position to build new and replacement vessels for a deepsea fleet; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the use of public funds in the construction, renovation and purchase of any vessel other than those built in Canada, be prohibited; and

BE IT FURTHER RESOLVED that adequate training be provided for seafarers, support staff and shipyard workers in this national drive for shipping identity.

c) Other:

The Committee recommends concurrence with resolution TM-14.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-15.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-5 to cover resolution TM-19.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-32.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-1.

Rail Transport

The Committee recommends concurrence with resolution TM-28 to cover resolutions TM-38 and TM-42.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-40.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-37 to cover resolutions TM-13 and TM-41.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-22.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-23.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-35.

The Committee recommends concurrence with resolution TM-26.

Deregulation

The Committee recommends concurrence with resolution TM-39.

All of which is respectfully submitted on behalf of the Committee:

Jim Hunter, C.B.R.T. & G.W., Chairperson
J.T. Saunders, U.A.W./C.A.L.E.A., Secretary
R. Clark, M.W.F.
Angela Schira, I.A.M.
D.C. Lomas, I.L.G.W.U.
A.W. Davis, C.M.S.G.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 16

REPORT OF THE WOMEN'S COMMITTEE

The Convention Women's Committee met and considered resolutions W-1 to W-35 and reports as follows:

Resolution W-22 was referred to the Committee on Human Rights.

Resolutions W-1, W-2, W-5, W-10, W-15, W-24 and W-33 deal with the same subject matter. The Committee has drafted a substitute resolution to cover the above noted seven resolutions:

WHEREAS quality childcare services are a basic need for working parents; and
WHEREAS licensed spaces exist for 8% of the children who need daycare; and
WHEREAS the recent Cooke Task Force Report has confirmed the present daycare crisis in Canada; and
WHEREAS the labour movement has continued to express concern about this lack of licensed childcare, the increase in for-profit childcare, and the poor wages and working conditions of childcare workers; and
WHEREAS problems exist with availability, accessibility, affordability, quality, and inflexibility in hours due to levels and methods of funding;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress call for the federal government to bring in a childcare financing act to provide funding to the provinces to develop a comprehensive, high-quality, non-profit childcare system in Canada; and
BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC pressure the federal government to implement without delay the "good faith" grants recommended by the Cooke Task Force Report as an immediate step to help alleviate the present childcare crisis; and
BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC continue its efforts to have affiliates, federations of labour and labour councils make submissions to the current Parliamentary Task Force on Childcare calling for federal government action as stated in Canadian Labour Congress policy.

The Committee recommends concurrence in this substitute resolution.

Resolutions W-6, W-7, W-8, W-9, W-11, W-16, W-20, W-23 and W-27 have been reviewed by the Committee and a substitute resolution has been prepared which we believe covers the principles which were addressed in all of the resolutions:

WHEREAS the struggle for real equality for women workers must be of central importance to the labour movement; and
WHEREAS despite some progress, women continue to be concentrated in low wage jobs earning substantially less than men;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress pressure the federal government, and simultaneously encourage its federations of labour, to continue to pressure their respective provincial and territorial governments to enact or amend equal pay for work of equal value legislation to incorporate the following provisions where such provisions do not presently exist:

1. Universal application to both the public and private sectors;
2. Utilization of the collective bargaining process to achieve pay equity.
3. Special funding designated for pay equity adjustments apart from normal economic wage increases;
4. The achievement of pay equity for women to be realized by increasing the wages of lower paid workers, not by reducing the wages of higher paid workers;
5. Where job evaluation systems are utilized to establish equal pay for work of equal value, one gender free plan shall apply to all employees;
6. An accessible complaint process which includes advice, counselling and legal assistance to potential complainants as an inherent part of such legislation;
7. Mandatory reporting by employers of the employer's efforts to ensure the achievement of equal pay for work of equal value; and
8. Penalties for non-compliance; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC assist wherever possible in campaigns to achieve equal pay for work of equal value; and
BE IT FURTHER RESOLVED that the issue of equal pay for work of equal value be a major component of the next CLC Women's Conference; and
BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC continue to encourage affiliates to negotiate equal pay for work of equal value including provisions designed to close the wage gap such as:

1. Across-the-board wage settlements rather than percentage increases to assist those (usually women) at the low end of the pay scale;
2. Equalization of base rates;
3. Elimination of increment steps, equal treatment in wages and benefits for part-time workers; and
4. Paid parental leave.

The Committee recommends concurrence in this substitute resolution.

Resolution W-3: The Committee recommends concurrence.

Resolution W-12: The resolve of this resolution has been amended by the Committee in order to clarify the intent:

BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress continue to actively pursue the federal government to make more monies and programs available to train women for "non-traditional" jobs.

The Committee recommends concurrence in resolution W-12 as amended.

Resolution W-14: The Committee has amended the first "WHEREAS" to read as follows:

WHEREAS the existence of pornography contributes toward the denial of women's equal place in society.

The Committee recommends concurrence in resolution W-14 as amended.

Resolution W-25: The Committee has prepared a substitute resolution for W-25 which clarifies the intent:

WHEREAS under the health and safety legislation in Quebec, pregnant women have specifically stated rights; and
WHEREAS women workers in other jurisdictions do not have this right;
THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress pressure for legislation that will guarantee pregnant women the right to transfer or withdraw from work hazardous to themselves or the fetus; and
BE IT FURTHER RESOLVED that in cases where there is no appropriate alternative work, these women workers be entitled to receive worker's compensation with no loss in seniority or benefits.

The Committee recommends concurrence in the substitute resolution W-25.

Resolutions W-4, W-17, W-21 and W-30 all deal with the issue of affirmative action. Whereas much of the material in these resolutions is covered by the present policy on affirmative action, the Committee has prepared a substitute resolution that deals explicitly with the concerns raised in the resolutions respecting Bill C-62:

WHEREAS the delegates at the 1984 CLC Convention adopted a policy paper calling for legislation requiring mandatory affirmative action programs; and
WHEREAS the Royal Commission chaired by Judge Rosalie Abella concluded that voluntary affirmative action programs have not worked; and
WHEREAS the federal government has introduced Bill C-62 - An Act Respecting Employment Equity; and
WHEREAS this legislation does not cover the public service, lacks enforcement, and does not require employers to negotiate affirmative action with unions;
THEREFORE BE IT RESOLVED that this Convention condemn Bill C-62 as inadequate and ineffective; and
BE IT FURTHER RESOLVED that the CLC continue to press for mandatory enforceable affirmative action legislation as outlined in the policy paper adopted at the 1984 CLC Convention.

The Committee recommends concurrence in this composite resolution.

Resolution W-29: The Committee recommends that the third "WHEREAS" be deleted and replaced with:

WHEREAS unemployment insurance does not provide benefits during paternity leave, and the maternity and adoption leave benefits are inadequate;

And that the final "RESOLVE" be amended to read as follows:

THEREFORE BE IT RESOLVED *that the Canadian Labour Congress request the* provincial federations of labour *to pressure* provincial governments for legislation that ensures that all workers on child-bearing or child-raising leave continue to accrue seniority and benefits as if they were working during this period.

The Committee recommends concurrence in resolution W-29 as amended.

Resolution W-28: The Committee recommends concurrence with resolution W-28.

Resolution W-32 calls for all maternity leave and benefits to be the same for men and women. This would be a fairly significant change from the present CLC policy which calls for the first three months of leave being available only to the mother.

Although men and women have begun to recognize the importance of men sharing in the responsibility for childcare, the Committee felt that a change in the policy that did not take into account a women's physical need for time off related to childbirth would not be in the best interests for women workers. But it was felt that the present policy is in need of review and, therefore, recommends that this resolution should be referred to the Executive Council for further study and action.

Therefore the Committee recommends resolution W-32 be referred to the Executive Council of the Canadian Labour Congress.

Resolution W-31: The Committee recommends that this resolution be amended by deleting from the first "RESOLVE" the words: "within the next two years"; and in the second "RESOLVE" to replace the words: "the following" with "aspects of childcare, such as:".

The Committee recommends concurrence with resolution W-31 as amended.

Resolution W-13 deals with the decision of the Canadian Human Rights Commission respecting hiring at Canadian National Railways. As indicated in the 1984 CLC policy paper on affirmative action, the CLC policy calls for affirmative action plans to be much broader than just the issue of hiring and, therefore, the Committee has felt it necessary to amend this resolution by deleting the present "RESOLVES" of the resolution and replacing them with the following:

> **THEREFORE BE IT RESOLVED** that this Convention of the CLC support the decision of the Canadian Human Rights Commission with respect to hiring within Canadian National Railways; and
>
> **BE IT FURTHER RESOLVED** that the CLC protest to the federal government the waste of taxpayers' money by the Canadian National Railways in appealing the Commission's decision to the courts.

The Committee recommends concurrence of resolution W-13 as amended.

Resolution W-34: The Committee recommends concurrence with resolution W-34.

Resolutions W-18, W-19, W-26 and W-35 pertain to the payment of expenses to members by the Canadian Labour Congress. The CLC, as stated in policy, presently provides childcare at conventions and conferences. It is also the policy of the CLC that affiliates are encouraged to reimburse members for "out of pocket" childcare expenses. Presently the expenses for members of standing committees are the responsibility of the affiliate and are paid in line with the affiliate policy on reimbursement of expenses. Although policies for reimbursement vary among affiliates and local unions, transfer of such responsibility from the affiliates to the CLC, as is proposed in these resolutions, has broad implications and, therefore, the Committee recommends that resolutions W-18, W-19, W-26 and W-35 be referred to the Executive Council of the CLC for further study.

As part of the 1984 Policy Paper on Affirmative Action, the CLC was asked to begin to monitor the progress of affiliates and to report to this Convention. Earlier this year the Congress requested each of the affiliates to complete a questionnaire that will provide some basic information on such things as the number of women members in each affiliate, the percentage of elected women officers at the local and national levels, and the existence of local and national women's committees. Thirty affiliates representing approximately 50% of the membership responded as of the time of the writing of this report. More time is required by some of the affiliates to gather the information requested and the Congress will pursue this request and update this information on a regular basis in order to monitor the progress of affiliates.

It should also be noted that the Canadian Labour Congress produced a video entitled "Breaking Ground" for the National Women's Conference. This video outlines the action taken by the Congress and many of the federations where it was felt that women were under-represented at the executive level.

This report is submitted on behalf of the Women's Committee:

Nadine Hunt, S.F.L., Chairperson
Diane Wood, N.U.P.G.E., Secretary
Cynthia Wishart, C.U.P.E.
Deborah Smith, U.F.C.W.
Michèle Brouillette, C.W.C.
Carol Phillips, U.A.W.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 17

REPORT OF THE OMBUDSMAN

The Constitution of the Canadian Labour Congress stipulates that the Ombudsman must make a report to Biennial Conventions and this constitutes his report for the two-year period ending December 31, 1985.

Matters dealt with during the period are as follows:

Case No. 17

Appeal submitted by David R. Nelson of Smithers, B.C., in the matter of disciplinary action taken against him by the British Columbia Government Employees' Union under Article IV, Section 2(A) of the Constitution and By-Laws of the British Columbia Government Employees' Union.

The hearing was held on November 27, 1984, and the report and decision upholding the right of the British Columbia Government Employees' Union to take disciplinary action against David R. Nelson was submitted on January 22, 1985.

Complaint and request to investigate the administration and internal affairs of Local 213, Aluminum, Brick and Glass Workers International Union was submitted by an officer of the local union.

Complainant advised that on June 21, 1985 the Ombudsman could not act in this matter since the Aluminum, Brick and Glass Workers International Union had not constitutionally adopted the CLC Ombudsman's office as part of its appeal procedure.

L.H. Lorrain, Ombudsman

Document No. 18

FULL EMPLOYMENT AND FAIRNESS — THE WORKERS' AGENDA FOR CANADA

1. Introduction

There is a crisis in Canadian society. It is now clear to anyone who examines the evidence that the economic policies practiced by governments are not working to make life better for most Canadians.

The recession caused widespread unemployment, falling living standards and rising poverty, cutbacks in social programs and other services and layoffs in both the private and public sectors, as well as attacks on trade unions and basic trade union rights.

The worst features of that recession continue. And all around us we see the rise of a right-wing ideology that tries to blame workers for the problems of the economy, even as workers are the main victims.

Business has argued that government spending has worsened the crisis. They argue that social programs are too generous. Business argues, as well, that government regulations hinder efficiency, and that workers have been asking for too much out of the system.

The business solution to our problems is clear — reduce the deficit, cut spending on social programs, reduce the size of the public sector, cut government regulation of all kinds; change the tax system so that more money is going to corporations and more of the burdens of government are being borne by ordinary Canadians; reduce the wages and living standards of average Canadians through unemployment and through reducing the power of working people to bargain fair wage and benefit increases. All so that Canada will be more "competitive".

In short, return to the "market".

In the climate of fear and uncertainty felt by most workers, corporations have been able to reorganize, to shed labour, to lower labour costs and to try to get a more compliant labour force.

It is time to challenge this corporate agenda, with a new agenda, based on the needs and the wishes of the vast majority of Canadians.

We who are not responsible for this crisis, we who are forced to pay the costs, must demonstrate the imagination and the will to build an alternative economic strategy.

This alternative strategy must be built on full employment and fairness. It must focus on creating jobs, not on undermining jobs and security; it must promote socially useful investment and not reward financial speculation and profit taking; it must focus on raising real wages and living standards, not undermining them to provide a favourable investment climate; it must value and promote public services; it must be built on publicly controlled, democratic, economic planning. Finally, it must be built on solidarity — among workers, and between workers and others in our community who have also suffered from the failures of the present economic policies.

The challenge of the rest of this century will be to create economic democracy in Canada, to broaden the effectiveness of our democratic institutions against a philosophy that would substitute corporate power for economic and social democracy.

Nothing short of a complete restructuring of the Canadian economy will do.

To do this we need a workers' agenda, to replace the agenda of capital.

Labour's action plan must include the following elements:

A. Mobilizing the Trade Union Movement

In order to begin restructuring Canada we need to mobilize the trade union movement around a program of hope, of action, of change powerful enough to represent workers and others victimized by the corporate agenda.

Social Solidarity: We will work to build links around a common program with other groups in society that are also under attack.

Organizing the Unorganized: We rededicate ourselves, at the national level, and at the level of each of our affiliates, to bringing the unorganized into the House of Labour and offering them the protection and benefits that can only come from collective action.

Unity in the Trade Union Movement: We will redouble our efforts to bring all working people, and their organizations, into the House of Labour.

Job Security: We will offer support — financial, organizational and educational — to all unions fighting to maintain job security.

Affirmative Action: We will continue the campaign of affirmative action to demand for women their fair share of the economic and social rewards of our society. We will continue to make affirmative action including pay equity a high priority in our educational programs, and we will continue to assist all affiliates to develop a strong, coordinated and detailed agenda that puts affirmative action at the heart of our collective bargaining strategy. Affirmative action programs for native people, visible minorities and the disabled are also central issues for working people. No longer is it tolerable for people in these groups to be deprived of their rights.

Shorter Work Time: We rededicate ourselves to the fight for shorter working time including a national legislated ban on overtime, a shorter work week, improved parental leave, better vacation time, and earlier retirement and better pensions.

Concessions: We will continue to oppose concessions in any form, including wage controls.

International Solidarity: We will continue to assist our brothers and sisters in other countries in their fight for social justice.

Political Action: We rededicate ourselves to support the New Democratic Party as the party that speaks for working men and women in Canada.

B. Changing Government Policy

The basic assumptions of economic policy in Canada have to be changed. For too long, corporations and governments have treated workers as if they were part of the problem; we must demonstrate, with our unity around a new economic strategy, that we are part of the solution, and that we have the answers and the imagination that they do not have.

A Full Employment Society: We will demand that the government develop economic policy that puts full employment first, and that it develop targets designed to reduce unemployment as quickly as possible.

Tax Reform: We will launch a major campaign to back tax reform, and will work with our political allies on a detailed agenda of tax reform, as an alternative to the "trickle down" theories and corporate tax incentives that are pushed by the corporate sector.

Interest Rates: We will continue our campaign against higher interest rates, and put pressure on government to take control of our monetary policy and use interest rates in the interest of Canadians, to develop the economy.

Investment Policy: We will work to mobilize the trade union movement around a campaign to promote public control and democratization of the investment process.

Public Ownership: We will oppose privatization of existing publicly-owned enterprises, and we will work to extend public ownership to other areas, including the financial and resource sectors.

Canada-U.S. Free Trade: We dedicate ourselves to continue the fight against Canada-U.S. free trade, as a united labour movement, concerned about jobs and working conditions, and the survival and independence of our nation.

Deregulation: We will carry the fight against deregulation forward, with a coordinated national campaign designed to stop the trend of deregulation dead in its tracks.

Social Programs: We will continue our fight to preserve medicare, and will fight against privatization of medical facilities, and against extra billing and user fees across the country; we will organize ourselves to defend and improve the unemployment insurance program. We will work to see not only vital programs are not cut back, but to see that they are extended, and that the principle of universality is protected, we will fight to preserve and improve public pensions. We are united, too, in our fight to defend public services and programs against privatization and contracting out.

Basic Trade Union Rights: Everywhere, basic trade union rights are under attack. Whatever the cost, and whatever the time involved, we will continue the fight to preserve and extend basic trade union rights against groups like the National Citizens' Coalition for it is a fight for the future of the trade union movement in Canada.

With this workers' agenda we will work to give the victims of the continuing recession hope for the future, to make them aware of the tremendous power and strength of collective organization and action.

2. A Corporate Recovery, But No People's Recovery

After the most severe economic downturn since the Great Depression, some parts of our economy have recovered.

Economic growth last year was over 4%; the year before it was about 5%.

Inflation is now at around 4%, a level which Canadians have not seen since the early 1970s.

Corporate profits have rebounded.

For some, then, there has been a recovery, but for many there has not.

Although the government and the business community proclaimed the recession was over at the end of 1982, the official rate of unemployment (February 1986) is still in the range of 10%, and the real rates of unemployment remain much higher.

The cost of that official unemployment, in purely economic terms, amounts to about $53 billion in lost output in 1985 alone, and will amount to another $53 billion in 1986 — a figure which dwarfs the deficit and puts into perspective workers' demands that their need for jobs must come before the business community's desire for fiscal restraint.

As of January 1986 there were just under 1.3 million officially unemployed. With the hidden unemployed the figure is much higher; and the numbers of long-term unemployed remain unacceptably high.

The unemployment rates for youth are still one and a half times the overall rate, at 15.9%. During the recession about 360,000 jobs for young people disappeared. Only about 130,000 of them have been recovered.

The unemployment rates for some regions of the country remain at depression levels.

Since the beginning of the recession there has been an erosion of full-time jobs in favour of part-time jobs. From the eve of the recession to the beginning of 1986, the workforce grew by about 580,000 jobs. Of these 230,000 are full-time, and the remaining 350,000 are part-time. Today, nearly one in six jobs in our economy is part-time.

For seven consecutive years the growth of wages has failed to keep pace with the rise in the cost of living.

According to the most recent statistics, wage increases continue to lag behind the rate of inflation. This is among the unionized workforce; the situation for unorganized workers is even worse. This long decline in real purchasing power accounts for much of the recent economic slump. Its reversal is a necessary condition for sustained growth.

Nearly one-sixth of our population has an income below poverty line, and women, the aged and single-parent families are disproportionately represented among the poor.

The recovery, in short, has touched some, but it has not been felt by many in our society. While the costs of the recession were born by the workers of Canada, the benefits are being felt by others in our society.

3. The Conservative Agenda

In spite of the continuing problems in our economy, the federal government is following a strategy which will make the distribution of benefits and privileges in our society even less equal. It is a strategy designed to reduce the role of government and to turn over the power to decide our future to the forces of the market.

The elements of that strategy include:
- — the willingness to tolerate unacceptably high levels of unemployment;
- — the willingness to see wages and working conditions reduced to levels that are "competitive" with those in other countries;
- — a reliance on the market to set economic priorities, which has led to deregulation, privatization of government enterprises and contracting out of government services, cutbacks in government programs and services, and initiatives for free trade with the United States;
- — making deficit reduction a higher priority than social progress, in order to please the business comunity and international investors; and shifting the tax burden from corporations to individuals, and from wealthy individuals to the lower and middle class.

This is the "new reality" that so many politicians and business people are now talking about. It is, in fact, a return to an older reality, where unemployment was natural and inevitable; soup kitchens and food banks were universal, and "self-reliance" was the watchword.

This is a philosophy with which we profoundly disagree.

The market-oriented philosophy which is currently dominant in government and in the business community amounts to a fundamental attack on workers' living standards, and on their basic rights, both in government and at the bargaining table.

The best example of this economic strategy can be seen in the last two federal budgets, which will result in personal and sales taxes rising by $7 billion next year, while corporate taxes will actually fall. The result will be a continuation of the shift in the burden of supporting the costs of government, away from corporations and toward individuals.

We are told that market-oriented policies are necessary to restore the economy to health; we are told that these changes are for our own good.

Neither of these claims is true.

In fact, it becomes increasingly clear that this agenda, far from solving our problems, will only make them worse.

Leaving the investment priorities of our society in the hands of the private sector has meant a preoccupation with the export of unprocessed raw materials and an unwillingness to put sufficient money into job creating investments elsewhere in the economy.

It has meant a preoccupation, as well, with "competitiveness" that has resulted in attempts to cut wages and benefits, to worsen working conditions, and to weaken union rights and collective bargaining.

At the bargaining table we see attempts in both the public and private sectors to extract concessions, to roll back wages and working conditions, vacations, employment levels; we see cutbacks in staff through layoffs or through attrition, while demands for overtime increase; contracting out in the public sector; erosion of job security; the replacement of full-time jobs with part-time jobs, with temporary and casual jobs, at low wages, low benefits and no job security.

Reducing the bargaining power of working people has not only depressed living standards and raised unemployment, it has provoked a further crisis in government finances, as revenues fall and expenditures rise. This crisis gets worse as governments try in vain to bribe corporations with more and more tax handouts to lead us out of the crisis.

Deregulation will eliminate the minimum standards which protect us all from shoddy goods and from price-fixing and monopoly power, from health and safety violations, environmental problems, and the downgrading of labour standards.

Transport deregulation will put at risk large numbers of jobs; it will risk the safety of our people, and cause deterioration in service, safety and convenience for many communities and regions of our country.

With deregulation in telecommunications, the cost of essential services may rise to the point where many will not be able to afford them — all to satisfy the business community who want lower rates and higher profits.

Deregulation in the financial sector, the removals of controls on foreign investment, the repeal of the National Energy Program, will put more and more of the economy in the hands of the private decision makers concerned only with profits.

Free trade will mean turning our economy over to the large corporations, who will be free to export and import goods, to move their operations without regard to jobs, communities, the welfare of working people. It will mean risks to our sovereignty — political, economic and cultural — and it will put at risk our social programs, our economic programs, our regional development programs, all the programs we have put in place to promote economic development and to protect the weak and vulnerable.

Privatization has meant selling off public assets at fire sale rates, and turning important public services into private, profit-making operations. It has meant no new jobs, no benefits to the public.

Deficit reduction has already resulted in the cutting of social programs in order to stimulate business confidence, and is likely to mean further cuts in health care, unemployment insurance, universal education, and other essential programs. The deficit reduction announced in the February 1986 budget will reduce outlays on programs needed by many in our society to the share of our national income that they were at 25 years ago.

The search for lower deficits has already resulted in widespread public sector "restraint", which has meant wage cuts, layoffs of public sector workers, deterioration in working conditions in the public sector, and the reduction of vital services to the community.

More than ever it is clear that *the problems are economic and social, the solutions are political.*

4. The Workers' Agenda — Full Employment and Fairness

More than ever, it has become clear to workers that what Canadians need is a new strategy which meets our needs, not the needs of capital.

At the heart of such a strategy must be a commitment to *full employment* and to *fairness* in the distribution of the wealth of our society, through improved living standards, through improved public services and income security programs, and through the use of public policies and democratically controlled public investment to plan our economic development.

As a movement, we can influence governments to pass legislation and to enact government policy that favours workers rather than corporations. We can work with like-minded progressive organizations in our communities to influence government decisions. But if we are to secure our future, we must go beyond this, and we must begin to use our resources, as workers, to begin to build the kinds of institutions, the kinds of enterprises that will be the foundation for a new society.

We need, as workers, to be able to outline our own economic agenda for Canada. We need to take the agenda back into our workforces, and begin to build the support among working people for a workers' agenda that will turn both the politics and the economics of Canada around.

A. Mobilizing the Trade Union Movement

In order to achieve our goals, either through legislation or at the bargaining table, we need to strengthen the trade union movement so that it has the ability to speak for all working Canadians.

We must continue to reach out to other groups in the community and practice social solidarity. Dialogue '86 was an example of such efforts which we pledge to continue.

We must organize the unorganized. All through the recession, we have been successful in achieving growth through organization. The organized now represent about 40% of the paid workforce. We have made progress in the face of adversity. Now we must continue to organize, to extend the benefits of collective bargaining and collective strength to all working people.

We must reach out to other working class organizations and bring them into the House of Labour. Only a united labour movement has the strength to develop and enforce a workers' agenda for the future of Canada.

We must strengthen our ability to win change at the bargaining table. The collective bargaining system is the cutting edge of social change, for many of the things that working people have won at the bargaining table have later been made available to all through the political system. It is through collective bargaining that many of our members will achieve job security. It is through collective bargaining that the goals of affirmative action, including pay equity, will be realized for many of our members. At the bargaining table we need to fight against overtime, and we must fight for shorter working hours, better vacations, a shorter working life, as ways of reducing unemployment and finding jobs, especially for our younger people, many of whom face the possibility of a lifetime without steady employment. It is at the bargaining table, and through the use of our collective strength as a united labour movement, that we will successfully deal with the demands for concessions and rollbacks. On all these issues we must remain united as a labour movement, and dedicated to collective action through collective bargaining.

We need to use our strength as a working class organization to get social and economic justice:
— We need to get control of our pension funds so they can be used for socially useful and job creating purposes;
— We need to place an emphasis on local community development, on the creation of jobs in our own communities and on the development of secondary industries around our resources;
— We need to develop an action plan to create and support unionized worker co-ops as a form of economic development.

International solidarity is as critical to our future as solidarity within Canada. While there are still many parts of the world where workers are oppressed, where wages and working conditions are inadequate and where workers are not allowed to live in dignity, then workers everywhere are less than free. Our organizational help, our financial help, our help in influencing government policy must be given freely to our brothers and sisters everywhere who are struggling for justice.

What is gained at the bargaining table is often lost because of government policies that victimize workers and blame them for the economic failures of governments and business. A united and mobilized labour movement must be united as well around support for labour's party and a determination to see it achieve the kinds of victories that will bring economic and social policies designed to further the cause of working people.

B. Government Policy

Every government program and policy must be tested against its impact on jobs, income security and equality.

A commitment to full employment must come first, since it is the economic foundation of all the other policies; all fiscal and monetary policies should be put to the test of their impact on job creation leading to full employment.

The realities of the deficit must be stated, from a worker's point of view, and not from a business point of view.

First, deficit financing has been essential to sustain aggregate demand, and jobs, in the economy. Without the deficit, the recession would have been much worse.

Second, much of this spending has been necessary to deal with the consequences of a deep recession and a weak recovery, because of the increasing numbers of unemployed poor.

Third, much of the deficit is the result of lost tax revenues, because of the poor state of the economy.

Fourth, some have not paid their share. In recent years, while personal income taxes have been raised, and while sales taxes have been increased, corporate taxes have been lowered and the burden of taxation has been shifted both from wealthier individuals to the less well off, and from the corporate sector to individuals.

We need thorough tax reform; a thorough review of our personal and corporate income tax system is long overdue in the interest of raising more revenue from those who can afford to pay, ensuring fairness in the tax system and providing more revenues

for essential public programs and services. Tax reform designed to make the personal income tax system genuinely progressive should be a high priority.

There is no better place to start on reforming the tax system than with tax expenditures. The Auditor General has estimated that the annual cost of tax expenditures is in the range of $35 to $50 billion; and there is no real accountability for the fairness, need, effectiveness or size of these tax measures. For a government concerned with wasteful spending, examining these tax expenditures, especially in terms of their impact on job creation, should be a high priority.

Reviewing recent decisions to increase personal and sales taxes should also be a high priority. We need a new injection of consumer demand in the economy that should come from reversing the negative effect of the personal income tax and sales tax increases in the last two budgets.

A serious review of revenues and spending would show much opportunity for raising revenues by taxing those who can afford to pay more, and for redirecting spending from private sector bailouts and giveaways into needed public services and job creation.

The government cannot argue that "the money isn't there" to justify the $2 billion cut in transfers to the provinces for health and post-secondary education, while on the other hand, it proceeds with:

— The Western Accords which involve $9 billion in benefits and tax breaks to the oil industry over the next five years.
— Increased tax deductions favouring wealthy Canadians through capital gains and RRSP changes, amount to nearly $2 billion a year in new tax breaks by 1990.
— Over $2 billion in special tax breaks to Gulf, Dome and Syncrude.
— Bank bailouts, which will cost between $1 and $2 billion.
— Fire sale prices on De Havilland and other government-owned enterprises, which amount to giving away public property at far below its real value to private entrepreneurs.

Interest rates must be lowered; high interest rates have the ability to destroy the health of the economy and put us back into recession. A "Made in Canada" interest rate policy would put interest rates and monetary policy into perspective as part of the arsenal of weapons to fight unemployment and to create permanent jobs.

We need a new round of job-creating public spending, like the proposal from the Federation of Canadian Municipalities, which put together a $12 billion inventory of municipal works, infrastructure, and the building of affordable housing.

In the past we have called for spending on co-op, low income and non-profit housing; improvements in urban transit; investments in rail facilities and marine transportation; hospitals, schools and public recreational facilities; sewage disposal and water treatment; major reforestation and conservation programs in all areas which depend on the forest for jobs; research and investment in pollution equipment and in ways to control acid rain.

All of these projects remain important social needs and they are needs which are less and less likely to be filled by a government which has become transfixed by deficit reduction and spending cutbacks.

Beyond this, we need a redirection of capital investment, as part of a strategy of democratic control of economic development. Private sector investment has failed to meet our needs as a society; it has made worse the problems of regional disparities, tied us to raw materials' exports rather than the processing of our materials in our own country, and stunted the growth of our manufacturing sector. A strategy of redirecting capital investment will place an emphasis on increasing our self-sufficiency through encouraging import substitution and the development of secondary industries around our resources.

Such a redirection of capital investment will mean asserting public control over banking and financial institutions to ensure that our savings are used to create jobs, strengthen the economy and, ultimately, give us more control over our own destiny. It will also mean more public control over investment decisions. It is clear that it has been a mistake to give more and more say to private investors, who have invested in areas that create no jobs, produce no socially useful goods. Publicly controlled investment must focus on broader concerns than simple profitability — the jobs content of the investment, the social usefulness of the products and services, the needs of communities, the possibilities for skill development for workers arising from the investment.

As well, there must be less freedom for corporations to shift investment, to close down plants and to lay off workers. The trade union movement must demand that the right to a job will come before the right to close a plant or to shift investment.

Companies must not be allowed to introduce technological change without consulting the employees whose jobs will be affected. Workers will demand that companies must justify such decisions, that they be forced to open their books, that they be forced to give adequate notice to affected workers, adequate compensation for retraining, relocation, severance pay and compensation to the community affected. As well, we will fight to have a say in job design and in the design of our workplaces, as a way of ensuring that our jobs are secure, that our workplaces are safe and that workers are guaranteed a fair share of the benefits of technological change.

Public ownership is a key element in a strategy of public control over investment. We will campaign to stop the privatization of publicly owned companies like De Havilland, Canadair, Air Canada, CN, Canadian Arsenals, Petrocan, and other Crown corporations. Beyond this defensive campaign, we will work to build support for public ownership in our resource sector, in the financial sector, and in other key sectors of our economy.

The government must reverse its disastrous move toward free trade with the United States which will cost hundreds of thousands of jobs and threaten the independence of our country.

Workers in virtually every industry in Canada have already come to the conclusion that free trade will mean massive job loss, and that it will also mean the loss of social programs, the loss of regional development programs, and the loss of many legal protections that cannot be justified by "competitiveness" or the dictates of the market.

Workers know, as well, that free trade with the United States could mean the end of Canada as an independent country. Our sovereignty — cultural, political and economic — could be swept away.

We have already begun to fight back against this strategy which is only another way of turning more of our economy over to the "market". We will continue the fight with educational campaigns, with demonstrations, with alliances and coalitions with other groups in our society who are also opposed to free trade with the United States.

We need a reversal, as well, of the move toward deregulation.

Deregulation of transportation in the United States has caused serious problems with safety, with service to many communities, and with job loss. In the airline industry, concentration of ownership has begun to increase; in the trucking industry, similar problems of concentration have begun to appear. In all the transportation sectors, deregulation has brought with it cutthroat competition, instability and bankruptcy. The result has been widespread attempts to roll back union security, working conditions, wages and jobs.

In Canada, we can expect that all the problems with transport deregulation will appear in even worse form, because of our small population and larger size.

We will continue the campaign against transport deregulation, with organizational and financial help, and with educational material designed to bring the problems of deregulation before working people and to mobilize them around a fightback campaign.

In the telecommunications field, deregulation has meant large job losses, concession demands, attacks on trade union security. It has meant, also, that the price of some basic telephone services has risen to the point where some cannot afford them.

Again, we can expect that the effects of deregulation in Canada will be similar or worse. We will continue our campaign to put the facts of deregulation in the telecommunications field before ordinary Canadians and to organize workers around a campaign to protect their jobs, their union security, and the services available to the general public.

We need a commitment to the maintenance and expansion of social programs; spending on social programs must be declared off limits in any efforts to cut spending, and the principle of universality must be defended as the only acceptable way to deliver social programs.

In the field of social policy Canada remains a miserly spender on social programs. In 1984, Canada would have had to spend an additional $20 billion on social programs just to reach the middle ranks of industrialized countries in terms of the proportion of our national wealth devoted to social programs. In terms of public pension programs, childcare minimum income protection, income for the disabled, and adjustment programs for older workers, Canada's social programs are totally inadequate. With the aging of our population, in particular, and with the continuing high rates of unemployment caused by failures in government economic policies, the need is for more social spending, not less.

We will continue to work with other groups in our society, to mobilize public opinion against cutbacks in social programs, such as the attempt to de-index old age pensions and the moves to de-index family allowances. We will continue to build the case for an expansion of our social programs; improved childcare programs, for instance, are an urgent necessity. Canada cannot afford to be without a high quality, universally accessible, publicly funded day care system. Nor can we afford, as a society, to be without a system of high quality, adequately funded and adequately regulated nursing care. These are only two examples of social spending that must be extended, not cut back.

We must fight against attempts by the federal government to reduce its deficits by cutting transfer payments to the provinces, thus putting in jeopardy our universal medicare system and the quality of our post-secondary education system.

We put the government on notice, as well, that the working people of Canada will not stand for any cutbacks in the unemployment insurance program. The protests that the government has seen to date over other cutbacks will be minor compared to the level of protest that the working people of Canada will mount against any cutbacks in the U.I. program.

Workers demand from governments a commitment to equality in the workplace, so that men and women are treated equally, and paid the same amount for work of equal value. Affirmative action, including pay equity, is an integral part of an overall economic strategy to raise the living standards and security of ordinary Canadians.

We will continue to pressure governments for legislation to ban overtime, to shorten the work week and to increase vacations and other forms of time off the job, both as a way of sharing the wealth created by technological change and rising productivity, and as a way of creating more jobs, especially for young people. A one-hour reduction in average weekly hours could open up as many as a half-million jobs.

Basic trade union rights in Canada are in danger. While groups like the National Citizens' Coalition are free to attack the very concept of working people joining collectively to fight collective battles and to work toward collective goals, the rights of all working people are in danger. We will continue to fight these attacks, as a trade union movement, and we will demand that governments at all levels provide the kinds of legal protections for trade unions and trade union rights that are basic to a civilized society. We will not give up on this issue and we will not hold back the resources necessary to continue the battle for what is at stake is the future of the trade union movement and the rights of working people.

5. A Future of Hope

The economic policies followed by business and government have resulted in a loss of hope in the future.

They are policies which have resulted in economic and social waste — high unemployment, huge inequities in wealth and income, vast amounts of lost output, social problems, wasted lives.

The workers' agenda is a plan for the future, based on full employment and fairness.

It is a plan based on the needs of the vast majority of Canadians, and it is designed to provide them with the jobs they need, the economic security they need, and a sense that they are working for their future, and the future of their children.

The workers' agenda is based on solidarity — among workers, between workers and others who have been victimized by a system designed to return riches to the few at the expense of the many, between workers in Canada and workers elsewhere in the world.

The time has come for the failed agenda to be replaced. The time has come for the workers of Canada to begin building their future.

To carry forward this agenda, we dedicate ourselves to unity, and to the mobilization and commitment necessary to make it a reality.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 19

OUR CANADA OR THEIRS?
WORKERS CONFRONT THE CORPORATE BLUEPRINT

(1986 Statement on Free Trade, Deregulation and Privatization.)

By supporting a comprehensive free trade agreement with the United States, deregulation and privatization, the current government has defined its position in the Canadian economy and society with perfect clarity. Its roots are firmly planted in corporate Canada and it has nothing but disdain for the working people of Canada.

Each of these policies will mean job losses, at precisely the time when the restoration of full employment must be the number one priority for Canadian workers.

Each of these policies will undermine wages and working conditions when governments should be trying to improve the living standards of all Canadians.

Each of these policies will transfer power and authority from the public political sphere, to the private corporate sphere, at a time when corporate reorganizations are throwing people out of work, and the corporate sector is waging unprecedented attacks on the trade union movement.

Each of these policies means throwing away the tools of economic management at a time when those tools must be applied with full force to:

— Restore full employment;
— Improve living standards for all;
— Provide a fair distribution of income and wealth; and
— Protect the Canadian community from the excesses to which the pursuit of profit always gives rise.

Underlying each of these policies — free trade, deregulation and privatization — is a common philosophy. This philosophy unites the three policies and makes them separate reflections of a single corporate view of the world.

According to this philosophy, the well-being of Canadians will be best insured if businesses are free to pursue their self-interest without reference to the common good; the common good will result as the unintended consequence of businesses pursuing their self-interest in the competitive market place. Within this philosophy, government is reduced to the role of a passive bystander that merely sets the rules for the market competitors. Government has little or no role to play in taking action to insure that positive social and economic objectives are achieved.

There is nothing new in this philosophy. It is a philosophy that dominated the discussion of public affairs in Canada and other industrialized countries prior to World War II. It is a philosophy that has been tried and tested in practice, and — most importantly — it has been found wanting.

Every country that has experienced the unbridled pursuit of self-interest in the market place has discovered important truths about the negative consequences of this strategy:

— It did not provide continuing prosperity and full employment;
— It did not produce a publicly acceptable distribution of income and wealth;
— It did not protect the environmental legacy that would be left to succeeding generations;
— It did not provide reasonable economic opportunities to people in disadvantaged regions or to people who were disadvantaged by reason of gender, race, or nationality; and
— It did not meet individual and community needs unless meeting those needs produced a profit, and it did respond to the luxurious and often trivial demands of the rich.

Not surprisingly, in every country that has experienced the unbridled free market, people have demanded government measures to curb its negative effects and to meet needs to which the market did not respond. In Canada, Unemployment Insurance, Medicare, Old Age Security and the Canada Pension Plan have been put in place to offset the market's unfair distribution of income and wealth. Regional development and affirmative action programs have been demanded because the market cannot provide equal opportunities for all. Government regulation has been introduced to protect the community from the excesses to which the market gives rise.

In other countries people have not stopped at demanding that the negative effects of the market be curbed. They have rid themselves of governing parties that espouse the corporate view of the world and put democratic socialist governments in place that subordinate the pursuit of profit to the public good. We, in Canada, must follow their example.

Free trade, deregulation and privatization will make Canada a leaner and meaner place to live. These policies force Canadians to abandon the use of our democratic political institutions to shape our futures. They demand that we give up our efforts to protect the weaker members of the community, to protect the environment, to provide universal public services, and even to engage in nation-building itself. All of these traditional elements in Canadian public policy are to be abandoned in the hope that the pursuit of corporate self-interest in the market place will do what it has never done in the past — provide continuing prosperity, full employment and a fair distribution of income and wealth.

The battle over these policies will be a battle between two conflicting views of the world. The mean spirited, market dominated view of the corporate world will be countered by a workers' agenda that puts priority on a planned, compassionate economy and society that meets the needs of people.

We must win this battle, we will win this battle.

We will mobilize the entire labour movement and make common cause with other groups to defeat free trade, deregulation and privatization; to expose the callousness of the right-wing corporate philosophy that underlies them; to rid ourselves of the governments that endorse these policies and this philosophy.

Each of these policies will be looked at in turn.

A Comprehensive Free Trade Agreement with the United States

Despite its refusal to debate the issue during the 1984 election, the current government announced its intention to negotiate a comprehensive free trade agreement with the United States almost immediately on taking office. The mutual nature of this commitment was confirmed at the so-called Shamrock Summit in March 1985. The intention of the government was to implement this proposal with a minimum of public discussion. If this was the government's intention, it is an intention that cannot be met.

The Canadian Labour Congress and other progressive organizations have criticized the proposal from the beginning. Public opinion is increasingly opposed to it. Provincial governments have expressed their strong reservations about the proposal and have successfully demanded that they have some input into the negotiations. Spokespersons for the Canadian and U.S. governments have been contradicting each other on what is negotiable in free trade talks, and the Prime Minister and other members of cabinet have become increasingly shrill in their attacks on the critics of free trade.

The government's attempt at a low key approach to negotiating a free trade deal with the U.S. is unravelling at the seams. Nonetheless, the Prime Minister has made it clear that he still intends to pursue the issue and we will remain equally steadfast in our opposition to a comprehensive free trade deal.

According to the defenders of free trade, what would be involved in a free trade deal is the creation of a "level playing field" between the two countries. Corporations will be free to buy and sell across the border as if no border existed, and governments will refrain from giving preference to producers in one country versus the other.

Philosophically a free trade agreement with the U.S. is just another reflection of the faith in the market that permeates government thinking in both countries. However, some specific circumstances have added to the pressure to strike such a deal.

The value of both the U.S. and Canadian dollars have been increasing compared to other world currencies in recent years. For Canada this has meant that an increasing share of our total trade has been with the U.S. For the U.S. it has meant increasing trade deficits and increasing pressures in the U.S. Congress to introduce protectionist measures. Thus, one of the main reasons offered for striking a free trade deal is that it may allow Canada to avoid the effect of protectionist measures.

This rationale totally misses the point. The protectionist sentiment in the U.S. reflects an over-valued U.S. dollar and this circumstance may not persist over a long period of time.

More importantly, the protectionist sentiments should remind Canadians that from the U.S. point of view, Canada is a foreign country. And there is no way to bind future generations of U.S. voters and politicians to a trade deal that does not work to their advantage. Even in the current context, the U.S. government seems less interested in a free trade deal with Canada as an end in itself, than it is in using such a deal to soften resistence to the demands it wants to make of other countries in multilateral negotiations.

It is extremely important to note that the negotiations on a free trade pact will be taking place in a situation in which tariffs between the two countries are already low and are declining.

By 1987, more than 70% of all trade between the two countries will be totally free of tariffs under existing trade arrangements. Therefore, negotiations will focus less on tariffs than on non-tariff barriers to trade. (Non-tariff barriers are government measures that are viewed as giving a preference to producers of goods and services in one country versus their foreign competitors; they are departures from the concept of the level playing field.)

Even under existing trade arrangements the U.S. has complained that — U.I. benefits for fishermen, stumpage fees in the forest industries, agricultural marketing boards, and regulated natural gas prices — are non-tariff barriers to trade. Therefore, special tariffs have been recommended on the import of these Canadian goods to the U.S.

In negotiating a comprehensive free trade agreement with the U.S., a wide range of economic management tools will definitely be challenged by the U.S. on the grounds that they are non-tariff barriers to trade. Regional development grants, agricultural support programs, government procurement (purchasing) programs that favour Canadian industry, Canadian content rules in broadcast — are important cases in point. Other items may be challenged as well, such as the production and job safeguards in the Canada-U.S. auto pact and subsidies to the artistic and cultural industries. Even social programs like medicare could be challenged as a non-tariff barrier to trade if they are viewed as giving Canadian producers a competitive advantage over their U.S. competitors.

In short, what will be on the negotiating table in Canada-U.S. free trade talks are the tools of national economic management. Thus if we want to use grants, and public investment to overcome the regional economic disparities between the Atlantic provinces and the rest of Canada, or to diversify the manufacturing base of Western Canada, we will have to get U.S. agreement that these measures do not involve non-tariff barriers to trade. If we want to use grants and regulations to preserve Canadian ownership in the communications industry and to insure the vitality of Canadian cultural industries, we will also need U.S. agreement that these measures do not involve non-tariff barriers to trade. In short, a comprehensive free trade agreement with the U.S. will limit Canada's scope for independent political action. Canada's economic, political and cultural sovereignty is at stake in this issue, no matter what the Prime Minister and his colleagues might say to the contrary.

Furthermore, initiatives such as deregulation, privatization and the threatened attack on agricultural marketing boards, which are incredibly important in their own right, must also be seen as part of a process of establishing the basis for a free trade deal. They are all designed to level the playing field.

If the government proceeds to implement a Canada-U.S. free trade deal, pressures to copy the U.S. way of doing things will also come from Canadian businesses. They will apply the level playing field argument with particular vigour and insist that they not be put at a disadvantage compared to their U.S. competitors with regard to everything from: the taxes they pay; to labour standards and collective bargaining legislation; environmental regulations; health and safety laws; and affirmative action programs. The level playing field argument will also be used at the bargaining table — especially in the U.S. multinationals. Canadian workers will be told that they must accept U.S. wage and benefit packages or production will be moved to the U.S.

Free trade with the United States will also reinforce the general movement to reduce the size of government in Canada. It will increase pressure to reduce Canadian government services to U.S. levels, and public sector workers will face increased layoffs. It is likely too that U.S. firms that provide services to U.S. governments on a "contracting out" basis will insist that they be allowed to do so in Canada too.

Although the government sector in the U.S. is smaller than in Canada — compared to the size of the economy — its military budget is much larger. This is important because government expenditures on national security have been exempted from existing international accords dealing with non-tariff barriers to trade. If this model is applied to a Canada-U.S. free trade agreement, the U.S. will still be free to use its $ 240 billion military budget to subsidize industrial research and development and other economic objectives, while the Canadian programs designed for non-military purposes may be in contravention of the agreement.

In Canada the problems involved in trying to create a level playing field are compounded by the reality that many key sectors of the Canadian economy are dominated by U.S.-owned multinationals. In many cases the Canadian branch plants were designed specifically to serve the Canadian market that was protected by a tariff. Thus the Canadian branch plants were often not equipped with the research and development capability that would allow them to compete in an international market. In the face of a Canada-U.S. free trade agreement, the rationale for Canadian production may disappear altogether.

At this stage of Canada's history no economic and social issue is more important than the restoration of full employment. Yet on this score, free trade promises to be a disaster. Substantial short term job losses are virtually guaranteed in a number of industrial sectors such as: brewing, the home appliance industry, petrochemicals, food processing, and clothing and textiles. Corporate organization will increasingly dominate the agricultural sector and family farmers will be forced to seek work in other sectors of the economy. Moreover, while the government of Canada refuses to make public the studies it has done on economic impact of free trade, the government of Ontario has released a study showing that 281,000 manufacturing jobs are highly vulnerable under a free trade pact. The leaked conclusion of a Quebec government study suggests that 455,000 jobs in that province may be lost.

A free trade agreement will be certain to aggravate our unemployment problems in the near future with no assurance of compensating job increases in the long term.

On the other side of the debate, what evidence does the current government use to demonstrate that free trade will benefit Canadian workers? The answer: nothing. They hide whatever studies they have done. For them it is a purely ideological leap of faith: the free continental market will save us.

The case against entering into a comprehensive free trade agreement is clear:
— It guarantees severe economic dislocation;
— It will force Canada to abandon traditional tools of economic management; and
— It will undermine our economic, political and cultural sovereignty.

The risks involved in entering a comprehensive free trade agreement with the U.S. are enormous. In a worst case situation the Canadian economy will be restructured to accommodate such an agreement and the U.S. will back out at a later date. The U.S. cannot be bound indefinitely to an agreement that is not working to their advantage and they appear to have ulterior motives for

negotiating an agreement. They want to soften European and Japanese resistence to the demand that non-tariff barriers be reduced on a multulateral basis. Canada-U.S. trade means much less to them than it does to us.

Furthermore increasing trade dependency with the U.S. may limit our scope to follow an independent course in the wider field of internatonal affairs.

If the case against a comprehensive free trade agreement with the United States is clear, so is the need to set trade policy in its proper perspective. Trade policy — like all particular economic policies — must be recognized as an important subordinate part of an economic strategy that is designed to provide full employment, a high and rising standard of living for all Canadians, and a more equal distribution of income and wealth.

An economic strategy that is going to meet these objectives must address the problem of the lack of strength and diversity of the Canadian manufacturing sector. It must strengthen domestic industries and markets through mechanisms such as: Canadian content rules; import replacement programs; domestic procurement programs ofgovernments and Crown corporations; industrial offset programs; and, measures to increase industrial research and development.

In context a planned approach to trade policy can and must be taken. A planned approach must have the objective of reducing our overwhelming dependence on the U.S. as a trading partner. This objective demands a diversification of our manufacturing base — particularly in the Atlantic provinces and Western Canada. Planned trade must also be sensitive to the significant differences in the competitiveness of different Canadian industries. Both multilateral and bilateral trade negotiations must be approached on a sectoral basis and, job and production guarantees must be accepted as a necessary part of any agreement.

The point of such an approach is not to be isolationist, nor is it to be anti-American. The point of such an approach is to establish Canada as a viable economic entity over which Canadians can exercise a reasonable degree of control through our democratic political institutions. It is an approach which is designed to allow Canadians to choose their economic future rather than have it imposed on them as a result of businesses pursuing their self-interest in a continental market.

Deregulation

Since taking office the current government has substantially gutted the Foreign Investment Review Act and Agency and replaced it with Investment Canada; it has scrapped the National Energy Program; it has announced its intention to pursue the deregulation of the transportation sector; it has proposed substantial deregulation of the financial sector; it has loosened the regulation of the food processing sector, and it has identified the following industries as being over-regulated: fisheries, agriculture, construction, forestry, mining and energy.

Moreover, on February 13, 1986, the government announced a comprehensive "regulatory reform strategy" that will touch all aspects of regulation. In announcing this strategy the Deputy Prime Minister said that the strategy "makes clear our intention to tilt the regulatory emphasis in the direction of economic efficiency, market flexibility and personal freedom" as opposed to "public protection and community values". Clearly deregulation is the order of the day.

The current federal government is not alone in promoting deregulation. The former government was heavily into the act too. It asked the Economic Council of Canada in 1978 to advise it how to reduce "the burden" of government regulation on the economy and it initiated transport deregulation. At the provincial level, conservative governments have also pushed deregulation. Characteristically, the government of British Columbia has led the way with its grotesque attack on the provincial Human Rights Commission.

The move toward deregulation is being driven by the right-wing philosophy noted above. Within this view, regulation is an unnecessary burden on private business and the benefits of regulation to the community are simply ignored. The move to deregulate specific industries has been also spurred on by the emergence of businesses that want to enter regulated industries and also by established companies that see the opportunity for increased profits in a deregulated environment. The successful attack on the regulation of transportation and communications industries in the U.S. has added to the pressure to do likewise here in Canada.

The threat posed by deregulation varies depending on the specific body of regulation that is under attack. The abolition of labour standards or human rights legislation has different implications (exploitation of the weak), than does the elimination of fisheries regulations (the destruction of a common resource), or the elimination of consumer protection legislation (the potential for defrauding consumers and tins of rancid tuna on the supermarket shelves).

Despite this variety most government regulation reflects popular concerns that if businesses are free to pursue their self-interest without reference to the common good, they will impose burdens on other people for which those other people cannot or should not have to pay. This is true whether one is dealing with the degradation of the environment in the absence of environmental protection legislation, or the abuse of monopoly power in the absence of anti-combines and consumer protection legislation. To declare a general bias against regulation — as the current government has done — is to give licence to businesses to impose costs on the community. The Deputy Prime Minister got the issue right; in the field of regulation we are looking at conflicts between "market flexibility" and community protection. Unfortunately he got the conclusion wrong. Recent events such as the rancid tuna affair; bank and trust company collapses; and PCB spills — remind us of the constant need to protect the community against the excesses and the negligence that accompany the quest for profit.

In the case of the transportation and communications industries, it is important to note that regulation has been an important element in nation-building. Regulations have been established to insure the existence of high quality, national, East-West networks to which all Canadians will have access at reasonable prices. Within the regulatory frameworks, prices have been set to insure that people living in regions that are less well populated do not face excessive prices when they use transportation or communications services. An additional concern of regulation in the transportation sector has been to insure the safety of passengers, workers and people who live adjacent to transportation routes.

The U.S. experience with deregulation in the airline, trucking, rail and bus industries should cause grave concern about folowing a similar approach here. Smaller communities have faced either a total loss of service or reduced service and fares have increased on less well-travelled routes. Furthermore, it is difficult to ignore the possibility that the recent increase in plane crashes in the U.S. is the result of deregulation as new operators try to break into the market using old equipment and competitive pressures lead to scrimping on maintenance costs. Ironically too, while deregulation was justified as a way of opening up the market to new competitors, deregulation has led to an increased dominance of the airline and trucking industries by a few large competitors. Through all of this 460,000 jobs have been lost and workers have been forced to accept substantial concessions in their collective agreements.

In the communications sector, local phone rates have increased 30% to 50% in the U.S. under deregulation. Free calling areas have been shrinking in size and long distance rates between smaller cities have increased. In addition, consumers find that they no longer have one phone company to deal with. Now they have to deal with separate companies that provide the equipment, the local phone service and the long distance service. The result is aggravation, inconvenience and expense.

Because of Canada's sparse population and enormous land mass, the potential problems with deregulation in these vital sectors are much greater. In the absence of regulation it is difficult to imagine national transportation and communications networks surviving. Canadian cities will likely be reduced to the status of Northern spokes on larger U.S. wheels in a continental system of transportation and communication.

A rational approach to regulation cannot begin by assuming — as the current government has — that deregulation is necessary. Each body of regulation must be assessed on its own merits and full account must be taken not only of the economic costs of regulation, but of the social and economic benefits as well. In some cases an even-handed assessment of this sort may lead to the conclusion that a relaxation of regulations is in order. However, it is just as likely that such an assessment would lead to the conclusion that stiffer regulations are in order. Certainly the legislative agenda of the CLC provides many examples of problem areas in the Canadian economy and society that require more, not less regulation. Pensons, labour standards legislation, environmental protection and affirmative action provide important cases in point.

A rational aproach to regulation must also take account of wider economic goals such as full employment and a high and rising standard of living for all. If deregulation is in conflict with these goals it must be opposed.

This is particularly important in the case of regulated industries. Employers both inside and outside the regulated industries can see that deregulation will undermine the bargaining position of all workers. For them, deregulation is part of a broader strategy to attack wages and working conditions. We are equally clear in understanding this point; it deepens our resolve to fight the deregulation of specific industries.

The obsession of conservative governments with the so-called burden of regulation will also deflect attention from the real problems in the field of regulation that affect working people such as:

— The lack of openness in the process of framing regulations that affect working people;
— The slow process of consolidating legislation and regulations;
— The lack of adequate enforcement of various bodies of regulation;
— The difficulty the many groups have in making representations to regulatory tribunals; and
— Making patronage appointments to regulatory bodies.

It would be foolhardy to say that there are no problems in the area of government regulation. But the problem does not lie in the so-called total burden of regulation and the solution most emphatically does not lie in deregulation.

If governments want to make improvements in the field of regulation, they can begin by:

— Acting on the advice they get from the trade union movement on needed regulation;
— Intensifying their efforts to make people aware of their rights under regulations;
— Increasing the staff that has to enforce regulations; and
— Stop assigning worn-out political hacks to regulatory bodies.

Privatization

Privatization has three distinct aspects:

1) Selling Crown corporations and other Crown property to private owners;
2) Substituting the purchase of services from private firms for the provision of services by government employees (i.e contracting out); and
3) Governments refusing to provide certain services so that the private sector can provide them.

Both big and small "c" conservative governments at the provincial level have provided numerous examples of each type of privatization in episodes that range from the sale of liquor stores in Quebec, to Ontario's abandoning the nursing home field to the private sector, to Alberta's contracting out the making of social assistance payments.

Not to be outdone, the current federal government has jumped on the bandwagon. In November 1984, it announced its intention to "rationalize its portfolio of Crown corporations and other equity investments" "...based on the premise that a Crown corporation or other equity investment should be sold unless it is fulfilling a public policy purpose." Subsequently it has sold De Havilland Aircraft to Boeing and it has sold the Northern Transportation Company, Canadian Arsenals Ltd. It has also indicated its desire to sell Teleglobe Canada, Canadair, Eldorado Nuclear, and the government's interest in the Canadian Development Corporations.

Undenied rumors persist that it is interested in selling all or part of C.N., Petrocan and Air Canada. In addition, the government has made it clear that it plans to intensify the efforts begun by the previous government to contract-out public services.

These initiatives that have already been taken by the current government have been given wild-eyed encouragement by the Nielsen study team reports which were published in March 1986. These reports also advise the government to abandon various fields of service delivery to the private sector. Canada's airports are a prime target for this version of privatization. The reports also advise the government that charging user fees may help the stage for privatization by making the provision of certain public services profitable.

As is the case with the other initiatives discussed in this statement, right-wing philosophical views establish the general frame of reference that supports privatization. In this case the philosophy is revealed in its starkest form: if an organization is private, it is more efficient, more competitive and therefore better. However, as is also the case with the other initiatives, the move toward privatization also reflects some more immediate issues.

With regard to the privatization of Crown corporations, the public policy mandate of some of them has not been spelled-out clearly. In addition, questions have been raised about the financial management and public accountability of some Crown corporations. In other cases the image of Crown corporations has been tarnished by the fact that key executive and directors positions have been filled on a blatantly patronage basis. In this regard a low ebb was reached when a recent Tory appointee to the Board of Directors of Air Canada claimed that their only qualification for the job was having a driver's licence.

In the case of contracting out, the more immediate issues are nothing but examples of applied right-wing philosophy. It is alleged — usually without proof — that the private sector can provide services cheaper because the private sector has to meet the market test of efficiency (i.e. making a profit). It is also alleged that if certain skills and expertise are moved from the public to the private sector, then the goods and services to which they will give rise will be marketed more aggressively. With regard to the second point, it is worth noting the option that does not dawn on the champions of contracting out: namely, to remove the limits now imposed on many public institutions to compete for business being done by the private sector.

While valid concerns about Crown corporations exist, their wholesale privatizations must be opposed. They are — by their nature — potentially important tools for implementing public policy both in the industries in which they operate, and in a wider sense as well.

If we look at their role in the industries in which they operate, it is clear that:

— They can provide goods and services that cannot be provided on a profitable basis at an acceptable price (e.g. postal services);
— They can provide cheaper goods and services than the private sector (e.g. auto insurance and utilities);
— They can create competitive pressures in industries that would otherwise be dominated by private monopolies (e.g. rail services);
— They can insure that certain goods and services that are important from the point of view of economic strategy when no private capitalist is willing to produce them (e.g. aircraft manufacturing);
— They can provide public policy-makers with hands-on knowledge of key industrial sectors without which policy-making is difficult if not impossible (e.g. oil and gas); and
— They can contribute to the preservation and creation of our cultural heritage (e.g. C.B.C. and the National Film Board).

In a wider sense it is equally clear that Crown corporations have the potential to serve as models to the private sector with regard to a wide range of public policy issues such as: pollution control, labour relations, affirmative action, developing Canadian technological capability, and cultivating Canadian suppliers of manufactured inputs.

Thus the sale of Crown corporations amounts to throwing away tools to implement public policy. In context it is ironic that the government would say that it will sell Crown corporations if they have no public policy purpose. For, if Crown corporations have no public policy purpose, the problem does not lie with the Crown corporations. The problem lies with the government that lacks the imagination and public policy commitment to define what those public policy purposes will be.

The apparent passion of the current government to sell Crown corporations raises two additional problems. First, the passion to sell is likely to result in a bad financial deal for the Canadian public. The sale of De Havilland has already provided us with a rather grim picture of the plain-and-simple bad financial management to which the sale of Crown corporations can give rise — and this says nothing about the blow dealt to a uniquely Canadian aerospace industry that will result from the sale. In addition, the sale of

Crown corporations to established companies is likely to result in corporate rationalizations that will mean job losses. Given the priority that must be attached to full-employment in our current economic context, this is simply unacceptable.

The issues raised by contracting out are more diverse than in the case of selling Crown corporations. Yet there is one common issue that stands out prominently. Public sector employment can and should be used as a model with regard to a range of public policy objectives such as: affirmative action, labour relations, bilingualism, and regional development. To abandon various segments of public sector employment to the private sector through contracting out means that the scope for directly implementing these policies will be reduced accordingly. Once again we are looking at the abandonment of a potentially important tool of public policy. In this case the abandonment is particularly striking in view of the fact that the government refuses to impose measures such as affirmative action on the private sector.

Of equal importance is the fact that the provision of lower cost services by the private sector may have little or nothing to do with the comparative efficiency of the private sector. It may simply reflect the fact that private sector "competitors" can simply avoid a unionized labour force. The contracting out of federal government cleaning services for office buildings provides a classic case in point.

In the case of the federal government cleaners — and many others like it at all levels of government — the issue in contracting out is not efficiency. The issue is how low can the government go in paying the people who provide the service. In context, contracting out is part of a strategy to put downward pressure on all wages.

This strategy on the part of governments is particularly perverse. In so many cases the alternatives are a unionized public sector workforce within which wage differentials have been reduced to a minimum or a non-union workforce at the low end of the scale. The non-union low wage workforce is often so frightened about the very existence of their jobs that they will support the conditions that will allow their employers to bid successfully on public sector jobs.

The contracting out of public sector jobs gives rise to a number of other issues as well:
- There are no guarantees of lower cost services — especially when services are provided by monopoly suppliers;
- The quality of services may be sacrificed in the quest for profit;
- The accountability of governments for the quality of services may be lost; and
- The wholesale contracting out of public services will result in a massive political pork-barrel unless the strictest of monitoring and control mechanisms are put in place.

With regard to the last point, it is noteworthy that as this statement is being prepared, a Tory M.P. is found to have written to his party's supportees soliciting names of companies with financial ties to the Tory party that could take advantage of contracts issued by the Department of Supply and Services.

Each of privatization and contracting out give rise to important questions that are specific to the particular cases in point. In the case of a Crown corporation that may be privatized, it is important to know what public policy objectives can be achieved if public ownership is maintained and the alternative means of accomplishing those objectives if public ownership is given up. In the case of a service that may be contracted out, questions about the quality of service, future costs, and public accountability for the quality of service, must be faced.

Furthermore, there are substantial portions of the public sector in which privatization and contracting out would be totally wrong in principle. For instance, in the provision of services that respond to human need such as health care, we should not even contemplate the possibility that the quality of service will be sacrificed to the quest for profit. In other areas, such as regulatory inspection services, it is critically important that public services be — and appear to be — impartial to conflicting private pressures and this impartiality cannot be maintained in the private sector. Again, privatization and contracting out should be totally ruled out.

However, these issues that are specific to individual cases in point, have to be supplemented by a wider range of considerations relating to Canada's economic problems and the means of addressing them. For instance, in the context of Canada's current high rate of unemployment, privatization and contracting out should not even be considered if they will result in job losses. Nor should they be considered if their effect will be to reduce the wage and salary levels of the people whose jobs are directly involved. Under current economic circumstances, it would be next to impossible to pursue either privatization or contracting out without undermining the economic position of the workers directly involved and Canadian workers in general. To ignore or deny the interests of workers in considering these initiatives is public policy at its worst.

Fighting Back

The Canadian Labour Congress has consistently opposed deregulation, privatization and a comprehensive free trade deal with the U.S. We have rejected them as being fundamentally wrong in-and-of-themselves, and we have rejected the philosophical vision that underlies them. An economy and society that are dominated by businesses pursuing their self-interest in the market place never has and never will operate to the advantage of working people.

We can take pride in the fact that our opposition to a comprehensive free trade pact with the U.S. has forced the government into a more open discussion of this issue than it had originally contemplated. And we can also take comfort in the growing opposition to the free trade initiative.

Our efforts to date have not, however, removed these policies from the political agenda of conservative governments — federally, provincially, or municipally. In fact, the Nielsen study team reports have urged the federal government to pursue deregulation and privatization with a vengeance. These policies will keep arising in legislation and policy statements of governments, and at the bargaining table where workers will be forced to confront these policies and their effects.

A successful strategy to combat these policies must be able to be sustained over a long period of time. It must identify the incredible damage that these policies will do to Canada. It must point out the links among these policies, and between them and the right-wing philosophy that guides them. It must lead to successful action both in the political arena and at the bargaining table.

Clearly what is required is the mobilization of the length and breadth of the Canadian labour movement and other groups in our society. To this end:

1. The Canadian Labour Congress, the provincial federations of labour, the local labour councils and the affiliated unions will use every means at their disposal to make sure that all Canadians understand that free trade, deregulation and privatization involve the abandonment of a Canadian tradition of using government to bring about a caring and sharing society in favour of a corporate vision that views the U.S. — with its extremes of wealth and poverty, with its minimal social services, with its decaying public institutions, with its over-bloated military, with its market-dominated philosophy — as the ideal that Canada should adopt; therefore,

2. The CLC will prepare print and audio visual material to explain to the trade union membership and the public at large, the dangers of these polcicies, their interrelationship and the philosophy that underlies them.

3. The CLC, the provincial federations of labour, local labour councils and the affiliated unions will undertake information and education campaigns that will utilize:
   — Established publications and educational forums;
   — Special public meetings for the membership and the public at large; and
   — The material referred to in Point #2.

4. To assist in the educational efforts of the various elements of the labour movement, the CLC will act as a central clearing-house for resources on these issues.

5. The CLC will redouble its efforts to identify and make common cause with other organizations on these issues and without limiting the scope of joint activities it will:
   — Make the labour movement's educational and P.R. material available to these groups;
   — Hold joint meetings and conferences on these issues; and
   — Engage in joint-lobbying and other presentations of views to politicians.

6. Parallel efforts at coalition building will be undertaken at the provincial and municipal level, and special efforts will be made to demonstrate the damage that these policies will do to provincial and local economies and societies.

7. The CLC will make every effort to engage friendly non-affiliated unions in the campaign against these policies.

8. The CLC Executive Council will establish target dates for a coordinated national information effort on these policies that will utilize the measures already proposed, plus:
   — Demonstrations in major Canadian centers;
   — Media advertising;
   — Card campaigns to politicians at all levels of government; and
   — Direct lobbying of politicians at all levels of government.

9. These information efforts will be repeated on a regular basis until free trade, deregulation and privatization are removed from the country's political agenda.

10. The CLC will coordinate the efforts of affiliated unions when they are confronted with these policies and their effects at the bargaining table, and it will organize support for them throughout the labour movement.

What is at stake in the battle over free trade, deregulation and privatization is the right of Canadians to continue to use our democratic political institutions to shape our economic and social destiny. The advocates of these policies are telling us to abandon this tradition and cast our fate to the continental market and the will of the White House.

There are issues on which we cannot afford to lose. A lean, mean market dominated economy must be rejected. A caring, compassionate, planned economy that provides full employment, a high and rising standard of living and a more equal distribution of income and wealth must prevail. This is the point of the workers' agenda in The Economic Policy Statement.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 20

INTERNATIONAL AFFAIRS AND THE PURSUIT OF HUMAN DIGNITY: A CANADIAN LABOUR RESPONSE

In the years since the formation of the CLC, workers in Canada have looked out over a world of change but one marked by tragic consistencies.

Wars have been fought, whole peoples have been slaughtered. The torturers have left their marks on countless thousands.

We have seen the emergence of new labels, such as the Disappeared in Argentina, and, though too rarely, the emergence of new institutions bringing light to a dark world. The CLC is honoured to have helped Amnesty International in its first quarter century, and is realistic enough to know we will have to help in the coming one.

We have witnessed and assisted the birth of genuine peace movements, expressing the will of peoples and rejecting any who would subvert that will.

We have worked through our international organizations, particularly the ICFTU and the CTUC, to promote trade union solidarity, workers unity, and the elevation of a worker's dignity as a guiding principle for governments everywhere.

The *pursuit of universal human dignity* is never easy, and it is made more difficult by the posture of some political leaders. Our actions must have nothing in common with, and do not contribute towards, the hysteria they generate in the often one-sided pursuit of human dignity.

In its first 30 years, the Congress has stuck to its principle of standing up for people's rights wherever they are violated. It has always fashioned policy to best represent the interests of Canadian workers.

It is the conviction of the CLC that those interests include our cogently arguing for full but realistically oriented dialogue between the superpowers.

This commitment should characterize the approach of the Canadian Labour Congress as we continue to most effectively promote the cause of world peace as elaborated in the document adopted by the 1984 Convention, "Peace, Security and Disarmament: A Canadian Labour Response".

This established the primacy of efforts to achieve peace but it has not been utilized to strengthen calls for the pursuit of stability between the superpowers at the expense, if necessary, of "political" considerations such as human rights.

The CLC has always been convinced we could contribute on both fronts, avoiding any suggestion of a trade-off. Workers deserve, and the world needs, respect for human and trade union rights and a world at peace.

This approach is reflected in our 1984 Convention policy document and is to be seen in those other pronouncements which have preceded it. Our concerns about peace are not new, and were being advocated long before it became fashionable. They have always been frank and objective, criticizing or encouraging either or both superpowers when and where necessary, publicly or privately.

In this we may differ from other national trade union centres. However, the world situation remains so threatening that there is surely value in carefully ensuring that they are well aware of our concerns and we of theirs in the hope that the cause of peace is thus strengthened. We have already brought such an approach to bear on our relations with the All-China Federation of Trade Unions.

The CLC certainly has no wish to engage in an activity which could be misconstrued as evidence of a lack of seriousness on our part concerning human and trade union rights, by foreign organizations as well as by those seeking to wring narrow political advantage out of the peace initiatives we are compelled to take.

The latter concern we know to be manageable, and as for the first concern, there are ways of pursuing our objectives in both the field of peace and human rights, ways that only an organization such as ours is well placed to develop. Doing so will be a priority for the CLC.

In the course of the next two years, we will work as a matter of priority on ensuring that our concerns are well known to the Canadian and other governments, the public at large, and other labour movements.

Of course, the concerns of the CLC remain boundless.

Multilateralism is the key to a better world and the need for a strong United Nations system is as pronounced as ever. The CLC remains convinced that Canada's interests are well served by the maintenance of a U.N. system committed to promoting universal respect for its Charter, the Declaration on Human Rights, the Labour Standards of the ILO, and the integrity of the various U.N. agencies.

We rejected the efforts of the USSR to undermine the monitoring work undertaken by the ILO in the field of labour standards, and we reject the decision of the USA to turn its back on UNESCO.

Multilateralism is not important at the global level only, and Canada should do all in its power to assist regional cooperation, such as exemplified in the intent of the Contadora initiative, which could do so much for peace in Central America. Canada cannot alone bring peace to the conflicts which rage around the world, but it can provide assistance to those who try to dampen the fires of conflict in their region, helping them to achieve peace and social justice.

Peace, Security and Disarmament, which the 1984 Convention addressed in detail, are not concerns for the superpowers only.

The Canadian government should recognize that the pursuit of peace should have priority over all international political objectives, as important as these remain: it should engage in promoting realistic detente between East and West and the resolution of conflicts through negotiation and agreement.

Welcoming the start made in Geneva, we recognize that such negotiations can never be easy, but the prize is worth the effort.

An agreement for both superpowers to abandon the development of weapons in space, either for satellite destruction or for ballistic missile defence, would profoundly improve international stability in the coming decades. In this spirit, we have opposed Canadian participation in the Strategic Defence Initiative announced by President Reagan, and we once again declare to the world NO STAR WARS!

Some of our political leaders appear to think that the *United States and Free Trade* go together like love and marriage. We remain convinced that trade policy must be a subordinate element in an actively interventionist economic policy. It should be dealt with on a sector-by-sector basis; it should be designed to reduce our overall dependence on foreign trade, and it should be designed to diversify Canada's trading partners. The cost of free trade is too high for Canada!.

The *International Economic System* affects all our trading partners, as well as ourselves. Though the United States will remain Canada's principal trading partner, and we theirs, our economic interests can only be secured through serious attention to the performance of the international economic system. We are alarmed by the debt crisis, the fall of commodity prices, and the speculative flight of capital which otherwise could be used to build jobs.

Whatever the reasons for the lack of progress, we believe that there is a pressing need for an improvement in North-South economic and political relations, and the initiative lies mainly, though by no means wholly, with the North. We will continue to assist the efforts of the ICFTU in developing a trade union response on this and other issues.

In the various regions of the world, poverty, conflict and tension abound. Canada is immune to none of this, perhaps especially not in the Pacific Rim and Asia generally. The Canadian government, as a major provider of development assistance and as a leading member of the Commonwealth, should make every effort to assist the emergence of a peaceful solution to the problems of Commonwealth countries in Asia riven by poverty and intercommunal violence. *Sri Lanka* is a case in point where the CLC, working through the Commonwealth Trade Union Council, is making a direct contribution. Another direct focus of our efforts in Asia has to be the *Philippines*, where we have consulted the TUCP, KMU, and other labour organizations about ways in which we can help the Filipino workers achieve the full realization of their rights. With them, we were convinced of the need to see the emergence of real change in the Phillipines now made possible with the end of the Marcos regime.

The dramatic events leading up to the overthrow and exile of the corrupt dictator Marcos and the installation of Cory Aquino as the new President of the Philippines have overshadowed labour events in this much troubled country, for which Canadian workers feel so much solidarity.

The two major trade union organizations in the Philippines, TUCP and KMU, determined their election strategy independently. The KMU decided to officially boycott the elections but many of its affiliates backed Aquino. The TUCP took no offical position on the elections but many of its affiliate leaders openly backed Aquino and the TUCP was a major backer of the organization, Namfrel, which was set up to prevent Marcos' thugs from rigging the balloting.

Once the initial dust settles President Aquino will be faced with enormous difficulties and will need help. The main patronage machine of Marcos was established in the more than 50,000 village councils in the Philippines, and Aquino will need to

quickly decide how to confront this corrupt infrastructure which can both frustrate any meaningful attempt at reform and deny any real possibility for many NPA guerillas to abandon the armed struggle and return to their communities. Similarly, the economic crisis in the Philippines will continue to make the country extremely vulnerable to US pressure for some time to come. It is clear that the Filipino workers will need assistance in the coming years, and the Canadian Labour Congress stands ready to play its part.

The United States is not the only super power to exert major influence in the Asian Region.

We have condemned the Soviet invasion and continued occupation of Afghanistan. We call upon the Canadian government to strongly encourage the Soviet Union to withdraw its occupation forces from Afghanistan so as to permit that country to determine and follow a path of democratic government at peace with its neighbours.

While we recognize that Canada is unlikely to play a decisive role in the *Middle East*, we urge the Government of Canada to contribute to peaceful settlements of the conflicts in that region. It remains our conviction that peace has to be built on negotiations which reflect two sets of obligations. For their part, Arab countries and peoples must categorically accept Israel's right to exist and live within secure and recognized boundaries.

For its part, Israel must honour the Camp David Accord, as it did in withdrawing from the Sinai, by recognizing the legitimate rights of the Palestinian people and their just requirements, which include a national homeland for the Palestinians.

We encourage the Canadian government to continue its efforts with *African* governments and through Canadian non-governmental organizations to bring immediate relief assistance to the peoples of the region. We also encourage the Canadian government to sponsor long term development projects in the region with a view to reversing the effects of the drought and famine.

Natural disasters are not alone in bringing tragedy to Africa. Apartheid, by whatever name still denies to black South Africans the goal of democratic majority rule sought by liberation movements such as the ANC, PAC and SWAPO.

In the view of the CLC, efforts at persuasion through dialogue with the Apartheid regime in South Africa can only succeed when backed by economic sanctions, and we urge the Canadian government to take strong and decisive action. This should include an end to Canadian investments not only in South Africa but also in Namibia which is still illegally occupied by South Africa. It should include the promotion of a campaign of disinvestment of current Canadian holdings and here unions have a special responsibility to ensure that their pension plans are in no way invested in Apartheid.

Welcoming to this Convention a delegation from the Congress of South African Trade Unions (COSATU), and recalling the historic contribution to the struggle made by the South African Congress of Trade Unions (SACTU), we will play our part by providing assistance to the black trade unions in South Africa and by encouraging anti-apartheid groups in Canada with a labour focus.

In March, the South African government announced an end to the State of Emergency which has been used extensively to harass and imprison trade union and political activists. It is likely that the State of Emergency regulations will simply be traded for new police powers in the long run, but the move was generally welcomed by South African trade unionists in the hope that their detained colleagues would be released. The CLC, along with OXFAM, the churches and other groups, has been able to secure and forward substantial financial assistance from the Canadian government for the humanitarian relief of the detainees' families.

The Canadian government should increase its commitment to supporting efforts of the other countries of Southern Africa in order to show them that Canadians are prepared to help in their time of need and beyond, when the South African menace is resolved.

Canada needs to increase its overseas trade, and increased Canadian involvement in Central and South America provides an opportunity for mutually beneficial relationships. However, in stating that *Latin America* is an important and growing market for Canadian exports, the Government of Canada must also recognize that commercial relations cannot be considered independently of the performance of governments vis-à-vis internationally recognized norms of human and trade union rights. As a bare minimum, the Canadian government must ensure that no export permits be issued for Canadian exports to *Chile* of a military or paramilitary nature.

The CLC also favours the right to self-determination of *Nicaragua* and all sovereign states in our hemisphere while demanding full human and trade union rights for all Central American peoples, a condition impaired by foreign military intervention. They must be allowed to freely determine their own course, and their union movements deserve our support.

US foreign policy continues to be the most serious problem for Nicaraguans and other Central Americans and we demand that the Reagan administration leaves Nicaragua alone! It is significant that both Nicaraguan and US political leaders have proclaimed 1986 as a "decisive" year for Nicaragua's future. In the US, President Reagan mounted a major campaign to obtain Congressional and Senate support for a $100 million aid package for the "contras". His rhetoric has now reached the point where he lists the Sandinista Commandantes along with Duvalier and Marcos and he has argued that a failure to approve the "contra" package could provoke a situation where "our own boys" are involved in the conflict directly. Militarily, there is little likelihood of the "contras" achieving an overthrow of the Sandinista government without direct US involvement which we will oppose. It is the conviction of the Canadian Labour Congress that increased US involvement in the conflict would destroy the prospects for a peaceful settlement negotiated through the Contadora process which President Reagan has consistently tried to shove aside, and which we must defend.

We unhesitatingly condemn the Reagan policy towards Nicaragua and we condemn military intervention in the region by any country. We will urge the Canadian government to actively oppose such interventionist policies and we believe that bilateral aid

should be withheld from any country serving as a base for military intervention. The workers of Canada put these countries on notice!

In all regions of the world, we have proposed that people to people aid be emphasized by our government, which has many willing Canadian "partners in development", particularly in those instances where government to government aid can strengthen a repressive regime.

This is not in the interests of the Canadian people, and the CLC will never accept that a Government of Canada strengthens repression, and thus weakens the framework within which Canada must grow.

The example of *Haiti*, a poor country in our hemisphere with strong links with Canada, is important here.

Soon after the 15th Constitutional Convention the CLC participated in a trade union fact-finding mission to Haiti which held out little hope for trade union development in the country while Baby Doc Duvalier continued to rule. Popular unrest in Haiti during the later part of 1985 unexpectedly provoked a crisis deep enough for Duvalier to depart, leaving the country in a state of economic chaos and leaving behind a legacy of repression which will take years to overcome even with assistance from Canada.

The CLC's principle contact with the Haitian workers during the past was with those hundreds of thousands who lived in exile in the Dominican Republic, who in turn worked with those Haitians who came to the Dominican Republic to work on sugar estates in a state of virtual slavery.

The present situation has immeasurably improved with Duvalier's departure but continues to be volatile because of the lack of political and social infrastructure. Prior to this 16th Constitutional Convention, the CLC sent two representatives to Haiti as part of a fact-finding mission sponsored by the ICFTU. The purpose of the mission was to assess the situation and to determine how international solidarity with Haitian workers might best be accomplished. All Canadians, not just trade unionists or Canadians of Haitian origin will hope that their country can assist in the rebuilding of Haiti, and the improving of life in our hemisphere.

The Government of Canada carries a major responsibility to the people of Canada which can only be met by encouraging their input into the making of foreign policy and the conduct of international relations whether the issue be aid to Haiti or anything else. The CLC will play its part by continuing to put forward its policies and to press the claims of workers like ourselves, who are all too often in mortal danger in a troubled world.

In this way the pursuit of Canada's international relations will reflect Canada's values, and though we can ask for nothing more, the CLC will accept nothing less.

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 21

REPORT OF THE COMMITTEE ON OFFICERS' REPORTS

The members of the Committee on Officers' Reports would like to draw to the attention of the delegates the Solidarity Address, the Report of the Executive Council, and the Report of the Secretary-Treasurer with the accompanying Financial Statement.

The Committee commends all those who are responsible for preparing these documents and would strongly urge the delegates to read these statements carefully. These three documents form a clear, concise and accurate report on the last two years' activities of our central body.

The Committee cannot hope to comment on all aspects of these Reports but we do wish to bring to the attention of the delegates some of the major accomplishments of the Congress since the last Convention and the immediate future challenges confronting us.

We are in complete agreement of the theme "Peace and Unity" chosen for this Convention. These issues, as the Solidarity Address so well documented, are crucial to the survival of the human race, of our country, and of our trade union movement. In celebrating the 30th anniversary of our Congress, the issues confronting us today are the same as those confronting the delegates to the founding Convention. The Committee shares the Solidarity Address' concern that we must all maintain our vigilance and seek our solutions through unity and collective action. As this Address stated:

> "As we chart our course for the months and years to come it is imperative that we do so united in solidarity. Brothers and sisters, side by side; public sector worker, private sector worker, side by side; older worker, younger worker, side by side."

The Committee also shares the concern running throughout all of these documents with the vicious attacks on the trade union movement and all working people, by the combined forces of hostile governments and the business community. The Committee commends the fight-back campaigns launched by the Congress against deregulation, privatization, and free trade. This three-pronged attack under the guise of greater individual freedom strikes at the very heart of the trade union movement, the standard of living of workers and their families, the poor, the elderly, the youth, and the defenseless. The federal government's obsession with the deficit is quickly shifting the whole burden of taxation to working people and away from corporations. The hard won benefits of the trade unions, for which we have fought for many many years and which many of us took for granted are now up for grabs unless we are united to protect them. The past few years have seen us counting as victories the maintenance of the status quo. For us to merely hang onto what we have, is, in many cases a major victory. For many of our former members and their families, unemployment and welfare have become a way of life.

In this respect the Committee recognizes and commends the leadership shown by the Congress in mobilizing our collective forces and forging links with all like-minded institutions and groups at the national, regional and local levels. It is this type of unity and leadership that will stand us in good stead in the years ahead. The Committee encourages the Congress to continue these efforts and to strengthen these links for the future battles that must certainly come.

On the legal front the Committee commends the Congress for initiating and coordinating the defense of basic trade union rights from the right wing attacks of such organizations as the National Citizen's Coalition. These right wing groups, under the banner of individual freedoms are exploiting the Charter of Rights provisions to destroy collective rights. Freedom of association and the right to free collective bargaining are at stake. The right for this Convention to endorse the New Democratic Party and to pledge financial support to it is at risk. The rights of local unions, affiliated unions, federations of labour are all in jeopardy in terms of participating in this country's political process. The Committee does not need to remind this Convention that if this were to happen all the legislative protection, social security programs, medicare, affirmative action and unemployment insurance would pass into history. The Committee therefore would encourage the Congress to continue its efforts in this crucial area and to persuade all of our affiliated unions to cooperate and participate when it comes to coordinating these legal cases. Again, unity is the theme.

Congress' activity has intensified in the organizing field. We would draw to the attention of the delegates the recent VISA strike and the long and difficult negotiations that accompanied it. The Committee wants to commend the Congress on the way in which this strike was successfully concluded. The denunciation of the CIBC's anti-union behaviour by the Canada Labour Relations Board is concrete proof of the bank's attempts to avoid unionization. We caution the Congress that it must not rest on its laurels but that it must continue its efforts to crack this bastion and open up the rights to organize and to bargain collectively to the thousands of workers in this industry.

The Congress also conducted an extensive campaign to organize the workers at the three Michelin plants in Nova Scotia. Because of the Michelin Bill however this organizing drive was unsuccessful in gaining an overall majority at all three locations. The Congress has now launched a court action against this anti-union piece of legislation in an effort to have it declared unconstitutional. Again, the Committee commends the Congress in these efforts.

Through its Departments and Standing Committees a great deal of activity has been undertaken. The Committee would like to draw to the attention of the delegates the Departmental Reports attached to the Secretary-Treasurer's Report which give a detailed account of all those areas in which action was taken. The Committee commends all those staff people who worked long and diligently to put into practice the resolutions and directives which the last Convention determined.

The Women's Bureau devoted considerable time and effort in pushing for legislation on affirmative action at the federal level. The resulting Bill C-62 "An Act Respecting Employment Equity" was disappointing to the Bureau but it will continue in its fight for effective legislation. The Committee commends the Bureau for its efforts as well as in convening the 5th Biennial Conference "Making Affirmative Action Work".

The Committee commends the work of the Occupational Health and Safety Department for its continuing efforts in this field and for the crucial part it played in getting the amendments passed into law in Part IV of the Canada Labour Code.

The International Affairs Department is commended for the crucial role it continues to play in promoting peace and the cause of trade unions in the developing world. It was instrumental in funding grants and aid for humanitarian relief to the starving in Ethiopia; the channeling of funds to the families of striking miners in Great Britain; to education efforts in the third world trade union movements; and in opposing racism and apartheid in South Africa.

The Congress has also been active on the educational front, planning educational seminars, producing and developing audio-visual and educational programs. The Committee would like to commend the Educational Services Department for its overall activities especially in the area of instructors' training which will pay great dividends in the future for the trade union movement in Canada.

On the research and legislation front that Department should be commended for its numerous activities in preparing briefs on a wide range of social, economic and legislative topics. This Department was heavily involved in organizing conferences, working with Standing Committees and participating in educational workshops as resource people.

On the political action front the Political Education Department has been very active, having been involved in a federal election and six provincial or territorial campaigns as well as by-elections in a number of ridings. The telephone canvass and the on-the-job canvass continue to be the focal point of the Department's efforts and the worth of this approach is proving to be positive. The Committee commends this Department's work on behalf of the NDP.

Our Social and Community Programs Department has been heavily involved with outside organizations on housing, environmental issues, Fitness Canada, postal alert, human rights, anti-poverty, co-ops and youth. The Committee would like to see the Congress expand its activities in the social action field to complement its overall strategy of building bridges with its allies.

The Committee wishes to highlight to the delegates the section of the Secretary-Treasurer's Report which discusses affiliation to the Congress and the growth of independent unions. The Committee agrees with the observation that if the past trend continues where only 56 per cent of all organized workers are represented in the Congress today where previously

that number was 75 per cent, "the future viability of the Congress to speak as the 'voice of labour'..." is seriously threatened. It is the Committee's view that the Congress must intensify its efforts and should consider the possibility of expending more in terms of time, effort and money to reverse this downward trend.

Further to the Report of the Secretary-Treasurer the Committee wishes to congratulate the Congress Officers for the careful handling of the Congress' funds. In spite of heavy expenditures in mobilizing the trade union movement through conferences, fight-back campaigns, legal costs in defending trade unions' rights on charter cases and strike benefit payments required to win the VISA strike, the Congress still had a surplus of $669,882.00.

We note with some satisfaction as well that this financial surplus was partially the result of an additional 84,832 members in 1985 over the previous 24 months.

This concludes the report of the Committee on Officers' Reports.

All of which is respectfully submitted by the members of this Committee:

Jack Munro, I.W.A., Chairperson
Bud Clark, A.C.T.W.U., Secretary
Alphonse De Cesare, B.C.T.W.
Susie Vallance, N.U.P.G.E
Doug Anderson, C.W.C.
Maury Sjoquist, C.M.S.G.

opeiu-225

Document No. 22

UNION LABEL TRADES & SERVICES DEPT.

The 15th Biennial Convention of the Union Label Trades and Services Department, C.L.C., was held on April 26, 1986, in the Metro-Toronto Convention Centre, Toronto, Ontario. There were 121 delegates in attendance.

Ian E. Reilly, President of the Union Label Trades and Services Department, opened the convention and addressed the delegates. He was very pleased with the increase in delegates and the presence of delegates from newly affiliated organizations.

The convention has six committees and the appointment of all the members of the committees was approved.

The Rules Committee Report - Chairperson, John Steeves, read the Rules. His report was M/S/C.

Brother Reilly, President, presented his report to the convention. He called for a minute of silence for all those trade unionists that had passed away since the last convention and especially those involved in the Union Label Trades and Services Department; Josephine Hallock, Camille Dumoulin, John Clark, Gordon Smith.

As there was no translation provided to this convention, Lise Fortin, Provincial Vice-President of the Department for Quebec, acted as co-chairperson and provided translation.

Brother Reilly also thanked the outgoing executive of the Department, especially those that had indicated that they will be retiring and not stand for office any more.

Secretary-Treasurer, Ed Johnston, welcomed the delegates. He pointed out that an active campaign is going on in trying to get new affiliates and have re-affiliates whenever possible. Brother Johnston stressed the importance of Union Label Buying Week in getting the message out to the general public. He asked for the assistance of the delegates in getting co-operation and assistance of all the local unions.

He also indicated that a lot of material has been produced since the last convention, some of which was produced in co-operation with the Department of Regional Economic Expansion.

Sister Shirley G. E. Carr, Secretary-Treasurer, of the Canadian Labour Congress, addressed the delegates to the convention. She stressed the importance of the Union Label.

The Constitution and By-Laws Committee presented their report.

The following constitutional amendments were adopted.

1) BE IT RESOLVED that Article III, Section 1, be amended to read as follows:
"The Department shall be composed of organizations, chartered by, or affiliated with, the Canadian Labour Congress, using Union Label, Shop Cards or Service Buttons on the products of their members or to designate membership therein; Provincial Federations of Labour and Labour Councils chartered by the Canadian Labour Congress; Union Label Leagues and Councils chartered by the Union Label Trades and Services Department; and Union Locals, Components, Sections, Divisions, and Regional Councils may be granted direct affiliation to the Union Label Trades and Services Department subject to the unanimous approval of the Executive Committee, and with the consent of the National or International involved."

2) BE IT RESOLVED that the first line of Section 6 of Article IV of the Constitution be amended to read: "All elected officers must be duly-accredited delegates and belong to a Local Union which is affiliated to this Department as set out in Article III, Section 1, and be present at the Convention, unless absent on official business or some other unavoidable cause."

3) BE IT RESOLVED that Article VII, Section 1, shall be amended by changing the second sentence to read: "The Executive Council shall meet at the call of the President, and on the day prior to the Convention."

4) BE IT RESOLVED that Article VI of the Constitution be amended by changing the period to a comma at the end of the second sentence and adding, "but in no case shall it meet less often than once per year".

5) BE IT RESOLVED that a new Section 3 be added to Article VII to read: "In the event of a vacancy in the office of the President, the Secretary-Treasurer shall confer with the Executive Committee and they shall appoint a new President to hold office till the next convention."

6) BE IT RESOLVED that Article IX, Section 1, of the Constitution be amended to read: "The revenue for the support of this Department be derived from charter fees of $ 25.00 for Union Label Leagues, and affiliation fees of $ 30.00 annually from Union Label Leagues, Federations of Labour, and Labour Councils payable in advance. All affiliated National and International Unions or parts thereof shall pay per capita tax of three cents (.03) per member per month."

7) BE IT RESOLVED that Section 2 of Article VII be deleted and replaced by a new line added to Section 1 of Article VIII: "The President shall have the power to name replacements for any vancancy that occurs between Conventions, after consultation with the involved Federation(s) of Labour".

8) BE IT RESOLVED that Article IV, Convention, Section 3, be amended to read as follows: "Representation in the convention shall be based upon the average amount of per capita tax paid to the Department during the period between conventions as follows:

Local unions, branches or lodges in Canada of national, international, directly chartered local unions and provincial organizations: One delegate for the first 1,000 members or less. One additional delegate for each 1,000 members or major fraction thereof.

Provincial Federations of Labour: 3 delegates.
Local Labour Councils: 2 delegates.
Union Label Leagues and Councils: 2 delegates.

International, national and provincial organizations affiliating their entire Canadian membership direct from headquarters shall be entitled to one additional delegate from their Canadian membership.

The correct number of credentials based on per capita tax paid, shall be sent to the ranking officer of the affiliate for distribution to the organization."

Before the break at noon a video "Children of the Loom" was shown to the delegates.

The meeting broke off at 11:30 a.m. to enable the delegates to this convention to participate at the Free Trade Rally at Queens Park. The delegates returned to the convention in the afternoon.

Brother Dennis McDermott, President, Canadian Labour Congress, opened the meeting in the afternoon by addressing the delegates. His address was well received and best wishes for his new assignment as the Ambassador to Ireland were extended to him.

Brother Richard Mercier, Executive Vice-President, Canadian Labour Congress, addressed the convention.

Brother Dick Martin, Executive Vice-President, Canadian Labour Congress, addressed the convention.

The Election of Officers of the Department:

President: Ian E. Reilly

Regional Vice-Presidents:	(Atlantic)	Rick Taylor
	(Quebec)	Lise Fortin
	(Prairie)	William Haiko
	(Pacific)	John Steeves

Provincial Vice-Presidents:				
	(Nfld.)	vacant	(Ontario)	Carole Crewson
	(P.E.I.)	Jim MacDonald		Tony Du Charme
	(N.S.)	Leo McKay	(Manitoba)	Karen Graham
	(N.B.)	vacant	(Sask.)	Alvin Hubert
	(Quebec)	Tino Ciampanelli	(Alta.)	Dick Westley
		Manon Brulotte	(B.C.)	vacant

The Resolutions Committee reported and the following resolutions were adopted:

BE IT RESOLVED that the Union Label Trades and Services Department, C.L.C., produce a complete "Union Label Directory" which would clearly state all union-made products, the brand name those products bear, the retail outlets where they can be purchased, which items bear a union label, and which services are unionized.

BE IT RESOLVED that the Union Label Trades and Services Department, C.L.C., urge provincial Federations of Labour and C.L.C. Education Department in their areas to develop and promote Union Label Buying Education Programs and present them at weeklong and weekend schools.

The convention came to conclusion by showing a video "Rags to Riches".

All of which is respectfully submitted.

Ian E. Reilly, President

16th CONSTITUTIONAL CONVENTION
April 28 to May 2, 1986

Document No. 23

1984 RESOLUTION NO. Ed-7

The following resolution was submitted to the 15th Constitutional Convention of the Canadian Labour Congress, supported by the Convention Education Resolutions Committee, and adopted by the Convention delegates:

Resolution No. Ed-7

WHEREAS the location of the Labour College of Canada at the University of Ottawa is at best a temporary situation as it was previously at the University of Montreal; and

WHEREAS an 8-week program annually cannot begin to meet the needs of keeping our members informed and educated about the rapid and complex changes that they are being confronted with on the job site;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canadian Labour Congress strike a sub-committee of the Executive Council to consider the feasibility of having our own "bricks and mortar" Labour College in Canada which can be used on a year-round basis; and

BE IT FURTHER RESOLVED that a report on this matter be presented to the delegates at the 1986 Convention containing specific recommendations.

Subsequent to the Convention in the fall of 1984, CLC President Dennis McDermott appointed a Bricks and Mortar Committee composed of the following:

Richard Mercier, CLC, Chairperson
Daryl Bean, PSAC
Gerard Docquier, USWA
Jim Dowell, CUPE
John Fryer, NUPGE
Fred Pomeroy, CWC
Gordon Wilson, UAW
(Noel Stoodley, CLC, Secretary)

At the initial meeting of the Bricks and Mortar Committee it became very clear that the Committee was confronted with a broad range of issues most of which require a thorough and factual review before we can respond to the actual feasibility of establishing a permanent residential facility for labour education. These include:

— Funding sufficient for the purposes of acquiring and/or building the necessary facilities;

— Requirement for a cost-recovery operating plan which insures sufficient and ongoing revenue for the purpose of defraying maintenance and operating costs;

— Questions related to the exact location and size of one or more residential facilities.

These and related matters require considerable research and technical study by persons experienced in the development and delivery of labour education and in the actual management of a residential educational facility.

The Bricks and Mortar Committee recommends, therefore, the following:

1. An ad hoc technical committee be established by the CLC Executive Council;

2. The committee consist of experienced trade union labour educators;

3. The committee be charged with the responsibility of undertaking and/or directing the research and data-gathering required in order to confront the range of matters and related issues identified in this report;

4. The committee be charged with delivering, to CLC Executive Council, a comprehensive report, complete with recommendation, on the feasibility of and requirements for permanent residential trade union education facilities. This report would be presented to the next CLC Constitutional Convention.

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 1

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET STRUCTURE

Le Comité s'est réuni pour examiner les résolutions C-1 à C-11.

Le Comité partage les souhaits exprimés dans la résolution C-11 mais il hésite à porter à 90 jours le délai d'envoi des résolutions avant l'assemblée statutaire. Le Comité recommande plutôt de le fixer à 75 jours à titre d'essai, et propose d'adopter la résolution de remplacement suivante:

IL EST RESOLU que les termes "60 jours" de l'Article V, section 12(a) soient remplacés par "75 jours";
IL EST EN OUTRE RESOLU que les termes "sept jours" de l'Article V, section 12(d) soient remplacés par "trente jours".

Les résolutions C-1 et C-7 portent toutes deux sur le même sujet, lequel a fait l'objet d'un examen approfondi lors des audiences tenues d'un bout à l'autre du pays par la Commission des Statuts et des structures. Cette question a alors été rejetée à cause du problème de concurrence des centrales syndicales au Canada. Le Comité recommande de rejeter les résolutions C-1 et C-7.

Les résolutions C-2, C-4, C-8 et C-9 portent toutes sur l'affiliation des sections locales aux fédérations et aux conseils du travail. Le Comité recommande de rejeter les résolutions C-2, C-4 et C-8. La résolution C-9 ne proposant aucun changement, elle est englobée en principe par la même recommandation de rejet.

Quant à la résolution C-5, le Comité fait remarquer que seule l'Assemblée peut approuver des modifications statutaires et que le Conseil exécutif n'a pas l'autorité pour ce faire. Toutes les résolutions portant sur des modifications aux Statuts et qui sont présentées selon les règles sont soumises aux délégués. La résolution C-5 étant donc superflue, le Comité recommande de la rejeter.

Les résolutions C-3, C-6 et C-10 portent sur la représentation aux assemblées statutaires. Cette question a été examinée au cours des dix dernières années par la Commission des Statuts et des structures. La modification concernant la représentation accrue des grandes sections, adoptée à la dernière assemblée statutaire, constituait le seul changement admissible suivant la décision claire et nette des assemblées antérieures. Le Comité recommande donc de rejeter les résolutions C-3 et C-10. La résolution C-6 ne proposant aucun changement statutaire, elle est englobée en principe par la même recommandation de rejet.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Reg Basken, président, STEC
Louis Laberge, secrétaire, FTQ
Huguette Plamondon, TUAC
Albert Burke, AFPC
Charles Clark, TAVT
Gérard Docquier, Métallos
Jack Munro, SITBA
Cliff Pilkey, FTO

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 2

RAPPORT DU COMITÉ DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le Comité de la politique économique a examiné les résolutions EC-1 à EC-135. Voici les recommandations qu'il en a dégagées:

Un énoncé de politique du Conseil exécutif intitulé **NOTRE CANADA OU LE LEUR? LE MONDE DU TRAVAIL FACE AUX PROJETS DES COMPAGNIES** a été distribué à tous les délégués. Le Comité recommande l'adoption de cet énoncé, qui résume en même temps le sens des résolutions EC-33, EC-34, EC-43, EC-46, EC-51, EC-68, EC-69, EC-70, EC-74, EC-75, EC-83, EC-85, EC-87, EC-91, EC-92, EC-93, EC-94, EC-95, EC-96, EC-101, EC-104, EC-108, EC-113, EC-114, EC-116, EC-117, EC-121, EC-122, EC-125, EC-126, EC-130, EC-132, EC-133, EC-134 et EC-135.

Un autre document intitulé **PLEIN EMPLOI ET JUSTICE - LE MONDE DU TRAVAIL TRACE UN PROGRAMME AU CANADA** a aussi été distribué. Le Comité recommande l'adoption de cet énoncé, qui résume en même temps le sens des résolutions EC-10, EC-29, EC-30, EC-31, EC-36, EC-37, EC-39, EC-45, EC-47, EC-52, EC-55, EC-56, EC-67, EC-71, EC-72, EC-76, EC-79, EC-89, EC-90, EC-97, EC-98, EC-99, EC-100, EC-102, EC-105, EC-106, EC-107, EC-109, EC-110, EC-112, EC-115, EC-118, EC-119, EC-127 et EC-128.

Résolution EC-129: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur la priorité aux biens et services fabriqués au Canada par des syndiqués, pour remplacer les résolutions EC-57, EC-61, EC-123, et EC-124:

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des travailleurs canadiens d'acheter des produits et des services canadiens pour assurer la création et la préservation d'emplois pour les nôtres;

ATTENDU QUE beaucoup d'emplois seraient sauvés et d'autres créés si les différents paliers de gouvernement privilégiaient les produits et les services canadiens;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des syndiqués d'encourager l'achat de produits et de services fabriqués ou assurés par des syndiqués, appuyant ainsi les efforts des syndicats pour conserver à leurs membres des conditions de travail et des salaires convenables ainsi que la sécurité d'emploi;

ATTENDU QUE la façon dont les marchandises sont emballées et étiquetées revêt une grande importance pour permettre aux consommateurs de choisir des produits fabriqués au Canada par des syndiqués;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada formule une série de recommandations sur l'étiquetage de tous les biens de consommation pour exiger que l'étiquette indique où le produit a été récolté, fabriqué, traité, emballé ou assemblé et si la main-d'oeuvre était syndiquée;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC transmette ses recommandations au gouvernement fédéral en réclamant la mise en oeuvre d'un tel système d'étiquetage;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC encourage tous les affiliés à réclamer davantage l'achat d'abord de produits et de services canadiens fabriqués ou assurés par des syndiqués, et deuxièmement de produits et de services canadiens;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC fasse pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils adoptent une politique d'achat s'inspirant des mêmes priorités et organisent des campagnes publicitaires encourageant le public à faire également siennes ces priorités.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur la protection des emplois canadiens, qui remplacera les résolutions EC-11, EC-62, EC-73 et EC-111:

ATTENDU QUE les taux de chômage atteignent un niveau inadmissible au Canada;

ATTENDU QUE les gouvernements causent la perte d'emplois au Canada lorsqu'ils permettent de sous-traiter à des compagnies étrangères les services consultatifs et techniques requis par des projets canadiens financés par les contribuables canadiens;

ATTENDU QUE les compagnies canadiennes font elles aussi perdre des emplois lorsqu'elles importent une main-d'oeuvre étrangère pour effectuer des tâches que des travailleurs canadiens dûment formés pourraient effectuer;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement fédéral qu'il suive une politique de teneur canadienne dans de tels projets et obtienne l'assurance que la main-d'oeuvre sera canadienne avant de permettre le recours à des conseillers techniques et des experts étrangers pour des projets canadiens financés par les contribuables canadiens;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral ordonne aux compagnies canadiennes de faire passer les travailleurs canadiens compétents avant les non canadiens dans les projets entrepris au Canada;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC réclame l'augmentation des fonds et des services disponibles pour développer les compétences nécessaires au Canada afin que ces postes puissent être occupés par des travailleurs canadiens.

Résolution EC-28: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolutions EC-50 et EC-53: Le Comité recommande d'adopter la résolution EC-50, qui englobera en même temps la EC-53.

Résolution EC-24: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur l'utilisation des recettes fiscales pour créer des emplois, qui remplacera les résolutions EC-49, EC-63 et EC-64:

ATTENDU QUE des millions de dollars provenant des impôts sont versés chaque année à des compagnies privées dans l'espoir de créer des emplois;

ATTENDU QUE, dans bien des cas, cet argent sert non pas à susciter des emplois sûrs et durables mais à grossir les fortunes privées;

ATTENDU QU'en général, quand des emplois sont créés, rien ne garantit leur protection;

ATTENDU QUE ces cadeaux d'argent provenant des impôts ne sont assortis d'aucune condition quant au droit des employés de se syndiquer ou d'adhérer au syndicat de leur choix;

IL EST RESOLU de n'accorder aucun stimulant fiscal aux compagnies privées sans garantie écrite de création d'emplois et d'intégrer à l'entente des clauses de garantie ou de protection d'emploi;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande d'obliger les bénéficiaires de fonds gouvernementaux pour la création d'emplois à permettre l'adhésion de leurs employés au syndicat de leur choix.

Résolution Ec-1: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-40: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante, sur le développement économique du Cap-Breton, pour remplacer les résolutions EC-4, EC-5, EC-6, EC-7, EC-8, EC-12 et EC-44:

ATTENDU QUE le Cap-Breton, qui affiche le taux de chômage le plus élevé au Canada, a été déclaré zone sinistrée par la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse;

ATTENDU QUE les encouragements du gouvernement fédéral à l'établissement d'industries au Cap-Breton ont donné peu de résultats concrets;

ATTENDU QUE la survie des industries du charbon et de l'acier et l'implantation de nouvelles industries sont cruciales pour l'avenir du Cap-Breton;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue de préconiser que les industries de l'acier et de la houille au Cap-Breton demeurent entre les mains de l'État;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande aux gouvernements fédéral et provincial de procéder immédiatement à la modernisation et la diversification de la Sydney Steel, promises depuis si longtemps, et que cette modernisation soit en harmonie avec la technologie actuelle et les pratiques sidérurgiques fondamentales des hauts fourneaux et des fours à oxygène pur;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande aux gouvernements fédéral et provincial de préserver Devco comme société de la Couronne fédérale, de lui accorder des sommes suffisantes pour la recherche et le développement, entre autres en ce qui a trait au carbogel, et d'accorder suffisamment de fonds pour accélérer les travaux d'exploitation des gisements houilliers de Lingan Phalen et de Donkin Morien et faire entamer les gisements encore inexploités de la région industrielle;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les gouvernements cherchent d'autres marchés stables à l'étranger pour les produits de Sydney Steel et de Devco;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral finance directement des moyens de formation au Cap-Breton afin de donner aux chômeurs la chance d'obtenir la préparation nécessaire à l'obtention d'emplois valables;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral offre des encouragements supplémentaires qui fourniraient le coup de pouce additionnel dont ont besoin les industries existantes et celles qui pourraient s'établir au Cap-Breton.

Résolution EC-38: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur les hypothèques, pour remplacer les résolutions EC-21, EC-59, EC-77 et EC-78:

ATTENDU QUE la politique fédérale des taux d'intérêt élevés a été préjudiciable à des milliers de propriétaires de maison canadiens et que beaucoup ont dû vendre leur maison;

ATTENDU QU'un plus grand nombre encore, devenus chômeurs, font face à des saisies d'hypothèques;

ATTENDU QUE beaucoup de gens n'ont pu acheter de maison à cause des taux d'intérêt élevés;

ATTENDU QUE l'incertitude et l'instabilité du marché domiciliaire font perdre des emplois dans la construction et l'industrie forestière, entre autres;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement fédéral une loi qui stabilise les taux d'intérêt hypothécaire à un niveau acceptable pour les travailleurs et qui stimule l'industrie de la construction de manière à créer des emplois;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC réclame du gouvernement fédéral un moratoire immédiat sur les saisies d'hypothèque lorsque les personnes visées sont en chômage.

Résolution EC-23: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur les revenus de retraite, pour remplacer les résolutions EC-20, EC-41, EC-42 et EC-88:

ATTENDU QU'il est important que la politique de l'État encourage les gens à planifier leur retraite et traite tous les travailleurs sur le même pied en ce qui a trait à l'impôt;

ATTENDU QUE les mesures législatives projetées par le gouvernement fédéral et les provinces en matière de pensions pourraient limiter différemment les cotisations non imposables à un REER, selon que la personne participe à un régime à prestations déterminées ou à un autre type de régime;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de faire en sorte que tous les travailleurs soient traités équitablement quant aux moyens de préparer leur retraite, qu'importe s'ils participent à un régime de retraite à prestations déterminées ou à cotisations fixées d'avance, ou s'il possèdent ou non un régime enregistré de retraite;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC fasse clairement savoir au gouvernement fédéral qu'il souhaite la création d'un régime équitable de crédits d'impôt comme moyen d'épargne-retraite;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, fidèle aux principes syndicaux sur le revenu de retraite, précise bien au gouvernement fédéral que, tout en attachant une grande importance à ce que le fisc traite équitablement toutes les catégories de travailleurs concernant l'épargne-retraite, il considère toujours l'expansion et l'enrichissement du système public et universel de pensions de retraite comme un élément essentiel de la politique de l'État.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur l'impôt, pour remplacer les résolutions EC-14, EC-15, EC-16, EC-17, EC-18, EC-19, EC-25, EC-26, EC-27, EC-54, EC-80, EC-81, EC-82, EC-86 et EC-131:

ATTENDU QUE l'impôt sur le revenu, censément progressif à l'origine, tire plus d'argent qu'il le devrait des faibles et moyens salariés et moins des personnes à revenu élevé;

ATTENDU QUE les deux derniers budgets fédéraux aggraveront encore cette situation en alourdissant le fardeau de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente pour les faibles et moyens salariés pendant que des échappatoires allègeront la charge des gens à revenu élevé, et en diminuant le fardeau fiscal des compagnies pour alourdir celui des particuliers;

ATTENDU QUE les dernières modifications ont pour conséquence d'accroître l'impôt sur le revenu des travailleurs tout en diminuant l'impôt sur d'autres sortes de revenus, comme les gains de capital;

ATTENDU QUE beaucoup de travailleurs, dans le cadre de leur emploi, doivent engager des dépenses dont le régime fiscal ne tient pas suffisamment compte, par exemple pour parcourir les grandes distances qui les séparent de leur travail, moderniser et remplacer fréquemment leurs outils, acheter des vêtements, chaussures et autres articles d'équipement, et entretenir plus d'une résidence pendant de longues périodes quand le lieu de travail est éloigné du domicile familial;

ATTENDU QUE certains travailleurs doivent prendre l'avion pour se rendre à leur travail et que le prix des billets n'est pas déductible du revenu imposable;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral d'entreprendre une vraie réforme fiscale qui fera en sorte que chacun et chacune, partout au Canada, paie sa juste part d'impôt et que toutes les formes de revenu soient traitées sur le même pied par le fisc;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC insiste auprès du gouvernement pour qu'il modifie la Loi de l'impôt sur le revenu afin de mieux tenir compte des besoins des travailleurs des endroits reculés et de permettre des dégrèvements d'impôt aux travailleurs du Nord et des communautés éloignées qui doivent entretenir plus d'une résidence ou parcourir de grandes distances pour aller travailler;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC réclame une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu pour adoucir l'impôt des travailleurs dont l'emploi occasionne des dépenses particulières, par exemple afin de remplacer ou de moderniser leurs outils ou d'acheter des vêtements ou des articles d'équipement spéciaux.

Résolution EC-2: Le Comité en recommande le rejet parce que ce serait là une mesure régressive en ce sens qu'elle allègerait davantage le fardeau fiscal des personnes à revenu élevé que des petits salariés.

Résolution EC-65: Le Comité en recommande le rejet parce que l'augmentation des déductions fiscales ne constitue pas le meilleur moyen d'atténuer l'impôt des personnes à faible ou à moyen revenu puisqu'elles profitent ordinairement davantage aux personnes à revenu élevé et moins aux petits salariés.

Résolution EC-120: Le Comité en recommande le rejet parce que la façon la plus équitable d'assurer à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes des chances d'instruction suffisante réside dans l'abaissement des frais d'instruction et non dans des allègements fiscaux, et parce qu'il serait plus avantageux pour les personnes à revenu élevé que pour les personnes à faible ou à moyen revenu de soustraire au revenu imposable les épargnes destinées à l'éducation.

Le Comité recommande d'adopter la résolution suivante et de la substituer à la résolution EC-84:

ATTENDU QUE la Commmision MacDonald a récemment publié son rapport final et que la note en a été 20$ millions pour les contribuables canadiens;

ATTENDU QUE ce rapport final contient beaucoup de recommandations qui sont contraires aux programmes sociaux de notre pays et approuvent la sorte de politiques orientées vers le marché qui profitent aux grosses compagnies et nuisent aux travailleurs, aux pauvres, aux vieillards et aux défavorisés;

ATTENDU QUE le représentant syndical au sein de la Commission a exprimé son désaccord vis-à-vis des principales recommandations du rapport final;

IL EST RESOLU que la présente assemblée du Congrès du Travail du Canada se prononce contre les recommandations du rapport final de la Commission MacDonald;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC continue de s'opposer à toute tentative du gouvernement fédéral pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport de la Commission MacDonald et que cette opposition revête la forme de lobbying, d'activités politiques, de manifestations, de coalitions et d'alliances avec d'autres groupes communautaires, de programmes éducatifs et de toute autre action qui se révélerait nécessaire pour protéger les intérêts des travailleurs et travailleuses contre les idées pro-patronales du rapport.

Résolution EC-66: Le Comité en recommande le rejet parce que la taxe de vente sur les véhicules d'occasion relève des provinces et non du gouvernement fédéral.

Résolution EC-32: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-22: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-103: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-13: Le Comité en recommande l'adoption après avoir remplacé, dans le dispositif, le reste de la phrase après "dans un langage clair" par "et à la portée de tous, qui ne prête à aucune confusion.", ce qui donne le texte suivant:

ATTENDU QUE beaucoup de programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada sont quelque peu déroutants, mal connus, sujets à des interprétations locales différentes et piètrement présentés dans certaines publications;

ATTENDU QUE les programmes sont censés aider les travailleurs et travailleuses à trouver un emploi, changer de carrière, se réinstaller ailleurs selon les exigences d'un nouveau poste et, en général, pour tout ce qui concerne les besoins d'emplois;

IL EST RESOLU d'encourager vivement le gouvernement fédéral à annoncer dans chaque bureau de la CEIC tous les programmes offerts, et cela dans un langage clair et à la portée de tous; qui ne prête à aucune confusion.

Résolutions EC-35 et EC-48 - Le Comité en recommande le rejet car le Conseil exécutif a approuvé la participation des syndicats au Centre national de main-d'oeuvre et de productivité.

Résolution EC-60: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-3: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-58: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution EC-9: Le Comité en recommande l'adoption.

Voilà donc le rapport complet du Comité de la politique économique. Nous en proposons globalement l'adoption.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

John Fryer, SNFPP, président
Bob McGarry, UFC, secrétaire
Trish Blackstaffe, STCC
Val Bourgeois, AIM
Leo Gerard, Métallos
Don Holder, SCTP
Wilf Hudson, FTM

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 3

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée englobant les résolutions Ed-1, Ed-3 et Ed-6 modifiées comme suit:

ATTENDU QUE les écoles publiques au Canada ne disposent d'aucun ou de très peu de renseignements à propos du développement du mouvement syndical au pays et du rôle des syndicats dans la société;

ATTENDU QUE la plupart des personnes qui sont présentement dans les écoles canadiennes entreront en contact un jour ou l'autre au cours de leur vie de travail avec le mouvement syndical et les questions connexes;

ATTENDU QU'une plus grande compréhension des problèmes du monde du travail favorisera une perception plus juste du rôle des syndicats dans notre société;

ATTENDU QU'il incombe aux conseils du travail locaux de renseigner la collectivité sur le rôle des syndicats et d'en faire la promotion;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada rédige un manuel scolaire sur le syndicalisme, fournisse des notes pour conférenciers, distribue les "Cahiers syndicaux" ainsi que toute autre documentation du CTC pouvant servir dans les écoles du Canada;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC aide les fédérations de travailleurs à presser leur gouvernement provincial respectif d'introduire dans les écoles canadiennes des programmes d'information sur les syndicats;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC encourage les conseils du travail à collaborer avec les commissions scolaires locales en vue d'instituer ces programmes aux niveaux primaire et secondaire.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée englobant les résolutions Ed-4 et Ed-10, modifiées comme suit:

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a fait connaître son intention de réduire le taux de croissance des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux, économisant ainsi environ 2$ milliards d'ici l'année financière 1990-1991;

ATTENDU QUE ces coupures réduiront considérablement au cours des cinq prochaines années les subventions du gouvernement fédéral aux établissements postsecondaires et que la contribution du fédéral à l'éducation postsecondaire, en proportion du total des dépenses à ce chapitre, est déjà passée de 48.7% en 1977-1978 à environ 43% en 1984-1985;

ATTENDU QUE dans les provinces canadiennes il existe des collèges communautaires et des instituts de formation professionnelle reconnus qui forment les étudiants en fonction des emplois disponibles sur le marché du travail;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a décidé de réduire le financement accordé aux collèges communautaires et aux instituts de formation professionnelle pour consacrer ces fonds aux entreprises privées qui offrent des cours de formation à court terme;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision visant à augmenter ses subventions au secteur privé au détriment des collèges communautaires et des instituts de formation professionnelle;

IL EST EN OUTRE RESOLU de laisser les paiements de transfert augmenter jusqu'à ce que la contribution fédérale aux dépenses en matière d'éducation postsecondaire soit de 50%.

Le Comité recommande d'adopter la résolution Ed-11.

Le Comité recommande d'adoper la résolution Ed-9.

Le Comité recommande d'adoper la résolution combinée englobant les résolutions Ed-2 et Ed-7 telles que modifiées:

ATTENDU QUE des études effectuées auprès des enfants et des jeunes sur ce que serait la vie dans une ère nucléaire démontrent qu'ils se préoccupent au plus haut point des questions nucléaires, du militarisme et du désarmement;

ATTENDU QU'il faut répondre ouvertement et franchement aux questions que se posent les enfants et les adultes et les laisser exprimer leurs inquiétudes à propos de l'anéantissement de l'humanité;

ATTENDU QUE des éducateurs responsables ont proposé des projets d'éducation à la paix pour les écoles canadiennes;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada favorise l'incorporation de l'éducation à la paix dans les programmes des écoles canadiennes, pour aider à la compréhension des questions qui s'y rattachent;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC élabore un programme d'éducation à la paix qui sera incorporé aux cours donnés par le CTC.

Le Comité recommande d'adopter la résolution Ed-8 modifiée comme suit:

ATTENDU QUE la qualité de l'éducation varie d'une province à l'autre;

ATTENDU QU'il serait dans notre intérêt d'établir une norme nationale minimale concernant l'éducation offerte aux enfants et aux adultes;

IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral fournisse aux provinces, par l'intermédiaire de paiements de transfert, des fonds suffisants pour assurer une même haute qualité de l'éducation à tous les niveaux et partout au pays.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Jeff Rose, président, SCFP
Gordon Wilson, secrétaire, TUA
Richard Gingerich, FCCET & AO
Jerry Shea, UOCLA
Ian Kirkpatrick, Métallos
Jim Dowell, SCFP
Doreen Morton, AFPC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 4

RAPPORT DU COMITÉ DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Ayant examiné les résolutions En-1 à En-9, le Comité en est arrivé aux conclusions suivantes:

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions En-3, En-5 et En-8:

ATTENDU QUE le prix mondial du pétrole a subi une baisse marquée au cours des derniers mois;
ATTENDU QUE les consommateurs canadiens n'ont pu profiter pleinement d'une baisse comparable du prix au détail de l'essence;
ATTENDU QUE lorsque le prix mondial du pétrole monte, le prix de l'essence augmente immédiatement;
ATTENDU QUE la société de la Couronne qu'est Petro-Canada a été établie pour faire contrepoids au contrôle exercé par les sociétés pétrolières privées et souvent étrangères;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral d'insister pour que Petro-Canada montre l'exemple en abaissant le prix de l'essence à ses points de vente au détail proportionnellement à la baisse du prix du pétrole, forçant ainsi les multinationales à faire de même;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC presse le gouvernement fédéral de mener une enquête sur une possibilité de collusion entre les compagnies pétrolières concernant le prix exorbitant de l'essence, lequel n'a pas suivi la baisse du prix du pétrole.

Le Comité recommande d'adopter la résolution En-1 modifiée comme suit: dans le premier "attendu", les termes "le premier budget Wilson" ont été remplacés par "le budget fédéral de mai 1985"; dans le premier résolu, les termes "la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse" ont été remplacés par le "Congrès du Travail du Canada" et "jusqu'à ce que ces travailleurs et travailleuses aient un autre emploi" par "parce qu'aucun autre emploi n'a été offert". Après le terme "déséquipées", le deuxième "résolu" se lit comme suit: "et que le CTC presse le gouvernement fédéral de ne pas permettre à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de construire de nouvelles usines d'eau lourde alors que nous en avons deux inactives en Nouvelle-Écosse".

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe la résolution En-7:

ATTENDU QUE la Commission de contrôle de l'énergie atomique a permis à l'Hydro-Ontario de continuer l'exploitation des centrales nucléaires pendant une grève;
ATTENDU QUE l'exploitation en toute sécurité de ces usines dépend du haut niveau de compétence des membres de la section 1000 d'Hydro-Ontario;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse la Commission de contrôle de l'énergie atomique de ne pas autoriser l'exploitation de centrales nucléaires pendant un conflit de travail.

Le Comité recommande d'adopter la résolution En-6 après avoir remplacé dans le "résolu" les mots "qu'un représentant du monde syndical siège" par "demande au gouvernement fédéral que des représentants du monde syndical siègent".

Le Comité recommande d'adopter la résolution En-2.

Le Comité recommande d'adopter la résolution En-9.

Le Comité recommande d'adopter la résolution En-4.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Reg Basken, président, STEC
Jack MacDonald, secrétaire, SCFP
Len Stevens, Métallos
Pat Wocknitz, SNFPP
Bill Stuart, MUA
Jim Gill, TUA

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 5

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Le Comité des résolutions générales s'est penché sur les résolutions G-1 à G-59.

Résolution G-2: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QU'il n'existe aucun programme national de sensibilisation du public à la violence faite aux enfants;
ATTENDU QU'un tel programme pourrait et devrait être mis sur pied;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en oeuvre immédiatement un programme continu de sensibilisation du public axé particulièrement sur les besoins des jeunes enfants en rapport avec la prévention de la violence et visant à assurer une meilleure protection des enfants et des adolescents qui sont victimes de mauvais traitements;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le présente assemblée demande au CTC de participer à un programme national de sensibilisation.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-3.

Résolution G-4: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QUE les compagnies aériennes ont délibérément transféré la réservation et l'émission de billets d'avion aux agences de voyage;
ATTENDU QUE la grande majorité des agences de voyage ne sont pas syndiquées;
ATTENDU QUE cette pratique entraîne l'érosion de la sécurité d'emploi pour les travailleurs et travailleuses syndiqués des compagnies aériennes;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, autant que possible, fasse ses réservations et achète ses billets uniquement dans des agences de voyage syndiquées et prie instamment ses affiliés d'en faire autant.

La résolution G-5 englobe aussi les résolutions G-6, G-31 et G-41. Le Comité recommande de les rejeter.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-7.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-8.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-9.

La résolution G-11 englobe aussi la résolution G-42. Le Comité en recommande l'adoption.

La résolution G-12 englobe aussi la résolution G-33. Le Comité renvoie ces résolutions au Conseil exécutif.

Résolution G-13: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QUE les travailleurs canadiens de l'automobile, par une majorité écrasante, ont choisi l'indépendance;
ATTENDU QUE cela démontre la justesse de la décision prise par le CTC il y a quelques années, de promouvoir l'autonomie du syndicalisme canadien;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada accueille chaleureusement les nouveaux TUA, syndicat entièrement canadien.

La résolution G-14 englobe aussi les résolutions G-1, G-10, G-19, G-32, G-43, G-45, G-46, G-49 et G-52. Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-16.

La résolution G-17 englobe aussi la résolution G-20. Le Comité recommande de les rejeter.

Le Comité recommande d'adopter la résolution suivante, qui résulte de la combinaison des résolutions G-18 et G-27:

ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada a signé une entente autorisant la tenue de la 16ième Assemblée statutaire à Toronto, sans assurance écrite concernant l'éventuelle syndicalisation des employés du Centre des congrès;

ATTENDU QU'en principe, les assemblées du CTC devraient se tenir dans un centre dont les employés sont syndiqués;

IL EST RESOLU que le Conseil exécutif du CTC, par principe, retienne des installations syndiquées pour ses assemblées statutaires.

Résolution G-21: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor fédéral veut déposer les salaires des employés, les pensions de sécurité de la vieillesse, celles du Régime de pensions du Canada et autres pensions fédérales directement dans les comptes de banque des destinataires;

ATTENDU QUE cette pratique empiète sur la vie privée des individus et peut mener à des retraits de fonds de ces comptes;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada s'oppose au virement direct obligatoire des salaires des employés fédéraux, des pensions de sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et autres pensions fédérales dans le compte de banque des destinataires et insiste auprès des gouvernements de tous niveaux pour que ce projet ne voie pas le jour.

Résolution G-22: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation dans le gouvernement créditiste de William Bennett en Colombie-Britannique, Jack Heinrich, a congédié arbitrairement les membres du Conseil scolaire de Vancouver dûment élus;

ATTENDU QUE la démocratie est le mode de gouvernement dans notre pays;

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes de notre pays ont livré plusieurs guerres pour que la démocratie règne au Canada;

ATTENDU QUE beaucoup de nos concitoyens ont donné leur vie pour sauvegarder la démocratie;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada appuie les efforts de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique pour mettre un terme au congédiement arbitraire de conseils scolaires dûment élus.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-23.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-24.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-25.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-26.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-28.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-29.

Résolution G-30: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QUE la politique de l'apartheid en Afrique du Sud répugne à tous ceux qui détestent la discrimination et la ségrégation raciales;

ATTENDU QUE le régime sud-africain use de mesures brutales et oppressives contre les adversaires de l'apartheid;

ATTENDU QUE plusieurs provinces canadiennes ont convenu de ne plus importer de boissons alcooliques de l'Afrique du Sud;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada accentue son boycottage de toutes les marchandises exportées d'Afrique du Sud au Canada et que ce boycottage soit encouragé tant au sein du CTC que dans le grand public;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC encourage les fédérations de travailleurs à exercer des pressions sur tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour que tous les produits de l'Afrique du Sud soient retirés des magasins de vins et spiritueux jusqu'à ce que la politique de l'apartheid soit abolie en Afrique du Sud.

Le Comité recommande d'adopter la résolution suivante, qui résulte de la combinaison des résolutions G-34 et G-44:

ATTENDU QU'au fil des années les assemblées statutaires ont tracé des politiques qui touchent de nombreux aspects des activités du Congrès du Travail du Canada;

ATTENDU QUE le regroupement de ces politiques aiderait les affiliés à satisfaire à leurs obligations et à connaître les activités du CTC;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada mette à la disposition des organisations affiliées nationales et internationales qui en font la demande, un recueil de ses politiques actuellement en vigueur.

La résolution G-36 englobe aussi la résolution G-53. Le Comité renvoie ces résolutions au Conseil exécutif du CTC.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-38.

Le Comité recommande de rejeter la résolution G-39.

Le Comité recommande de rejeter la résolution G-48.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-51.

La résolution G-54 englobe aussi les résolutions G-15, G-35, G-37, G-40, G-47 et G-50. Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-55.

La résolution G-56 est renvoyée au Comité des affaires internationales de l'Assemblée.

Résolution G-57: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QUE la question des frontières a été mise à l'ordre du jour des négociations du Canada avec les États-Unis sur le libre-échange;
IL EST RESOLU que la 16e Assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada exige que le conflit relatif aux frontières entre le Canada et les États-Unis soit tenu complètement hors des pourparlers sur le libre-échange;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC exige du gouvernement canadien qu'il déclare que les limites territoriales à l'Entrée Dixon et dans l'Arctique ne feront l'objet d'aucune négociation et qu'il affirme la souveraineté du Canada sur ses eaux territoriales et sur ses zones économiques de 200 milles.

Le Comité recommande d'adopter la résolution G-58.

Résolution G-59: Le Comité en recommande l'adoption, ainsi reformulée:

ATTENDU QU'une proportion croissante du budget canadien (10,3$ milliards en 1984) est affectée aux dépenses militaires, et ce au détriment des besoins sociaux urgents;
ATTENDU QUE l'existence même de notre monde est de plus en plus menacée par la course aux armes nucléaires;
ATTENDU QUE le mouvement syndical canadien a toujours été à l'avant-garde du progrès social;
ATTENDU QUE nos syndicats ont toujours lutté pour obtenir que justice soit faite envers les ouvriers et tous les peuples du monde;
ATTENDU QU'un nombre croissant de nos membres attachent une grande importance à la question du désarmement et de la paix dans le monde;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada désigne une personne qui agisse à titre de coordonnateur-(trice) des programmes de sensibilisation et de mobilisation axés sur la paix et le désarmement.
Respectueusement présenté au nom du Comité:

Robert White, TUA, président
Edward Witthames, Mouleurs, secrétaire
S.E. Roscoe, UIES
D. Johnston, FTTNO
M. Oliver, OUTA
L. Hinton, TUAC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No. 6

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Comité de la Fonction publique s'est réuni pour étudier les résolutions GE-1 à GE-19. Le Comité en est arrivé aux conclusions suivantes:

Le Comité a reçu cinq résolutions portant sur les droits politiques et la liberté de parole des employés de la fonction publique et recommande que la résolution GE-3 soit modifiée pour indiquer clairement que cette question touche les employés tant fédéraux que provinciaux et municipaux. Le Comité recommande donc d'adopter la résolution GE-3 telle que modifiée:

ATTENDU QUE la liberté politique est la pierre angulaire d'une société démocratique;
ATENDU QUE certains fonctionnaires se voient refuser le droit de participer activement à la vie politique, de sorte qu'ils n'ont pas les mêmes droits politiques que les autres membres de la société;
ATTENDU QUE les droits de nombreux fonctionnaires sont sérieusement brimés en ce qui regarde la liberté de parole;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, de concert avec les fédérations de travailleurs, demande aux gouvernements d'annuler les lois, règlements et directives discriminatoires qui empêchent les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux de s'exprimer sur les sujets publics et de participer intégralement à la vie politique.

La résolution GE-3, telle que modifiée, englobe les résolutions GE-2, GE-11, GE-16 et GE-18.

Le Comité recommande que la résolution GE-6 soit modifiée afin de tenir compte du rapport de l'OIT dans lequel elle critique le gouvernement de la Colombie-Britannique pour avoir imposé des lois qui restreignent indûment les droits syndicaux de ses employés. Le Comité recommande donc d'adopter la résolution GE-6 modifiée comme suit:

ATTENDU QUE le Canada et toutes ses provinces ont ratifié la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et le droit de syndicalisation;
ATTENDU QUE la Commission de l'OIT sur la liberté d'association a déposé deux rapports au cours des six derniers mois — un en novembre 1985 dans lequel elle critique les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de l'Ontario et de Terre-Neuve, et un autre en mars 1986 où elle critique le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique — pour avoir imposé des lois qui restreignent indûment le droit de négociation collective de leurs employés;
ATTENDU QUE ces rapports contenaient des recommandations précises sur la manière dont ces quatre gouvernements pouvaient modifier leur loi sur l'emploi dans la fonction publique pour la conformer à la Convention 87;
ATTENDU QUE jusqu'ici, aucun des quatre gouvernements provinciaux n'a montré qu'il voulait donner suite à ces recommandations;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada fasse des démarches auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exerce des pressions sur les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de Terre-Neuve pour qu'elles donnent suite immédiatement aux recommandations formulées pour chacune d'elles par la Commission de l'Organisaion internationale du travail sur la liberté d'association.

Le Comité recommande d'adopter la résolution GE-7.

Le Comité recommande d'adopter la résolution GE-9.

Le Comité recommande de modifier la résolution GE-12 de façon à indiquer clairement que la protection statutaire du droit de grève doit s'appliquer à tous les travailleurs et que c'est au Conseil exécutif du CTC que l'on demande d'entreprendre des démarches en ce sens. Le Comité recommande donc d'adopter la résolution GE-12 modifiée comme suit:

ATTENDU QUE l'arme de la grève est la plus efficace que les travailleurs et les travailleuses possèdent dans leurs négociations avec l'employeur;
ATTENDU QUE le sachant bien, de nombreux gros employeurs et leurs gouvernements enlèvent cette arme au plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses possible, y compris des dizaines de milliers d'employés des gouvernements fédéral et provinciaux;
ATTENDU QUE surtout en ce moment où les gouvernements veulent non seulement affaiblir les conditions de travail mais retrancher des milliers d'emplois dans le secteur public, le droit de grève est crucial pour ces travailleurs et travailleuses;
IL EST RESOLU que la présente assemblée presse le Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada de lancer une campagne, en collaboration avec les fédérations provinciales de travailleurs, pour forcer les gouvernements fédéral et

provinciaux à donner le droit de grève à leurs employés et pour obtenir que ce droit pour les travailleurs soit enchâssé dans la Constitution canadienne.

Le Comité recommande d'adopter la résolution GE-10.

Le Comité recommande d'adopter la résolution GE-14.

Les résolutions GE-15 et GE-17 portent sur des mesures visant à réduire l'incidence néfaste des coupures de postes dans le secteur public fédéral. Le Comité reconnaît que les diminutions de personnel touchent également les employés provinciaux et municipaux. Le Comité recommande donc d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions GE-15 et GE-17:

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a entrepris de diminuer ses effectifs d'au moins 15 000 personnes, et plus probablement de 40 000, d'ici cinq ans;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a entrepris de privatiser, sous-traiter et transférer à d'autres compétences le travail actuellement accompli par ses employés;

ATTENDU QUE de nombreux gouvernements provinciaux et municipaux emboîteront le pas au gouvernement fédéral en ce sens;

ATTENDU QUE des employés fédéraux, provinciaux et municipaux possédant de longs états de service seront ainsi mis à pied;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, les fédérations de travailleurs et les conseils du travail demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'offrir à tous leurs employés un encouragement à la retraite anticipée sans que les pensions de ces employés ne soient diminuées;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, les fédérations de travailleurs et les conseils du travail demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'offrir l'aide financière et la formation nécessaires pour que les employés, qui autrement seraient mis à pied, bénéficient d'autres possibilités d'emploi chez le même employeur.

Le Comité a reçu quatre résolutions portant sur les tentatives que font tous les paliers de gouvernement de privatiser et de sous-traiter les services publics, et sur l'organisation d'une campagne pour s'opposer à telles pratiques. L'énoncé de politique sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation traite de ces questions et englobe donc les résolutions GE-4, GE-5, GE-8 et GE-13.

Le Comité a également reçu la résolution GE-1 portant sur l'interdiction du surtemps ainsi que la résolution GE-19 qui traite du financement nécessaire pour remettre en état les infrastructures municipales. L'énoncé de politique sur l'économie englobe ces deux résolutions.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Daryl Bean, président, AFPC
W. Findlay, secrétaire, UFC
John Booth, SNFPP
Jean-Claude Laniel, SCFP
Marilyne White, APENAC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 7

RAPPORT DU COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE

Ayant examiné les résolutions relatives aux droits de la personne, le Comité en est venu aux conclusions suivantes:

Résolution HR-2: Le Comité en recommande l'adoption (englobe HR-1).

Résolution HR-3: Le Comité en recommande l'adoption (englobe W-22). La résolution W-22 a été renvoyée à notre Comité par le Comité de la condition féminine.

Résolution HR-4: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution HR-5: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution HR-6: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution HR-7: Le Comité en recommande l'adoption.

Respectueusement soumis au nom du Comité.

H. Plamondon, présidente, TUAC
G. Yetman, secrétaire, FTNE
Y. C. Rivard, UIEPB
Sybil Frei, FTY
Fran Soboda, Métallos

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 8

RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Le Comité a étudié les résolutions IA-1 à IA-78 inclusivement, la résolution G-56, et l'énoncé de politique "Affaires internationales et dignité humaine: Position du Congrès du Travail du Canada" que le Conseil exécutif lui a renvoyé.

Le Comité recommande ce qui suit:

Les résolutions IA-1, IA-17, IA-28, IA-30, IA-32, IA-39, IA-43, IA-47, IA-49, IA-50, IA-56, IA-59 et IA-68 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur l'Afrique du Sud.

ATTENDU QUE le gouvernement répressif de l'Afrique du Sud continue d'imposer brutalement ses politiques racistes de l'apartheid au peuple de ce pays en lui refusant les libertés fondamentales et le gouvernement par la majorité, occupe toujours illégalement la Namibie et recourt à la force pour déstabiliser des pays voisins tels que l'Angola, le Mozambique et le Lesotho;

ATTENDU QUE le peuple sud-africain intensifie sa résistance héroïque dans tous les secteurs de la société comme en fait foi la création du COSATU, demande de l'aide et réclame des sanctions contre le régime;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada condamne à nouveau l'apartheid et son monstrueux règlement des laissez-passer, de même que la honteuse incarcération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC et ses affiliés réaffirment leur appui et leur solidarité, s'engageant même à les accroître, vis-à-vis des organisations politiques et syndicales vouées à la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale et vis-à-vis des travailleurs canadiens qui refusent de manoeuvrer, produire, expédier ou utiliser des marchandises en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement canadien d'imposer à l'Afrique du Sud des sanctions politiques, sociales et économiques étendues, en commençant par l'interdiction des investissements en Afrique du Sud et en Namibie, et de batailler avec les autres pays, au sein du Commonwealth, des Nations Unies et de ses organismes spécialisés, pour vaincre l'apartheid.

Les résolutions IA-2, 11, 24, 26, 48 et 57 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur l'Amérique centrale:

ATTENDU QUE les causes profondes des conflits qui secouent l'Amérique centrale résident dans la répression, l'injustice, la pauvreté, la dépendance de l'extérieur et la privation de participation politique pour des millions de personnes;

ATTENDU QUE l'escalade militaire dans cette partie du monde a directement accru la souffrance et la pauvreté des gens et les ont frustrés dans la recherche d'un changement révolutionnaire essentiel et inévitable;

IL EST RESOLU que la présente assemblée réaffirme son appui à la lutte héroïque des travailleurs d'Amérique centrale pour "le pain, la paix et la liberté", continue d'appuyer le droit des peuples de ces pays à s'autodéterminer en préconisant le respect intégral des droits humains et syndicaux fondamentaux, et condamne à nouveau toute intervention militaire en Amérique centrale, en particulier l'appui donné par les É.-U. aux "contras" du Nicaragua;

IL EST EN OUTRE RESOLU que la présente assemblée reconnaisse l'ouverture vers la démocratie au Guatemala tout en réclamant la garantie, pour tous les Guatémaltèques, des droits humaines intégraux et des libertés civiles et politiques, condamne les actes des escadrons de la mort associés à la droite au Salvador et le refus du gouvernement salvadorien de reprendre un dialogue constructif avec le FMLN, réclame la reprise des pourparlers bilatéraux entre les É.-U. et le Nicaragua, se déclare encore une fois en faveur du règlement négocié des conflits dans cette partie du monde grâce aux initiatives de paix du Contadora, et répète l'appui du CTC aux travailleurs d'Amérique centrale et à leurs organisations syndicales par des projets de contacts fraternels et de solidarité;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement canadien de mettre en oeuvre des politiques s'opposant aux interventions extérieures et à l'escalade militaire dans cette partie du monde et favorisant le respect des droits de la personne et le développement économique, refuse d'aider tout pays servant de tremplin aux interventions militaires, et de prendre des mesures concrètes pour épauler les initiatives du Contadora en vue de parvenir à des ententes négociées en Amérique centrale.

Les résolutions IA-3, IA-6, IA-10, IA-16, IA-18, IA-22, IA-27, IA-33, IA-34, IA-35, IA-40, IA-41, IA-46, IA-54, IA-58, IA-60, IA-62, IA-67 et IA-69 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur la paix, la sécurité et le désarmement:

ATTENDU QUE la 15e assemblée statutaire a adopté un énoncé de politique qui, sous le titre de "Paix, sécurité et désarmement", condamnait sans équivoque les essais de missiles de croisière au Canada, la militarisation de l'espace en vue de la Guerre des étoiles et l'essai des ogives nucléaires;

ATTENDU QUE le Congrès du Travail du Canada, entre autres par son appui aux initiatives de paix des autres pays ainsi qu'à la Campagne de pétitions pour la paix, à Opération Désarmement et à l'Alliance canadienne pour la paix, a travaillé à promouvoir ces politiques et à fournir ainsi une contribution importante et durable à la paix mondiale;

IL EST RESOLU que la présente assemblée confirme l'engagement du CTC envers les impératifs de politique formulés dans "Paix, sécurité et désarmement";

IL EST EN OUTRE RESOLU que la présente assemblée réclame la conclusion prochaine et heureuse des négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et l'élimination des armes nucléaires et la promotion d'un programme pacifique et multinational de recherche spatiale pour le mieux-être de la race humaine et non sa destruction.

Les résolutions IA-4, IA-9, IA-72 et IA-78 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur la conversion économique et la production pour la paix:

ATTENDU QUE la 15e assemblée statutaire du Congrès du Travail du Canada a adopté et cherché à promouvoir un énoncé de politique sur la paix, la sécurité et le désarmement, selon lequel le CTC devait travailler par des moyens tangibles au redéploiement des ressources servant à la production des armes pour les réorienter vers les besoins essentiels et l'édification d'un nouvel ordre socio-économique au Canada et dans le monde entier;

ATTENDU QUE la production pour la défense au Canada est de plus en plus axée sur les besoins militaires des É.-U. aux termes de l'Accord sur le partage de la production pour la défense, au lieu de se rattacher à une politique de défense qui mette l'accent sur la souveraineté canadienne et contribue à la paix internationale;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande que le Canada se retire de l'Accord sur le partage de la production pour la défense et facilite l'étude, par les syndicats, de l'applicabilité de la conversion économique à leurs industries et leurs usines;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement canadien de relier les dépenses militaires aux besoins de la souveraineté canadienne et de la paix internationale plutôt que de s'en servir sous un faux prétexte économique de création d'emplois militaires ou comme moyen d'éviter la contribution qu'il doit apporter pour empêcher que le NORAD soit impliqué dans la Guerre des étoiles et pour assurer la fin de l'OTAN et un désarmement négocié et équilibré.

Les résolutions IA-5 et IA-63 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur le Moyen-Orient:

ATTENDU QUE les conflits n'ont pas cessé au Moyen-Orient et menacent toujours de dégénérer en guerre nucléaire;

ATTENDU QUE le droit à l'autodétermination, tel qu'exprimé dans la Charte de l'ONU, a été reconnu dans l'appel du Congrès du Travail du Canada en vue de la création d'une patrie pour les Palestiniens et de l'existence d'un État d'Israël à l'intérieur de limites sûres et reconnues;

IL EST RESOLU que la présente assemblée demande au gouvernement canadien de contribuer à la solution pacifique et durable des conflits qui sévissent au Moyen-Orient, solution qui reposerait sur la reconnaissance des droits des peuples de cette partie du monde;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement canadien d'accroître son aide humanitaire aux réfugiés palestiniens et libanais.

Les résolutions IA-7, IA-12, IA-14, IA-15, IA-19, IA-20, IA-21, IA-25, IA-29, IA-37, IA-42, IA-45, IA-52, IA-70, IA-71, IA-73, IA-74 et IA-76 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur le Nicaragua:

ATTENDU QUE le peuple nicaraguayen s'est mérité l'admiration et l'appui du Congrès du Travail du Canada par l'héroïsme dont il a fait preuve en renversant la dictature de Somoza et par son objectif de justice économique dans un cadre de pluralisme politique;

ATTENDU QUE le triomphe du peuple nicaraguayen est sérieusement mis en péril par une intervention étrangère, notamment par la campagne planifiée par les É.-U. pour déstabiliser et renverser par la force le gouvernement nicaraguayen;

ATTENDU QUE le peuple nicaraguayen a désespérément besoin que les hostilités militaires cessent et que tous les pays reconnaissent son droit à l'autodétermination;

IL EST RESOLU que le CTC raffermisse encore son appui aux travailleurs du Nicaragua et à leurs droits humains et syndicaux par des projets de solidarité et des échanges de visites avec toutes les centrales syndicales;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC intensifie sa campagne de pressions auprès du gouvernement canadien pour que celui-ci adopte à l'égard du Nicaragua une politique plus autonome qui comprendrait l'établissement d'une ambassade canadienne à Managua, une ferme opposition à l'aide militaire et "humanitaire" des É.-U. à l'endroit des "contras" et aux mesures des É.-U. destinées à déstabiliser économiquement et politiquement le Nicaragua, l'augmentation de l'aide canadienne au développement et du commerce du Canada avec le Nicaragua, et un appui concret aux initiatives de paix du Contadora en Amérique centrale.

Les résolutions IA-8, IA-31, IA-53 et IA-55 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur les échanges syndicaux:

ATTENDU QUE la présente assemblée a adopté un énoncé de politique sur la dignité humaine, qui voit dans des rapports plus étroits entre les travailleurs de tous les pays un élément essentiel de la détente internationale;

ATTENDU QUE cet énoncé de politique souligne des domaines, tels que la paix mondiale et les droits humains et syndicaux, qui devraient être débattus entre centrales syndicales sans se laisser arrêter par les frontières idéologiques ou géographiques;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, en reprenant ses échanges avec le Conseil central des syndicats de l'URSS et d'autres centrales syndicales, assure la discussion franche et approfondie de ces questions pour bâtir une bonne entente et une confiance qui favorisent la paix mondiale;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, conscient du besoin de partager les renseignements sur les conditions d'emploi à l'ère des sociétés transnationales, se serve de ces échanges pour travailler à la coordination de la réplique syndicale aux transnationales;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, en cherchant ainsi à améliorer les relations et accroître les échanges de renseignements avec les autres centrales syndicales nationales dans le monde, encourage celles-ci à y apporter toute la collaboration possible.

Les résolutions IA-13, IA-44, IA-51, IA-65 et IA-77 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur le Chili:

ATTENDU QUE la dictature militaire de Pinochet continue de recourir à la torture, au meurtre et au rapt pour réprimer le peuple chilien et s'attaquer aux droits humains et syndicaux;

ATTENDU QUE les travailleurs canadiens sont solidaires du peuple chilien et de sa lutte pour la justice sociale, économique et politique, dirigée par le Commando Nacional de Trabajadores (Commandement national des travailleurs);

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada et ses affiliés accentuent leur appui au mouvement syndical chilien par des projets d'aide, la participation aux campagnes de solidarité et le boycottage des produits chiliens;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC continue de dénoncer vigoureusement l'aide au développement, les accords de crédit, l'augmentation des liens diplomatiques et les ventes d'équipement paramilitaire entre le Canada et le régime Pinochet.

Les résolutions IA-36, IA-61 et IA-64 sont regroupées dans la résolution de remplacement sur les Phillipines:

ATTENDU QUE le peuple philippin, par son courage, a réussi à abattre le régime corrompu de Marcos qui condamnait les travailleurs à la famine et la misère;

ATTENDU QUE les travailleurs et leurs syndicats, dans leur lutte pour la justice économique et politique, ont été la cible d'assassinats, de harcèlement et de la privation des droits syndicaux essentiels;

ATTENDU QUE les travailleurs canadiens et philippins ont souvent affaire aux mêmes transnationales;

IL EST RESOLU que la présente assemblée salue le renversement de Marcos et l'accès d'Aquino à la présidence et demande à cette dernière d'instituer les changements fondamentaux qui apporteront la justice économique et politique aux travailleurs philippins;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernment canadien aide la présidente Aquino à rapatrier aux Philippines les fonds et avoirs déposés au Canada par Marcos;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC travaille directement avec les centrales syndicales reconnues, telles que le TUCP et le KMU, à intensifier la solidarité du syndicalisme canadien avec les travailleurs philippins.

Le Comité recommande l'adoption de la résolution IA-23 telle que modifiée:

ATTENDU QUE, pour donner efficacement suite aux politiques du Congrès, il est essentiel que le Service des affaires internationales du Congrès du Travail du Canada soit indépendant de toute influence gouvernementale;

ATTENDU QUE l'Agence canadiene de développement international (ACDI) est un organisme gouvernemental destiné à promouvoir les objectifs du gouvernement en matière de développement international;

ATTENDU QUE le CTC reçoit une aide financière appréciable de l'ACDI pour ses projets de développement;

IL EST RESOLU que le CTC continue de dévoiler exactement les sommes qu'il reçoit de l'ACDI, y compris tout montant servant à défrayer les membres du personnel au Canada et à l'étranger;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès fasse le nécessaire pour devenir plus indépendant des fonds de l'ACDI, à commencer par des mesures rapides de la part des syndicats affiliés pour alimenter le Fonds d'activités internationales afin de financer les projets de développement du CTC.

Le Comité recommande l'adoption de la résolution IA-66 telle que modifiée:

ATTENDU QUE le gouvernement de Pologne a mis Solidarité hors-la-loi, privant ainsi les travailleurs et travailleuses polonais du droit de se regrouper en syndicats libres;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue ses démarches auprès du gouvernement polonais pour qu'il rétablisse le syndicalisme libre dans ce pays, sous l'étendard de Solidarité.

Le Comité recommande l'adoption de la résolution IA-75 telle que modifiée:

ATTENDU QUE le terrorisme international s'accentue à un rythme alarmant;

ATTENDU QUE ce terrorisme a causé d'atroces souffrances à d'innocentes victimes;

ATTENDU QUE le recours aux représailles par des actes du même genre ne peut apporter la solution au terrorisme;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement canadien d'adopter et de mettre en oeuvre une politique de sanctions économiques contre les pays qui appuient ou encouragent de quelque façon visible les actes de terrorisme;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernment canadien presse les Nations Unies et leurs pays membres d'adopter et de mettre en application pareilles politiques de sanctions économiques contre les pays qui appuient ou encouragent ostensiblement le terrorisme.

Le Comité recommande l'adoption de la résolution IA-38 qui englobe la résolution G-56:

Le Comité recommande l'adoption des résolutions de remplacement sur l'Afrique du Sud, l'Amérique centrale, la paix, la sécurité et le désarmement, la conversion économique et la production pour la paix, le Moyen-Orient, le Nicaragua, les échanges syndicaux, le Chili et les Philippines.

Le Comité recommande d'adopter l'énoncé de politique sur les affaires internationales et la dignité humaine.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

E.G. Docquier, Métallos, président
R.C. Smith, FCCFA, secrétaire
Don Collins, UEGDMR
Pat Fortune, AFPC
B. Hargrove, TUA

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document 9

RAPPORT DU COMITÉ DE LA LÉGISLATION

Le Comité de la Législation s'est réuni pour étudier les résolutions L-1 à L-41. Voici donc son rapport:

Les délégués remarqueront que les résolutions ne sont pas abordées par ordre numérique mais selon le sujet, pour en faciliter la présentation et la discussion.

Salaire minimum

Résolution L-12: Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante, qui englobe les résolutions L-7, L-21, L-25, L-35, L-38 et L-41:

ATTENDU QUE beaucoup de gens continuent de toucher des salaires égaux ou à peine supérieurs au taux minimum;
ATTENDU QUE le salaire minimum fédéral nettement insuffisant de 4,00$ l'heure est à blâmer si tant de travailleurs et surtout de travailleuses, d'immigrants et de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté;
ATTENDU QUE le mouvement syndical doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte pour supprimer la pauvreté et redistribuer la richesse produite collectivement par les travailleurs et travailleuses du Canada;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada organise une vaste campagne pour forcer le gouvernement fédéral à hausser de beaucoup son salaire minimum, comme étape de la lutte cruciale contre la discrimination salariale dont les femmes, les immigrants et les jeunes sont victimes;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci use de son influence auprès des provinces afin qu'elles augmentent le salaire minimum et fassent disparaître les écarts entre les provinces;

Employés à temps partiel

Résolution L-18: Le Comité propose de remplacer les termes ''fondées sur l'année civile et non sur les heures effectuées'' du ''résolu'' par ''au prorata'', et de supprimer du ''résolu'' les mots ''et qui stipule que les horaires des travailleurs et travailleuses à temps partiel doivent être affichés une semaine d'avance''. Le Comité recommande d'adopter la résolution qui se lit maintenant comme suit:

ATTENDU QUE de plus en plus d'employeurs utilisent une main-d'oeuvre à temps partiel;
ATTENDU QUE les employeurs agissent ainsi pour diminuer leurs frais de main-d'oeuvre puisque ces travailleurs et travailleuses à temps partiel ont des salaires, des conditions de travail et des avantages inférieurs;
ATTENDU QUE beaucoup de ces travailleurs et travailleuses à temps partiel voudraient un emploi à plein temps mais doivent se contenter du temps partiel;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral d'adopter une loi qui accorde aux travailleurs et travailleuses à temps partiel la parité de rémunération et d'avantages, des droits d'ancienneté et des vacances payées au prorata.

Renvoi motivé

Résolution L-30: Le Comité recommande de modifier la résolution L-30 en remplaçant le mot ''civil'' par ''criminel'' dans le premier ''attendu''. Le Comité recommande d'adopter la résolution ainsi modifiée.

Brisage de grève et les Centres d'emploi du Canada

Résolution L-10: Le Comité en recommande l'adoption.

Loi sur la dénonciation

Résolution L-24: Le Comité en recommande l'adoption.

Traités internationaux

Résolution L-33: Le Comité en recommande l'adoption.

Formation professionnelle

Résolution L-14: Le Comité recommande d'adopter la résolution modifiée comme suit:

ATTENDU QU'il n'y a pas assez de gens de métier qualifiés en informatique pour répondre actuellement à la demande urgente des chantiers navals et des entreprises de forage en haute mer;

ATTENDU QU'il faut une aide accrue de l'État au perfectionnement de la main-d'oeuvre afin que les gens de métier qualifiés soient assez nombreux et qu'on ne doive pas recourir à une main-d'oeuvre importée;

IL EST RESOLU de demander aux gouvernements fédéral et provinciaux d'instituer des programmes de formation professionnelle afin que suffisamment de travailleurs spécialisés s'offrent aux industries susmentionnées.

Résolution L-13: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution L-11: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution L-31: Le Comité en recommande le rejet.

Construction et réparation de navires

Résolution L-4: Le Comité en recommande l'adoption.

Loi sur la faillite

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions L-6, L-8, L-27, L-28 et L-32:

ATTENDU QUE la *Loi sur la faillite* n'a pas été modifiée depuis 1949;

ATTENDU QUE les travailleurs dont les entreprises ont déclaré faillite ou ont été placées sous séquestre ne reçoivent que rarement ou jamais les salaires qui leur sont dus;

ATTENDU QUE deux comités sénatoriaux chargés d'étudier la *Loi sur la faillite* ont recommandé de remédier à cette situation en créant un Fonds de protection des salaires financé par des contributions obligatoires des employeurs;

ATTENDU QUE le Comité Landry, formé de représentants des milieux syndicaux, patronaux et universitaires, a recommandé que ce Fonds:

1. soit financé par des contributions obligatoires des employeurs;
2. verse aux employés tous les salaires et avantages qui leur sont dus, y compris les indemnités de cessation d'emploi et les sommes dues en pensions non capitalisées;
3. effectue ces paiements dans un délai de 3 à 5 semaines après que l'entreprise a déclaré faillite ou a été placée sous séquestre;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue de presser le gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur la faillite* afin de protéger les salaires et les avantages des travailleurs suivant les recommandations du rapport Landry commandé par le ministre de Consommation et Corporations Canada.

Réduction des heures de travail

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions L-3, L-5, L-9, L-17, L-22 et L-34:

ATTENDU QUE le chômage constitue le problème numéro un des travailleurs du Canada;

ATTENDU QUE lors des précédentes assemblées statutaires du Congrès du Travail du Canada, les délégués ont donné ordre à celui-ci de convaincre tous ses syndicats affiliés qu'il est possible de réclamer la réduction de la semaine de travail à 32 heures sans perte de salaire, comme solution à ce problème très grave;

ATTENDU QU'en raison des politiques économiques actuelles adoptées par les divers paliers de gouvernement, il est plus que jamais nécessaire d'organiser une campagne pour appuyer la réduction du temps de travail;

IL EST RESOLU que le Conseil exécutif s'efforce d'obtenir par des lois la réduction de la semaine de travail, de façon à créer des emplois pour les chômeurs;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC organise un appui public aux efforts des travailleurs engagés dans une action industrielle pour obtenir la réduction des heures de travail.

Fête du 1er mai

Résolution L-37: Le Comité propose de supprimer le dernier ''résolu''. Le Comité recommande d'adopter la résolution ainsi modifiée.

Indemnités pour accidents de travail

Résolution L-2: Le Comité recommande d'adopter cette résolution qui englobe également la résolution L-29.

Charte des droits syndicaux

Résolution L-1: Le Comité en recommande l'adoption.

Surveillance électronique

Résolution L-39: Le Comité en recommande l'adoption.

Loi anti-briseurs de grève

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions L-15, L-20 et L-23:

ATTENDU QUE l'embauche ou l'utilisation de briseurs de grève réduit ou annule le rapport de force qu'est la grève;
ATTENDU QUE les nouvelles technologies facilitent le remplacement des grévistes par du personnel non qualifié ou des cadres;
ATTENDU QUE les travailleurs et travailleuses du Québec sont protégés par une loi délimitant les règles du jeu en cas de grève ou de lock-out, à l'exception de ceux oeuvrant pour un employeur du domaine de la juridiction fédérale;
ATTENDU QUE tous les travailleurs et travailleuses de ce pays ont besoin de la même protection que ceux du Québec;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada exige l'inclusion au Code canadien du travail de dispositions analogues à la législation québécoise relativement à la grève, au lock-out et plus particulièrement aux dispositions anti-briseurs de grève;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC encourage les fédérations à faire modifier dans le même sens les codes du travail provinciaux.

Loi reconnaissant les droits des délégués syndicaux

Résolution L-21: Le Comité en recommande l'adoption.

Qualité de vie au travail

Résolution L-16: Le Comité recommande d'adopter cette résolution qui incorpore l'esprit des résolutions L-19, L-26 et L-36.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

C. Pilkey, président, FTO
F. Benn, secrétaire, TUAC
G. Doer, SNFPP
T. McCarthy, FTNB
G. Neil, ACTRA
Joy Langan, UTI

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 10

RAPPORT DU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Comité tient à remercier le Comité permanent de la santé et de la sécurité du CTC pour ce qu'il a accompli depuis la dernière assemblée statutaire. En particulier, il a fait un excellent travail au sujet de la proclamation de la Partie IV modifiée du Code canadien du travail, des radiations ionisantes, du Système d'information sur les substances dangereuses utilisées au travail (norme nationale proposée pour "le droit de savoir" en milieu de travail), du projet de modification de la Loi sur les contaminants de l'environnement, du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), et des questions reliées à l'éducation syndicale en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre Comité s'est réuni le 19 mars 1986 pour étudier les quelque 80 résolutions qui le concernaient. Voici donc son rapport:

Amiante

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions OHS-1, OHS-7, OHS-8, OHS-11, OHS-34, OHS-35, OHS-36, OHS-37, OHS-38, OHS-56, OHS-59, OHS-62, OHS-74, OHS-75, OHS-79, et OHS-80:

ATTENDU QUE l'amiante a des effets cancérigènes reconnus chez les humains et qu'il n'existe à son égard aucun seuil d'exposition sûre;

ATTENDU QUE dans sa politique à l'égard des cancérigènes, le Congrès du Travail du Canada réclame un seuil d'exposition zéro;

ATTENDU QUE plusieurs pays ont interdit l'amiante complètement ou partiellement ou envisagent de l'interdire;

ATTENDU QUE plusieurs syndicats canadiens ont entrepris une campagne visant à faire éliminer l'amiante de leurs lieux de travail, des édifices publics et d'autres endroits tels que les navires;

ATTENDU QUE le Bureau international du Travail s'apprête, avec la participation du CTC, à proposer une Convention et une Résolution sur l'usage sécuritaire de l'amiante;

ATTENDU QUE certains produits de remplacement de l'amiante sont reconnus comme étant moins nocifs quant aux probabilités de dangers, mais que la sécurité d'autres produits de remplacement n'est pas véritablement prouvée;

ATTENDU QU'en certaines villes canadiennes, l'extraction et la production de l'amiante constituent la seule industrie;

ATTENDU QU'on perdra des emplois si on ne crée pas dans ces villes des industries et des emplois qui remplaceront l'activité économique suscitée par l'amiante;

ATTENDU QUE ces mêmes travailleurs-euses ont lutté pour obtenir des conditions de travail plus sûres et pour réduire les niveaux de poussières d'amiante;

IL EST RESOLU que le CTC, de concert avec ses affiliés et avec les fédérations, continue de travailler pour l'adoption par l'OIT d'une Convention et de recommandations efficaces sur l'usage sécuritaire de l'amiante;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC s'efforce de faire adopter lesdites Convention et recommandations par les gouvernements du Canada, à titre de code national visant l'extraction, la production, le traitement et l'utilisation de l'amiante, ainsi que pour l'enlèvement de l'amiante des lieux de travail tels qu'édifices et navires;

IL EST EN OUTRE RESOLU de réduire à zéro l'exposition à l'amiante en enrayant celui-ci à la source; et dans les cas où cela n'est pas possible qu'on ait recours à tous les moyens techniques existants pour maintenir le plus bas niveau d'exposition réalisable; et que dans les cas où la chose est possible, on remplace l'amiante par des produits dont on a la preuve qu'ils sont plus sûrs dans des conditions comparables d'utilisation, selon la règle des probabilités;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC exige par rapport aux produits de remplacement de l'amiante le même genre de lois, restrictions et recherches que celles que nous exigeons pour l'amiante lui-même, et que les restrictions appropriées soient adoptées et appliquées;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les gouvernements subventionnent la production de produits de remplacement par des usines qui seront situées de manière à favoriser le recyclage des travailleurs-euses des collectivités qui dépendaient jusque-là de l'amiante, et qu'ainsi ces collectivités ne subissent pas de pertes nettes d'emplois;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC exige l'institution d'un Fonds spécial, alimenté par l'industrie et le gouvernement et administré par les travailleurs-euses, fonds qui servira spécifiquement à informer, former et sensibiliser les gens quant à l'utilisation et à la manutention sécuritaire de l'amiante et des produits contenant de l'amiante.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)

OHS-20: Le Comité recommande l'adoption de cette résolution ainsi reformulée:

ATTENDU QUE le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a reçu des fonds du gouvernement fédéral en vue de recherches sur les substances toxiques;

ATTENDU QUE des travailleurs continuent de mourir au Canada après avoir été exposés aux substances toxiques;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a supprimé ses subventions au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de recommencer immédiatement à financer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

OHS-70: Le Comité recommande d'adopter la résolution modifiée suivante, qui englobe en même temps les résolutions OHS-28, OHS-45 et OHS-55:

ATTENDU QUE les travailleurs sont quotidiennement exposés à des substances et des agents qui présentent des dangers;

ATTENDU QUE la liste des substances qui peuvent être dangereuses continue de s'allonger;

ATTENDU QU'aucune norme n'est habituellement fixée pour limiter l'exposition des travailleurs à ces nouvelles substances ni même à la plupart des substances actuellement utilisées;

ATTENDU QUE les rares normes qui existent actuellement sur les substances et les agents toxiques ont une utilité douteuse pour empêcher les problèmes chroniques de santé;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral de créer, à l'intérieur du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, un service qui s'occupe de tracer des lignes directrices pour empêcher que l'exposition à des substances toxiques, des agents physiques et autres sources de danger, y compris les lieux de travail mal conçus (ergonomie), rende les travailleurs malades;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC et tous ses affiliés fassent vigoureusement pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent comme normes les lignes directrices du CCHST.

Sécurité ferroviaire

OHS-54, englobant OHS-21, OHS-24 et OHS-27: Le Comité en recommande l'adoption.

Droit de savoir en milieu de travail

OHS-31, englobant OHS-26, OHS-57, OHS-63, OHS-65, OHS-67 et OHS-77: Le Comité en recommande l'adoption.

Fumée de cigarette

Le Comité recommande l'adoption de la résolution OHS-69, englobant OHS-30, OHS-61 et OHS-72 et reformulée comme suit:

ATTENDU QUE le mouvement syndical s'est taillé une réputation remarquable dans la défense du droit des travailleurs et des travailleuses à un milieu de travail sain et sûr;

ATTENDU QUE la fumée de cigarette est un danger reconnu pour la santé parce qu'elle contient des douzaines de substances toxiques, dont la formaldéhyde, le benzène, le cadmium et l'acide cyanhydrique;

ATTENDU QUE beaucoup d'études ont confirmé que la fumée ambiante constitue un danger de cancer fatal pour les non-fumeurs;

ATTENDU QUE d'autres dangers pour la santé viennent s'ajouter au risque de cancer, entre autres les maladies respiratoires et cardiaques;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, par l'intermédiaire de son Comité de la santé et de la sécurité au travail, fasse prendre conscience aux syndiqués des dangers de la fumée ambiante;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Conseil exécutif du CTC adopte une politique affirmant que les membres assistant aux congrès, cours, conférences et réunions du CTC ont le droit de respirer un air sain;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les syndicats négocient une politique relative à la fumée de cigarette dans les lieux de travail pour la protection de tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

OHS-13: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-60, englobant OHS-73: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-19, englobant OHS-40: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-4: Le Comité recommande d'adopter la version modifiée suivante:

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du mouvement syndical d'assurer que ses membres soient sensibilisés aux questions de santé et de sécurité dans une perspective syndicale;

ATTENDU QUE le passé a démontré que les organismes non syndicaux peuvent ignorer ou ne pas tenir compte des inquiétudes légitimes des travailleurs et travailleuses concernant leur santé et leur sécurité;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada adopte comme politique que l'éducation des travailleurs sur les questions de santé et de sécurité au travail relève du CTC ou de ses affiliés;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC entreprenne des discussions avec d'autres syndicats et avec le gouvernement pour s'assurer que les programmes éducatifs à l'intention des travailleurs sur les lois concernant la santé et la sécurité au travail soient dispensés sous la direction du CTC ou de ses affiliés.

OHS-41: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-22, englobant OHS-15: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-25, englobant OHS-42, OHS-43 et OHS-64: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-33: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-6, englobant OHS-2 et OHS-12: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-29: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-76, englobant OHS-78: Le Comité en recommande le rejet.

OHS-68, englobant OHS-58: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-53: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-3, englobant OHS-10 et OHS-17: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-71: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-39, englobant OHS-51: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-23: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-52, englobant OHS-49: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-50, englobant OHS-47: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-5: Le Comité en recommande le rejet.

OHS-9: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-44: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-14: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-48: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-18: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-16: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-46: Le Comité en recommande le rejet.

OHS-32: Le Comité en recommande l'adoption.

OHS-66: Le Comité en recommande le rejet.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Clément Godbout, président, Métallos
Verna Ledger, secrétaire, SITBA
Réjean Bercier, STCC
Fred Coates, AFPC
Margaret Day, SNFPP
Colin Lambert, SCFP
Daniel Ublansky, STEC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 11

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ORGANISATION

Le Comité de l'organisation a étudié les résolutions O-1 à O-34 et voici son rapport:

La première résolution O-1 porte sur la question du maraudage.

Le Comité est pleinement d'accord avec le principe suivant lequel tous les affiliés du CTC devraient respecter les dispositions des Statuts, et il estime que le maraudage n'est certes pas acceptable. Cependant, la résolution jette des doutes sur certains grands syndicats, sans les nommer, ce qui en soi est contraire aux principes du syndicalisme.

Par Conséquent, le Comité recommande de rejeter la résolution O-1.

Les résolutions O-2 et O-5 proposent un boycott national des magasins Canadian Tire.

Le CTC possède déjà une politique à l'égard des demandes de boycottages nationaux. Il faut d'abord qu'une telle requête vienne du ''premier dirigeant'' du syndicat en cause et soit accompagnée d'un aperçu des actions de soutien que ce syndicat veut lui-même entreprendre.

Comme les résolutions O-2 et O-5 portent sur le même sujet et viennent toutes les deux en conflit avec une politique établie et acceptée, le Comité recommande de les rejeter toutes les deux.

La résolution O-3 préconise d'encourager les syndicats indépendants à se joindre à la structure du CTC.

En étudiant la résolution, le Comité a tenu compte des procédures établies lors de la dernière assemblée, et aussi du fait que le problème ne se limite pas à la Colombie-Britannique et que la solidarité a toujours beaucoup contribué à l'amélioration du sort des travailleurs.

C'est pourquoi le Comité a modifié la résolution O-3 de manière à prendre ces aspects en ligne de compte, et elle se lit maintenant comme suit:

ATTENDU QUE les travailleurs et travailleuses du Canada et leurs syndicats sont attaqués, et qu'il est plus important qu'en tout autre temps de notre histoire qu'ils serrent les coudes pour défendre leurs droits et les institutions qui protègent notre société et la rendent attentive aux besoins;
ATTENDU QUE des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses du Canada font partie de syndicats qui sont en dehors du principal courant syndical et sont plus vulnérables aux attaques;
IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada poursuive ses efforts en vue d'attirer les non-affiliés dans ses rangs et crée un climat propice à la syndicalisation des non-syndiqués;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC donne une haute priorité à ces efforts.

Votre Comité recommande d'accepter la resolution O-3 telle que modifiée.

Les résolutions O-4, O-16 et O-22 portent sur un même sujet et bien qu'elles ne mentionnent pas les efforts accomplis par le CTC depuis la dernière assemblée en vue de créer des coalitions de citoyens qui veulent lutter pour les droits des Canadiens, leur intention est quand même méritoire.

C'est pourquoi le Comité a modifié la résolution O-4 de manière à englober O-16 et O-22, et se lit maintenant comme suit:

ATTENDU QUE le mouvement syndical a le devoir d'encourager et d'appuyer la création d'un puissant regroupement de chômeurs et que cela est dans son intérêt;
ATTENDU QUE l'Assemblée de 1984 a demandé au Congrès du Travail du Canada de travailler en étroite collaboration avec les fédérations de travailleurs et les conseils du travail pour bâtir des coalitions agissantes de syndicats, de chômeurs, de groupements religieux et d'associations de femmes, entre autres, afin de lutter pour l'emploi et faire valoir les droits des chômeurs;
ATTENDU QUE des progrès ont été réalisés mais qu'il reste beaucoup à accomplir;
IL EST RESOLU que le CTC poursuive ses efforts et encourage les fédérations et les conseils de travailleurs à accroître leurs efforts d'aide aux chômeurs, en formant des coalitions provinciales et régionales;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC s'associe étroitement aux fédérations de travailleurs et aux conseils du travail dans la poursuite des objectifs susmentionnés.

Le Comité recommande donc d'accepter la résolution O-4 telle que modifiée pour englober les résolutions O-16 et O-22.

La résolution O-6 demande au CTC d'appuyer l'action en faveur de l'étiquette syndicale.

Votre Comité recommande d'accepter la résolution O-6, avec une seule modification à la troisième ligne du ''résolu'': remplacer les mots ''de redoubler d'efforts'' par les mots ''poursuive ses efforts''.

Le Comité recommande d'accepter la résolution O-6 telle que modifiée.

Quant à la résolution O-7, il faudrait modifier les Statuts pour la mettre en oeuvre.

Par conséquent, le Comité recommande de la rejeter.

La résolution O-8 traite des usines de traitement du poisson au Nouveau-Brunswick et propose que le CTC offre une aide financière aux syndicats qui veulent organiser les usines non syndiquées.

Le CTC a toujours eu pour principe d'aider ses affiliés lorsqu'ils veulent recruter. A l'heure actuelle, de concert avec les syndicats dont la compétence englobe les industries de la pêche et du conditionnement du poisson dans la région de l'Atlantique, le CTC cherche à concevoir une structure plus efficace qui répondrait aux nouvelles réalités dans ce secteur. Conformément à sa politique d'assistance, le CTC continuera ses efforts en ce sens.

Le Comité recommande donc de rejeter la résolution O-8.

La résolution O-9, qui traite du recrutement des non-syndiqués du Nouveau-Brunswick, laisse entendre que les syndicats qui n'exploitent pas tout le potentiel de leur champ de compétence devraient passer cette tâche à d'autres.

Le CTC ne s'oppose nullement à ce que ses affiliés fassent des campagnes d'organisation lorsqu'il existe un sérieux potentiel dans leur champ de compétence. Advenant qu'il soit prouvé qu'un syndicat omet de profiter des possibilités réelles qui existent, il faudrait que le CTC en soit informé, pour qu'il prenne les mesures appropriées.

Votre Comité recommande de rejeter la résolution O-9.

La résolution O-10 parle de réintégrer les syndicats des métiers de la construction au sein du CTC.

Le Congrès du Travail du Canada a consacré beaucoup de temps, d'argent et d'efforts pour tenir compte des préoccupations de ces syndicats, et à plusieurs reprises, il a même modifié sa politique à cette fin. Deux dirigeants du CTC, les vice-présidents Mercier et Martin ont été chargés de travailler avec les syndicats des métiers de la construction et d'autres indépendants, en vue d'affiliations éventuelles.

Votre Comité recommande d'accepter la résolution O-10, avec un petit changement, soit remplacer, dans le premier ''résolu'' les mots ''redouble d'efforts'' par ''poursuive ses efforts''.

La résolution O-11 propose l'imposition d'une première convention collective à Graham Cable and TV.

Lorsqu'une résolution semblable émane d'une section locale, cela pose un problème au Comité, étant donné les implications. Cependant, reconnaissant les très grandes difficultés qu'ont les syndicats à obtenir une convention équitable dans les circonstances, le Comité a modifié la résolution, qui se lit maintenant comme suit:

ATTENDU QUE les membres de la section locale 55 du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication du Canada sont en grève depuis six mois en vue d'obtenir une première convention collective;

ATTENDU QU'en vertu du Code canadien du travail, l'employeur a été reconnu coupable de pratiques injustes;

ATTENDU QUE la section locale 55 du STCC a demandé l'aide du ministre du Travail afin de résoudre ce conflit;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de réexaminer son dossier relatif à Graham Cable and TV afin d'appliquer les dispositions des lois actuelles;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, dans son prochain mémoire au gouvernement, presse celui-ci de renforcer et améliorer les lois concernant l'imposition d'une première convention collective, étant donné les réalités de l'ère électronique.

Le Comité recommande donc d'accepter la résolution O-11 telle que modifiée.

La résolution O-12 porte sur le brisage de grève.

Bien que ce soient les fédérations de travailleurs qui ont la responsabilité première de s'adresser aux gouvernements provinciaux, le Congrès du Travail du Canada, outre son rôle au palier fédéral, devrait exercer son droit de promouvoir une campagne coordonnée à la grandeur du Canada.

Le Comité recommande donc d'accepter la résolution O-12.

La résolution O-13 propose d'enchâsser le droit de grève dans la Constitution canadienne.

Le Comité recommande d'accepter la résolution O-13.

Les résolutions O-14 et O-20 traitent d'un même sujet: elles chargent le CTC de mettre sur pied un solide instrument de solidarité, pour soutenir les affiliés.

Le problème de cette résolution consiste à supposer qu'un ''solide instrument de solidarité'' peut être mis sur pied en toutes circonstances, et qu'il suscitera une pleine et entière collaboration. Or, c'est la tâche du Congrès du Travail du Canada, et c'est même sa raison d'être, que d'aider les affiliés. Si on acceptait la résolution telle qu'elle est présentée, on pourrait en tirer un sentiment de sécurité qui ne serait pas fondé. Il est entendu que le CTC poursuivra ses efforts vers l'objectif de cette résolution, mais il ne peut pas prendre un engagement à l'égard de ce qui, dans les circonstances présentes, pourrait ne pas être possible.

Le Comité recommande donc de rejeter les résolutions O-14 et O-20.

La résolution O-15 porte sur la réduction du temps de travail.

Depuis l'assemblée statutaire de 1984, le CTC s'est efforcé de promouvoir les politiques énoncées par cette assemblée statutaire, malgré un climat de chômage, déréglementation, libre-échange, privatisation et résistance aux concessions. Le CTC poursuivra ses efforts en faveur de la réduction du temps de travail, mais dans le contexte des réalités actuelles.

C'est pourquoi le Comité recommande de rejeter la résolution O-15.

Les résolutions O-17 et O-31 portent toutes deux sur le règlement administratif des conseils du travail.

La section 3 de l'Article XV des Statuts du CTC donne au Conseil exécutif du CTC le pouvoir d'émettre des règles pour régir les conseils du travail, y compris des règlements administratifs. Déjà, le Conseil exécutif a approuvé un règlement modèle, mais le problème vient du fait que certains dirigeants de conseils du travail supposent que chaque conseil peut rédiger son propre règlement et le modifier comme il le veut. Les règlements modèle sont censés être utilisé par tous les conseils du travail, qui n'y font que les changements voulus pour le bon fonctionnement de leur conseil: champ de compétence, heure et lieu des réunions, capitation, etc.

Le CTC reconnaît que le règlement modèle a besoin d'une certaine mise à jour et celle-ci a d'ailleurs commencé. Pour changer la procédure, il faudrait une modification statutaire.

C'est pourquoi le Comité recommande de rejeter les résolutions O-17 et O-31.

Les résolutions O-18, O-27 et O-28 proposent la création d'un syndicat solide de retraités.

Le CTC a déjà accepté, soutenu et encouragé la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, mais cette fédération n'a pas pris d'ampleur parce que les retraités demeurent fortement attachés au syndicat dont ils étaient membres ainsi qu'à ses groupes de retraités. Le CTC doit respecter les initiatives prises à cet égard par ses affiliés.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-18 qui englobe les résolutions O-21, O-27 et O-28, après lui avoir ajouté un deuxième ''résolu'' comme suit:

> **IL EST EN OUTRE RESOLU** que le Congrès du Travail du Canada élabore un programme de conscientisation sur l'impact que pourraient exercer les retraités et leur famille en faveur de changements sociaux.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-18 telle que modifiée et englobant les résolutions O-21, O-27 et O-28.

La résolution O-19 préconise de maintenir le boycott de Canada Trust.

Le Comité vous recommande d'adopter la modification suivante: ajouter au dernier paragraphe, après le mot ''résolu'' les mots suivants: ''de demander''. Le paragraphe se lit maintenant comme suit: ''IL EST RÉSOLU de demander que tous les affiliés du Congrès du Travail du Canada retirent immédiatement du Canada Trust tous les fonds qui leur appartiennent ou leur sont confiés.'' Le Conseil exécutif continuera d'observer les résultats du boycott, conformément à la politique du CTC.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-19 telle que modifiée.

Les résolutions O-23 et O-30 portent sur un même sujet, soit l'établissement d'un conseil du travail dans la Vallée du Fraser, en Colombie-Britannique.

Il serait absolument superflu d'établir une commission, car les conseils du travail sont créés selon le besoin et lorsqu'il y a consensus sur le fait que cette structure s'annonce viable et n'empiète pas sur un conseil existant. Lorsque ces conditions sont réunies, le CTC peut émettre une charte. A l'heure actuelle, les permanents du CTC étudient la demande des gens de la Valley du Fraser.

C'est pourquoi le Comité recommande de rejeter les résolutions O-23 et O-30.

La résolution O-24 porte sur les ''contrats d'entretien conclus par les syndicats des métiers de la construction''.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-24.

La résolution O-25 propose la création d'un conseil du secteur de la culture et de l'éducation, qui regrouperait les syndicats de travailleurs des domaines de l'éducation, de l'information, du divertissement radiodiffusé, de la culture, etc.

Présentement, le CTC a déjà un ''Conseil des syndicats du spectacle'', un ''Conseil des syndicats de la radiodiffusion'' et s'apprête à établir un ''Conseil des syndicats de l'imprimerie et des communications''.

Une collaboration entre ces conseils serait plus indiquée que la création d'un autre conseil de syndicats.

C'est pourquoi le Comité recommande de rejeter la résolution O-25.

La résolution O-26 porte sur le fait qu'Emploi et Immigration Canada informe ses clients des emplois offerts dans des entreprises en grève.

Le Comité déplore ces agissements de la part d'Emploi et Immigration Canada, mais nous ne pouvons ni approuver une ingérence dans les relations de travail d'un affilié ni demander aux employés d'Emploi et Immigration de mettre leur poste en jeu en mettant fin à ces agissements.

C'est pourquoi le Comité recommande de rejeter la résolution O-26.

La résolution O-29 porte sur les campagnes visant à éliminer des syndicats.

Votre Comité recommande d'adopter la résolution O-29 mais en modifiant le ''résolu'' comme suit: IL EST RÉSOLU que les dirigeants exécutifs du CTC étudient la question du démolissage de syndicats et la façon dont les affiliés peuvent la combattre. Qu'on élabore un programme d'information approprié qui fera prendre conscience aux affiliés des campagnes de démobilisation syndicale. Et que les fédérations provinciales coordonnent les efforts en vue d'obtenir les lois appropriées qui empêcheront toute violation du droit des travailleurs à s'associer, droit stipulé dans la Convention de l'OIT qui a été signée par le Canada.

Le Comité recommande donc d'adopter la résolution O-29 telle que modifiée.

La résolution O-32 traite des syndicats des métiers de la construction qui ne sont pas affiliés au CTC.

Après quelques modifications à l'énoncé, la résolution se lit comme suit:

ATTENDU QUE les syndicats internationaux des métiers de la construction refusent de respecter les Statuts du Congrès du Travail du Canada;
ATTENDU QUE le CTC a dû les suspendre pour défaut de paiement de leurs frais d'affiliation;
ATTENDU QUE les syndicats internationaux des métiers de la construction ont établi une structure parallèle à celle du CTC;
ATTENDU QUE les bureaux internationaux de ces syndicats ont investi plusieurs milliers de dollars au Québec pendant la récente période de maraudage dans l'industrie de la construction;
ATTENDU QUE la FTQ Construction a proposé des amendements aux Statuts du CTC pour lui permettre de créer des syndicats des métiers de la construction qui soient indépendants;
IL EST RESOLU que le CTC continue d'étudier la possibilité d'une structure canadienne opérationnelle dans toutes les provinces du Canada, et qu'il présente aux affiliés un rapport préliminaire aussitôt que possible.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-32 telle que modifiée.

La résolution O-33 porte sur les accréditations multipatronales.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-33.

La résolution O-34 traite des campagnes d'organisation dans le secteur des banques et autres institutions financières.

Le Comité recommande d'apporter les amendements suivants au ''résolu'' qui se lira comme suit:

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue ses efforts d'organisation, et continue de coordonner les efforts des affiliés visant à accroître la syndicalisation dans le secteur de la finance et des banques.

Le Comité recommande d'adopter la résolution O-34 telle que modifiée.

Respectueusement présenté au nom du Comité,

J. Buchanan, SCTP, président
R. Bezo, SIOABV, secrétaire
M. Rousseau, UIEPB
Julie Griffin, SCFP
J.A. Callaghan, FCCET
R. Cashin, TUAC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 12

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION POLITIQUE

Le Comité s'est réuni pour examiner les résolutions PE-1 à PE-6 inclusivement. Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions PE-1, PE-2, PE-4, PE-5, et PE-6:

ATTENDU QUE le mouvement syndical canadien a joué un rôle central dans la formation, il y a 25 ans, du Nouveau Parti démocratique;

ATTENDU QUE le NPD, dirigé par Ed Broadbent, a pris la défense des travailleurs et des travailleuses ordinaires sur des questions qui les touchent lorsque ceux-ci font l'objet d'attaques de la part des employeurs et des gouvernements;

IL EST RESOLU que les travailleurs et les travailleuses réitèrent leur appui au parti politique qui les a soutenus;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada mette en place des cours ou des séminaires à l'intention de nos confrères et de nos compagnes sur le programme du NPD et sur ce que ce Parti a fait pour notre pays et pour améliorer le sort des travailleurs et travailleuses;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, en collaboration avec ses affiliés qui ont droit de le faire, entreprenne une campagne pour augmenter le nombre de sections locales affiliées au Nouveau Parti démocratique, ce qui donnera aux syndiqués un accès plus direct aux structures décisionnelles et responsables de l'élaboration des politiques du Parti, et qui procurera en outre une assise plus solide et plus démocratique au parti des travailleurs et des travailleuses;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le mois de février 1987 soit désigné le Mois de l'affiliation au cours duquel les syndicats qui ont le droit de le faire s'efforceront d'augmenter le nombre de leurs sections locales affiliées au NPD;

IL EST EN OUTRE RESOLU de faire parvenir à chaque membre de l'exécutif des sections locales des renseignements sur les raisons et les moyens d'adhérer au NPD à titre individuel.

Après avoir examiné la résolution PE-3, le Comité estime qu'il faut y préciser clairement le seul rôle incombant aux fédérations par rapport aux élections municipales. Le Comité recommande donc d'adopter la résolution modifiée comme suit:

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada, de concert avec les fédérations de travailleurs, encourage les sections locales et les conseils du travail à participer davantage aux élections municipales;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC, de concert avec le NPD, aide les fédérations à parrainer des sessions d'études à l'échelle provinciale à l'intention des organisateurs de campagnes électorales municipales.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Bill Parsons, TUAC, président
Nancy Riche, SNFPP, secrétaire
Gord Brigden, Métallos
Joe Hanafin, AIM
Len Harrison, TUA
Gerry Stoney, SITBA

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 13

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ACTION SOCIALE ET DES SERVICES SOCIAUX

Ayant étudié les résolutions portant sur le domaine qui lui est confié, le Comité de l'Action sociale et des Services sociaux présente maintenant son rapport:

Dans la présentation de son rapport, le Comité essaiera de donner la préséance aux résolutions qui sont directement reliées aux débats politiques de l'heure. Il recommande donc l'adoption de la résolution combinée suivante, sur l'amélioration de l'assurance-chômage, qui résume le sens des résolutions S-1, S-5, S-6, S-11, S-18, S-20, S-22, S-24, S-27, S-33, S-38, S-39, S-58, S-67, S-74, S-75, S-76, S-79, S-84, S-100, S-108, S-117, S-120 et S-129:

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a pris de nombreuses décisions qui affaiblissent l'assurance-chômage;
IL EST RESOLU:

1. d'instituer une période uniforme d'admissibilité de dix semaines et d'abolir les exigences particulières pour les personnes qui arrivent ou reviennent sur le marché du travail ou présentent plus d'une demande;
2. d'ajouter 13 semaines aux 52 semaines de durée maximale des prestations quand le taux national de chômage dépasse 6%;
3. de fixer le niveau des prestations non pas à 60 mais à 66 2/3% du salaire;
4. d'étendre l'assurance-chômage aux travailleurs à temps partiel en comptant toutes les heures effectuées et les gains accumulés;
5. d'abolir le remboursement des prestations dans le cas des personnes dont le revenu dépasse un certain niveau, parce que l'assurance-chômage est un régime universel qui ne suppose pas de justification des ressources;
6. de supprimer le délai de carence de deux semaines;
7. d'admettre aux prestations les travailleurs qui ont subi une perte réelle de salaire à cause d'une diminution des heures de travail;
8. de supprimer l'exigence d'un minimum de sept jours consécutifs de chômage avant la demande initiale;
9. de verser les prestations de maternité aux travailleuses qui y ont droit même si elles sont directement mêlées à une grève ou un lock-out;
10. de calculer les prestations d'après la moyenne des salaires hebdomadaires les plus élevés pendant la période d'admissibilité ou de réadmissibilité;
11. de simplifier l'administration et d'éviter les complications inutiles afin que le régime soit aisé à comprendre et facile d'accès pour les chômeurs;
12. de permettre aux personnes de 65 ans et plus de bénéficier du régime;
13. de faire en sorte que le nouveau Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, qui remplace le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, prévoie des prestations s'élevant au moins aux deux tiers de la rémunération, indexées au coût de la vie, et accessibles aux travailleurs âgés de toutes les industries;
14. d'établir un programme de soutien du revenu pour les travailleurs qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage et qui peuvent et veulent travailler mais n'arrivent pas à trouver d'emploi.

Résolution S-90: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-104: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité a reçu 13 résolutions portant sur *l'avenir des régimes publics de pension*. Il recommande d'adopter la résolution combinée suivante, qui résume le sens des résolutions S-9, S-12, S-13, S-19, S-29, S-45, S-47, S-52, S-56, S-80, S-81, S-101 et S-123:

ATTENDU QUE la majorité des retraités actuels tirent presque tout leur revenu des régimes publics nationaux de pension (Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada, et Supplément de revenu garanti si l'évaluation du revenu le justifie);

ATTENDU QUE ces prestations ne sont pas suffisantes pour écarter la pauvreté chez les personnes âgées ou pour permettre aux retraités ou à leur conjoint survivant de maintenir leur niveau de vie pendant leur retraite;

ATTENDU QUE les régimes de pension d'entreprise ne sont accessibles qu'à la moitié de tous les travailleurs et qu'au tiers des travailleuses et comportent d'autres lacunes;

ATTENDU QU'il faudrait encourager la retraite anticipée, particulièrement pendant les périods de chômage élevé;

IL EST RESOLU que le CTC continue de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils apportent les améliorations suivantes comme objectifs immédiats d'une réforme des pensions:

1. une hausse marquée des prestations de tous les régimes publics de pension, allant jusqu'au double dans le cas du Régime de pensions du Canada;
2. le partage égal des prestations du Régime de pensions du Canada entre les conjoints et la protection complète du niveau de vie des conjoints survivants;
3. **l'admissibilité aux prestations de la SV, du SRG et du RPC dès l'âge de 60 ans dans le cas des personnes qui sont mises à la retraite malgé elles pour cause de chômage ou de mauvaise santé;**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC presse le gouvernement du Canada d'établir un programme de "Transition-retraite" visant à faciliter, en périodes de chômage élevé, la retraite des travailleurs d'un certain âge. Le programme de "Transition-retraite" comporterait les caractéristiques suivantes:

1. il offrirait des prestations égales à celles de la pension de vieillesse et du Régime de pensions du Canada aux travailleurs d'un certain âge, mais n'ayant pas atteint 65 ans, dans les régions de la CEIC où le taux de chômage dépasse 6 pour cent;
2. l'âge auquel les prestations de transition seraient payables diminuerait — jusqu'à un minimum de 60 ans — d'une année par point de pourcentage du taux national de chômage dépassant 6 pour cent;
3. pour être admissibles, ces travailleurs devraient consentir à ne pas occuper d'emploi rémunéré;
4. le programme de "Transition-retraite" serait financé à même les revenus généraux du gouvernement.

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC fasse observer au gouvernement canadien qu'il ne tolérera pas de tripatouillages de l'indexation complète des prestations de régime public comme ce fut le cas en mai 1985 quand le ministre des Finances a annoncé le projet de désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui reprend le sens des résolutions S-42, S-53, S-92, S-93, S-103, S-113, S-125, S-126 et S-127:

ATTENDU QUE l'inflation ronge le pouvoir d'achat des pensions si elles ne sont pas indexées à la hausse du coût de la vie (le pouvoir d'achat des pensions non indexées a diminué de 60% depuis dix ans);

ATTENDU QUE l'inflation fait normalement grimper le revenu des investissements et des excédents des caisses de retraite;

ATTENDU QU'aucune loi n'oblige les employeurs à utiliser ces excédents pour augmenter les prestations et que, presque partout au Canada, ils peuvent effectivement virer ces excédents à leur trésorerie;

ATTENDU QUE cette pratique d'appropriation des excédents se propage et touche actuellement au moins 200$ millions par année;

ATTENDU QUE cette pratique met en évidence le besoin d'assurer une représentation des participants dans la gestion des régimes de pension et de leur fournir des détails financiers complets sur le fonctionnement du régime;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada et les fédérations provinciales de travailleurs s'efforcent d'obtenir que les lois sur les prestations de retraite dans tout le pays interdisent l'appropriation des excédents des caisses de retraite par les employeurs et exigent d'améliorer les pensions aux retraités dans la mesure où les excédents proviennent des contributions versées pour eux;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les lois sur les régimes de pension exigent une gestion commune des régimes de retraite par les employeurs et par les participants, lorsque ceux-ci l'exigent, et que tous les participants et leurs agents négociateurs aient accès à toute information pertinente sur le fonctionnement de leurs régimes;

IL EST EN OUTRE RESOLU qu'indépendamment de l'adoption de ces mesures législatives, la négociation d'une protection contre l'inflation pour les retraités devienne un élément prioritaire de la négociation collective sur les pensions;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC et ses affiliés défendent l'indexation complète des pensions lorsqu'elle existe déjà.

Le Comité a modifié la résolution S-89 en ajoutant un paragraphe au dispositif; le texte en est maintenant le suivant:

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada lutte de toutes ses forces pour la préservation et l'extension de l'assurance-santé universelle comme droit social fondamental de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC fasse campagne pour obtenir:

1. l'abolition des frais modérateurs, de la surfacturation et de toute forme de taxation des malades;
2. que les soins de santé au Canada ne soient pas privatisés sous quelque forme que ce soit;
3. que l'organisation du domaine de la santé reconnaisse la participation de la collectivité aux services de santé fournis aux Canadiens et Canadiennes, y compris la création et la propagation des cliniques communautaires;
4. que le revenu général des impôts remplace les primes comme mode de financement de l'assurance-santé;
5. que la Coalition canadienne de la santé poursuive ses objectifs et son travail pour assurer que les soins de santé demeurent un droit social accessible et universel pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement fédéral de verser des sommes suffisantes aux provinces afin de parvenir à un régime d'assurance-santé vraiment universel et non discriminatoire pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Le Comité recommande d'adopter la résolution S-89 ainsi modifiée, qui englobe en même temps les résolutions S-10, S-14, S-28, S-44, S-85 et S-106.

Résolutions S-71 et S-139, sur les compressions dans les programmes sociaux - Le Comité recommande d'adopter la résolution S-139 qui englobe en même temps la S-71.

Le Comité a reçu 50 résolutions sur l'assurance-chômage. La plupart portaient sur les normes d'admissibilité, le délai de carence, le niveau et la durée des prestations, et les récents changements qui font traiter les indemnités de départ et les revenus de pension comme une rémunération. Plusieurs portaient sur le congé parental et une représentation des travailleurs dans la gestion de l'assurance-chômage.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante sur l'inclusion, dans la rémunération, des revenus de pension, des indemnités de départ, des paies de vacances et autres sommes touchées à la retraite, pour résumer le sens des résolutions S-4, S-7, S-16, S-23, S-25, S-37, S-40, S-48, S-63, S-65, S-78 et S-109:

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a apporté des modifications rétrogrades à l'assurance-chômage en traitant les revenus de pension et les indemnités de départ comme une rémunération pour refuser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs;

ATTENDU QUE les revenus de pension ne sont pas une rémunération mais un produit d'épargnes;

ATTENDU QUE ce traitement sélectif des revenus de pension est injuste envers les travailleurs âgés qui doivent prendre prématurément leur retraite;

ATTENDU QU'un changement d'une telle importance aurait dû être soumis à l'étude de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage avant d'être mis en application;

IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral annule immédiatement les règlements qui traitent comme une rémunération les revenus de pension, les indemnités de départ, les paies de vacances et de jours fériés et autres montants reçus en fin d'emploi, et indemnise rétroactivement les travailleurs auxquels cette politique a enlevé des prestations.

Résolution S-102: Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante, sur les prestations aux parents, qui englobe les résolutions S-36, S-102 et S-122:

ATTENDU QUE la Loi sur l'assurance-chômage accorde des prestations de maternité égales à 60% du salaire pour une durée maximale de 15 semaines, après un délai de carence de deux semaines;

ATTENDU QUE beaucoup de familles de travailleurs et travailleuses trouvent le niveau et la durée des prestations insuffisants pour satisfaire en même temps leurs responsabilités de travailleurs ou travailleuses et de parents;

ATTENDU QUE le Canada tire de l'arrière sur de nombreux pays industrialisés quant au niveau des prestations de maternité et n'encourage pas les pères à partager les responsabilités familiales;

IL EST RESOLU que les prestations d'assurance-chômage soient accessibles pendant neuf mois à l'un ou l'autre parent et que le délai de carence de deux semaines soit supprimé;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les prestations d'assurance-chômage offertes aux parents soient égales au plein salaire assurable;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC étudie la façon de répartir ce congé entre les deux parents;

IL EST EN OUTRE RESOLU que la présente Assemblée presse les gouvernements provinciaux de modifier leurs codes du travail pour accorder jusqu'à deux années de congé, accessible à l'un ou l'autre parent, sans perte d'avantages ni d'ancienneté.

Résolution S-8: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-17: Le Comité a modifié cette résolution en retranchant les mots "et que les pêcheurs en haute mer soient traités sur le même pied que les autres travailleurs.", de sorte que le dispositif se lit maintenant comme suit:

IL EST RESOLU que la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse fasse des démarches, par l'intermédiaire du Congrès du Travail du Canada, pour que soit abolie pareille injustice.

Le Comité recommande d'adopter la résolution S-17 ainsi modifiée.

Résolution S-35: Le comité a modifié cette résolution en supprimant "cette année" dans le premier résolu, "cette saison" dans le deuxième, et "pendant la saison qui vient" dans le dispositif; le texte est maintenant le suivant:

ATTENDU QUE le ministère des Pêches et Océans a radicalement écourté la saison de la pêche commerciale;

ATTENDU QUE bien des pêcheurs, sans que ce soit de leur faute, ne pourront obtenir de prestations d'assurance-chômage par suite de cette mesure;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada fasse pression sur le ministre approprié pour qu'il modifie le nombre de semaines de travail donnant droit à l'assurance-chômage, de manière à ce que les pêcheurs puissent accumuler leur admissibilité.

Le Comité recommande d'adopter la résolution S-35 ainsi modifiée.

Le Comité recommande d'adopter la résolution suivante, qui remplacera la S-55 et la S-61:

ATTENDU QUE la Commission d'emploi du Canada n'a pas assez de personnel pour assurer le traitement des demandes dans un délai maximum de trois semaines;

ATTENDU QUE la Commission n'a pas assez de personnel pour fournir de bons services de consultation;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a coupé les vivres aux centres d'aide aux chômeurs, qui jouent un précieux rôle auprès des sans-emploi;

ATTENDU QUE la procédure d'appel souffre de sérieux engorgements;

ATTENDU QU'il n'y a pas de services multilingues pour les néo-Canadiens;

IL EST RESOLU que le gouvernement fédéral dote la Commission d'emploi du Canada d'un personnel suffisant pour traiter les demandes dans un délai maximum de trois semaines et pour offrir des services de consultation aux prestataires;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral assure le financement stable et prolongé des centres d'aide aux chômeurs;

IL EST EN OUTRE RESOLU que la Loi oblige les conseils arbitraux à rendre leur décision dans les 45 jours qui suivent l'appel et que le juge-arbitre soit tenu de rendre sa décision dans au plus 90 jours.

Résolution S-57: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-59: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-60: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-116: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité a reçu 34 résolutions portant sur divers aspects *des pensions et de la retraite*.

Résolution S-91: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-69: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-94: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-128: Le Comité en recommande l'adoption.

En ce qui a trait à la résolution S-118, le Comité fait observer que les différentes parties en sont traitées dans les résolutions S-90 et S-128 et dans la résolution combinée sur l'avenir des régimes publics de pension.

Le Comité a reçu quatre résolutions préconisant que l'allègement fiscal consenti aux Canadiens de plus de 65 ans s'applique aussi aux personnes qui prennent leur retraite tôt. Le Comité souscrit à l'esprit de ces résolutions mais il souligne que le CTC a essayé de dissuader le gouvernement de se servir d'allègements fiscaux pour atteindre des objectifs sociaux car pareils allègements profitent le plus aux individus à revenu élevé; le Congrès a donc encouragé le gouvernement à remplacer les allègements fiscaux par des crédits d'impôt et des programmes de dépenses directes. Le Comité signale aussi que la résolution combinée sur l'avenir des régimes publics de pension présente un moyen plus équitable de soutenir les personnes qui prennent une retraite anticipée. Par conséquent:

Résolution S-30: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-41: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-43: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-83: Le Comité en recommande le rejet.

Le Comité a reçu une autre résolution demandant au CTC de prendre des mesures sur une question que plusieurs affiliés doivent résoudre par la négociation collective. C'est pourquoi:

Résolution S-62: Le Comité en recommande le rejet.

Le Comité a reçu dix résolutions portant sur *l'assurance-santé et les soins de santé*.

Résolution S-46: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-49: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-124: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité a reçu 11 résolutions sur *l'environnement*.

Résolution S-15: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-32: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-73, qui englobe aussi la S-133: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-88: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-96, qui englobe aussi les résolutions S-132 et S-138: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-105: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-119: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-72 sur les pluies acides: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité a reçu cinq résolutions sur le *logement*: S-31, S-50, S-51, S-82 et S-87.

Résolution S-31, qui englobe aussi les résolutions S-50, S-51 et S-82: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-87: Le Comité en recommande le rejet car le dispositif n'a plus sa raison d'être.

Le Comité a reçu trois résolutions sur le *soutien de la famille*: S-2, S-3 et S-66.

Le Comité recommande d'adopter la résolution S-66 englobant la S-2 et la S-3.

Le Comité a reçu trois résolutions sur les *handicapés*: S-95, S-135 et S-137.

Résolution S-95: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-135: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-137: Le Comité en recommande l'adoption.

Le Comité a reçu trois résolutions sur les *réclamations territoriales*: S-98, S-110 et S-111.

Résolution S-98: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-110: Le Comité recommande d'adopter la résolution suivante qui remplacera la S-110:

ATTENDU QUE le gouvernement créditiste a entre les mains depuis 1983 le rapport du Comité de planification des ressources de Moresby-sud et a refusé d'y donner suite;

ATTENDU QUE le gouvernement créditiste refuse d'assumer ses responsabilités dans la reconnaissance et la négociation du règlement des réclamations territoriales des autochtones;

ATTENDU QUE ce refus a forcé la nation Haïda à poser des gestes pour défendre les ressources auxquelles lui donne droit son titre sur l'île Lyelle, plutôt que d'accepter des politiques de génocide culturel;

ATTENDU QUE le gouvernement créditiste est plus intéressé à créer de la dissension entre les autochtones et les travailleurs des ressources naturelles et à en faire un écran de fumée pour cacher sa gestion sociale et économique tout à fait pitoyable;

IL EST RESOLU que la présente Assemblée condamne totalement le gouvernement créditiste pour avoir lâchement fait usage des tribunaux et de la police pour essayer de l'emporter par la division au lieu de négocier avec les Haïdas le règlement équitable de leurs revendications territoriales;

IL EST EN OUTRE RESOLU d'exiger du gouvernement créditiste qu'il laisse tomber toutes les accusations portées contre les Haïdas et négocie un règlement équitable des réclamations territoriales;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral d'intensifier ses pressions sur le gouvernement de la C.-B. pour qu'il amorce ces négociations dès maintenant;

IL EST EN OUTRE RESOLU que la présente Assemblée se déclare solidaire tant des Haïdas que des travailleurs des ressources naturelles et les invite à ne pas se laisser prendre au jeu des Créditistes qui veulent diviser pour régner.

Résolution S-111: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-26 sur les *coopératives de crédit*: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolutions S-64 et S-86 sur les *paiements de transfert*:

Résolution S-64: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-86: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolutions S-107 et S-115 sur les *assurances-responsabilité civile*:

Le Comité recommande d'adopter la résolution S-107, qui englobe en même temps la S-115.

Résolution S-140 sur les *coalitions de solidarité*: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolutions S-71 et S-139 sur les compressions dans les programmes sociaux: Le Comité recommande d'adopter la résolution S-139 qui englobe en même temps la S-71.

Résolution S-112 sur le *virement direct des fonds*: Le Comité en recommande l'adoption (ci-après le texte de la résolution S-36 présentée à l'Assemblée statutaire du CTC de 1984):

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté comme ligne de conduite de virer les chèques de tous ses employés directement à leurs comptes de banque;

ATTENDU QU'il en résultera de nombreux licenciements chez les membres de l'AFPC et des suppressions de postes dans les banques, syndiquées ou non;

ATTENDU QUE cette méthode n'avantage que les grosses banques et non les travailleurs;

ATTENDU QUE l'employeur, connaissant votre numéro de compte, pourra électroniquement y fouiller;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada formule une vigoureuse déclaration de politique contre le virement direct des fonds et organise une campagne parmi tous les travailleurs pour mettre fin à cette pratique.

Résolution S-121 sur *l'imposition des contributions aux régimes d'avantages sociaux*: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-70 sur *l'interdiction des canettes*: Le Comité en recommande le rejet.

Résolution S-114 sur la *gestion des déchets*: Le Comité en recommande l'adoption.

Programmes d'aide aux employés

Le Comité recommande d'adopter la résolution suivante pour remplacer les résolutions S-34, S-68, S-97, S-99, S-136 et S-141:

ATTENDU QUE les compagnies demandent aux syndicats de collaborer à l'introduction de programmes d'aide aux employés en milieu de travail;

ATTENDU QUE beaucoup de membres sont aux prises avec des problèmes autres que l'alcoolisme et la toxicomanie;

ATTENDU QUE les ministères tant provinciaux que fédéraux continuent de restreindre les services sociaux et, du même coup, l'aide offerte aux membres de la communité en général;

ATTENDU QUE les programmes devraient viser au bien-être global de la personne;

ATTENDU QUE les objectifs patronaux, dans ces programmes, consistent à augmenter la productivité, diminuer l'absentéisme et améliorer leurs chances en arbitrage;

ATTENDU QUE de nombreuses questions d'ordre syndical doivent être envisagées dans ces programmes, par exemple:

1. les effets du travail comme cause des problèmes vécus par les travailleurs;
2. la limitation du champ de compétence de l'employeur quant au rendement;
3. la confidentialité;
4. les ressources financières que les employeurs devraient fournir;
5. les problèmes du recours aux professionnels de la santé;
6. la participation des syndicats aux conseils des organismes communautaires;

ATTENDU QUE le mouvement syndical forme des délégués sociaux pour aider les membres à résoudre les problèmes qui ont des répercussions personnelles, comme l'alcoolisme et la toxicomanie, et à envisager les mesures syndicales et sociales nécessaires au-delà de l'aide individuelle immédiatement requise;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada réaffirme son engagement vis-à-vis de la politique de 1978 concernant les PAE/PRE;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC institue à nouveau un organisme national permanent qui s'occupe de tous les aspects de l'alcoolisme et de la toxicomanie et fournisse documentation et assistance pour les programmes d'aide aux employés;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC encourage les affiliés à former des membres en vue du programme de counselling syndical comme première étape avant de décider de s'engager avec les employeurs dans des programmes d'aide aux employés.

Résolutions S-130 et S-131 sur la *coupe du bois*:

Résolution S-130: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-131: Le Comité en recommande l'adoption.

Résolution S-77 sur un programme de lutte contre la pauvreté: Le contenu de cette résolution a déjà été abordé dans la résolution combinée sur l'assurance-chômage et les résolutions S-31 et S-141. Le Comité recommande donc de rejeter la résolution S-77.

Résolution S-134 sur le maintien des avantages sociaux des employés: Ce point doit être résolu par la négociation collective grâce aux efforts de plusieurs affiliés. Le Comité recommande donc le rejet de la résolution S-134.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Art Kube, FTCB, président
Wally Majesky, FTO, secrétaire
W. Jewers, SITBCT
Dave Werlin, FTA
Sylvia Wallace, UIEPB
Susan Giampietri, AFPC.

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 14

RAPPORT DU COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE

Le Comité de la technologie a examiné les résolutions T-1 à T-9. Le CTC a déjà adopté une politique détaillée sur la technologie, qui englobe entre autres le temps de travail réduit, la surveillance électronique, la centralisation des services et le recyclage et qui trace un plan d'action pour les négociations, l'éducation, les campagnes et l'aménagement des lieux. Les résolutions qui suivent, à l'exception de la T-9, réaffirment cette politique. Le Comité abordera donc celle-ci d'abord puisqu'elle traite d'un nouveau sujet de politique.

Le Comité recommande d'adopter la résolution T-9 après avoir ajouté les mots "credit union" dans le premier attendu et les deux paragraphes du dispositif de la version anglaise.

Le Comité recommande d'adopter la résolution T-1 sur la participation des travailleurs aux bienfaits des changements technologiques.

Le Comité recommande d'adopter la résolution T-2 moyennant les modifications suivantes: remplacer les mots "nouvelles technologies" par "technologies de pointe" dans toute la résolution; remplacer le no 3 par ce qui suit: "IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC insiste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il mette sur pied un service spécial chargé d'étudier et de surveiller les effets de l'évolution technologique du milieu de travail; IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CTC continue d'offrir des programmes éducatifs pour préparer un plus grand nombre de syndiqués à surveiller les innovations technologiques afin que tout se passe comme il se doit."

Le Comité recommande d'adopter la résolution T-3 sur la négociation dans la Fonction publique fédérale.

Le Comité recommande d'adopter la résolution T-5 sur la modification du Code canadien du travail.

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions T-6 et T-8 sur la réduction du temps de travail:

ATTENDU QUE les changements technologiques font que la même somme de travail est accomplie par un nombre moindre de travailleurs ou que la même somme de travail s'effectue en moins de temps;

ATTENDU QU'il faut des solutions à long terme pour s'occuper des milliers de travailleurs déplacés par les changements technologiques;

ATTENDU QUE le droit à un travail et un niveau de vie convenables est plus important que l'augmentation de la productivité ou des profits;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada poursuive ses programmes d'éducation et d'action pour faire diminuer le temps de travail, conformément à la politique émanant de l'Assemblée statutaire de 1984.

Le Comité recommande d'adopter la résolution T-7, qui englobe en même temps la T-4, moyennant la suppression des mots "au sein de la même compagnie" à la toute fin.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Fred Pomeroy, président, STCC
Roxie Baker, secrétaire, TUA
Chris Anderson, STT
Fernand Dunberry, SCTP
Jean-Claude Parrot, SPC
Hugh Wagner, SSG

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 15

RAPPORT DU COMITÉ DE LA POLITIQUE MARITIME ET DES TRANSPORTS

Le Comité de la politique maritime et des transports s'est réuni pour étudier les résolutions TM-1 à TM-42. Voici donc son rapport, présenté par sujets:

Transport maritime

a) Construction et réparation de navires

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions TM-3, TM-4, TM-6, TM-9, TM-10, TM-11, TM-12, TM-16, TM-17, TM-20, TM-21, TM-25, TM-27 et TM-34:

ATTENDU QUE l'ensemble des pays industrialisés et maritimes, à l'exception du Canada, fournissent une aide financière importante à l'industrie de la construction navale;

ATTENDU QUE pendant la campagne électorale fédérale de 1984, le Parti progressiste-conservateur a déclaré que l'une de ses premières priorités serait de créer une industrie de construction navale plus viable et plus prospère et qu'il a établi une liste de propositions à cet effet;

ATTENDU QU'alors même que notre industrie de la construction navale est en crise, le gouvernement fédéral non seulement n'a pas mis en oeuvre la plupart des propositions préélectorales mais a également supprimé la subvention de 9% du Programme d'aide à l'industrie de la construction navale et le 3% d'encouragement à la productivité;

ATTENDU QUE les autres pays qui ont des chantiers navals augmentent leurs subventions jusqu'au point où ils doivent faire du dumping, ce qui enlève à notre industrie toute possibilité concurrentielle sur les marchés, et la plonge dans la pire crise qu'elle ait connu depuis 50 ans, menaçant de faire perdre leur emploi à des milliers de travailleurs des chantiers navals;

ATTENDU QUE la construction et la réparation de navires reliés à l'industrie de la pêche et à l'exploitation des ressources en haute mer procureraient du travail dont nos chantiers navals ont bien besoin;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral permet que les vaisseaux qui ravitaillent les plates-formes de forage naviguent dans les eaux canadiennes grâce à un permis temporaire;

IL EST RESOLU que la présente assemblée du Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de rétablir le Programme d'aide à l'industrie de la construction navale de manière à permettre à nos chantiers maritimes de soutenir la concurrence sur le marché mondial;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC demande au gouvernement fédéral de réaliser ses promesses électorales en vue de bâtir une industrie de construction navale plus viable et plus prospère;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les subventions du gouvernement fédéral soient accordées sur une base continue plutôt que renouvelable tous les ans, de façon à laisser amplement le temps aux compagnies de construction navale de soumissionner;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures législatives ou autres, pour garantir que la construction, la réparation et la modification des navires et plates-formes de forage, des navires de service et d'approvisionnement utilisés dans l'exploitation des ressources en haute mer soient effectuées dans les chantiers navals canadiens;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral:

1. restreigne l'octroi de permis de pêche à des navires construits, réparés ou modifiés au Canada;
2. applique des droits de douane à tout travail effectué à l'étranger pour la réparation et la modification de navires canadiens.

b) Marine marchande canadienne

Le Comité recommande d'adopter la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions TM-2, TM-7, TM-8, TM-18, TM-24, TM-29, TM-30, TM-31, TM-33 et TM-36:

ATTENDU QU'en abandonnant, après la Seconde Guerre mondiale, la flotte canadienne de marine marchande, le gouvernement fédéral a laissé le Canada totalement dépendant des propriétaires de navires étrangers, qui ne payent pas de taxes et n'emploient pas de marins canadiens;

ATTENDU QU'en restaurant la marine marchande canadienne, des milliers d'emplois seraient créés pour des Canadiens, notre balance des paiements serait améliorée, notre commerce stimulé et le Canada pourrait devenir autosuffisant en matière de transport et de politique maritimes;

ATTENDU QU'à l'instar d'autres pays maritimes, le Canada pourrait adopter la formule 40-40-20, préconisée par la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCD) pour se donner une marine marchande;

ATTENDU QUE plus de 200 navires battant pavillon de complaisance appartiennent à des Canadiens qui en tirent de grands profits;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a proposé de permettre aux entreprises canadiennes d'affréter ou de louer des navires étrangers avec leurs équipages en vue de les faire naviguer dans les eaux territoriales de l'Arctique canadien dans les cas où un navire canadien n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le Groupe d'étude du gouvernement fédéral sur la navigation hauturière a recommandé récemment que le Canada ne prenne pas de mesures pour instituer une flotte hauturière canadienne alors que le rapport minoritaire des représentants des travailleurs a pressé le gouvernement de le faire;

IL EST RESOLU que la présente assemblée du Congrès du Travail du Canada réclame du gouvernement l'établissement d'une marine marchande construite au Canada et dotée d'équipages canadiens;

IL EST EN OUTRE RESOLU de s'inspirer, dans l'établissement de notre marine marchande, de la formule 40-40-20 de la CNUCD;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral établisse un programme exigeant que tous les navires canadiens battant pavillon de complaisance soient rapatriés et dotés d'équipages canadiens;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le gouvernement fédéral restreigne tout le cabotage et toute l'activité d'exploration offshore aux navires canadiens construits au Canada et dotés d'équipages canadiens;

IL EST EN OUTRE RESOLU que les subventions fédérales à l'industrie de la construction navale soient augmentées de manière à garantir que les chantiers navals soient en mesure de construire des navires nouveaux et de remplacement pour une flotte hauturière;

IL EST EN OUTRE RESOLU qu'il soit interdit d'utiliser des fonds publics pour la construction, la rénovation ou l'achat de navires qui ne sont pas construits au Canada;

IL EST EN OUTRE RESOLU que dans cet effort d'identité nationale, on prévoit la formation professionnelle des équipages, du personnel de bord et des travailleurs des chantiers navals.

c) Autre

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-14.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-15.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-5 qui englobe la résolution TM-19.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-32.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-1.

Transport ferroviaire

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-28 qui englobe les résolutions TM-38 et TM-42.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-40.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-37 qui englobe les résolutions TM-13 et TM-41.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-22.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-23.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-35.

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-26.

Déréglementation

Le Comité recommande d'adopter la résolution TM-39.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

J. Hunter, président, FCCET & AO
J.T. Saunders, secrétaire, ACETA/TUA
R. Clark, FCM
Angela Schira, AIM
D.C. Lomas, UIOVD
A.W. Davis, GMMC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 16

RAPPORT DU COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE

Le Comité de la condition féminine s'est réuni pour examiner les résolutions W-1 à W-35.

La résolution W-22 a été envoyée au Comité des droits de la personne.

Les résolutions W-1, W-2, W-5, W-10, W-15, W-24 et W-33 portent toutes sur le même sujet. Le Comité a rédigé une résolution de remplacement englobant ces sept résolutions:

ATTENDU QUE des services de garde de qualité constituent une nécessité fondamentale pour les parents qui travaillent;

ATTENDU QUE les places dans les garderies autorisées ne représentent que 8% du nombre d'enfants qui ont besoin d'un service de garde;

ATTENDU QUE le récent Rapport du Groupe d'étude Cooke a confirmé l'état de crise dans lequel se trouve le régime de garde des enfants au Canada;

ATTENDU QUE le mouvement syndical n'a cessé d'exprimer ses inquiétudes face au manque de services reconnus de garde d'enfants, à l'augmentation du nombre de garderies à but lucratif ainsi qu'aux salaires dérisoires et aux mauvaises conditions de travail des travailleurs et travailleuses de garderies;

ATTENDU QU'on a très peu de services de qualité qui soient disponibles, accessibles, à coût abordable et de qualité, et que les heures d'ouverture des garderies sont rigides, le tout à cause du faible niveau et de la méthode de subventionnement;

IL EST RÉSOLU que le Congrès du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de mettre à la disposition des provinces un mode de financement permettant à celles-ci de mettre sur pied au Canada un réseau complet de garderies à but non lucratif et de grande qualité;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral d'accorder immédiatement des subventions de démarrage conditionnel, recommandées par le Groupe d'étude Cooke, comme première étape pour aider à résorber la crise actuelle des services de garde d'enfants au Canada;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue de presser les affiliés, les fédérations de travailleurs et les conseils du travail de soumettre des mémoires au Groupe d'étude parlementaire sur la garde des enfants demandant au gouvernement fédéral de prendre les mesures préconisées dans la politique du Congrès du Travail du Canada.

Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement.

Les résolutions W-6, W-7, W-8, W-9, W-11, W-16, W-20, W-23 et W-27 ont été examinées par le Comité qui a rédigé une résolution de remplacement, laquelle, à notre avis, englobe les principes énoncés dans toutes ces régolutions:

ATTENDU QUE l'égalité des chances pour les travailleuses doit être au coeur des luttes du mouvement syndical;

ATTENDU QU'en dépit des progrès enregistrés, les femmes sont encore confinées à des ghettos d'emploi où la rémunération est grandement inférieure à celle des hommes;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada presse le gouvernement fédéral et encourage en même temps ses fédérations de travailleurs à continuer d'exercer des pressions sur leur gouvernement provincial ou territorial respectif pour obtenir la promulgation de lois visant la parité salariale pour un travail d'égale valeur et qui incluraient les clauses suivantes (ou la modification à cette fin des lois existantes):

1. application uniforme du principe de la parité salariale aux secteurs privé et public;
2. obtention de la parité salariale par la négociation collective;
3. l'affectation de fonds spéciaux aux adaptations requises par l'équité salariale outre les hausses normales de salaire;
4. réalisation de l'équité salariale pour les femmes en augmentant le salaire des travailleurs moins bien rémunérés plutôt qu'en diminuant le salaire des travailleurs à revenu plus élevé;
5. programme s'appliquant uniformément à tous les employés, sans distinction de sexe, lorsque les processus d'évaluation des emplois sont utilisés pour établir la parité salariale pour un travail d'égale valeur;
6. procédure de recours accessible à tous comprenant des services de counselling et d'aide juridique à l'intention des plaignant-e-s éventuel-le-s et faisant partie intégrante de la loi;
7. obligation pour l'employeur de faire rapport de ses efforts pour instaurer la parité salariale pour un travail d'égale valeur;
8. sanctions prévues pour quiconque refuse de s'y conformer.

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada participe dans la mesure du possible aux campagnes visant à obtenir la parité salariale pour un travail d'égale valeur:

IL EST EN OUTRE RESOLU que la parité salariale pour un travail d'égale valeur constitue un élément important de la prochaine Conférence du CTC sur l'égalité;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC continue d'encourager les affiliés à négocier des clauses contractuelles de parité salariale pour un travail d'égale valeur aux fins de rétrécir l'écart salarial en obtenant:

1. des hausses générales de salaire plutôt qu'au pourcentage afin d'aider les employés (habituellement des femmes) qui se situent au bas de l'échelle de rémunération;
2. l'uniformisation des taux de base;
3. la suppresssion des augmentations d'échelons; l'égalité salariale et des avantages sociaux pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel;
4. le congé parental payé.

Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement.

Résolution W-3: Le Comité recommande l'adoption.

Résolution W-12: Le Comité a modifié le ''résolu'' pour en préciser le sens:

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada cherche activement à obtenir du gouvernement fédéral qu'il consacre plus d'argent et instaure davantage de programmes destinés à former la main-d'oeuvre féminine aux emplois non traditionnels.

Le Comité recommande d'adopter la résolution W-12 telle que modifiée.

Résolution W-14: Le Comité a modifié comme suit le premier ''attendu'';

ATTENDU QUE la pornographie contribue à nier l'égalité des femmes dans la société.

Le Comité recommande d'adopter la résolution W-14 telle que modifiée.

Résolution W-25: Le Comité a rédigé une résolution de remplacement pour en préciser le sens:

ATTENDU QUE les lois québécoises sur la santé et la sécurité reconnaissent les droits spécifiques des travailleuses enceintes;

ATTENDU QUE les lois des autres provinces sont muettes sur ce point;

IL EST RESOLU que le CTC exerce des pressions pour garantir le droit d'arrêt de travail préventif ou de mutation pour les femmes enceintes lorsque leur emploi présente un danger pour elles-mêmes ou pour l'enfant qu'elles portent;

IL EST EN OUTRE RESOLU que, s'il n'y a pas d'autre travail approprié, ces travailleuses soient entièrement indemnisées sans pertes de leurs prestations et de leur ancienneté.

Le Comité recommande d'adopter la résolution de remplacement W-25.

Les résolutions W-4, W-17, W-21 et W-30 portent toutes sur l'accès à l'égalité. Attendu que leur contenu est englobé en grande partie dans la politique du CTC sur l'accès à l'égalité, le Comité a rédigé une résolution de remplacement qui porte spécifiquement sur les points soulevés dans les résolutions concernant le projet de loi C-62:

ATTENDU QUE l'assemblée statutaire de 1984 du Congrès du Travail du Canada a adopté un énoncé de politique réclamant des lois pour rendre obligatoires les programmes d'accès à l'égalité;

ATTENDU QUE la Commission royale présidée par Mme le juge Rosalie Abella a conclu que les programmes facultatifs d'accès à l'égalité n'ont pas fonctionné;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-62 concernant l'équité professionnelle;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne vise pas les employé-e-s du secteur public, ne prévoit pas de mesures pour appliquer la loi ni d'obligation pour les employeurs de négocier l'accès à l'égalité avec les syndicats;

IL EST RESOLU que la présente assemblée condamne le projet de loi C-62 qui est insuffisant et inefficace;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Congrès du Travail du Canada continue de réclamer des lois pour rendre obligatoires les programmes d'accès à l'égalité, conformément à l'énoncé de politique adopté par l'assemblée de 1984 du CTC.

Le Comité recommande d'adopter cette résolution de remplacement.

Résolution W-29: Le Comité recommande que le troisième ''attendu'' soit supprimé et remplacé par ce qui suit:

ATTENDU QUE l'assurance-chômage ne prévoit aucune provision pour les congés de paternité et que les prestations de maternité et d'adoption sont insuffisantes;

Et que le dernier ''résolu'' soit modifié comme suit:

IL EST EN OUTRE RESOLU que le *Congrès du Travail du Canada demande* aux fédérations provinciales de travailleurs de *presser* les gouvernements provinciaux d'adopter des lois qui garantiront à tous les travailleurs et travailleuses

que leur ancienneté et leurs avantages sociaux continueront de s'accumuler soit lorsqu'ils prennent congé pour s'occuper de leurs enfants, soit lorsque la femme enceinte prend son congé de maternité.

Le Comité recommande d'adopter la résolution W-29 telle que modifiée.

Résolution W-28: Le Comité recommande l'adoption.

La résolution W-32 demande que les hommes aient droit à des congés et à des prestations de paternité équivalents à ceux que reçoivent les femmes. Cette mesure diffère passablement de la politique actuelle du CTC qui demande que les trois premiers mois de congé s'appliquent aux mères seulement. Bien que les hommes et les femmes commencent à reconnaître qu'il est important que le père partage les responsabilités du soin des enfants, le Comité est d'avis qu'un changement dans notre politique qui ne tiendrait pas compte des besoins particuliers de la femme à l'occasion de la naissance d'un enfant, ne servirait pas au mieux les intérêts des travailleuses. Le Comité estime cependant que l'actuelle politique doit être mise à jour, et par conséquent, nous recommandons que cette résolution soit renvoyée au Conseil exécutif qui l'approfondira et agira en conséquence.

Par conséquent, le Comité recommande que la résolution W-32 soit renvoyée au Conseil exécutif du Congrès du Travail du Canada.

Résolution W-31: Le Comité recommande de modifier la résolution en supprimant du premier "résolu" les termes "d'ici deux ans", puis en remplaçant, dans le dernier "résolu", les termes "les questions suivantes" par "les aspects suivants de la garde des enfants:".

Le Comité recommande d'adopter la résolution W-31 telle que modifiée.

La résolution W-13 porte sur la décision prise par la Commission canadienne des droits de la personne concernant l'embauchage au Canadien National. Dans son énoncé de politique de 1984 sur l'action positive, le Congrès du Travail du Canada réclame que les programmes d'accès à l'égalité englobent beaucoup plus que la simple embauche. Par conséquent, le Comité estime nécessaire de modifier la résolution en supprimant les "résolus" pour les remplacer par les suivants:

IL EST RESOLU que la présente assemblée du Congrès du Travail du Canada appuie la décision de la Commission canadienne des droits de la personne concernant l'embauche au Canadien National;
IL EST EN OUTRE RESOLU que le CTC proteste auprès du gouvernement fédéral contre ce gaspillage de l'argent des contribuables auquel le CN a donné lieu en contestant devant les tribunaux la décision de la Commission.

Le Comité recommande d'adopter la résolution W-13 telle que modifiée.

Résolution W-34: Le Comité recommande d'adopter la résolution W-34.

Les résolutions W-18, W-19, W-26 et W-35 porte sur le paiement des dépenses des membres par le Congrès du Travail du Canada. Le CTC, conformément à sa politique, offre actuellement des services de garderie lors des assemblées statutaires et des conférences. C'est également la politique du CTC d'encourager les affiliés à rembourser les frais encourus par les membres pour la garde des enfants. Actuellement, les dépenses des membres qui siègent à des comités permanents sont assumées par l'affilié, conformément à la politique de celui-ci sur le remboursement des dépenses. Bien que les politiques à cet égard varient d'un affilié et d'un syndicat local à l'autre, le transfert d'une telle responsabilité au CTC, tel que le proposent ces résolutions, a de vastes implications. Le Comité recommande donc que les résolutions W-18, W-19, W-26 et W-35 soient renvoyées au Conseil exécutif du CTC pour un examen plus approfondi.

L'énoncé de politique sur l'accès à l'égalité adopté en 1984 demandait au CTC de vérifier où en sont les affiliés en matière d'égalité et d'en faire rapport devant l'assemblée. Plus tôt cette année, le CTC a demandé à chacun des affiliés de remplir un questionnaire afin d'obtenir des données, entre autres, sur le nombre de membres féminins au sein de l'organisation, le pourcentage de femmes occupant des postes électifs aux niveaux local et national, et le nombre de comités de la condition féminine existants aux niveaux local et national. Au moment de rédiger ce rapport, trente affiliés, représentant environ la moitié des effectifs, avaient remis le questionnaire. Certains affiliés ont besoin de temps supplémentaire pour réunir les données exigées. Le Congrès poursuivra sa démarche et mettra régulièrement à jour les informations recueillies, pour rendre compte des progrès enregistrés par les affiliés.

Nous voulons aussi signaler la production du vidéo intitulé "Breaking Ground" réalisé par le CTC pour la conférence nationale sur l'égalité. Ce vidéo illustre les actions entreprises par le CTC et bon nombre de fédérations dans les cas où on estimait que les femmes étaient sous-représentées à l'exécutif.

Ce rapport est présenté au nom du Comité de la conditon féminine:

Nadine Hunt, FTS, présidente
Diane Wood, SNFPP, secrétaire
Cynthia Wishart, SCFP
Deborah Smith, TUAC
Michèle Brouillette, STCC
Carol Phillips, TUA

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 17

RAPPORT DE L'OMBUDSMAN

Voici le rapport de l'Ombudsman, tel que les Statuts du Congrès du Travail du Canada l'exigent. (Les attributions de l'Ombudsman sont énoncées en annexe aux Statuts.)

Ce rapport englobe les deux années allant du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1985. Les cas suivants y ont été étudiés:

Litige no 17

Appel de David R. Nelson, de Smithers (C.-B.) concernant une action disciplinaire prise contre lui par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique en vertu de l'article IV, section 2 (a) des Status dudit Syndicat.

L'audience a été tenue le 27 novembre 1984. Le rapport ainsi que la décision prise en faveur du droit dudit Syndicat de prendre des mesures disciplinaires contre David R. Nelson ont été remis le 22 janvier 1985.

Plainte reçue d'un dirigeant de la section locale 213 du Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre. Le plaignant demandait une enquête sur l'administration et les affaires internes de la section 213.

Le 21 juin 1985, le plaignant faisait savoir que l'ombudsman ne peut pas agir dans cette affaire parce que le recours à l'ombudsman du Congrès du Travail du Canada ne fait pas partie de la procédure d'appel prévue dans les Statuts de ce syndicat international.

L.H. Lorrain, Ombudsman

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 18

PLEIN EMPLOI ET JUSTICE — LE MONDE DU TRAVAIL TRACE UN PROGRAMME AU CANADA

1. Introduction

La société canadienne est en crise. Quiconque scrute les faits constate vite que les politiques économiques mises en oeuvre par les gouvernements n'améliorent pas la vie de la plupart des Canadiens et des Canadiennes.

La récession a occasionné l'aggravation du chômage, la chute du niveau de vie et une recrudescence de la pauvreté, des compressions de programmes sociaux et d'autres services, des mises à pied tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et des attaques contre les syndicats et les droits syndicaux essentiels.

Les pires caractéristiques de cette récession sont toujours là et, tout autour de nous, nous voyons se propager une idéologie de droite qui essaie de rejeter le blâme des problèmes de l'économie sur le dos des travailleurs, même lorsque ceux-ci en sont les principales victimes.

Le monde des affaires a prétendu que les dépenses gouvernementales ont aggravé la crise, que les programmes sociaux sont trop généreux, que les règlements gouvernementaux entravent l'efficacité, et que les travailleurs ont trop demandé au système.

Pour le monde des affaires, le remède à nos problèmes est clair: diminuer le déficit, restreindre les dépenses sociales, amenuiser le secteur public, limiter les règlements gouvernementaux de toutes sortes, changer le régime fiscal pour que les compagnies reçoivent davantage et que les simples citoyens portent une plus large part du fardeau des gouvernements, et diminuer le salaire et le niveau de vie des Canadiens moyens par le chômage et par l'affaiblissement du pouvoir des travailleurs et travailleuses de négocier de justes augmentations de salaires et d'avantages sociaux. Et tout cela afin que le Canada soit plus ''concurrentiel''!

Bref, retourner au ''marché''.

Profitant du climat de crainte et d'incertitude dans lequel vivent la plupart des travailleurs et des travailleuses, les compagnies se sont réorganisées, ont diminué leur personnel, abaissé leurs frais de main-d'oeuvre et essayé de se doter d'une main-d'oeuvre plus docile.

Le temps est venu de se dresser contre ce programme ourdi par les compagnies et d'en tracer un nouveau, fondé sur les besoins et les désirs de la vaste majorité des Canadiens et des Canadiennes.

Nous qui ne sommes pas responsables de cette crise, nous qui somes forcés d'en payer le coût, nous devons faire preuve d'imagination et de volonté pour bâtir une stratégie économique de rechange.

Nous qui ne sommes pas responsables de cette crise, nous qui sommes forcés d'en payer le coût, nous devons faire preuve d'imagination et de volonté pour bâtir une stratégie économique de rechange.

Cette stratégie de rechange doit reposer sur le plein emploi et l'équité. Elle doit viser la création d'emplois et non une diminution de postes et de sécurité, promouvoir des investissements socialement utiles et non récompenser la spéculation financière et la recherche du profit, chercher à augmenter les salaires réels et le niveau de vie et non à les affaiblir pour susciter un climat favorable aux investisseurs, apprécier les services publics à leur juste valeur et les promouvoir, et s'appuyer sur une planification économique démocratique et contrôlée publiquement. Enfin, elle doit être bâtie sur la solidarité entre les travailleurs, et entre les travailleurs et les autres membres de la société qui ont aussi souffert des échecs des politiques économiques actuelles.

Le défi consistera, pour le reste du siècle, à créer une démocratie économique au Canada et à accroître l'efficacité de nos institutions économiques contre une idéologie qui voudrait substituer le pouvoir des compagnies à la démocratie économique et sociale.

Pour y réussir, il faudra rien de moins qu'une restructuration complète de l'économie canadienne.

A cette fin, il nous faut un programme tracé par le monde du travail, pour remplacer celui du monde des capitaux.

Notre plan d'action doit comprendre les éléments suivants:

A. Mobiliser les forces syndicales

Si nous voulons commencer à restructurer le Canada, il nous faut mobiliser tout le mouvement syndical autour d'un programme d'espoir, d'action et de transformation assez puissant pour représenter les travailleurs et travailleuses et les autres victimes du programme des compagnies.

Solidarité sociale — Nous travaillerons à bâtir des liens, autour d'un programme commun, avec d'autre groupes de la société qui sont aussi en butte aux attaques.

Recrutement des non-syndiqués — Nous nous réengagerons, au niveau national et à celui de chaque affilié, à amener les non-syndiqués dans nos rangs et à leur offrir la protection et les avantages que seule une action collective peut apporter.

Unité syndicale — Nous redoublerons d'efforts pour rallier à notre centrale tous les travailleurs et toutes les travailleuses et leurs organisations.

Sécurité d'emploi — Nous offrirons un appui financier, organisationnel et éducatif à tous les syndicats qui luttent pour préserver la sécurité d'emploi.

Accès à l'égalité — Nous poursuivrons notre campagne de promotion de l'accès à l'égalité pour exiger que les femmes aient leur juste part des récompenses économiques et sociales de notre société. Nous continuerons de faire de l'accès à l'égalité, y compris l'équité salariale, un point hautement prioritaire de nos programmes d'éducation et d'aider tous les affiliés à tracer un programme solide, coordonné et détaillé qui place l'accès à l'égalité au coeur de notre stratégie de négociation collective. Les programmes d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles et les handicapés constituent aussi des questions centrales pour le monde du travail. Nous ne saurions plus tolérer que des membres de ces groupes soient privés de leurs droits.

Réduction du temps de travail — Nous nous réengageons à lutter pour faire abréger le temps de travail, notamment par une loi nationale interdisant les heures supplémentaires, par une semaine de travail plus courte, l'amélioration du congé parental, la prolongation des vacances, une retraite plus hâtive et de meilleures pensions.

Concessions — Nous continuerons de nous opposer aux concessions, quelle qu'en soit la forme, y compris le contrôle des salaires.

Solidarité internationale — Nous continuerons d'aider nos confrères et compagnes des autres pays dans leur lutte pour la justice sociale.

Action politique — Nous nous réengageons à appuyer le Nouveau Parti Démocratique, porte-parole des travailleurs et travailleuses du Canada.

B. Changer les politiques gouvernementales

Il faut changer les théories fondamentales de la politique économique au Canada. Pendant trop longtemps, les compagnies et les gouvernements ont traité les travailleurs et les travailleuses comme une partie du problème; nous devons démontrer, par notre unité autour d'une nouvelle stratégie économique, que nous faisons partie de la solution et que nous ne manquons pas de réponses et d'idées, contrairement à eux.

Société de plein emploi — Nous réclamerons du gouvernement une politique économique qui donne la préséance au plein emploi, et un échéancier permettant d'abaisser le chômage le plus tôt possible.

Réforme fiscale — Nous lancerons une grande campagne pour obtenir une réforme fiscale et nous travaillerons avec nos alliés politiques à un programme détaillé de réforme fiscale pour remplacer les théories du "goutte à goutte" et les stimulants fiscaux aux compagnies, si chers au monde des affaires.

Taux d'intérêt — Nous poursuivrons notre campagne contre les taux d'intérêt élevés et nous exercerons des pressions sur le gouvernement pour qu'il prenne en main notre politique monétaire et se serve des taux d'intérêt à l'avantage des Canadiens et des Canadiennes, pour développer l'économie.

Politique d'investissement — Nous travaillerons à mobiliser le mouvement syndical dans une campagne destinée à promouvoir le contrôle public et la démocratisation du processus d'investissement.

Propriété publique — Nous nous opposerons à la privatisation des entreprises actuellement publiques et nous travaillerons à étendre la propriété publique à d'autres domaines, entre autres les secteurs des finances et des ressources.

Libre-échange canado-américain — Nous nous engageons, dans l'unité du mouvement syndical et dans notre souci de l'emploi et des conditions de travail ainsi que de la survivance et de l'indépendance de notre pays, à lutter contre le libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Déréglementation — Nous intensifierons notre lutte contre la déréglementation, grâce à une campagne nationale coordonnée dont l'objectif consistera à bloquer définitivement la tendance à la déréglementation.

Programmes sociaux — Nous poursuivrons notre lutte pour préserver l'assurance-santé et nous nous battrons contre la privatisation des services médicaux, la surfacturation et les tarifs modérateurs dans tout le pays; nous nous organiserons pour défendre et améliorer l'assurance-chômage. Nous travaillerons non seulement à conserver les programmes vitaux mais aussi pour qu'ils soient élargis et respectent le principe de l'universalité; nous lutterons pour préserver et améliorer les pensions publiques. Nous sommes unis également dans notre lutte pour défendre les services et les programmes publics contre la privatisation et la sous-traitance.

Droits syndicaux essentiels — Les assauts pleuvent de partout contre les droits syndicaux essentiels. Quel qu'en soit le coût en temps et en argent, nous continuerons de nous battre pour préserver et élargir les droits syndicaux essentiels face à des groupes tels que la Coalition nationale des citoyens, car l'avenir du syndicalisme au Canada est en jeu.

Grâce à ce programme du monde du travail, nous nous démènerons pour donner espoir aux victimes de la récession persistante et pour leur faire prendre conscience du formidable pouvoir qu'apportent l'organisation et l'action collectives.

2. Une relance pour l'économie mais non pour la population

Après avoir subi leur pire recul depuis la Grande Crise, certaines tranches de notre économie ont effectué une remontée.

La croissance économique a été de 4% l'an dernier, et d'environ 5% l'année précédente.

Le taux d'inflation se situe actuellement à 4%, niveau dont les Canadiens avaient perdu l'habitude depuis le début des années 70.

Les profits des compagnies ont rebondi.

Pour certains, donc, il y a eu une relance, mais tel n'a pas été le cas pour une foule d'autres.

Même si le gouvernement et le monde des affaires ont salué la fin de la récession, aux derniers jours de 1982, le taux officiel de chômage (février 1986) si situe encore aux environs de 10% et le taux réel demeure beaucoup plus élevé.

Le coût de ce chômage officiel, en termes purement économiques, s'élève à quelque 53$ milliards de production perdue en 1985 seulement, et atteindra encore 53$ milliards en 1986. Ces chiffres font pâlir le déficit et donnent irréfutablement raison aux travailleurs lorsqu'ils réclament que leur besoin d'emplois passe avant les désirs de restrictions fiscales exprimés par les milieux d'affaires.

En janvier 1986, notre pays comptait un peu moins de 1.3 million de personnes officiellement en chômage. Le chiffre est beaucoup plus élevé si l'on inclut les chômeurs cachés, et le nombre de personnes en chômage prolongé demeure à un niveau intolérable.

Le taux de chômage chez les jeunes (15.9%) correspond encore à une fois et demie le taux général. La récession a fait perdre aux jeunes à peu près 360 000 emplois, dont environ 130 000 seulement ont été récupérés.

Dans certaines régions du pays, le taux de chômage s'apparente encore à la dépression.

Depuis le début de la récession, les emplois à plein temps ont diminué et l'emploi à temps partiel a pris de l'ampleur. De la veille de la récession au début de 1986, environ 580 000 emplois se sont ajoutés au marché du travail, dont 230 000 à plein temps et 350 000 à temps partiel. Dans l'économie actuelle, presque un emplois sur six est à temps partiel.

Pour une septième année consécutive le taux d'augmentation des salaires a accusé un retard sur celui du coût de la vie.

Les dernières statistiques font état de cet écart entre les deux taux qui est déjà notable chez les travailleurs syndiqués mais bien pire encore chez les non-syndiqués. Cet affaiblissement prolongé du pouvoir d'achat réel a joué un grand rôle dans le récent marasme économique. Il faut absolument renverser la vapeur si l'on veut parvenir à une croissance soutenue.

Près du sixième de notre population touche un revenu qui n'atteint même pas le seuil de pauvreté et, parmi les gens pauvres, on trouve un nombre disproportionnément élevé de femmes, de personnes âgées et de familles monoparentales.

Bref, si certains ont profité de la relance, dans notre société, beaucoup ne l'ont nullement ressentie. Ce sont les travailleurs qui ont fait les frais de la récession mais d'autres qu'eux ont récolté les avantages de la relance.

3. Le programme conservateur

Malgré les problèmes qui continuent de hanter notre économie, le gouvernement fédéral suit une stratégie qui déséquilibrera encore plus la répartition des avantages et des privilèges dans notre société. Il s'agit d'une stratégie destinée à diminuer le rôle du gouvernement pour laisser aux forces du marché le soin de décider de notre avenir.

Cette stratégie comporte:
— la volonté de tolérer des niveaux inadmissiblement élevés de chômage;

— la volonté de laisser les salaires et les conditions de travail diminuer à des niveaux permettant la "concurrence" avec les autres pays;
— le soin laissé au marché de fixer les priorités économiques, ce qui a entraîné la déréglementation, la privatisation d'entreprises gouvernementales et la sous-traitance de services gouvernementaux, des compressions de programmes et de services gouvernementaux, et des projets de libre-échange avec les États-Unis;
— la préséance donnée à la réduction du déficit sur le progrès social, afin de plaire au monde des affaires et aux investisseurs internationaux, et le déplacement du fardeau fiscal de manière à ce qu'il pèse moins sur les compagnies et les riches et davantage sur les particuliers et les classes moyenne et pauvre.

Telle est la "nouvelle réalité" dont tant de politiciens et de gens d'affaires parlent actuellement. En fait, c'est simplement le retour à une vieille réalité, où le chômage était naturel et inévitable, où les soupes populaires et les banques de nourriture étaient universelles, et où l'on ne pouvait guère compter que sur soi.

Pareilles idées nous répugnent jusqu'au plus profond de nous-mêmes.

L'accent mis sur le marché par le gouvernement et le monde des affaires équivaut essentiellement à un assaut contre le niveau de vie des travailleurs et leurs droits fondamentaux, tant de la part du gouvernement qu'à la table de négociation.

On trouve un excellent exemple de cette stratégie économique dans les deux derniers budgets fédéraux, qui entraîneront des hausses d'impôt personnel et de taxe de vente équivalant à 7$ milliards l'an prochain, alors que les impôts des compagnies diminueront effectivement. C'est donc dire que le fardeau des dépenses de l'État continuera de se déplacer, pesant encore moins lourdement sur les compagnies et toujours plus sur les particuliers.

On nous dit que les politiques axées sur le marché sont nécessaires pour revigorer l'économie et que ces changements visent notre bien.

Voilà qui est faux dans les deux cas.

En fait, il devient de plus en plus clair que ce programme, loin de résoudre nos problèmes, ne fera que les aggraver.

En laissant les priorités d'investissement de notre société entre les mains du secteur privé, on s'est surtout préoccupé de l'exportation de matières premières non transformées et l'on n'a pas voulu consacrer suffisamment de fonds à des initiatives créatrices d'emplois ailleurs dans l'économie.

De même, on s'est surtout préoccupé de la "compétitivité", au grand détriment des salaires, des avantages sociaux, des conditions de travail, des droits syndicaux et de la négociation collective.

A la table de négociation, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, les employeurs essaient d'arracher des concessions et de faire regresser les salaires, les conditions de travail, les vacances et les niveaux d'emploi; nous assistons à des coupures de personnel par des mises à pied ou des départs naturels, à une augmentation des exigences d'heures supplémentaires, à la sous-traitance dans le secteur public, à l'érosion de la sécurité d'emploi, au remplacement des emplois à plein temps par des emplois à temps partiel ou par des emplois temporaires et occasionnels s'accompagnant de salaires et d'avantages sociaux très maigres, sans sécurité d'emploi.

En plus de faire regresser le niveau de vie et augmenter le chômage, l'affaiblissement du pouvoir de négociation des travailleurs a provoqué une autre crise des finances gouvernementales, étant donné la chute des revenus et l'augmentation des dépenses. Cette crise empire toujours et le gouvernement tente en vain, à coups de faveurs fiscales, d'amener les compagnies à nous en sortir.

La déréglementation fera disparaître les normes minimales qui nous protègent tous contre les marchandises de mauvaise qualité, la fixation illicite des prix, les pouvoirs monopolistes, les atteintes à la santé et la sécurité, les problèmes environnementaux et la dégradation des normes du travail.

La déréglementation du transport mettra en danger un grand nombre d'emplois, compromettra la sécurité des gens et rendra les services moins satisfaisants, moins sûrs et moins commodes pour beaucoup de localités et de régions de notre pays.

La déréglementation des télécommunications peut faire grimper le coût des services essentiels au point où beaucoup n'en n'auront plus les moyens, et tout cela pour contenter le monde des affaires qui veut des tarifs plus bas et des profits plus volumineux.

La déréglementation du secteur financier, la suppression du contrôle des investissements étrangers et l'abolition du Programme énergétique national laisseront de plus en plus de décisions influant sur l'économie aux mains d'entreprises que seuls les profits intéressent.

Le libre-échange fera de notre économie le jouet des grandes compagnies, qui pourront exporter et importer à leur gré, et déménager leurs installations sans égard pour les emplois, les collectivités et le bien-être des travailleurs et des travailleuses. Notre souveraineté politique, économique et culturelle sera en péril, de même que nos programmes sociaux, nos programmes économiques, nos programmes de développement régional et tous ces programmes que nous avons institués pour favoriser le développement économique et protéger les faibles et les vulnérables.

La privatisation a fait vendre des biens de l'État à des prix dérisoires et passer d'importants services publics à des entreprises privées assoiffées de profits. Pas de nouveaux emplois, pas de bienfaits pour la population.

La réduction du déficit a déjà fait amputer des programmes sociaux pour stimuler la confiance du monde des affaires, et il est probable que d'autres coupures suivront dans les services de santé, l'assurance-chômage, l'éducation universelle et d'autres programmes essentiels. La guerre au déficit annoncée dans le budget de février 1986 diminuera les sommes consacrées aux programmes dont beaucoup ont besoin dans notre société, au point où elles ne représenteront pas une plus grande part de notre revenu national qu'il y a 25 ans.

La hâte de réduire le déficit a déjà provoqué dans le secteur public des compressions généralisées qui ont entraîné des coupures de salaire, des mises à pied, une détérioration des conditions de travail et la diminution de services pourtant indispensables à la population.

De toute évidence, plus que jamais les problèmes sont économiques et sociaux et les solutions sont d'ordre politique.

4. Programme du monde du travail - Plein emploi et justice

Plus que jamais il apparaît clairement aux travailleurs et travailleuses que, ce dont les Canadiens et Canadiennes ont besoin, c'est d'une nouvelle stratégie qui corresponde à leurs impératifs et non à ceux des manieurs de capitaux.

Au coeur de cette stratégie doit figurer un engagement au plein emploi et à la justice dans la répartition de la richesse de notre société, par une amélioration du niveau de vie, des services publics et des programmes de sécurité du revenu, et par l'utilisation de politiques publiques et d'investissements publics, démocratiquement régis, pour planifier notre développement économique.

En tant que mouvement, nous pouvons influer sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des lois et mettent en oeuvre des politiques favorisant les travailleurs et travailleuses plutôt que les compagnies. Nous pouvons nous unir aux organisations progressistes qui partagent nos idées, au sein de la population, pour influencer les décisions du gouvernement. Mais si nous voulons assurer notre avenir, nous devons aller encore plus loin et commencer à utiliser nos ressources, en tant que travailleurs et travailleuses, pour édifier le genre d'institutions et d'entreprises qui seront les fondements d'un société nouvelle.

Il nous faut être capables de présenter notre propre programme économique pour le Canada. Il nous faut ramener ce programme avec nous, là où nous travaillons, et commencer à stimuler l'appui du monde du travail pour ce programme qui imprimera une volte-face à la vie politique et la vie économique de notre pays.

A. Mobilisation des forces syndicales

Pour réaliser nos objectifs, que ce soit par la voie législative ou par la négociation, il nous faut renforcer notre mouvement pour qu'il soit apte à parler au nom de tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Nous devons continuer à nouer des liens avec d'autres groupes de la collectivité et pratiquer la solidarité sociale. Dialogue 86 est un exemple de tels efforts, et nous promettons de persister.

Nous devons faire un vaste travail de recrutement. Pendant la récession, nous avons réussi à augmenter nos effectifs grâce à la syndicalisation. Actuellement, environ 40% de la population active rémunérée est syndiquée. Les obstacles ne nous ont pas empêché de progresser. Il nous faut marcher ferme dans cette voie pour tâcher d'apporter les avantages de la négociation et de la force collectives à tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Nous devons tendre la main aux autres organisations de travailleurs et travailleuses et les attirer à notre centrale. Pour dresser et mettre en pratique un programme du monde du travail pour l'avenir du Canada, il faut beaucoup de force que seul un mouvement syndical uni nous procurera.

Nous devons décupler notre capacité d'obtenir des changements à la table de négociation. La négociation collective est le fer de lance du changement social, car beaucoup de points que les travailleurs et travailleuses ont gagnés en négociant ont plus tard été étendus à toute la population par le système politique. C'est par la négociation collective que beaucoup de nos membres obtiendront la sécurité d'emploi, et que les objectifs de l'accès à l'égalité, y compris l'équité salariale, se réaliseront pour de nombreux membres aussi. Il faut nous battre, à la table de négociation, contre les heures supplémentaires et pour des horaires de travail raccourcis, de meilleures vacances et une vie de travail moins longue, comme moyens de diminuer le chômage et de créer des emplois, surtout pour les jeunes dont beaucoup se demandent s'ils auront un jour un emploi stable. C'est à la table de négociation et par la force collective d'un mouvement syndical uni que nous ferons échec aux exigences de concessions et de réductions. Sur tous ces points, nous devons agir dans l'unité syndicale complète et nous vouer à l'action collective par la négociation collective.

Il faut nous servir de notre force de travailleurs et travailleuses regroupés pour faire régner la justice sociale et économique:

— Nous devons avoir la haute main sur nos caisses de retraite pour les faire servir à des fins sociales et à la création d'emplois;
— Nous devons mettre l'accent sur le développement communautaire local, la création d'emplois dans nos propres collectivités et l'implantation d'industries secondaires axées sur nos propres ressources;
— Nous devons dresser un plan d'action en vue de créer et soutenir des coopératives syndiquées de travailleurs et travailleuses dans une optique de développement économique.

La solidarité est aussi cruciale pour notre avenir sur le plan international qu'à l'intérieur de notre pays. Tant qu'il reste des parties du monde où les travailleurs sont opprimés, ne peuvent vivre dans la dignité et ont des salaires et des conditions de travail pitoyables, les travailleurs du monde entier ressentent ce manque de liberté. A nos confrères et compagnes qui luttent pour la justice, où que ce soit, nous devons apporter librement une aide organisationnelle, un appui financier et le secours de notre influence sur la politique gouvernementale.

Les gains réalisés à la table de négociation sont souvent annulés par des politiques gouvernementales qui prennent les travailleurs pour cibles et rejettent sur eux le blâme des échecs économiques des gouvernements et du monde des affaires. Le mouvement syndical doit mobiliser ses forces aussi pour appuyer le parti des travailleurs et s'ingénier résolument à lui faire remporter le genre de victoires qui favoriseront l'adoption de politiques économiques et sociales susceptibles de faire avancer la cause du monde du travail.

B. Politiques gouvernementales

Tout programme, toute politique du gouvernement doit être évalué par rapport à ses répercussions sur l'emploi, la sécurité du revenu et l'égalité.

L'engagement au plein emploi doit figurer en tête de liste, puisqu'il est le fondement économique de toutes les autres politiques; toutes les politiques fiscales et monétaires devraient être évaluées en fonction de leur effet sur la création d'emplois aux fins de parvenir au plein emploi.

Les réalités du déficit doivent être exprimées telles que le monde du travail, et non celui des affaires, le voit:

Premièrement, le financement par le déficit budgétaire a joué un rôle essentiel dans le maintien de la demande globale et de l'emploi dans l'économie. Sans déficit, la récession aurait été bien pire.

Deuxièmement, une bonne partie de ces dépenses étaient requises pour parer aux conséquences d'une récession profonde et d'un redressement timide, en raison du nombre croissant de personnes pauvres sans emploi.

Troisièmement, une bonne partie du déficit résulte de la perte de recettes fiscales attribuable au piètre état de l'économie.

Quatrièmement, certains n'ont pas payé leur part. Au cours des dernières années, alors que l'impôt sur le revenue des particuliers et la taxe de vente augmentaient, l'impôt sur le revenu des compagnies baissait et le fardeau fiscal s'allégeait pour les riches et les compagnies et s'alourdissait pour les gengs moins nantis et les particuliers.

Nous avons besoin d'une réforme fiscale en profondeur. Une révision complète de l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies aurait dû avoir lieu depuis longtemps pour exiger davantage des personnes qui ont les moyens de payer, assurer l'équité du régime fiscale et procurer des fonds plus abondants pour les programmes et les services publics essentiels. Une réforme fiscale qui rendrait vraiment progressif l'impôt sur le revenu des particuliers s'impose de totue urgence.

On ne pourrait mieux commencer la réforme de l'impôt que par les dépenses fiscales. Le vérificateur général a estimé que le coût annuel des dépenses fiscales se situait entre 35$ et 50$ milliards; de plus, personne n'a de compte à rendre sur la justice, le besoin, l'efficacité ou l'envergure de ces mesures fiscales. Un gouvernement qui se soucie du gaspillage devrait examiner au plus tôt ses dépenses fiscales, surtout dans leurs répercussions sur la création d'emplois.

Le réexamen des décisions prises récemment d'augmeter l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente devrait être hautement prioritaire également. Il nous faut un nouvel essor de la demande à la consommation dans l'économie, et cela en effaçant l'effet négatif des hausses d'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente, dans les deux derniers budgets.

Un sérieux examen des revenus et des dépenses devrait faire ressortir de nombreux moyens d'augmenter les revenus en haussant l'impôt de ceux qui peuvent payer davantage, et de réorienter vers les services publics et la création d'emplois les dépenses consacrées aux renflouages et aux cadeaux dans le secteur privé.

Le gouvernement ne peut prétendre qu'il "n'a pas d'argent", pour justifier l'amputation de 2$ milliards aux paiements de transfert aux provinces pour la santé et l'éducation postsecondaire quand, d'un autre côté:

— il signe les Accords de l'Ouest allouant 9$ milliards en avantages et en allègements fiscaux à l'industrie pétrolière pour les cinq prochaines années;

— il augmente les déductions fiscales pour les riches, par des changements concernant les gains de capital et les REER, leur faisant ainsi cadeau de près de 2$ milliards par année d'ici 1990;

— il accorde 2$ milliards d'allègements fiscaux spéciaux à Gulf, Dome et Syncrude;

— il renfloue des banques au coût de 1$ à 2$ milliards;

— il vend à prix dérisoire De Havilland et d'autres entreprises d'État, ce qui revient à remettre des biens publics entre les mains d'exploitants privés à des prix bien inférieurs à leur valeur réelle.

Il faut abaisser les taux d'intérêt. Les taux élevés sont de nature à ruiner la santé de l'économie et à nous faire culbuter à nouveau dans la récession. Une politique authentiquement canadienne des taux d'intérêt ferait à nouveau de ceux-ci et de la politique monétaire des moyens à utiliser pour lutter contre le chômage et créer des emplois permanents.

Il nous faut une nouvelle lancée de dépenses publiques créatrices d'emplois, comme celles que la Fédération des municipalités canadiennes a proposées dans sa liste de 12$ milliards pour des travaux municipaux, des infrastructures et la construction de logements à prix modiques.

Nous avons déjà réclamé l'engagement de dépenses aux fins suivantes: le logement coopératif et sans but lucratif pour les personnes à faible revenu; l'amélioration du transport en commun; des investissements dans les services ferroviaires et le transport maritime; les hôpitaux, les écoles et les installations récréatives publiques; l'élimination des eaux d'égout et le traitement de l'eau potable; de vastes programmes de reboisement et de conservation dans toutes les régions où l'emploi dépend de la forêt; la recherche et les investissements dans l'équipement antipollution et les moyens d'enrayer les pluies acides.

Voilà autant d'importants besoins sociaux qui seront de moins en moins probablement satisfaits par un gouvernement pour lequel la diminution du déficit et des dépenses est devenue une idée fixe.

Plus encore, nous avons besoin d'une réorientation des investissements, dans le cadre d'une stratégie de maîtrise démocratique du développement économique. Les investissements du secteur privé n'ont pas répondu à nos besoins en tant que société; ils ont plutôt aggravé les problèmes de disparités régionales, nous ont lié à l'exportation de matières premières plutôt qu'à leur transformation dans notre pays, et ont retardé la croissance de notre secteur manufacturier. Une stratégie de réorientation des investissements insistera sur l'accroissement de notre indépendance économique en encourageant les productions qui remplacent les importations, et le développement d'industries secondaires axées sur nos ressources.

Une telle réorientation des investissements supposera l'affirmation du contrôle de l'État sur les institutions bancaires et financières pour bien s'assurer que nos épargnes servent à créer des emplois, solidifier l'économie et, en fin de compte, nous rendre plus maîtres de notre propre destinée. Cela supposerait également un contrôle accru de l'État sur les décisions relatives aux investissements. On a eu nettement tort de laisser de plus en plus les décisions aux investisseurs privés, car ils ont prévilégié des domaines qui ne créaient pas d'emplois et ne produisaient pas de biens utiles à la société. Les investissements sous contrôle public doivent tenir compte de bien d'autres choses que de la simple rentabilité: emplois engendrés, utilité sociale des produits et des services, besoins des collectivités, possibilités d'acquisition de compétences pour les travailleurs, etc.

Il faut en outre que les compagnies soient moins libres de déplacer leurs investissements, de fermer des usines et de mettre des travailleurs à pied. Le mouvement syndical doit exiger que le droit à l'emploi passe avant le droit de fermer une usine ou de déplacer des investissements.

Les compagnies ne doivent pas avoir le loisir d'introduire des changements technologiques sans consulter le personnel dont l'emploi sera touché. Les travailleurs exigeront que les compagnies justifient pareilles décisions, dévoilent l'état de leurs finances, donnent un préavis suffisant aux travailleurs touchés, versent des indemnités suffisantes de recyclage, de réinstallation et de fin d'emploi, et indemnisent la localité touchée. De même, nous lutterons pour avoir notre mot à dire dans la conception des tâches et celle de nos lieux de travail, et afin qeu nos emplois soient assurés, que nos lieux de travail soient sûrs et qu'une juste part des bienfaits des changements technologiques soit garantie aux travailleurs.

La propriété publique est un élément clé de toute stratégie de contrôle des investissements par l'État. Nous ferons campagne pour faire cesser la privatisation de compagnies appartenant à l'État telles que De Havilland, Canadair, Air Canada, le CN, les Arsenaux canadiens, Pétro-Canada et d'autres sociétés de la Couronne. Outre cette campagne défensive, nous travaillerons à faire accepter de plus en plus l'idée d'une nationalisation de notre secteur des ressources, du secteur financier et d'autres secteurs clés de notre économie.

Le gouvernement doit faire marche arrière dans son désastreux cheminement vers le libre-échange avec les États-Unis, qui coûtera des centaines de milliers d'emplois et menacera l'indépendance de notre pays.

Les travailleurs d'à peu près toutes les industries du Canada en sont déjà venus à la conclusion que le libre-échange entraînera des pertes d'emploi massives ainsi que la perte de programmes sociaux, de programmes de développement régional et de beaucoup de protections que la loi assure mais que la ''compétitivité'' ou les exigences du marché n'apporteraient pas.

Les travailleurs savent aussi que le libre-échange avec les États-Unis pourrait sonner le glas de l'indépendance de notre pays. Notre souveraineté culturelle, politique et économique pourrait fort bien y passer.

Nous avons déjà commencé à nous battre contre cette stratégie qui est tout simplement un autre moyen d'abandonner une plus grande part de notre économie au ''marché''. Nous poursuivrons cette lutte par des campagnes de sensibilisation, des manifestations, des alliances et des coalitions avec d'autres groupes opposés comme nous au libre-échange.

Il faut également renverser la vague de déréglementation.

La déréglemenation du transport aux États-Unis a suscité de graves problèmes de sécurité, d'abandon ou de diminution de services, et de pertes d'emploi. Dans le transport aérien, la concentration de la propriété a commencé à s'accentuer. Dans le transport

routier, de semblables problèmes de concentration ont surgi. Dans tous les secteurs du transport, la déréglementation a provoqué une concurrence effrénée, l'instabilité et des faillites. La conséquence en a été de nombreuses tentatives pour diminuer la sécurité syndicale, les conditions de travail, les salaires et la main-d'oeuvre.

Nous pouvons nous attendre à ce que la déréglementation du transport déclenche les mêmes problèmes au Canada, mais en pire à cause de notre population moins considérable et de l'immensité de notre pays.

Nous continuerons de lutter contre la déréglementation du transport. Nous fournirons une aide organisationnelle et financière et des moyens de sensibilisation pour que les travailleurs et travailleuses prennent conscience des problèmes qu'entraine la déréglementation et pour les mobiliser dans une contre-offensive.

Dans le domaine des télécommunications, la déréglementation a donné lieu à d'abondantes pertes d'emploi, des exigences de concessions et des assauts contre la sécurité syndicale. Elle a aussi causé que le prix de certains services téléphoniques de base a augmenté au point où certaines personnes n'en ont pas les moyens.

Encore là, nous devons prévoir que les effets de la déréglementation au Canada seront semblables, sinon pires. Nous continuerons notre campagne pour étaler devant la population la réalité sur la déréglementation des télécommunications et pour réunir les travailleurs et les travailleuses dans une campagne visant à protéger leurs emplois, leur sécurité syndicale et les services offerts au public.

Nous avons besoin d'un engagement à maintenir et élargir les programmes sociaux. Ceux-ci doivent échapper à tout projet de compression des dépenses et le principe de l'universalité doit être défendu comme élément indissociable de la mise en oeuvre des programmes sociaux.

En matière de politique sociale, le Canada demeure très avare dans ses programmes. En 1984, il lui aurait fallu y allouer 20$ milliards de plus simplement pour atteindre un rang moyen parmi les pays industrialisés en termes de proportion de la richesse nationale consacrée aux programmes sociaux. En ce qui touche les programmes publics de pensions, les garderies, la protection du revenu minimum, le revenu des handicapés et les programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés, l'effort du Canada est tout à fait insuffisant. Vu le vieillissement de la population, en particulier, et la persistance d'un chômage massif causé par l'échec des politiques économiques du gouvernement, il faut augmenter les dépenses sociales et non les diminuer.

Nous continuerons, avec d'autres groupes de la société, à mobiliser l'opinion publique contre les restrictions de programmes sociaux, par exemple la désindexation des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous continuerons d'amasser des arguments pour l'expansion de nos programmes sociaux; il importe par exemple d'améliorer au plus tôt les programmes de garde des enfants. Le Canada ne peut se permettre de demeurer plus longtemps sans un réseau de garderies d'excellente qualité, universellement accessibles et financées par l'État. Nous ne pouvons nous permettre non plus, en tant que société, d'exclure un réseau de soins infirmiers fiables, dotés de fonds suffisants et lucidement réglementés. Voilà deux exemples où il importe d'amplifier les dépenses sociales, et non de les amoindrir.

Nous devons lutter contre toute tentative du gouvernement fédéral d'alléger ses déficits en réduisant les paiements de transfert aux provinces, mettant ainsi en péril l'assurance-santé universelle et la qualité de notre système d'éducation postsecondaire.

Nous avertissons aussi le gouvernement que le monde du travail ne tolérera pas de coupures à l'assurance-chômage. Les protestations dont le gouvernement a été témoin jusqu'ici à propos d'autres coupures ne donnent qu'une faible idée de ce qui l'attend de notre part s'il effectue des coupures à l'assurance-chômage.

Le monde du travail exige des gouvernements qu'ils s'engagent à faire régner l'égalité dans les lieux de travail afin qu'hommes et femmes soient traités sur le même pied et touchent le même salaire pour un travail équivalent. L'accès à l'égalité, y compris l'équité salariale, est indissociable d'une stratégie économique globale visant à améliorer le niveau de vie et la sécurité des gens ordinaires.

Nous continuerons de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures interdisant les heures supplémentaires, abrégeant la semaine de travail et allongeant les vacances et les autres formes de congé, tant pour mieux partager la richesse apportée par les changements technologiques et la hausse de productivité que pour favoriser la création d'emplois surtout chez les jeunes. En raccourcissant d'une heure la semaine de travail moyenne, on pourrait faire naître plus d'un demi million d'emplois.

Les droits syndicaux essentiels sont en danger, au Canada. Quand des groupements tels que la Coalition nationale de citoyens peuvent librement s'en prendre à la notion même du regroupement collectif des travailleurs et des travailleuses pour livrer des batailles communes et travailler à la réalisation d'objectifs communs, les droits de tout le monde du travail sont en danger. Le mouvement syndical continuera de repousser ces assauts et réclamera des gouvernements de tous ordres qu'ils apportent aux syndicats et aux droits syndicaux le genre de protection juridique qui est essentiel dans une société civilisée. Nous ne céderons pas sur cette question et nous ferons appel à toutes les ressources nécessaires pour lutter jusqu'au bout car c'est l'avenir du mouvement syndical et des droits des travailleurs et des travailleuses qui est en jeu.

5. Regard d'espoir sur l'avenir

Les politiques économiques du monde des affaires et du gouvernement ont dissipé l'espoir dans l'avenir.

Ces politiques ont donné lieu à un gaspillage économique et social: chômage élevé, disparités colossales de la richesse et du revenu, volume énorme de production perdue, problèmes sociaux, vies gâchées.

Le programme du monde du travail offre un plan pour l'avenir, fondé sur le plein emploi et la justice.

C'est un plan qui repose sur les besoins de la vaste majorité des Canadiens et des Canadiennes et vise à leur donner les emplois et la sécurité économique dont ils ont besoin, et le sentiment de travailler pour leur avenir et pour celui de leurs enfants.

Le programme du monde du travail s'appuie sur la solidarité: solidarité entre travailleurs, entre travailleurs et autres victimes d'un système qui veut redonner les richesses à quelques-uns aux dépens des autres, et entre les travailleurs du Canada et ceux du reste du monde.

Il est temps de remplacer le programme qui a échoué. Il est temps que les travailleurs et travailleuses de notre pays commencent à bâtir leur avenir.

Pour réaliser ce programme, nous entendons bien déployer toute l'unité et tout l'acharnement nécessaires et mobiliser toutes nos forces vives.

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 19

NOTRE CANADA OU LE LEUR? LE MONDE DU TRAVAIL FACE AUX PROJETS DES COMPAGNIES

(Enoncé de 1986 sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation)

En se prononçant pour un accord global de libre-échange avec les Etats-Unis, pour la déréglementation et pour la privatisation, le gouvernement a clairement défini sa position vis-à-vis de l'économie et de la société canadiennes. Il s'enracine profondément dans le milieu des affaires et n'a que du dédain pour les travailleurs et travailleuses de notre pays.

Chacune de ces politiques sera une source de chômage, alors même que le retour au plein emploi doit constituer la grande priorité pour les travailleurs et travailleuses.

Chacune de ces politiques sapera les salaires et les conditions de travail, alors que les gouvernements devraient essayer d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Chacune de ces politiques fera que le pouvoir et l'autorité de la sphère politique publique passeront à la sphère de l'entreprise privée, à un moment où les réorganisations de sociétés font augmenter le chômage et où le secteur privé lance des assauts sans précédent contre le mouvement syndical.

Chacune de ces politiques équivaut à rejeter les outils de gestion économique, à un moment où ces outils doivent pleinement servir pour:

— rétablir le plein emploi;
— améliorer le niveau de vie de tous;
— répartir équitablement le revenu et la richesse;
— protéger la population canadienne contre les excès que la recherche du profit ne manque jamais d'engendrer.

Une même pensée sous-tend chacune de ces politiques (libre-échange, déréglementation et privatisation), les relie et en fait des reflets distincts d'une seule et même façon, pour les milieux d'affaires, d'envisager le monde.

Selon cette pensée, le bien-être des Canadiens et des Canadiennes sera mieux assuré si les entreprises sont libres d'agir dans leur propre intérêt sans s'occuper du bien commun; celui-ci ne sera qu'une conséquence involontaire des efforts déployés pour tirer avantage de la concurrence du marché. Le gouvernement est réduit au rôle de spectateur passif qui trace simplement des règles aux concurrents du marché et n'est plus guère celui qui prend des mesures pour assurer la réalisation de sains objectifs sociaux et économiques.

Cette manière de penser n'a rien de nouveau. Elle a dominé le débat sur les affaires publiques au Canada et dans d'autres pays industrialisés avant la Seconde Guerre mondiale. Mise à l'essai et appliquée, elle s'est révélée déficiente, ce qui est à retenir.

Tout pays où l'on s'est livré à la recherche effrénée de ses propres intérêts sur le marché a découvert d'importantes vérités au sujet des conséquences néfastes de cette stratégie:

— elle ne procurait pas une prospérité soutenue ni le plein emploi;
— elle n'apportait pas de répartition publiquement acceptable du revenu et de la richesse;
— elle ne protégeait pas l'héritage environnemental destiné aux générations ultérieures;
— elle n'apportait pas de possibilités économiques raisonnables aux personnes des régions défavorisées ou aux personnes désavantagées par leur sexe, leur race ou leur nationalité;
— elle ne répondait pas aux besoins individuels et communautaires à moins qu'ils soient une source de profits, et elle ne satisfaisait pas aux exigences souvent futiles des riches, avides de luxe.

Fait peu étonnant, dans chaque pays qui a fait l'expérience d'un marché sans retenue, la population a demandé au gouvernement des mesures visant à en corriger les effets négatifs et à répondre aux besoins auxquels le marché ne satisfait pas. Au Canada, l'assurance-chômage, l'assurance-santé, la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada ont été institués pour contrebalancer la répartition inéquitable du revenu et de la richesse par les forces du marché. On a réclamé des programmes de développement régional et d'accès à l'égalité parce que le marché ne procurait pas des chances égales à tous. Des règlements gouvernementaux sont venus protéger la population contre les excès auxquels le marché donne lieu.

Dans d'autres pays, les gens ne se sont pas contentés d'exiger un remède aux effets négatifs du marché. Ils se sont débarrassés des partis au pouvoir qui épousaient l'optique des compagnies et les ont remplacés par des gouvernements socio-démocrates qui subordonnent la recherche des profits au bien public. Il faut que nous suivions cet exemple, au Canada.

Le libre-échange, la déréglementation et la privatisation diminueront la qualité de notre vie au Canada. Ces politiques forcent les Canadiens et les Canadiennes à ne plus se servir de leurs institutions politiques démocratiques pour façonner leur avenir. Elles exigent que nous renoncions à nos efforts pour protéger les membres plus faibles de la société, pour protéger l'environnement, pour fournir des services publics universels et même nous engager dans une oeuvre d'édification nationale. Tous ces éléments traditionnels de la politique publique canadienne doivent être abandonnés dans l'espoir qu'en poursuivant leurs intérêts propres sur le marché, les compagnies apporteront ce qui n'a jamais été fait dans le passé: une prospérité soutenue, le plein emploi et la juste répartition du revenu et de la richesse.

La bataille entourant ces politiques sera une bataille entre deux façons contradictoires de voir le monde. La perspective mesquine, dominée par le marché, dans laquelle les compagnies voient le monde trouvera devant elle le programme des travailleurs et travailleuses, qui attache la plus haute importance à une économie et une société planifiées et humanitaires répondant aux besoins des gens.

Nous devons gagner cette bataille, et nous la gagnerons.

Nous mobiliserons tout le mouvement syndical et nous ferons cause commune avec d'autres groupes pour vaincre le libre-échange, la déréglementation et la privatisation, pour dénoncer l'insensibilité des idées de droite des compagnies qui en sont les instigatrices, et pour nous défaire des gouvernements qui nourrissent pareille idéologie.

Etudions ces politiques une à une.

Accord global de libre-échange avec les Etats-Unis

Après avoir refusé de débattre la question pendant la campagne électorale de 1984, presque dès son accession au pouvoir le gouvernement actuel a annoncé l'intention de négocier un accord global de libre-échange avec les Etats-Unis. Le caractère réciproque de cet engagement a été confirmé lors de ce qu'on a appelé le "Sommet irlandais" de mars 1985. Le gouvernement voulait mettre le projet à exécution en le faisant débattre publiquement le moins possible. Telle était peut-être son intention, mais il ne saurait en être ainsi.

Le Congrès du Travail du Canada et d'autres organismes progressistes ont critiqué le projet dès le départ. L'opinion publique s'y oppose de plus en plus. Les gouvernements provinciaux ont exprimé de sérieuses réserves et ont réussi à obtenir d'avoir leur mot à dire dans les négociations. Les porte-parole des gouvernements canadien et américain se sont contredits les uns les autres sur ce qui serait négociable dans les pourparlers. Le premier ministre et d'autres membres du Cabinet se montrent de plus en plus exaspérés par les critiques à l'endroit du libre-échange.

Les efforts du gouvernement pour faire peu de bruit autour de la négociation d'un pacte de libre-échange avec les E.-U. sont vite tombés à l'eau. Le premier ministre a quand même clairement déclaré qu'il entend toujours aller de l'avant. De notre côté, nous ne broncherons pas dans notre opposition à un tel pacte.

D'après les protagonistes du libre-échange, un pacte à cet égard créerait une espèce de "terrain de jeu aplani" entre les deux pays. Les compagnies pourront librement acheter et vendre de part et d'autre de la frontière comme si celle-ci n'existait pas, et les gouvernements s'abstiendront de donner la préférence aux producteurs d'un pays plutôt qu'à ceux de l'autre.

Idéologiquement, un accord de libre-échange avec les E.-U. n'est qu'un autre reflet de la confiance dans le marché qui imprègne la pensée du gouvernement dans les deux pays. Cependant, certaines circonstances ont accru le désir de conclure un tel pacte.

La valeur du dollar, tant aux E.-U. qu'au Canada, a augmenté comparativement à celle des monnaies des autres pays, depuis quelques années. Il en est résulté pour le Canada qu'une proportion de plus en plus grande de son commerce global s'est effectuée avec les E.-U. Pour ces derniers, il en est résulté une augmentation du déficit commercial et des pressions accrues sur le Congrès américain pour qu'il adopte des mesures protectionnistes. C'est pourquoi l'une des principales raisons invoquées pour la signature d'un pacte de libre-échange consiste en ce que le Canada échapperait peut-être ainsi aux effets des mesures protectionnistes.

Cette augmentation porte à faux. Le sentiment protectionniste aux E.-U. provient de la surévaluation du dollar américain. Or, celle-ci ne durera peut-être pas longtemps.

Fait encore plus important, le sentiment protectionniste devrait rappeler aux Canadiens que, dans l'optique des E.-U., le Canada est un pays étranger. Or, comment lier les générations ultérieures d'électeurs et de politiciens des E.-U. par un pacte commercial qui ne tourne pas à leur avantage? Même dans le contexte actuel, le gouvernement américain semble moins intéressé à un pacte de libre-échange avec le Canada comme une fin en soi qu'à s'en servir pour apaiser la résistance aux conditions qu'il veut exiger des autres pays dans les négociations multilatérales.

Il faut absolument garder à l'esprit que les négociations sur le libre-échange se dérouleront alors même que les tarifs douaniers entre les deux pays sont déjà faibles et diminuent encore.

En 1987, plus de 70% de tout le commerce entre les deux pays ne sera assujetti à aucun droit de douane en vertu des accords commerciaux existants. Les négociations porteront donc moins sur les tarifs que sur les barrières non douanières au commerce. (Les barrières non douanières sont les mesures gouvernementales dont on considère qu'elles privilégient les producteurs de biens et de services d'un pays par rapport à leurs concurrents étrangers; elles s'écartent de la thèse du "terrain de jeu aplani".)

Même en vertu des accords commerciaux existants, les E.-U. se sont plaints que les prestations d'assurance-chômage pour les pêcheurs, les droits de coupe dans l'industrie forestière, les offices de commercialisation des produits agricoles et la réglementa-

tion des prix du gaz naturel constituaient des barrières non douanières au commerce. Voilà pourquoi les tarifs spéciaux ont été recommandés pour l'importation de produits canadiens de ces secteurs par les E.-U.

Lors de la négociation d'un accord global de libre-échange avec les Etats-Unis, ceux-ci contesteront certainement un large assortiment d'outils de gestion économique qu'ils présenteront comme des barrières non douanières au commerce. Citons comme exemple les subventions de développement régional, les programmes de soutien du prix des produits agricoles, les programmes d'achats gouvernementaux qui favorisent l'industrie canadienne, et les règles sur le contenu canadien en rafiodiffusion. D'autres points pourraient également être contestés, tels que les garanties de production et d'emploi dans le pacte canado-américain de l'automobile et les subventions aux industries artistiques et culturelles. On pourrait même prétendre que des programmes sociaux tels que l'assurance-santé sont des barrières non douanières au commerce si l'on y voit une source d'avantages pour les producteurs canadiens sur le marché par rapport à leurs concurrents américains.

Bref, les outils de gestion économique nationale compteront parmi les points négociables lors des pourparlers sur le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis. Donc, si nous voulons nous servir de subventions et d'investissements de l'Etat pour supprimer les disparités économiques régionales entre les provinces Atlantiques et le reste du Canada ou pour diversifier les assises manufacturières de l'Ouest, il nous faudra convaincre les E.-U. que ces mesures n'entraînent pas de barrières non douanières au commerce. Si nous voulons nous servir de subventions et de règlements pour préserver la propriété canadienne dans l'industrie des communications et assurer la vitalité des industries culturelles canadiennes, il nous faudra aussi persuader les E.-U. que pareilles mesures n'équivalent pas non plus à des barrières non douanières. En résumé, un accord global de libre-échange limitera la marge d'action politique indépendante du Canada. C'est dire que la souveraineté économique, politique et culturelle de notre pays est en jeu, peu importe si le premier ministre et ses collègues disent le contraire.

De plus, des initiatives telles que la déréglementation, la privatisation et les assauts possibles contre les offices de commercialisation de produits agricoles, organismes si importants, s'inscrivent également dans le processus préparatoire à un pacte de libre-échange. Elles visent toutes à aplanir le terrain de jeu.

Si le gouvernement conclut un pacte de libre-échange avec les Etats-Unis, le monde des affaires canadien voudra copier la méthode américaine. Il invoquera de toutes ses forces l'argument du terrain de jeu aplani et insistera pour ne pas être désavantagé par rapport à ses concurrents américains concernant une foule de choses, notamment les impôts qu'il paie, les lois sur les normes du travail et la négociation collective, les règlements sur l'environnement, les lois sur la santé et la sécurité, et les programmes d'accès à l'égalité. L'argument du terrain de jeu aplani fera également surface à la table de négociation, surtout chez les multinationales américaines. On dira aux travailleurs canadiens qu'ils doivent accepter les salaires et avantages sociaux américains, sinon que la production sera déménagée aux Etats-Unis.

Le libre-échange avec les Etats-Unis accentuera aussi le glissement général vers une diminution d'envergure du gouvernement au Canada. On voudra ramener les services du gouvernement canadien au même niveau que ceux des Etats-Unis, et les mises à pied se feront encore plus nombreuses dans le secteur public. Il est fort probable aussi que les entreprises américaines qui fournissent des services en vertu de contrats avec les gouvernements aux E.-U. insisteront pour que la même chose leur soit permise au Canada.

Bien que les Etats-Unis aient un secteur gouvernemental plus restreint que celui du Canada, toutes proportions gardées, leur budget militaire est beaucoup plus considérable. C'est là un point important parce que les dépenses du gouvernement pour la sécurité nationale ont été soustraites aux accords internationaux existants sur les barrières non douanières au commerce. Si ce modèle s'applique à un accord canado-américain de libre-échange, les Etats-Unis demeureront libres d'utiliser leur budget militaire de 240$ milliards pour subventionner la recherche et le développement industriels et d'autres objectifs économiques, alors que les programmes canadiens destinés à des fins non militaires contreviendront peut-être à l'entente.

Au Canada, les problèmes inhérents aux efforts de création d'un terrain de jeu aplani se compliquent du fait que beaucoup de secteurs clés de l'économie canadienne sont dominés par des multinationales américaines. Dans beaucoup de cas, des filiales ont été installées au Canada expressément pour desservir le marché canadien qu'un tarif douanier protégeait. En conséquence, elles ne possédaient souvent pas de capacités de recherche et de développement qui leur aurait permis d'entrer en concurrence sur le marché international. Advenant un accord canado-américain de libre-échange, il n'y aurait peut-être plus lieu de poursuivre la production au Canada.

A ce point-ci de l'histoire canadienne, aucune question économique et sociale ne revêt plus d'importance que le rétablissement du plein emploi. Encore là, le libre-échange s'annonce désastreux. On peut prévoir à brève échéance d'importantes pertes d'emploi dans plusieurs secteurs industriels tels que ceux des brasseries, des appareils ménagers, de la pétrochimie, de l'alimentation, du vêtement et du textile. L'organisation industrielle dominera de plus en plus le secteur agricole et les exploitants familiaux se verront forcés de chercher du travail dans d'autres secteurs de l'économie. De plus, bien que le gouvernement fédéral refuse de rendre publiques les études qu'il a effectuées sur les conséquences économiques du libre-échange, le gouvernement de l'Ontario a publié une étude démontrant qu'un tel pacte mettrait en péril 281 000 emplois dans la fabrication. Une fuite a permis d'apprendre que, selon une étude du gouvernement québecois, 455 000 emplois pourraient disparaître dans cette province.

Un accord de libre-échange aggraverait à coup sûr et sans tarder nos problèmes de chômage sans que rien ne garantisse en contrepoids une augmentation de l'emploi à longue échéance.

Par ailleurs, quelles preuves le gouvernement avance-t-il pour démontrer que le libre-échange sera bénéfique aux travailleurs canadiens? Aucune! Il cache les études qu'il a effectuées. Pour lui, c'est une simple question idéologique de confiance: le marché continental libre nous sauvera.

Les arguments contre le libre-échange sont clairs:
— Il provoquera immanquablement une grave désorganisation économique:

— Il obligera le Canada à abandonner des outils coutumiers de gestion économique;
— Il sapera notre souveraineté économique, politique et culturelle.

Les risques d'un accord global de libre-échange avec les Etats-Unis sont énormes. On pourrait même envisager la possibilité que l'économie canadienne se restructure en fonction de cette entente puis qu'un jour les États-Unis s'en retirent, car ils ne pourront accepter d'être liés indéfiniment par une entente qui ne tourne pas à leur avantage et ils semblent avoir des arrières-pensées dans ces négociations. Ils veulent adoucir la résistance des Européens et des Japonais à la demande de diminution multilatérale des barrières non douanières. Le commerce canado-américain représente beaucoup moins pour les États-Unis que pour nous.

De plus, l'accroissement de notre dépendance commerciale vis-à-vis des États-Unis pourrait limiter notre liberté de suivre une voie indépendante dans le domaine plus vaste des affaires internationales.

Si les raisons de s'opposer à un accord global de libre-échange avec les États-Unis sont claires, il en va de même pour le besoin de situer la politique commerciale dans sa juste perspective. La politique commerciale, comme tout élément de politique économique, doit être considérée comme une partie subalterne importante d'une stratégie économique destinée à procurer le plein emploi, un niveau de vie élevé et sans cesse croissant pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et une répartition plus équitable du revenu et de la richesse.

Pour réaliser ces objectifs, une stratégie économique doit s'attaquer aux problèmes du manque de vigueur et de diversité du secteur manufacturier canadien. Elle doit renforcer nos industries et nos marchés par des moyens tels que des règles sur le contenu canadien, des programmes de remplacement des importations, des programmes d'achats au pays par les gouvernements et les sociétés de la Couronne, des programmes de compensation industrielle, et des mesures visant à augmenter la recherche et le développement industriels.

Une politique commerciale suppose une planification soignée, qui doit viser à diminuer notre dépendance extrême des États-Unis comme partenaire commercial. Cet objectif demande la diversification de nos assises manufacturières, particulièrement dans les provinces Atlantiques et dans l'Ouest. La planification du commerce doit également tenir compte des différences notables de compétitivité des différentes industries canadiennes. La négociation multilatérale et bilatérale des échanges commerciaux doit tenir compte de chaque secteur et toute entente doit nécessairement comporter des garanties d'emploi et de production.

Il ne s'agit pas d'être isolationnistes, ni anti-américains, mais de faire du Canada une entité économique viable sur laquelle les Canadiens et les Canadiennes peuvent avoir raisonnablement la haute main par l'intermédiaire de nos institutions politiques démocratiques. C'est une optique destinée à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de choisir leur avenir économique plutôt que de se le voir imposer par le jeu de compagnies qui n'ont en tête que leur propre intérêt sur un marché continental.

La déréglementation

Depuis son entrée en fonction, le gouvernement actuel a presque vidé de son sens la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et il a remplacé par Investissement Canada l'agence créée en vertu de cette Loi; il a aboli le Programme énergétique national; il a annoncé qu'il entendait poursuivre la déréglementation du transport; il a proposé une importante déréglementation du secteur financier; il a relâché les règlements du secteur alimentaire et a conclu à une surréglementation des industries suivantes: la pêche, l'agriculture, la construction, l'exploitation forestière, les mines et l'énergie.

De plus, le 13 février 1986, il annonçait une vaste stratégie de réforme des règlements qui touchera tous les aspects de la réglementation. En annonçant cette stratégie, le vice-premier ministre a déclaré qu'elle manisfestait sans équivoque l'intention du gouvernement de réorienter la réglementation vers l'efficacité économique, la souplesse du marché et la liberté personnelle, par opposition à la protection du public et aux valeurs communautaires. La déréglementation est clairement à l'ordre du jour.

Le gouvernement fédéral actuel n'est pas le seul à promouvoir la déréglementation. Son prédécesseur s'était déjà engagé à fond dans cette voie. En 1978, il avait consulté le Conseil économique sur la manière d'alléger le "fardeau" que la réglementation gouvernementale imposait à l'économie et il a amorcé la déréglementation du transport. Les gouvernements provinciaux ont aussi pris la route de la déréglementation. Fait bien caractéristique, celui de la Colombie-Britannique a donné le ton par son assaut grotesque contre la Commission des droits de la personne de cette province.

Le courant de déréglementation est nourri par l'idéologie dont nous avons parlé. Il ne tient pas compte des avantages de la réglementation pour la société et y voit un fardeau inutile pour les entreprises privées. Le mouvement de déréglementation de certaines industries a également été encouragé par la montée d'entreprises qui veulent s'introduire dans les industries réglementées et aussi par des compagnies établies qui voient une occasion d'accroître leurs profits grâce à la déréglementation. Le succès des attaques contre la réglementation du transport et des communications aux États-Unis a accentué les pressions en ce sens au Canada.

La menace causée par la déréglementation varie selon le groupe de règlements visés. L'abolition des normes du travail ou des lois sur les droits de la personne a des répercussions différentes (exploitation des faibles) de celle des règlements de la pêche (destruction de ressources communes) ou des lois sur la protection des consommateurs (possibilité d'escroquer les consommateurs, et boîtes de thon rance sur les tablettes des épiceries).

La plupart des règlements gouvernementaux, dans leur diversité, viennent de ce que la population craint que, si on laisse les compagnies rechercher leur propre avantage sans s'occuper du bien commun, elles imposeront des fardeaux à d'autres gens qui ne peuvent pas ou ne devraient pas les porter. Tel est le cas pour la dégradation de l'environnement en l'absence de lois qui le protègent ou pour l'abus des pouvoirs monopolistiques en l'absence de lois anti-coalition ou de protection des consommateurs. Manifester un parti pris général contre la réglementation, comme le gouvernement actuel le fait, c'est permettre aux compagnies d'imposer des coûts à la société. Le vice-premier ministre a bien saisi l'enjeu: dans le domaine de la déréglementation, nous assistons à des conflits

entre "l'adaptabilité du marché" et la protection de la société. Malheureusement, il n'a pas tiré la bonne conclusion. De récents événements tels que l'affaire du thon rance, les faillites de banques et de sociétés de fiducie et les déversements de PCB nous rappellent le constant besoin de protéger la société contre les excès et les négligences associés à la recherche du profit.

En ce qui touche le transport et les communications, il ne faut pas oublier que la réglementation de ces industries a joué un rôle important dans l'édification de notre pays. Les règlements ont permis l'existence de réseaux est-ouest nationaux d'excellente qualité auxquels les Canadiens peuvent avoir accès à prix abordable. Des tarifs ont été fixés en vertu des règlements pour assurer des prix raisonnables aux personnes habitant les régions moins densément peuplées, lorsqu'elles font usage des services de transport ou de communications. La réglementation du transport a également voulu assurer la sécurité des voyageurs, des travailleurs et des personnes qui habitent à proximité des voies de transport.

Les conséquences de la réglementation du transport aérien, du camionnage et du transport par rail et par autobus aux États-Unis devraient soulever de sérieuses craintes quant au choix d'une option semblable dans notre pays. De petites villes ont vu leurs services diminués ou abolis complètement et les tarifs ont augmenté sur les routes les moins fréquentées. Il est en outre difficile de faire abstraction de la possibilité que l'augmentation récente des accidents d'avion aux États-Unis résulte de la déréglementation, c'est-à-dire du fait que de nouveaux exploitants essaient de percer sur le marché en se servant de vieux matériel et que l'intensité de la concurrence pousse à économiser sur l'entretien. Ironiquement aussi, alors qu'on justifiait la déréglementation en alléguant qu'elle ouvrirait le marché à de nouveaux concurrents, elle n'a fait en réalité qu'accroître la domination des industries du transport aérien et routier par un nombre limité de gros concurrents. Et tout ce bouleversement a fait perdre 460 000 emplois et forcé les travailleurs à accepter d'importantes concessions dans leurs conventions collectives.

Dans le secteur des communications, la déréglementation aux É.-U. a entraîné une hausse de 30% à 50% des tarifs locaux du téléphone. Les zones d'appels locaux ont rapetissé et les tarifs interurbains entre les villes secondaires ont augmenté. De plus, les consommateurs ont maintenant affaire à des compagnies distinctes quant il s'agit d'équipement, de service téléphonique local et de service interurbain. Il en résulte des agacements, des inconvénients et des dépenses accrues.

Au Canada, vu l'éparpillement de la population et l'immensité du territoire, la déréglementation de ces secteurs vitaux pourrait causer des problèmes bien plus graves encore. Il est difficile d'imaginer comment les réseaux nationaux de transport et de communications survivraient, en l'absence de réglementation. Les villes canadiennes deviendraient tout probablement de simples maillons des grandes chaines américaines formant un réseau continental de transport et de communications.

Une optique rationnelle de la réglementation ne peut partir de l'hypothèse, comme le gouvernement actuel le fait, que la déréglementation est nécessaire. Chaque ensemble de règlements doit être évalué en soi et il faut tenir exactement compte non seulement des coûts économiques de la réglementation mais aussi de ses avantages sociaux et économiques. En certains cas, une telle évaluation impartiale peut aboutir à la conclusion qu'un relâchement des règles s'impose. Toutefois, il est tout aussi probable qu'elle ferait conclure à la nécessité de resserrer les règlements. Le programme législatif du CTC présente certainement de nombreux exemples de sphères de problèmes, dans l'économie et la société canadiennes, qui exigent une réglementation accrue et non diminuée. Mentionnons, entre autres domaines importants, les normes du travail, la protection de l'environnement et l'accès à l'égalité.

Une optique rationnelle de la réglementation doit aussi tenir compte des objectifs économiques plus larges tels que le plein emploi et un niveau de vie élevé et croissant pour tous. Si la déréglementation entre en conflit avec ces objectifs, il faut s'y opposer.

Cette conclusion est particulièrement importante dans le cas des industries réglementées. Les employeurs, qu'ils fonctionnent ou non dans des industries réglementées, peuvent voir que la déréglementation affaiblira la position de tous les travailleurs à la table de négociation. Pour eux, la déréglementation s'inscrit dans une vaste stratégie d'assaut contre les salaires et les conditions de travail. C'est là un autre point qui nous apparaît très clair et qui nous ancre encore davantage dans notre détermination de lutter contre la déréglementation de certaines industries.

L'obsession des gouvernements conservateurs vis-à-vis du soi-disant fardeau de la réglementation détournera aussi l'attention des véritables problèmes de réglementation qui touchent le monde du travail, entre autres:

— la trop grande étanchéité du processus d'encadrement des travailleurs et travailleuses;
— la lenteur du processus d'unification des lois et règlements;
— l'absence de mise en vigueur suffisamment stricte des divers ensembles de règlements;
— les difficultés rencontrées par de nombreux groupes qui veulent présenter leur point de vue aux tribunaux de la réglementation;
— le favoritisme dans les nominations aux régies.

Il serait téméraire de prétendre que la réglementation gouvernementale est exempte de problèmes. Cependant, le problème ne réside pas dans le soi-disant fardeau global de la réglementation, et la solution ne réside absolument pas dans la déréglementation.

Si les gouvernements veulent améliorer le domaine de la réglementation, ils peuvent, pour commencer:

— suivre les conseils du mouvement syndical sur la réglementation requise;
— redoubler d'efforts pour sensibiliser les gens aux droits que leur confèrent les règlements;
— augmenter le personnel chargé de faire respecter les règlements;
— cesser de nommer aux régies leurs créatures politiques usées.

La privatisation

La privatisation revêt trois aspects distincts:

1) la vente de sociétés de la Couronne et d'autres propriétés de la Couronne à des intérêts privés;

2) le remplacement des services des employés gouvernementaux par les services à contrat d'entreprises privées (c.-à-d. la sous-traitance);

3) le refus, par les gouvernements, d'assurer certains services afin que le secteur privé puisse les prendre en main.

Les gouvernements d'allégeance ou de mentalité conservatrice de diverses provinces ont fourni de nombreux exemples de chaque type de privatisation: vente de magasins de spiritueux au Québec, abandon du domaine des foyers de soins infirmiers au secteur privé en Ontario, sous-traitance des paiements d'aide sociale en Alberta, etc.

De son côté, le gouvernement fédéral n'a pas voulu se laisser damer le pion. En novembre 1984, il annonçait l'intention de rationaliser son portefeuille de sociétés de la Couronne et d'autres investissements de participation parce que, selon lui, une société de la Couronne ou autre forme d'investissement de participation doit être vendue si elle ne répond pas à un objectif d'intérêt public. C'est ainsi qu'il a vendu De Havilland Aircraft à Boeing, puis la Société des transports du Nord et les Arsenaux canadiens. Il a aussi manifesté le désir de vendre Téléglobe Canada, Canadair, Eldorado Nucléaire, et ses intérêts dans les sociétés de développement.

Selon des rumeurs qui n'ont pas été démenties, il serait intéressé à vendre la totalité ou une partie du CN, de Pétro-Canada et d'Air Canada. De plus, il n'a pas caché qu'il entendait accentuer encore la sous-traitance des services publics amorcée par le gouvernement précédent.

Ces initiatives ont reçu la bénédiction inconditionnelle du Comité d'étude Nielsen, dans les rapports publiés en mars 1986. Ces rapports conseillent en outre au gouvernement d'abandonner au secteur privé divers domaines de prestations de services. Les aéroports canadiens en seraient la première cible. Les rapports soutiennent aussi que des frais modérateurs pourraient préparer la voie à la privatisation en rattachant un profit à la prestation de certains services publics.

Comme dans le cas des autres initiatives dont nous avons parlé dans le présent énoncé, ce sont les idéologies de droite qui sous-tendent en général le mouvement vers la privatisation. Dans ce cas-ci, cette idéologie se manifeste sous sa forme la plus pure: l'organisation privée est plus efficace, plus concurrentielle, et par conséquent meilleure. Cependant, comme dans les autres initiatives, ce mouvement touche aussi certaines questions plus immédiates.

En ce qui a trait à la privatisation des sociétés de la Couronne, certaines n'ont jamais eu de mandat très net en matière d'intérêt public. De plus, la gestion financière et la responsabilité publique de certaines ont soulevé des interrogations. Dans d'autres cas, la réputation de sociétés de la Couronne a été ternie par le favoritisme flagrant avec lequel des membres de leur haute direction ont été désignés. Le point le plus bas a sans doute été atteint, à ce propos, quand une personne récemment nommée par les Conservateurs au conseil d'administration d'Air Canada a prétendu qu'elle n'avait d'autre compétence pour ce poste que son permis de conduire.

Dans le cas de la sous-traitance, les questions les plus immédiates ne sont que des exemples d'idéologie de droite mise en pratique. On prétend, d'ordinaire sans preuve, que le secteur privé peut fournir des services à meilleur compte parce qu'il doit passer l'épreuve d'efficacité sur le marché (c.-à-d. réaliser un profit). On soutient aussi que, si certaines compétences et expertises sont déplacées du secteur public au secteur privé, la mise en marché des biens et des services ainsi produits sera plus dynamique. En ce qui a trait au second point, il vaut la peine de souligner une option qui ne vient pas à l'esprit des adeptes de la sous-traitance: supprimer les limites actuellement imposées à beaucoup d'institutions du secteur public pour qu'elles puissent concurrencer le secteur privé.

Bien que tout ne soit pas parfait dans les sociétés de la Couronne, il faut s'opposer à leur privatisation généralisée. Elles constituent en soi des outils qui peuvent revêtir une grande importance pour mettre en oeuvre les politiques de l'État, tant dans les industries où elles fonctionnent que dans un champ plus vaste.

Si nous examinons le rôle des sociétés de la Couronne dans leur industrie propre, les points suivants ressortent clairement:

— Elles assurent des biens et des services qui ne peuvent être rentables s'ils sont fournis à prix abordable (p.ex. les services postaux);
— Elles peuvent fournir des biens et des services à meilleur marché que le secteur privé (p.ex. l'assurance-automobile et l'électricité);
— Elles peuvent créer des pressions concurrentielles dans des industries qui, sans cela, seraient dominées par des monopoles privés (p.ex. les services ferroviaires);
— Elles peuvent assurer la fourniture de certains biens et services qui ont beaucoup d'importance sous l'aspect de la stratégie économique, lorsque le capitalisme privé ne veut pas les produire (p.ex. la construction aéronautique);
— Elles peuvent fournir des façonneurs de politique publique possédant une connaissance directe des secteurs industriels clés, sans laquelle l'élaboration des politiques est difficile sinon impossible (p.ex. le pétrole et le gaz);
— Elles peuvent contribuer à la préservation et la création de notre patrimoine national (p.ex. Radio-Canada et l'Office national du film).

Dans un sens plus large, il est également clair que les sociétés de la Couronne sont en mesure de servir de modèle au secteur privé sur un large éventail de questions d'intérêt public: lutte anti-pollution, relations du travail, accès à l'égalité, développement de la capacité technologique canadienne, encouragement aux fournisseurs canadiens de produits finis, etc.

Vendre les sociétés de la Couronne, donc, équivaut à rejeter des instruments qui peuvent assurer la mise en application de la politique publique. Il est assez ironique, dans le contexte actuel, que le gouvernement dise vouloir vendre les sociétés de la Couronne si elles n'ont aucun objectif d'intérêt public. En effet, si elles n'ont pas de tels objectifs, ce n'est pas en elles que le problème réside, mais plutôt dans le gouvernement qui n'a pas assez d'imagination ni de souci de l'intérêt public pour définir en quoi consistent ces objectifs d'intérêt public.

L'acharnement que le gouvernement semble mettre à vendre les sociétés de la Couronne soulève deux autres problèmes. D'abord, cette obstination aura vraisemblablement de mauvaises conséquences financières pour le peuple canadien. La vente de De Havilland nous a déjà donné un exemple assez triste de mauvaise gestion financière pure et simple à laquelle la vente des sociétés de la Couronne peut donner lieu, sans parler du terrible coup qui en résulte pour l'industrie aéronautique canadienne. De plus, la vente des sociétés de la Couronne à des compagnies établies déclenchera vraisemblablement des rationalisations d'entreprise qui feront perdre des emplois. Voilà qui est absolument inacceptable dans un contexte économique où la priorité doit aller au plein emploi.

La sous-traitance soulève des problèmes plus variés que la vente des sociétés de la Couronne. Pourtant, il est un problème commun qui ressort particulièrement. L'emploi dans le secteur public peut et doit servir de modèle à tout un éventail d'objectifs d'intérêt public: accès à l'égalité, relations du travail, bilinguisme, développement régional, etc. Si l'on cède au secteur privé divers segments d'emploi dans le secteur public, on diminuera en conséquence les possibilités de mise en oeuvre directe de ces politiques. Encore là, ce serait l'abandon d'un outil potentiellement important de politique publique. Mais l'abandon est particulièrement frappant dans ce cas parce que le gouvernement refuse d'imposer au secteur privé des mesures telles que les programmes d'accès à l'égalité.

Fait tout aussi important, la fourniture de services à coût moindre par le secteur privé a peut-être peu ou même rien à faire avec l'efficacité comparative de ce secteur. Elle pourrait simplement provenir de ce que les "concurrents" du secteur privé peuvent simplement éviter une main-d'oeuvre syndiquée. La sous-traitance des services d'entretien dans les bureaux du gouvernement fédéral en apporte un exemple classique.

Dans le cas de ces préposés à l'entretien, et pour beaucoup d'autres à tous les paliers de gouvernement, la sous-traitance ne part pas d'un motif d'efficacité mais plutôt de coût le plus bas que le gouvernement puisse payer aux gens qui assurent le service. La sous-traitance est alors un élément de stratégie visant à faire baisser tous les salaires. Cette stratégie des gouvernements est particulièrement perverse. Dans bien des cas il n'y a qu'une seule alternative: la main-d'oeuvre syndiquée du secteur public où les écarts de salaire ont été réduits au minimum, ou une main-d'oeuvre non syndiquée au bas de l'échelle. Cette dernière a souvent si peur de perdre son travail qu'elle acceptera des conditions qui permettent aux employeurs d'arracher des emplois appartenant au secteur public.

La sous-traitance des emplois du secteur public soulève aussi plusieurs autres problèmes:
— Rien ne garantit que les services vont coûter moins cher, surtout quand les fournisseurs détiennent un monopole;
— Il se peut que la qualité des services soit sacrifiée au désir de réaliser des profits;
— La responsabilité des gouvernements vis-à-vis de la qualité des services pourrait être perdue;
— La sous-traitance en bloc des services publics engendrera une gigantesque assiette au beurre politique, faute de moyens très stricts de surveillance et de limitation.

A ce dernier égard, il convient de noter qu'un député conservateur a écrit aux adeptes de son parti pour demander des noms de compagnies qui ont des liens financiers avec les Conservateurs et pourraient tirer avantage des contrats accordés par le ministère des Approvisionnements et Services.

Chacune de leur côté, la privatisation et la sous-traitance soulèvent d'importantes questions propres à chaque circonstance. Dans le cas d'une société de la Couronne qui pourrait être privatisée, il est important de savoir quels objectifs d'intérêt public peuvent être réalisés si l'État demeure propriétaire, et quels seraient les autres moyens d'atteindre ces objectifs si la société est vendue. Dans le cas d'un service qui peut être sous-traité, il faut s'interroger sur la qualité du service, les coûts ultérieurs, et la responsabilité de la qualité du service auprès de la population.

Il y a en outre d'importantes tranches du secteur public dans lesquelles la privatisation et la sous-traitance seraient totalement mauvaises en principe. Ainsi, dans les services qui répondent à un besoin humain tel que les soins de santé, nous ne devrions même pas envisager que la qualité des services puisse être sacrifiée à la recherche des profits. Dans d'autres domaines, tels que les services d'inspecteurs des régies, il est d'une importance cruciale que les services publics soient en principe et en pratique à l'abri de pressions privées incompatibles; or, le secteur public ne saurait maintenir pareille impartialité. Encore là, la privatisation et la sous-traitance devraient être totalement écartées.

Cependant, ces points à peser pour chaque cas doivent être complétés par un large éventail de considérations reliées aux problèmes économiques du Canada et aux moyens de s'y attaquer. Ainsi, vu le taux de chômage actuellement élevé, il ne faudrait même pas songer à la privatisation et à la sous-traitance s'il doit en résulter des pertes d'emploi ou une diminution du salaire des personnes dont l'emploi est directement touché. Dans la conjoncture actuelle, la privatisation et la sous-traitance affaibliraient presque immanquablement la position économique des travailleurs et travailleuses directement touchés et de la population active canadienne en général. Il n'y aurait pas de pire politique publique que d'envisager pareilles initiatives sans tenir compte ou faire la part des intérêts des travailleurs.

Contre-offensive

Le Congrès du Travail du Canada s'est constamment opposé à la déréglementation, à la privatisation et à un pacte global de libre-échange avec les États-Unis. Nous les avons rejetés come un mal intrinsèque et parce que l'idéologie qui les sous-tend est erronée. Une économie et une société dominées par des entreprises qui n'ont rien d'autre en tête que leur propre intérêt sur le marché n'ont jamais fonctionné et ne fonctionneront jamais à l'avantage du monde du travail.

Nous pouvons nous enorgueillir de ce que notre opposition à un pacte global de libre-échange avec les Etats-Unis a forcé le gouvernement à débattre cette question de façon plus ouverte qu'il l'avait d'abord prévu. L'opposition de plus en plus forte au libre-échange est aussi de nature à nous rassurer.

Cependant, nous n'avons pas encore réussi à faire retrancher ces orientations du programme politique des gouvernements conservateurs, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux. De fait, les rapports du groupe d'étude Nielsen exhortent le gouvernement fédéral à poursuivre la déréglementation et la privatisation avec acharnement. Elles émergent à tout moment dans les lois et les énoncés de politique des gouvernements, ainsi qu'à la table de négociation où les travailleurs doivent faire face à ces politiques et à leurs effets.

Une stratégie de lutte contre ces politiques n'a de chance de réussir que si elle peut tenir longtemps. Elle doit repérer les torts incroyables que ces politiques feront au Canada. Elle doit mettre en évidence les points qui relient ces politiques entre elles, et leurs liens avec l'idéologie de droite qui les guide. Elle doit susciter des interventions victorieuses tant dans l'arène politique qu'à la table de négociation.

Ce qu'il faut, de toute évidence, c'est de mobiliser les forces vives du mouvement syndical et des autres regroupements de notre société dans tout le pays. A cette fin:

1. Le Congrès du Travail du Canada, les fédérations provinciales, les conseils du travail et les syndicats affiliés useront de tous les moyens à leur disposition pour bien faire comprendre à toute la population canadienne que le libre-échange, la déréglementation et la privatisation feront abandonner la tradition canadienne d'utilisation du gouvernement pour édifier une société où le souci des autres et le partage sont de rigueur, et adopter plutôt la perspective du monde des affaires qui voit dans les Etats-Unis, avec ses extrêmes de richesse et de pauvreté, ses services sociaux réduits au minimum, ses institutions publiques en décadence, son orgueil militaire excessif et son idéologie dominée par le marché, l'idéal auquel le Canada doit tendre; en conséquence:

2. Le CTC préparera des documents imprimés et audiovisuels pour expliquer aux syndiqués et à la population en général les dangers de ces politiques, leur corrélation et l'idéologie sur laquelle elles reposent.

3. Le CTC, les fédérations provinciales, les conseils du travail et les syndicats affiliés entreprendront des campagnes d'information et de sensibilisation qui feront usage:
   — de publications courantes et de rencontres éducatives;
   — d'assemblées spéciales pour les membres et pour toute la population;
   — de la documentation dont il a été question plus haut.

4. Pour aider les divers éléments du mouvement syndical dans leurs efforts de sensibilisation, le CTC servira de centre de répartition des ressources sur ces questions.

5. Le CTC redoublera d'efforts pour identifier les autres organisations qui ont les mêmes vues sur ces questions et faire cause commune avec elles; sans limiter à cela l'envergure des activités entreprises en commun, il:
   — mettra à la disposition de ces groupes les matériaux d'éducation et de relations publiques du mouvement syndical;
   — tiendra des réunions et des conférences communes sur ces questions;
   — s'engagera dans un lobbying en commun et d'autres moyens d'exposer nos vues aux politiciens.

6. Des efforts parallèles seront déployés pour bâtir des coalitions aux niveaux provincial et municipal, et en particulier pour démontrer les torts que ces politiques feront à l'économie et à la population des provinces et des localités.

7. Le CTC ne ménagera aucun effort pour s'associer, dans la campagne de lutte contre ces politiques, des syndicats non affiliés avec lesquels il est en bons termes.

8. Le Conseil exécutif du CTC tracera un calendrier d'activités nationales coordonnées d'information sur ces politiques, comprenant les mesures déjà proposées plus:
   — des manifestations dans les principaux centres canadiens;
   — une campagne publicitaire par les médias;
   — des campagnes de cartes aux politiciens de tous les paliers de gouvernement;
   — des démarches directes auprès des politiciens de tous les paliers.

9. Ces activités de sensibilisation seront répétées régulièrement jusqu'à ce que le libre-échange, la déréglementation et la privatisation ne figurent plus au programme politique du pays.

10. Le CTC coordonnera les efforts des syndicats affiliés aux prises avec ces politiques et avec leurs effets, à la table de négociation, et mobilisera l'appui de tout le mouvement syndical à leur égard.

L'enjeu de cette bataille contre le libre-échange, la déréglementation et la privatisation, c'est le droit des Canadiens et des Canadiennes de continuer à utiliser leurs institutions politiques et démocratiques pour façonner leur destinée économique et sociale. Les adeptes de ces politiques nous disent d'abandonner cette tradition et de confier notre sort au marché continental et à la volonté de la Maison Blanche.

Ce sont là des points sur lesquels nous ne pouvons nous permettre la défaite. Il faut rejeter une économie chiche et maigre dominée par le marché et opter pour une économie attentive, compréhensive, planifiée, qui vise le plein emploi, un niveau de vie élevé et croissant et une répartition plus équitable du revenu et de la richesse. Tel est le programme tracé par le monde du travail dans cet énoncé de politique économique.

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 20

AFFAIRES INTERNATIONALES ET DIGNITÉ HUMAINE: RÉACTION DES SYNDICATS CANADIENS

Depuis la fondation du CTC, les travailleurs et travailleuses du Canada ont vu le monde évoluer et suivre parfois des constantes tragiques.

Les guerres ont succédé aux guerres, des peuples entiers ont été massacrés. D'innombrables êtres humains portent la marque des tortures.

Nous avons vu apparaître de nouvelles désignations, par exemple les Disparus en Argentine, et aussi, quoique trop rarement, de nouvelles institutions qui apportaient un peu de lumière dans ce monde ténébreux. le CTC se fait un honneur d'avoir aidé Amnistie Internationale dans son premier quart de siècle et devine bien que cette aide devra se prolonger longtemps encore.

Nous avons été témoins et auxiliaires de la naissance d'authentiques mouvements pour la paix qui expriment la volonté des peuples et rejettent tous ceux qui essaieraient d'avilir cette volonté.

Par l'intermédiaire de nos organismes internationaux, en particulier la CISL et le CSC, nous avons travaillé à promouvoir la solidarité syndicale, l'unité des travailleurs et travailleuses et la défense de leur dignité comme principe directeur des gouvernements, où qu'ils soient.

La *recherche de la dignité humaine universelle* n'est jamais facile et l'attitude de certains chefs politiques la rend encore plus difficile. Nos actes ne doivent rien avoir en commun avec l'hystérie qu'ils engendrent dans la recherche souvent unilatérale de la dignité humaine, ni contribuer à cette hystérie.

Dans ses 30 ans d'existence, le CTC s'est fidèlement porté à la défense des droits des gens, en quelque endroit qu'on les ait violés. Il a toujours choisi les orientations qui lui permettaient le mieux de représenter les intérêts des travailleurs et travailleuses de notre pays.

Le CTC est persuadé que ces intérêts appellent de notre part une argumentation persuasive en faveur d'un dialogue franc mais réaliste entre les superpuissances.

Cet engagement devrait caractériser la démarche du Congrès du Travail du Canada alors qu'il continue de promouvoir de façon extrêmement utile la cause de la paix mondiale, ainsi que l'exprimait le document adopté à l'assemblée statutaire de 1984 et intitulé "Paix, sécurité et désarmement: Position du Congrès du Travail du Canada".

Ce texte soulignait la valeur primordiale des efforts de paix mais il n'a pas servi à étayer les appels à la recherche de la stabilité entre les superpuissances en sacrifiant, au besoin, les considérations "politiques" telles que les droits de la personne.

Le CTC a toujours été persuadé que nous pouvions jouer un rôle sur les deux fronts, évitant toute idée de compromis. Les travailleurs et travailleuses méritent un monde en paix où les droits humains et syndicaux sont respectés; tous les humains en ont d'ailleurs besoin.

Cette mentalité imprègne notre document de politique de 1984 et les autres déclarations qui l'ont précédé. Ce n'est pas d'hier que nous nous préoccupons de la paix; nous nous en faisions déjà les apôtres bien avant que le sujet devienne en vogue. Nous avons toujours voulu être francs et objectifs, critiquant ou encourageant l'une ou l'autre des superpuissances quand il le fallait, soit en public, soit privément.

Il se peut que ce point nous distingue d'autres centrales syndicales nationales. Cependant, la situation mondiale demeure si menaçante qu'il est certainement très utile de veiller à ce que nos préoccupations leur soient bien expliquées et que nous connaissions bien les leurs, dans l'espoir de mieux faire avancer la cause de la paix. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous avons noué des liens avec la Fédération syndicale panchinoise.

Le CTC ne veut certainement pas s'engager dans quelque activité susceptible de donner l'impression d'un manque de sérieux de notre part vis-à-vis des droits humains et syndicaux, aux yeux d'organisations étrangères ou de ceux qui cherchent à tirer un avantage politique, si mince soit-il, des initiatives de paix que nous devons prendre.

Nous savons qu'il est possible de remédier à cette dernière possibilité; quant à la première, il existe des moyens de poursuivre nos objectifs de paix et de droits humains, moyens que seule une organisation du genre de la nôtre est bien placée pour mettre en oeuvre. Ce sera là un objectif prioritaire du CTC.

Au cours des deux prochaines années, nous veillerons tout particulièrement à ce que nos préoccupations soient bien connues des gouvernements de notre pays et de l'étranger, de la population en général et des autres centrales syndicales.

Les préoccupations du CTC, il va sans dire, restent illimitées.

Le multilatéralisme est la clé d'un monde meilleur et le besoin d'une solide organisation des Nations Unies est toujours aussi prononcé. Le CTC demeure convaincu que les intérêts du Canada sont bien servis par le maintien d'une Organisation des Nations Unies vouée au respect universel de sa Charte, de l'intégrité de ses divers organismes, de la déclaration des droits de la personne et des Norme du travail de l'OIT.

Nous avons blâmé l'URSS pour avoir tenté de saper le travail de surveillance entrepris par l'OIT dans le domaine des normes du travail, et nous blâmons les E.-U. d'avoir tourné le dos à l'UNESCO.

Le multilatéralisme n'est pas important au niveau planétaire seulement, et le Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour épauler la coopération régionale, comme nous en trouvons un exemple dans l'initiative de la Contadora qui pourrait faire tellement pour la paix en Amérique centrale. Le Canada ne peut à lui seul régler les conflits qui font rage ici et là dans le monde mais il peut soutenir les personnes qui cherchent à apaiser les conflits dans leur région, les aidant à instaurer la paix et la justice sociale.

La paix, la sécurité et le désarmement, dont il a été question en détail à l'assemblée statutaire de 1984, sont des questions qui ne regardent pas uniquement les superpuissances.

Le gouvernement canadien devrait reconnaître la nécessité de donner à la recherche de la paix la priorité sur tous les objectifs politiques internationaux, quoique important qu'ils demeurent; il devrait s'efforcer de promouvoir une détente réaliste entre l'Est et l'Ouest et la solution des conflits par la négociation et les ententes.

Nous voyons d'un bon oeil les premiers pas accomplis à Genève, tout en reconnaissant que pareilles négociations ne peuvent jamais être faciles mais que le jeu en vaut la chandelle.

Une entente des deux superpuissances s'engageant à abandonner la mise au point d'armements dans l'espace, soit pour détruire les satellites, soit pour se défendre contre les missiles balistiques, améliorerait profondément la stabilité internationale pour les prochaines décennies. C'est dans cet esprit que nous nous sommes opposés à ce que le Canada participe à l'Initiative de défense stratégique annoncée par le président Reagan. Nous répétons au monde: PAS DE GUERRE DES ÉTOILES!

Certains de nos chefs politiques semblent croire que les *Etats-Unis et le libre-échange* forment une paire inséparable. Nous persistons à croire que la politique commerciale doit constituer un élément accessoire d'une politique économique activement interventionniste. Elle devrait traiter chaque secteur séparément et être conçue pour diminuer notre dépendance globale du commerce extérieur et pour diversifier nos partenaires commerciaux. Le prix du libre-échange est trop élevé pour le Canada!

Le *système économique international* touche tous nos partenaires commerciaux comme il nous touche. Les Etats-Unis demeureront le principal partenaire économique du Canada, et vice versa, mais nos intérêts économiques ne peuvent être assurés que par une attention minutieuse au fonctionnement du système économique international. Nous nous inquiétons de l'état critique de notre dette, de la chute du prix des denrées, et de la fuite spéculative de capitaux qui auraient pu servir à créer des emplois.

Quelles que soient les raisons du manque de progrès dans ce dossier, nous voyons un urgent besoin d'améliorer les relations économiques et politiques entre le Nord et le Sud et il appartient surtout, quoique non uniquement, au Nord de prendre l'initiative. Nous continuerons de seconder les efforts de la CISL pour tracer une position syndicale sur cette question, entre autres.

La pauvreté, les conflits et les tensions abondent en maints endroits du monde. Ces problèmes, surtout dans les pays bordant le Pacifique et ceux d'Asie en général, ne laissent pas le Canada indifférent. Important fournisseur d'aide au développement et l'un des principaux membres du Commonwealth, il ne devrait ménager aucun effort pour favoriser l'émergence d'une solution pacifique aux problèmes des pays asiatiques membres du Commonwealth, accablés par la pauvreté et déchirés par les affrontements internes. Le *Sri Lanka* est justement un exemple de pays où le CTC, par l'intermédiaire du Conseil syndical du Commonwealth, apporte une contribution directe. Nous devons aussi faire porter directement nos efforts sur les *Philippines*, où nous avons consulté le TUCP, le KMU et d'autres organismes syndicaux sur les moyens d'aider les travailleurs et travailleuses à obtenir la reconnaissance intégrale de leurs droits. Avec eux, nous avons conclu au besoin d'un véritable renouvellement aux Philippines, ce que le départ de Marcos rend maintenant possible.

Les événements dramatiques qui ont amené le renversement et l'exil du dictateur corrompu Marcos et l'accession de Corazon Aquino à la présidence des Philippines ont éclipsé les événements survenus sur la scène du travail dans ce pays tourmenté, dont les travailleurs et travailleuses du Canada se sentent tellement solidaires.

Les deux grandes organisations syndicales des Philippines, le TUCP et le KMU, ont tracé leur stratégie électorale indépendamment. Le KMU a décidé de boycotter officiellement les élections mais beaucoup de ses affiliés soutenaient Aquino. Le

TUCP n'affichait aucune position officielle mais de nombreux dirigeants de ses affiliés ont ouvertement appuyé Aquino, et le TUCP a été l'un des principaux partisans de l'organisation appelée Namfrel, mise sur pied pour empêcher les fiers-à-bras de Marcos de fausser le scrutin.

Une fois le calme revenu, la présidente Aquino fera face à d'énormes difficultés et aura besoin d'aide. La gigantesque machine de favoritisme de Marcos s'étendait à plus de 50 000 conseils de village et Aquino devra rapidement prendre une décision au sujet de cette infrastructure corrompue qui peut en même temps frustrer toute tentative sérieuse de réforme et empêcher toute possibilité réelle de voir de nombreux guérilleros de l'ANP abandonner la lutte armée et retourner dans leurs localités. De même, la crise économique continuera quelque temps encore à rendre les Philippines extrêmement vulnérables aux pressions des Etats-Unis. De toute évidence, les travailleurs et travailleuses y auront besoin d'aide et le Congrès du Travail du Canada se tient prêt à jouer son rôle.

Les Etats-Unis ne sont pas la seule superpuissance à exercer une forte influence en Asie.

Nous avons condamné l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'URSS. Nous demandons au gouvernement canadien d'encourager vivement l'Union Soviétique à retirer ses forces de l'Afghanistan afin de permettre à ce pays d'adopter une forme de gouvernement démocratique, en paix avec ses voisins.

Tout en reconnaissant que le Canada n'aura tout probablement pas de rôle décisif à jouer au *Moyen-Orient*, nous pressons notre gouvernement de contribuer au règlement pacifique des conflits dans cette partie du monde. La paix doit être bâtie à partir de négociations qui tiennent compte de deux séries d'obligations. D'un côté, les pays arabes doivent définitivement accepter le droit d'Israël d'exister et de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. De l'autre, Israël doit respecter les accords du Camp David, comme il l'a fait par son retrait du Sinaï, en reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes revendications, entre autres celle d'un territoire bien à lui.

Nous encourageons le gouvernement canadien à poursuivre ses efforts auprès des gouvernements *africains* et par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux canadiens pour apporter un secours immédiat aux peuples de ce continent. Nous l'encourageons aussi à parrainer des projets de développement à long terme, dans cette partie du monde, pour remédier aux effets de la sécheresse et de la famine.

Les désastres naturels ne sont pas la seule cause de tragédies en Afrique. L'Apartheid, quels que soient les autres noms qu'on lui donne, prive toujours les Noirs d'Afrique du Sud d'un gouvernement démocratique élu par la majorité, ainsi que le veulent les mouvements de libération tels que l'ANC, le PAC et la SWAPO.

De l'avis du CTC, les tentatives de persuasion du régime de l'Apartheid par le dialogue n'ont de chance de réussir que si des sanctions économiques viennent les appuyer. Nous pressons donc le gouvernement canadien de prendre des mesures énergétiques et décisives, notamment par la fin des investissements canadiens non seulement en Afrique du Sud mais aussi en Namibie, toujours occupée illégalement par l'Afrique du Sud, et par la promotion d'une campagne de retrait des investissements canadiens. Sous ce dernier rapport, les syndicats doivent particulièrement veiller à ce que l'argent de leurs caisses de retraite ne soit d'aucune façon investi dans l'Apartheid.

Nous sommes heureux d'accueillir à cette assemblée une délégation du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) et de rappeler l'apport historique du Congrès syndical sud-africain (SACTU) dans cette lutte. Nous ferons notre part en fournissant de l'aide aux syndicats noirs d'Afrique du Sud et en encourageant les groupes anti-apartheid au Canada, dans une optique syndicale.

En mars, le gouvernement sud-africain annonçait la fin de l'état d'urgence, dont il s'était abondamment servi pour harceler et emprisonner les activistes syndicaux et politiques. Il est probable que les règles de l'état d'urgence céderont simplement la place petit à petit à de nouveaux pouvoirs policiers; néanmoins, la décision a été généralement bien accueillie par les syndicalistes sud-africains qui espéraient la libération de leurs collègues incarcérés. Le CTC, s'unissant à OXFAM, aux églises et à d'autres groupes, a pu obtenir du gouvernement canadien et expédier une aide financière appréciable, qui a permis des secours humanitaires aux familles des détenus.

Le gouvernement canadien devrait s'engager à aider davantage les autres pays d'Afrique australe, afin de leur montrer que les Canadiens et Canadiennes entendent voler à leur secours en ces temps de besoin et même plus tard, quand la menace sud-africaine se sera dissipée.

Le Canada doit accroître son commerce international. Or, des liens plus étroits avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ne pourront être que mutuellement bénéfiques à cet égard. Cependant, en déclarant que l'*Amérique latine* constitue un débouché important et grandissant pour les exportations canadiennes, notre gouvernement doit aussi reconnaître qu'on ne peut dissocier les rapports commerciaux de l'attitude des gouvernements vis-à-vis des normes internationalement reconnues de droits humains et syndicaux. Le gouvernement canadien doit à tout le moins s'assurer qu'aucun permis d'exportation ne soit émis pour la vente de matériel militaire ou paramilitaire au *Chili*.

Le CTC souhaite également le droit à l'autodétermination pour le *Nicaragua* et tous les Etats souverains de notre hémisphère, tout en réclamant le respect intégral des droits humains et syndicaux pour tous les peuples d'Amérique centrale, ce que l'intervention militaire étrangère empêche. Ces peuples doivent être également libres de tracer leur propre chemin, et leurs mouvements syndicaux méritent notre appui.

La politique étrangère américaine demeure le plus grave problème pour les Nicaraguayens et les autres habitants de l'Amérique centrale; c'est pourquoi nous demandons au gouvernement Reagan de laisser le Nicaragua tranquille! Fait signicatif, tant les Nicaraguayens que les chefs politiques américains ont dit que 1986 serait une année "décisive" pour l'avenir du Nicaragua. Aux Etats-Unis, le président Reagan a orchestré une vaste campagne pour faire approuver par le Congrès et le Sénat une aide de 100$ millions aux "contras". Il va maintenant jusqu'à comparer les chefs sandinistes à Duvalier et à Marcos et il a soutenu que, faute d'approuver cette aide aux "contras", on pourrait se trouver dans une situation où "nos propres gars" seraient directement mêlés au conflit. Sur le plan militaire, il est peu probable que les "contras" arrivent à renverser le gouvernement sandiniste sans intervention directe des E.-U. Le Congrès du Travail du Canada s'oppose à pareille intervention, persuadé qu'elle détruirait toute perspective de règlement pacifique négocié par le processus de la Contadora, que le président Reagan a constamment cherché à écarter et que nous devons défendre.

Nous condamnons sans hésiter la politique de Reagan vis-à-vis du Nicaragua et nous condamnons toute intervention militaire étrangère à cet endroit. Nous presserons le gouvernement canadien de s'opposer à de telles politiques interventionnistes et nous croyons qu'il faudrait cesser de fournir de l'aide à tout pays qui sert de base à une intervention militaire. Les travailleurs et travailleuses du Canada gardent ces pays à l'oeil!

Puisqu'un grand nombre de Canadiens et Canadiennes veulent participer au développement, nous avons proposé que notre gouvernement mette l'accent sur l'aide de peuple à peuple, surtout dans les cas où l'aide de gouvernement à gouvernement est de nature à renforcer un régime répressif.

Le CTC n'acceptera jamais qu'un gouvernement de notre pays soutienne la répression, affaiblissant ainsi le contexte dans lequel le Canada doit grandir; ce serait contraire aux intérêts du peuple canadien.

L'exemple de *Haïti*, un pays pauvre de notre hémisphère qui entretient des liens étroits avec le Canada, revêt ici beaucoup d'importance.

Peu après sa 15e assemblée statutaire, le CTC a participé à une mission syndicale d'enquête en Haïti. Cette mission a conclu que le syndicalisme avait peu de chance de s'y développer tant que Duvalier y régnerait. L'agitation populaire qui n'a cessé de croître vers la fin de 1985 a provoqué inopinément une crise assez profonde pour forcer Duvalier à partir, laissant derrière lui le chaos économique et un héritage de répression qui mettra des années à disparaître, même avec l'aide du Canada.

Le principal lien du CTC avec les travailleurs haïtiens, dans le passé, consistait dans les dizaines de milliers d'entre eux qui vivaient en exil en République Dominicaine et peinaient avec les Haïtiens venus travailler aux plantations de la République Dominicaine, dans un état de véritable esclavage.

La situation s'est infiniment améliorée depuis le départ de Duvalier mais demeure quand même explosive en raison de l'absence d'infrastructure politique et sociale. Avant la présente assemblée, le CTC a envoyé deux représentants à Haïti dans le cadre d'une mission d'enquête organisée par la CISL pour évaluer la situation et étudier les meilleurs moyens de faire jouer la solidarité internationale vis-à-vis des travailleurs et travailleuses de Haïti. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et non seulement les syndiqués ou ceux et celles d'origine haïtienne, espèrent que notre pays pourra aider à la reconstruction de Haïti et à l'amélioration de la vie dans notre hémisphère.

Le gouvernement du Canada est chargé d'une lourde responsabilité vis-à-vis de la population canadienne; or, il ne pourra y satisfaire qu'en encourageant l'apport de cette population à l'établissement de la politique étrangère et à l'orientation des relations internationales, qu'il s'agisse d'aide à Haïti ou de quelque autre domaine. Le CTC fera sa part en continuant d'attirer l'attention sur ses politiques et sur les réclamations de travailleurs et de travailleuses comme nous qui, trop souvent, risquent la mort dans un monde perturbé.

De cette façon, les relations internationales du Canada arriveront à refléter les valeurs qui lui sont chères. Nous ne pouvons demander rien de mieux, mais nous ne saurions non plus nous contenter de rien de moins.

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 21

RAPPORT DU COMITÉ DES RAPPORTS DES DIRIGEANTS

Les membres du Comité des rapports des dirigeants désirent attirer l'attention des délégués sur le Discours de solidarité, le Rapport du Conseil exécutif et le Rapport de la secrétaire-trésorière, ainsi que sur les États financiers.

Le Comité félicite tous ceux et celles qui sont responsables de la rédaction de ces documents et prie instamment les délégués de les lire attentivement. Ces trois documents constituent un compte rendu clair, concis et exact des activités de notre centrale au cours des deux dernières années.

Le Comité ne saurait commenter tous les aspects de ces rapports, mais il veut mettre en lumière certaines des principales réalisations du CTC depuis la dernière Assemblée statutaire, de même que les défis qu'il faudra relever dans un proche avenir.

Nous adhérons complètement au thème de "Paix et unité" choisi pour la présente Assemblée. Il s'agit là, comme le Discours de solidarité l'a bien montré, de principes essentiels à la survie de l'humanité, de notre pays et notre mouvement syndical. Les problèmes qui nous confrontent en cette année où nous célébrons le 30e anniversaire du CTC, sont les mêmes que ceux auxquels les délégués de l'Assemblée de fondation faisaient face. Le Comité fait sien le souci exprimé dans cet appel à la solidarité, à savoir que nous devons tous rester vigilants et rechercher des solutions dans l'unité et par l'action collective, comme le dit ce discours:

> "Puisque nous allons tracer notre route pour les mois et les années à venir, il importe de le faire dans l'unité et la solidarité. Confrères et compagnes, serrons les coudes; que nous soyons du secteur public ou du secteur privé, restons solidaires; les plus âgés comme les plus jeunes, travaillons dans l'unité!"

Le Comité partage également la préoccupation exprimée dans tous ces documents vis-à-vis des violentes attaques que les forces conjugées de gouvernements hostiles et du milieu des affaires dirigent contre le mouvement syndical et le monde du travail. Le Comité félicite le CTC pour ses campagnes contre la déréglementation, la privatisation et le libre-échange. Car, sous couvert d'un souci d'amplifier les libertés individuelles, il s'agit là d'une triple attaque visant le coeur même du mouvement syndical et le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles, des pauvres, des gens âgés, des jeunes et des personnes sans défense. Obsédé par le déficit, le gouvernement fédéral fait paser tout le fardeau fiscal sur les épaules des travailleurs, au bénéfice des grandes entreprises. Les avantages sociaux pour lesquels nous avons lutté pendant de longues années et que plusieurs d'entre nous prenaient pour acquis seront remis en question, sauf si nous restons unis pour les défendre. Au cours des dernières années, nous avons souvent compté comme des victoires chacune des occasions où nous réussissions à ne pas perdre de terrain. Pour plusieurs de nos anciens membres et leurs familles, le chômage et l'aide sociale sont devenus un mode de vie.

A cet égard, le Comité reconnaît et approuve le leadership dont le CTC a fait preuve en mobilisant nos forces collectives et en forgeant des liens avec toutes les institutions et tous les groupes de même esprit aux niveaux national, régional et local. Cette unité et ce leadership nous seront précieux au cours des années à venir. Le Comité encourage le CTC à poursuivre ces efforts et à renforcer ces liens en vue des luttes qui s'annoncent.

Dans le domaine juridique, le Comité félicite le CTC d'avoir entrepris et coordonné la défense des droits fondamentaux du mouvement syndical contre les attaques d'organisations de droite telles que la National Citizens' Coalition. Ces groupes de droite, sous prétexte de défendre les droits de la personne, exploitent la Charte des droits en vue de détruire les droits collectifs. Les droits d'association et de libre négociation collective sont en jeu. La présente Assemblée court le risque de perdre le droit d'appuyer le Nouveau Parti démocratique et de lui accorder son soutien financier. Le droit des sections locales, des syndicats affiliés et des fédérations de travailleurs de participer au processus politique du pays est menacé. Le Comité n'a pas besoin de vous rappeler que si ces droits étaient perdus, toutes les garanties législatives, tous les programmes de sécurité sociale, l'assurance-santé, l'accès à l'égalité et l'assurance-chômage, tout cela n'appartiendrait plus qu'à l'histoire. Le Comité encourage donc le CTC à poursuivre ses efforts dans ce domaine critique et à persuader tous nos affiliés de nous aider à coordonner la défense de toutes ces causes devant les tribunaux. Ici encore, le thème doit être: l'unité.

Dans le domaine de la syndicalisation, l'activité du CTC s'est intensifiée. Nous rappelons aux délégués la récente grève du Centre VISA et les longues et laborieuses négociations qui l'ont accompagnée. Le Comité tient à féliciter le CTC pour la façon dont cette grève a été amenée à son heureuse conclusion. En outre, le Conseil canadien des relations du travail a dénoncé le comportement antisyndical de cette Banque, ce qui prouve bien qu'elle cherchait à éviter la syndicalisation. Cependant, le CTC ne doit pas s'endormir sur ses lauriers mais plutôt poursuivre ses efforts afin de venir à bout de ce bastion de l'industrie bancaire, et faire bénéficier ses milliers d'employés de leur droit de se syndiquer et de négocier collectivement.

Le CTC a également mené une campagne d'envergure en vue de syndiquer les travailleurs des trois usines Michelin, en Nouvelle-Écosse. A cause de l'adoption de la "Loi Michelin", nous n'avons pas réussi à obtenir la majorité dans chacune des trois usines. Le CTC vient à présent de porter l'affaire devant les tribunaux, dans l'espoir que cette loi soit déclarée inconstitutionnelle. Ici aussi, le Comité félicite le CTC pour ses efforts.

Par l'intermédiaire de ses Services et de ses comités permanents, beaucoup d'activités ont été entreprises. Le Comité attire l'attention des délégués sur les rapports des Services joints au Rapport de la secrétaire-trésorière, qui donnent un compte rendu détaillé de notre action dans tous les secteurs. Le Comité félicite tous les permanents et permanentes qui ont travaillé longtemps et avec zèle pour mettre en oeuvre les résolutions et les directives adoptées par la dernière Assemblée statutaire.

Le Bureau de la femme a consacré beaucoup de temps et d'effort à promouvoir l'adoption d'une loi fédérale sur l'accès à l'égalité. Le Bureau a été désappointé par la "Loi concernant l'équité en matière d'emploi" (C-62), mais il poursuivra la lutte en vue de l'adoption de mesures législatives plus efficaces. Le Comité félicite le Bureau de la femme pour ces efforts, de même que pour ceux qui ont abouti à la 5e conférence biennale organisée autour du thème: "Pour de vrais programmes d'accès à l'égalité".

Le Comité loue le Service de la santé et de la sécurité au travail pour ses efforts constants et le félicite du rôle déterminant qu'il a joué par rapport aux modifications à la IVe partie du Code canadien du travail.

Félicitations aussi au Service des affaires internationales pour le rôle essentiel qu'il continue à jouer dans la recherche de la paix et pour le bien des syndicats du Tiers Monde; il a contribué à fournir aide et fonds pour l'assistance aux Ethiopiens frappés par la famine, à l'acheminement de secours aux familles des mineurs en grève de Grande-Bretagne, à des activités de formation dans les mouvements syndicaux du Tiers Monde, ainsi qu'à l'opposition au racisme et à l'apartheid en Afrique du Sud.

Le CTC s'est également employé à de nombreuses activités éducatives: colloques de formation, élaboration et production de programmes audio-visuels et autres. Le Comité félicite les Services éducatifs pour l'ensemble de leurs activités, en particulier dans le secteur de la formation des instructeurs, dont le mouvement syndical canadien retirera beaucoup de profits dans l'avenir.

Le Service de recherche et législation mérite des félicitations pour ses nombreuses activités, et notamment la rédaction de mémoires sur un vaste éventail de questions sociales, économiques et législatives; il a été extrêmement occupé à organiser des conférences, à seconder les comités permanents et à participer (en tant que groupe de personnes-ressources) à des ateliers éducatifs.

Le Service d'éducation politique a été très actif, ayant participé à une élection fédérale ainsi qu'à six élections provinciales/territoriales, sans compter les élections partielles dans quelques circonscriptions. La campagne de contacts personnels par téléphone et en milieu de travail reste l'activité centrale de ce Service et cette approche s'est révélée fructueuse. Le Comité félicite ce Service pour son travail en faveur du NPD.

Notre Service des programmes sociaux et communautaires a maintenu des relations très suivies avec des organisations de l'extérieur: dans le domaine du logement et concernant les questions d'environnement; avec Condition physique Canada, et le Programme de vigilance des facteurs; concernant les droits de la personne, la lutte contre la pauvreté, les coopératives et la jeunesse. Le Comité souhaiterait que le CTC donne plus d'ampleur à ses activités d'action sociale, qui compléteraient sa stratégie d'amélioration des liens avec ses alliés.

Le Comité attire l'attention des délégués sur la section du Rapport de la secrétaire-trésorière qui traite de l'affiliation au CTC et de la croissance des syndicats indépendants. Cette section fait remarquer que le CTC ne représente plus que 56 pour cent des

travailleurs et travailleuses syndiqués alors que cette proportion a déjà été de 75 pour cent. Si cette tendance se maintient, dit le Rapport, la validité de la position du CTC en tant que "voix du mouvement syndical" sera sérieusement mise en doute. Le Comité est d'avis que le CTC doit intensifier ses efforts et envisager la possibilité de consacrer encore plus de temps et d'argent aux efforts pour renverser cette tendance.

À la suite du Rapport de la secrétaire-trésorière, le Comité félicite les dirigeants du CTC pour leur sage gestion financière. Malgré les frais considérables engagés dans la mobilisation de nos troupes au moyen de conférences et de campagnes contre les restrictions, ainsi que pour défendre nos syndicats qui sont attaqués devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits, et malgré les indemnités de grève qu'il a fallu payer pour l'emporter lors de la grève au Centre VISA, le CTC a terminé l'exercice avec un excédent de 669 882$ sur les dépenses.

Nous faisons remarquer à ce sujet, avec une certaine satisfaction, que ce surplus vient en partie du fait que nous comptions en 1985, 84,832 membres de plus que 24 mois auparavant.

Respectueusement présenté au nom du Comité,

Jack Munro, SITBA, président
Bud Clark, TAVT, secrétaire
Alphonse De Cesare, SITBCT
Susie Vallance, SNFPP
Doug Anderson, STCC
Maury Sjoquist, GMMC

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 22

SERVICE DE L'ETIQUETTE SYNDICALE

Le 15e congrès biennal du Service de l'étiquette syndicale du CTC a lieu le 26 avril 1986 au Palais des congrès du Toronto métropolitain, à Toronto (Ont.), et 121 délégués y assistent.

Ian E. Reilly, président du Service de l'étiquette syndicale, déclare le congrès ouvert. Il se dit enchanté du nombre accru de délégués et salue la présence des délégués venant des organisations nouvellement affiliées.

Six comités secondent ce congrès, et celui-ci approuve la nomination de tous les membres des comités.

Rapport du Comité des règlements -- Le président, John Steeves, donne lecture des règlements. Son rapport est P/A/A.

Le confrère Reilly, président, présente son rapport et demande une minute de silence en mémoire des syndicalistes qui sont décédés depuis le dernier congrès, et particulièrement ceux et celles qui ont été impliqués au niveau du Service: Josephine Hallock, Camille Dumoulin, John Clark, Gordon Smith.

Comme il n'y a pas d'interprétation simultanée, la compagne Lise Fortin, vice-présidente provinciale pour le Québec, agit comme coprésidente et traduit les débats.

Le confrère Reilly exprime des remerciements à l'Exécutif sortant, tout spécialement à ceux qui ne présenteront pas de nouveau leur candidature.

Le secrétaire-trésorier, Ed Johnston, souhaite la bienvenue aux délégués et fait remarquer que le Service a entrepris une campagne active en vue de recruter de nouveaux affiliés et de ramener d'anciens affiliés.

Le confrère Johnston insiste sur l'importance de la Semaine des produits portant l'étiquette syndicale pour transmettre notre message au public. Il demande aux délégués de l'aider à obtenir la collaboration de toutes les sections locales.

Il signale aussi la grande quantité de matériel qui a été produite depuis le dernier congrès, dont une partie l'a été de concert avec le ministère de l'Expansion économique régionale.

La compagne Shirley G.E. Carr, secrétaire-trésorière du Congrès du Travail du Canada, vient dire quelques mots aux délégués; elle fait ressortir l'importance de l'étiquette syndicale.

Le Comité des Statuts présente son rapport.

Les amendements statutaires suivants sont adoptés:

1) IL EST RESOLU de modifier le paragraphe 1, Article III des Statuts de la manière à se lire comme suit:

"Le Service est composé d'organisations détenant une charte directe du Congrès du Travail du Canada ou affiliées au CTC, et qui utilisent l'étiquette syndicale, le certificat d'atelier ou le bouton du Service sur les produits fabriqués par leurs membres ou pour attester qu'ils appartiennent au Service; les fédérations provinciales de travailleurs et les conseils du travail qui détiennent une charte du Congrès du Travail du Canada; les ligues et conseils de l'étiquette syndicale détenant une charte du Service de l'étiquette syndicale; les syndicats locaux, éléments, sections, divisions et conseils régionaux peuvent s'affilier directement au Service de l'étiquette syndicale, moyennant l'approbation unanime du Comité exécutif et le consentement du syndicat national ou international concerné."

2) IL EST RESOLU que la première ligne du Paragraphe 6 de l'Article IV des Statuts soit modifiée pour se lire comme suit:

"Tous les dirigeants élus doivent être des délégués dûment accrédités appartenant à un syndicat local affilié au Service conformément au Paragraphe 1 de l'Article III, et doivent être présents au congrès, à moins qu'ils ne soient absents en mission officielle ou pour une autre cause inévitable."

3) IL EST RESOLU que le Paragraphe 1 de l'Article VII soit modifié en changeant la deuxième phrase afin qu'elle se lise comme suit:

"Le Conseil exécutif se réunit à la convocation du président, et le jour précédant le congrès."

4) IL EST RESOLU que l'Article VI des Statuts soit modifié en remplaçant le point par une virgule à la fin de la deuxième phrase et en ajoutant: "mais il doit absolument se réunir au moins une fois par année".

5) IL EST RESOLU d'ajouter à l'Article VII un nouveau paragraphe, portant le numéro 3:

"Au cas où le poste de président deviendrait vacant, le secrétaire-trésorier doit s'entendre avec le Comité exécutif pour nommer un nouveau président qui exercera les fonctions du poste jusqu'au prochain congrès."

6) IL EST RESOLU de modifier le Paragraphe 1 de l'Article IX des Statuts de la manière suivante:

"Les revenus nécessaires au fonctionnement du Service proviennent des droits de charte de $25 payables par les ligues de l'étiquette syndicale et des droits d'affiliation annuels de $30 payables d'avance par les ligues de l'étiquette syndicale, les fédérations de travailleurs et les conseils du travail. Tous les syndicats nationaux et internationaux affiliés, ainsi que leurs subdivisions, doivent verser une redevance per capita de trois cents (3c) par membre par mois."

7) IL EST RESOLU que le Paragraphe 2 de l'Article VII soit supprimé et remplacé en ajoutant une phrase au Paragraphe 1 de l'Article VIII:

"Le président est autorisé à nommer un remplaçant à tout poste devenu vacant entre deux congrès, après avoir consulté la fédération ou les fédérations de travailleurs concernées."

8) IL EST RESOLU de modifier le Paragraphe 3 de l'Article IV (congrès) pour qu'il se lise comme suit:

"La représentation au congrès est en fonction du montant moyen de capitation payée à ce Service entre les congrès, et fixée de la façon suivante:

Sections locales, succursales ou loges canadiennes de syndicats nationaux ou internationaux, syndicats locaux à charte directe et organisations provinciales: un délégué pour les premiers 1,000 membres ou moins. Un délégué additionnel pour chaque tranche de 1,000 membres ou fraction majoritaire de ce nombre.

Fédérations provinciales de travailleurs:	3 délégués.
Conseils du travail:	2 délégués.
Ligues et conseils de l'étiquette syndicale:	2 délégués.

Les organisations internationales, nationales et provinciales qui affilient tous leurs membres au Canada directement depuis leur siège social ont droit à un délégué additionnel parmi leurs membres canadiens.

Un nombre approprié de lettres de créances, fondées sur la capitation payée, sont expédiées au premier dirigeant de l'affilié pour qu'il les distribue au sein de son organisation."

Avant la pause du midi, on fait visionner aux délégués un vidéo intitulé "Children of the Loom".

La séance du matin se termine à 11h30 pour permettre aux délégués de prendre part au ralliement contre le libre-échange, qui se tient à Queen's Park. Les délégués reviennent pour la séance de l'après-midi.

Le confrère Dennis McDermott, président du Congrès du Travail du Canada, ouvre la séance par quelques mots aux délégués. Ceux-ci lui font bon accueil et lui souhaitent bon succès dans sa nouvelle carrière à titre d'ambassadeur du Canada en Irlande.

Le confrère Richard Mercier, vice-président exécutif du CTC, dit quelques mots aux délégués.

Le confrère Dick Martin, vice-président exécutif du CTC, prend lui aussi la parole.

Election des dirigeants:

Président:	Ian E. Reilly	
Vice-présidents régionaux:	(Atlantique)	Rick Taylor
	(Québec)	Lise Fortin
	(Prairies)	William Haiko
	(Pacifique)	John Steeves
Vice-président provinciaux:	(Terre-Neuve)	vacant
	(I.-P.-E.)	Jim MacDonald
	(N.-E.)	Leo McKay
	(N.-B.)	vacant
	(Québec)	Tino Ciampanelli
		Manon Brulotte
	(Ontario)	Carole Crewson
		Tony Du Charme
	(Manitoba)	Karen Graham
	(Saskatchewan)	Alvin Hubert
	(Alberta)	Dick Westley
	(C.-B.)	vacant

Le Comité des résolutions fait son rapport, et les résolutions suivantes sont adoptées:

IL EST RESOLU que le Service de l'étiquette syndicale du CTC prépare un "répertoire" complet de l'étiquette syndicale qui indiquerait clairement tous les produits de fabrication syndicale, les marques de commerce qu'ils portent et les magasins où l'on peut se les procurer, quels articles portent une étiquette syndicale et quels services sont syndiqués.

IL EST RESOLU que le Service de l'étiquette syndicale du CTC presse les fédérations provinciales de travailleurs et les Services éducatifs du CTC dans leur région d'élaborer des programmes de sensibilisation aux produits portant l'étiquette syndicale, de faire la promotion de ces programmes et de les présenter lors des semaines ou fins de semaine d'étude.

Pour terminer le congrès, on montre un vidéo intitulé "Rags to Riches".

Respectueusement présenté par

Ian E. Reilly, président.

16ième ASSEMBLÉE STATUTAIRE
28 avril au 2 mai 1986

Document No 23

RÉSOLUTION NO Ed-7 DE L'ASSEMBLÉE DE 1984

La résolution suivante avait été présentée à notre 15e Assemblée statutaire, puis acceptée par le Comité des résolutions relatives à l'éducation, et adoptée par les délégués:

Résolution No Ed-7

ATTENDU QUE l'installation du Collège canadien des travailleurs à l'Université d'Ottawa n'est que temporaire comme elle l'était d'ailleurs à l'Université de Montréal;

ATTENDU QU'un programme annuel de huit semaines ne suffit pas à répondre à tous les besoins de formation de nos membres devant les changements rapides et complexes que connaît le milieu de travail;

IL EST RESOLU que le Congrès du Travail du Canada charge un sous-comité du Conseil exécutif d'étudier la possibilité d'avoir notre propre édifice pour le Collège canadien des travailleurs, et que celui-ci puisse fonctionner à l'année longue;

IL EST EN OUTRE RESOLU qu'un rapport incluant des recommandations spécifiques à ce sujet soit présenté à l'Assemblée statutaire de 1986.

A l'automne de 1984, peu après l'Assemblée statutaire, le président du CTC, Dennis McDermott, a créé un Comité d'étude préliminaire, composé des personnes suivantes:

Richard Mercier, CTC, président
Daryl Bean, AFPC
Gerard Docquier, Métallos
Jim Dowell, SCFP
John Fryer, SNFPP
Fred Pomeroy, STCC
Gordon Wilson, TUA
(Noel Stoodley, CTC, secrétaire)

Dès la première réunion de ce Comité, il est devenu très évident que le Comité aurait à étudier une grande diversité de facettes dont la plupart nécessiteront un examen factuel approfondi avant que nous puissions savoir s'il est vraiment possible de loger en permanence le Collège des travailleurs dans un édifice comportant une résidence pour les étudiants. Ces aspects sont:

— obtenir assez de financement pour acquérir ou construire l'édifice nécessaire;

— dresser un plan d'autosuffisance par rapport aux coûts d'entretien et de fonctionnement du Collège grâce à des revenus suffisants et continus;

— déterminer l'emplacement exact et la taille d'un ou plusieurs bâtiments contenant des installations résidentielles.

Ce sont là des questions qui nécessitent des recherches considérables et des études techniques par des gens qui ont l'expérience de l'élaboration et de la dispensation de cours de formation syndicale et qui ont déjà administré une école où les étudiants habitent pendant les cours.

Le Comité d'étude préliminaire recommande donc:

1. que le Conseil exécutif du CTC crée un Comité technique pour ce projet;

2. que ce Comité soit composé de formateurs syndicaux d'expérience;

3. que le Comité soit chargé d'entreprendre ou de diriger une recherche des données nécessaires pour affronter les nombreuses questions qui auront été cernées dans ce rapport;

4. que le Comité soit chargé de remettre au Conseil exécutif un rapport exhaustif et des recommandations sur la faisabilité de loger en permanence le Collège des travailleurs dans un édifice comportant une résidence pour les étudiants. Ce rapport devra être présenté à la prochaine Assemblée statutaire du CTC.